OEUVRES COMPLÈTES

DE

F. DE LA MENNAIS.

TOME VI.

PARIS.—IMPRIMERIE DE BRUN, PAUL DAUBREE ET Cie,
Rue du Mail, 5.

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

F. DE LA MENNAIS.

TOME VI.

RÉFLEXIONS SUR L'ÉTAT DE L'ÉGLISE EN FRANCE

PENDANT LE XVIII[e] SIÈCLE,

ET SUR SA SITUATION ACTUELLE,

SUIVIES

DE MÉLANGES RELIGIEUX ET PHILOSOPHIQUES.

PARIS,

P. D. = CAILLEUX ET C[ie], ÉDITEURS,

RUE VIVIENNE, N° 17.

1836-1837



PRÉFACE.

Les *Réflexions sur l'état de l'Église*, publiées en 1808, furent aussitôt saisies par la police de Bonaparte. On n'y a rien ajouté. Il y auroit trop à dire sur ce qui s'est passé depuis cette époque, et sur ce qui se passe encore aujourd'hui relativement à l'Église de France.

Le reste du recueil que l'on offre au public, se compose d'articles qui ont paru dans les journaux, et de quelques petits écrits de même genre,

que la censure, du temps de sa splendeur, ne permit pas d'y insérer. On y a joint, sous le titre de *Pensées diverses*, de courtes réflexions sur différens sujets de religion et de philosophie.

RÉFLEXIONS

SUR

L'ÉTAT DE L'ÉGLISE EN FRANCE

PENDANT LE DIX-HUITIÈME SIÈCLE,

ET SUR SA SITUATION ACTUELLE.

Portæ inferi non prævalebunt adversùs eam.
S. Matth. XVI, 8.

C'EST pour le chrétien un merveilleux et consolant spectacle que celui des développemens de l'Église, de ses épreuves et de ses combats, depuis son origine jusqu'à nos jours. Si on l'observe à sa naissance, ce n'est d'abord qu'un point que l'œil aperçoit à peine : peu à peu ce point s'étend ; on en voit sortir, comme d'un centre fécond, des rayons qui se prolongent à l'orient et à l'occident, au septentrion et au midi ; et naguère presque imperceptible, il embrasse maintenant le monde entier dans sa vaste circonférence.

Des progrès si rapides deviennent bien plus surprenans encore, quand on considère les obstacles qu'il a fallu vaincre, et les moyens par lesquels ils ont été vaincus. Douze pauvres pêcheurs, sans protection, sans appui, forts de leur seule foiblesse, s'avancent, une croix à la main, dans l'univers, pour y consommer la plus étonnante révolution dont l'histoire ait

conservé le souvenir. Ils annoncent un Dieu invisible, une religion de souffrances, à des hommes qui ne connoissoient que ce qui frappe les yeux, qui n'aimoient que ce qui flatte les sens. Ils prêchent l'humilité à l'orgueil, le désintéressement à l'avarice, la continence à la volupté ; et au nom de qui ? au nom d'un homme crucifié à Jérusalem. A cette doctrine inouïe, la raison se révolte, les passions frémissent ; elles s'arment pour repousser, pour anéantir cette religion nouvelle. Vains efforts! l'Église croît sous le glaive; elle se propage par les persécutions ; et, après avoir opposé à trois siècles d'outrages et de supplices, trois siècles de patience et de résignation, tranquille enfin, elle essuie ses plaies, et se venge de ses bourreaux en les recevant dans son sein, et en leur prodiguant ses bienfaits.

Cependant elle ne devoit pas jouir long-temps d'une paix si tardive et si chèrement payée. Son état ici-bas est un état d'épreuve : elle le sait ; mais elle sait aussi qu'elle ne succombera jamais. Si des combats lui sont annoncés, la victoire lui est promise ; et le passé à cet égard lui répond de l'avenir. Fille du ciel et rebut de la terre, comme son divin fondateur, il n'est pas un seul instant de sa durée où Dieu ne manifeste d'une manière sensible sa protection sur elle, et où l'on n'aperçoive la main toute-puissante qui la défend contre les attaques de ses ennemis, la protége contre la foiblesse de ses propres enfans, et la porte, comme en triomphe, à travers les siècles, dans le sein de cette éternité qui doit être son partage.

A peine le paganisme, précipité du trône par Constantin, l'eut-il laissée respirer quelques instans, qu'en proie à de nouvelles épreuves et à des souffrances nouvelles, elle vit son sein déchiré par des divisions intestines plus dangereuses peut-être, et quelquefois non moins sanglantes que les persécutions des empereurs. Ses dogmes avoient été, du vivant même des apôtres, attaqués par l'orgueil. Cérinthe, Ebion, Ménandre, en niant la divinité de Jésus-Christ, sans pouvoir nier ses œuvres miraculeuses invinciblement attestées, avoient affermi plutôt qu'ébranlé cette vérité fondamentale du christianisme. Un homme qui joignoit à un caractère ardent et sombre un esprit singulièrement astucieux et une profonde hypocrisie, en renouvelant pour le fond les erreurs des anciens hérésiarques, sut leur donner une forme moins révoltante, en les enveloppant dans les nuages d'une métaphysique subtile. Arius (car c'est de lui que je veux parler) trouva de nombreux disciples. La secte dont il étoit chef, condamnée par le premier concile œcuménique, ne laissa pas de s'étendre, particulièrement chez les Barbares, moins instruits que les autres chrétiens, et dès lors plus aisés à séduire. Elle s'éteignit enfin, comme toutes les sectes, après avoir fait une foule de martyrs; mais l'esprit d'hérésie ne s'éteignit point avec elle. Chaque siècle eut les siennes, selon la prédiction de saint Paul. L'ignorance, la présomption enfantèrent une multitude de systèmes bizarres, d'opinions pernicieuses; et la doctrine de l'Église fut successivement attaquée dans tous ses points.

Ce seroit un intéressant ouvrage que celui où l'on montreroit, autant qu'il est permis à l'homme de le faire, quelles ont été les vues de la Providence dans ces persécutions contre la foi. On y verroit chaque erreur produire le développement d'une vérité, chaque crime enfanter une vertu : car plus les mœurs étoient outragées par quelques sectaires, plus l'Église veilloit sur celles de ses enfans; et les incroyables austérités des premiers solitaires furent, en quelque sorte, comme l'effet et l'expiation des infâmes désordres des Gnostiques, et de la licence monstrueuse des païens. Quand quelques hommes accordoient tout aux sens, il falloit que d'autres leur refusassent tout : quand la volupté avoit des autels, il falloit que la chasteté eût des martyrs.

Ainsi, dans la profondeur de ses conseils, Dieu sait tirer le bien du mal, et faire servir à ses desseins les passions et les vices mêmes des hommes. Qu'on se représente ce qui auroit lieu si le christianisme n'eût rencontré à son origine que des cœurs soumis, des esprits dociles. Toutes ses vérités, tous ses dogmes, reçus sans contestation, transmis sans examen, nous seroient parvenus dépouillés d'une partie de leurs preuves, et dans une sorte de nudité, dont l'infaillible effet seroit d'exciter les dédains de l'orgueil et peut-être la défiance de la raison. Quelle autorité, au contraire, la religion n'acquiert-elle pas de tant d'attaques également vaines et furieuses? Toutes les forces humaines se sont essayées contre elle, et elle a triomphé de toutes les forces humaines. Avec quelle confiance et quelle ma-

jesté elle se présente couverte encore des nobles cicatrices qui attestent ses combats et ses victoires ! Si elle n'eût point éprouvé de résistance, comment apercevroit-on l'action puissante de la divinité si visiblement empreinte dans son établissement? Le dévouement des martyrs, le courage des confesseurs, tous ces grands et mémorables sacrifices qu'elle exigeoit des premiers fidèles, et qu'elle seule pouvoit obtenir, n'accuseroient pas aujourd'hui notre lâcheté, ou ne soutiendroient pas notre foiblesse. La curiosité présomptueuse des hérétiques, en s'efforçant de pénétrer des mystères impénétrables, a donné occasion de fixer avec précision la foi sur les points contestés. La liaison des dogmes entre eux, leur enchaînement nécessaire, leur dépendance mutuelle, en un mot l'esprit et l'ensemble de la doctrine chrétienne, mieux connus, ont été plus admirés. Disons donc avec l'apôtre : *Il faut qu'il y ait des hérésies*, il faut que le flambeau de la vérité soit sans cesse agité par les passions, afin de répandre une lumière plus vive. Semblable à un chêne antique et majestueux, la religion s'élève vers le ciel au milieu des tempêtes.

L'histoire de l'Église, considérée sous ce point de vue, offriroit à la méditation un sujet presque entièrement neuf. En attendant qu'il se trouve un écrivain qui veuille ou puisse l'embrasser dans toute son étendue, qu'on nous permette de présenter quelques réflexions sur l'état de l'Église en France pendant le siècle qui vient de finir, et sur sa situation actuelle.

Les réformateurs du seizième siècle sapèrent à la fois les fondemens de l'ordre religieux et de l'ordre social. Ils établirent l'anarchie en principe dans l'Église et dans l'État, en attribuant la souveraineté au peuple, et à chaque particulier le droit de juger de la foi. Aussi la dernière conséquence et le résultat nécessaire de leurs maximes a-t-il été la destruction la plus complète de la religion, et le plus effroyable bouleversement de la société. Mais cette révolution, inouïe dans l'histoire de l'homme, ne s'est pas opérée en un jour; et il est d'autant plus utile d'en suivre les progrès, et d'en marquer, pour ainsi dire, tous les pas, que, parmi ceux même qui en ont été les victimes, un grand nombre s'obstine encore à en méconnoître la cause.

L'homme, borné dans ses facultés, insatiable dans ses désirs, tourmenté également par sa curiosité et par son impuissance, a besoin tout ensemble et d'une lumière qui l'éclaire, et d'une autorité qui réprime son excessive avidité de connoître. Il trouvoit l'une et l'autre dans la religion chrétienne, qui, nourrissant ses pensées des vérités les plus hautes, sans les livrer à la discrétion de sa raison débile, concilie avec une profonde sagesse deux choses en apparence inconciliables. Religion divine, qui dissipe les ténèbres de l'esprit en abaissant l'orgueil du cœur; qui ôte l'incertitude et le doute, sans détruire entièrement l'ignorance; qui révèle ses mystères à l'amour en les voilant à l'intelligence; qui, même après avoir tout donné, laisse encore un désir immense qu'elle satisfait et renouvelle sans cesse!

Long-temps avant Luther, un bruit sourd de révolte s'étoit fait entendre dans le nord de l'Europe, et avoit retenti dans toute la chrétienté. Je ne sais quelle inquiétude séditieuse agitoit en secret les esprits, las de toute espèce de joug, et disposés à briser le frein d'une autorité gênante dont ils s'exagéroient les abus pour s'y soustraire avec moins de remords. Un moine fougueux élève la voix : il s'adresse à toutes les passions, et toutes les passions lui répondent. Son orgueil trouve des auxiliaires dans l'avarice des princes, dans la licence des particuliers. En vain Rome fait gronder ses foudres : la nouvelle doctrine se propage, et le schisme est consommé.

Que des écrivains qui se croient profonds parce qu'ils sont subtils, s'imaginent voir la cause de ce grand événement dans l'obscure rivalité de deux ordres religieux, ou dans la cupidité d'un pape ; laissons-les s'applaudir de leur sagacité. Mais l'homme qui observe, aperçoit dans le cœur humain, et dans la disposition générale des esprits à cette époque, une cause bien autrement puissante, et qui seule explique la facilité avec laquelle la Réforme se répandit. Tout étoit mûr pour une révolution ; et si Luther ne l'eût pas faite, un autre l'eût faite à sa place.

Le schisme d'Occident avoit singulièrement ébranlé l'autorité du Saint-Siége, en diminuant le respect des peuples pour les souverains pontifes. Aussi est-ce à la suite de ces grands déchiremens qu'on vit s'élever, en Angleterre et en Allemagne, ces fanatiques apôtres de l'indépendance, Wiclef et Jean Hus, qui, en brisant

violemment les liens de l'unité, préparèrent les voies à la Réforme.

Sans doute la providence divine, en livrant l'homme à son propre sens, voulut tout à la fois lui infliger un grand châtiment et lui donner une grande leçon. Le principe de l'examen particulier, fondement de la religion nouvelle, assujettissoit en quelque sorte l'esprit de Dieu à la raison de l'homme; et dès ce moment l'homme ne vit plus qu'obscurité et ténèbres dans la parole de Dieu (1). Chacun l'interprète à son gré : l'un y découvre avec évidence le dogme de la présence réelle ; l'autre n'y veut reconnoître qu'une présence mystique et figurée. Après avoir attaqué Jésus-Christ dans le sacrement, on l'attaque dans sa nature même, on le dégrade de sa divinité ; et le protestantisme va se perdre dans la philosophie, comme ces fleuves qui, disparoissant tout-à-coup, se précipitent dans des abîmes inconnus.

Et qu'on ne dise pas que la Réforme subsiste encore dans une partie de l'Europe : il est vrai, j'aperçois encore son cadavre ; je vois un corps sans mouvement et

(1) Gourville rapporte dans ses Mémoires, que, pressant un jour l'électeur de Hanovre de se faire catholique pour l'intérêt de sa famille, ce prince lui avoua que, persuadé comme il l'étoit qu'on pouvoit se sauver dans toutes les communions chretiennes, il quitteroit sans répugnance celle où il avoit été élevé, si, d'ailleurs, il n'étoit pas trop vieux pour changer de religion. «Car enfin, ajouta-t-il, quand » Jésus-Christ a dit : *Ceci est mon corps*, on ne sait pas trop dans » quel sens il l'a dit, ni comment on doit entendre ces paroles. » Remarquez que ce prince étoit luthérien, qu'il croyoit par conséquent à la divinité de Jésus-Christ. Voilà donc, selon lui, un Dieu qui parle, et qui ne sait pas parler de manière à se faire entendre. O délire de la raison humaine !

sans vie, qui se dissout et se consume tous les jours; mais l'âme, mais la doctrine de la Réforme, où existe-t-elle? où est-elle crue, prêchée, enseignée? qui aujourd'hui, parmi les ministres réformés, oseroit soutenir les opinions de Luther ou les dogmes de Calvin? On connoît assez leur extrême tolérance : loin de s'en cacher, ils s'en font gloire; ils s'applaudissent d'avoir secoué les antiques préjugés qui les divisoient : et de là ce repos léthargique, ce silence de mort, dont on voudroit faire honneur à leur modération, et qui prouve seulement le peu d'importance qu'ils attachent à la vérité. Ne craignez pas qu'ils disputent de la foi : que leur importe la croyance? leur religion, c'est la morale, la morale seule. Et cependant ils sont chrétiens, du moins ils le prétendent; et ils ont pour Jésus-Christ *plus que du respect* (1). Voyez l'Angleterre éternellement ballottée entre le fanatisme de ses sectes sans

(1) Expression des ministres de Genève dans leur déclaration en réponse à l'article *Genève* de l'*Encyclopédie*, par M. d'Alembert. C'est à ce sujet que Jean-Jacques écrivoit d'eux: « Ils ne savent plus » ce qu'ils croient, ni ce qu'ils veulent, ni ce qu'ils disent. — On » leur demande si Jésus-Christ est Dieu, ils n'osent répondre; on » leur demande quels mystères ils admettent, ils n'osent répondre. » Sur quoi donc répondront-ils?... Un philosophe jette sur eux un » coup d'œil rapide; il les pénètre, il les voit Ariens, Sociniens; il le » dit... Aussitôt, alarmés, effrayés, ils s'assemblent, ils discutent, ils » s'agitent, ils ne savent à quel saint se vouer; et après force consul- » tations, délibérations, conférences, le tout aboutit à un amphi- » gouri où l'on ne dit ni oui ni non, et auquel il est aussi peu pos- » sible de rien comprendre qu'aux deux plaidoyers de Rabelais. » (*Lettres écrites de la Montagne.*) Les ministres de Genève se sont corrigés depuis; ils ont appris à être plus clairs; et personne, par exemple, ne reprochera à M. le pasteur Vernes d'enseigner le déisme avec trop d'obscurité dans son *Catéchisme à l'usage des jeunes gens de toutes les communions chrétiennes.*

nombre et l'irréligion de ses philosophes, plus funeste que le fanatisme même. C'est au milieu de l'Allemagne protestante, c'est dans le sein même de ses universités, qu'ont pris naissance et que se perpétuent ces associations ténébreuses, plus redoutables avec des secrets qu'avec des armées, puissant moyen de bouleversement dans des mains criminelles, conception profonde du génie de la destruction, et dont il a pu espérer recueillir le fruit. La Réforme s'est maintenue quelque temps par sa haine contre la religion catholique ; c'étoit là son unique ressort, son principe de vie : ce ressort s'est usé de lui-même. L'indifférence religieuse ronge en silence la racine du protestantisme. Déjà l'on professe publiquement le déisme dans les écoles destinées à l'enseignement de la théologie : bientôt l'on n'y parlera de Dieu que pour prouver qu'il n'existe pas.

Si l'on veut assigner l'époque où la philosophie moderne commença de s'introduire en France, il faut remonter à un écrivain protestant, à Bayle, esprit délié et paradoxal, érudit plutôt que savant, subtil dialecticien plutôt que raisonneur profond. Il soutint tour-à-tour toutes les opinions, se joua de toutes les vérités, fournit des sophismes à toutes les erreurs. Habile seulement à détruire, et digne par cela même d'être le père d'une secte éminemment destructive, sa raison sans cesse vacillante ne sait se fixer que dans le doute, dont il fut le plus adroit comme le plus infatigable apôtre. Toutefois l'opinion publique, alors généralement saine, lui prescrivit des ménagemens qui, sans rien diminuer du danger de ses ouvrages, en cou-

vrirent du moins en partie le scandale. Il sut employer avec art la méthode perfectionnée depuis par ses disciples, de porter des coups détournés, d'attaquer en paroissant défendre, et d'enfoncer le poignard avec respect. Peut-être aussi, malgré ses écarts, étoit-il trop éclairé pour porter dans l'irréligion cette effrayante certitude qui semble ne pouvoir être le partage que de la sottise ignorante ou du crime désespéré. Quoi qu'il en soit, non content d'ébranler les fondemens de la morale, il outrage et persécute la pudeur à chaque page de ses écrits. Il fouille dans la fange du cœur humain, il en remue toute la corruption, pour revêtir ses ouvrages de quelque obscène raillerie, ou d'une anecdote dégoûtante.

Cette liberté de penser, si flatteuse pour l'orgueil, si commode pour toutes les passions, dut trouver de nombreux partisans; et en effet, on vit se répandre dans la société, sous le nom d'esprits forts, une nouvelle espèce d'hommes, qui, affectant un superbe dédain pour tout ce que les autres hommes révèrent, ne reconnoissoient d'autorité que celle de leur propre raison, qu'ils érigèrent en tribunal, où ils citèrent toutes les vérités; comme depuis, à un autre tribunal dont le seul nom effraiera la postérité, nous les avons vus citer toutes les vertus. Ainsi, après avoir éteint le flambeau qui l'éclairoit depuis dix-sept siècles, l'esprit humain, descendant des hauteurs où le christianisme l'avoit élevé, se précipitoit, à travers les sombres régions du doute, dans l'abîme sans fond de l'athéisme.

Il faut le dire à la gloire de l'Église de France, elle fut la première à signaler l'invasion de ces principes menaçans; et seule elle en prévit les funestes suites. L'autorité civile, moins vigilante, ou distraite par d'autres soins, n'avoit rien fait encore pour réprimer la nouvelle doctrine, que déjà deux prélats illustres, Bossuet et Fénelon, appeloient sur elle le poids du mépris et de l'indignation : Pascal s'apprêtoit à la combattre avec les armes du raisonnement, si redoutables dans sa main quand la passion ne l'égaroit pas; et sans doute on fut redevable à la prévoyante fermeté de ces grands hommes de cet intervalle de calme qui se prolongea jusqu'à la mort de Louis XIV.

L'impiété cependant ne s'abandonnoit pas elle-même; elle agissoit dans l'ombre, épiant et préparant le moment où il lui seroit permis de se produire au grand jour. Sûre de convaincre quand elle auroit séduit, elle mettoit ses leçons dans la bouche de la volupté; et des hommes que leur naissance et leur rang appeloient à donner des exemples, couroient en foule chez une courtisane bel-esprit, qui, après avoir rejeté toutes les vertus de son sexe, comme on dépouille un vêtement incommode, ne parut sensible qu'à une seule gloire, celle de corrompre; qu'à un seul plaisir, celui de braver l'infamie (1)

(1) La philosophie s'annonça, dès sa naissance, par un caractère de dépravation bien remarquable. Elle corrompit tout, et même la volupté. Le prince de Conti, le duc de Vendôme, le Régent, pour ne parler que de ses plus illustres adeptes, étoient connus pour avoir des mœurs abominables. Je ne dirai rien de celles de notre siècle : elles ont tout surpassé.

Détournons nos regards de cet affligeant spectacle, pour les arrêter un moment sur celui qu'offroit l'Église de France, parvenue, comme la monarchie, à son plus haut degré de splendeur. L'âme, fatiguée d'indignation, se repose doucement sur ces jours à jamais mémorables, où le génie s'embellissoit du charme de toutes les vertus, où la raison la plus haute s'allioit à la plus humble foi; où le grand Bossuet, d'une main terrassoit l'hérésie, de l'autre distribuoit aux rois le pain de la parole de vie, affermissoit la base du pouvoir en même temps qu'il en fixoit les bornes, et dans un immortel tableau montroit tout ensemble et les révolutions des empires qui passent, et la suite de la religion qui demeure éternellement; où le tendre Fénelon, avec une éloquence touchante, défendoit cette même religion qu'il honora par un si noble sacrifice, et ravissoit les cœurs par la douceur enchanteresse de ses paroles; où Pascal déployoit toute la force du génie de l'homme pour écraser son orgueil; où, semblable à un voyageur qui remonte le long d'un fleuve pour en découvrir la source inconnue, Malebranche s'élevoit jusque dans le sein de Dieu même, pour y chercher le principe de la pensée; où, plus grand peut-être que tous ces grands hommes, un pauvre prêtre, sans influence que celle de ses vertus, sans autres moyens que son ardente charité, répandoit sur l'humanité plus de bienfaits qu'elle n'en reçut jamais d'aucun monarque. Que de fondations pieuses, que d'utiles institutions ne doit-on pas à cet homme, qui, à force de prodiges, a triomphé de l'indifférence de

notre siècle pour tout ce qui porte un caractère religieux ! Il n'étoit plus depuis long-temps, et son esprit vivoit encore pour faire le bien. Chaque jour, avant le jour qui a tout détruit, il nourrissoit encore l'indigent, revêtoit sa nudité, instruisoit son ignorance, consoloit ses douleurs ; et l'enfance, sauvée de la mort, le bénissoit dans les asiles que sa tendresse lui avoit préparés. Voilà la religion et ses effets ; voilà ce qu'elle fait pour l'homme, au nom d'un Dieu-homme. Que la philosophie se présente maintenant, et qu'elle nous dise ce qu'elle peut opposer à ces miracles de la charité chrétienne ; qu'elle nous montre son Vincent de Paul.

Et cependant je ne rappelle que les œuvres d'un seul homme : que seroit-ce si je rassemblois tous les services rendus au genre humain par la religion, dans ce siècle éternellement fameux par tous les genres de gloire comme par toutes les sortes de dévouement ? Ici, c'est le Frère des écoles chrétiennes qui se dévoue à l'enseignement des enfans du pauvre ; là, c'est la Sœur de la charité qui poursuit en quelque sorte la misère dans ses plus secrets réduits, afin que, sous l'empire de Jésus-Christ, il n'y ait pas une seule infirmité qui ne soit soulagée, pas une seule larme qui ne soit essuyée ; plus loin ce sont les Pères de La Trappe, ces héros de la solitude, qui cultivent, comme Jean, la pénitence au désert, et dont la porte hospitalière est toujours ouverte au voyageur et à l'indigent. Ailleurs, nous rencontrons ces congrégations vénérables qui produisirent les Pétau, les Mabillon, les Sirmond, les

Montfaucon, et tous ces savans religieux dont les incroyables travaux ont répandu tant de lumière sur les antiquités ecclésiastiques et profanes, et sur les premiers temps de notre histoire. Mais j'ai parlé de dévouement, et à ce mot la pensée se reporte avec douleur sur cet ordre, naguère florissant, dont l'existence tout entière ne fut qu'un grand dévouement à l'humanité et à la religion. Ils le savoient, ceux qui l'ont détruit; et c'étoit pour eux une raison de le détruire, comme c'en est une pour nous de lui payer du moins le tribut de regrets et de reconnoissance qu'il mérita par tant de bienfaits. Eh! qui pourroit les compter tous? Long-temps encore on s'apercevra du vide immense qu'ont laissé dans la chrétienté ces hommes avides de sacrifices comme les autres le sont de jouissances, et l'on travaillera long-temps à le combler. Qui les a remplacés dans nos chaires? qui les remplacera dans nos colléges? Qui, à leur place, s'offrira pour porter la foi et la civilisation, avec l'amour du nom français, dans les forêts de l'Amérique ou dans les vastes contrées de l'Asie, tant de fois arrosées de leur sang? On les accuse d'ambition : sans doute ils en avoient; et quel corps n'en a pas? Leur ambition étoit de faire le bien, tout le bien qui étoit en eux; et qui ne sait que c'est souvent ce que les hommes pardonnent le moins? Ils vouloient dominer partout : et où donc dominoient-ils, si ce n'est dans ces régions du Nouveau-Monde, où, pour la première et la dernière fois, l'on vit se réaliser sous leur influence ces chimères de bonheur que l'on pardonnoit à peine à l'imagination des poètes? Ils étoient dangereux aux

souverains : est-ce bien à la philosophie à leur faire ce reproche? Quoi qu'il en soit, j'ouvre l'histoire, j'y vois des accusations, j'en cherche les preuves, et ne trouve qu'une justification éclatante.

Leur zèle pour la pureté de la foi, pour le maintien de l'autorité, leur attira l'inimitié d'une secte haineuse et turbulente, qui, depuis deux siècles, n'a pas cessé de troubler et de déchirer l'Église, dont elle a contribué, dans ces derniers temps, à consommer la ruine en France. Le Jansénisme, enfant honteux de la Réforme, en vain méconnoît et désavoue sa mère ; évidemment il lui dut, avec ses dogmes désolans, ce caractère dur et hautain, cet esprit d'indépendance et de révolte (1), par lequel il se signala dès sa naissance. Et remarquez encore, entre cette secte et la philosophie, née de la Réforme, un autre rapport, et, si j'ose ainsi parler, une ressemblance de famille bien frappante. « Un parti » de théologiens, qui date de l'autre siècle, ne voit dans » l'homme, dit M. de Bonald, que sa nature corrom- » pue, dégradée, originelle, inerte selon eux, impuis- » sante à tout bien, même à aider celui qu'on veut lui » faire ; et les philosophes modernes voient la véritable » nature de l'homme social dans l'état foible, ignorant, » barbare, de la vie sauvage (2). » Ajoutons que les

---

(1) La magistrature qui, sous Louis XIV, n'étoit pas encore séditieuse, et qui ne l'eût pas été impunément, représentoit alors le Jansénisme comme « une secte qui n'oublioit rien pour diminuer » l'autorité des puissances ecclésiastiques et séculières qui ne lui » étoient pas favorables. » Voyez le *Requisitoire de l'avocat-général Talon*, du 25 janvier 1687.

(2) *Législation primitive*, tome 1, p. 35.

uns et les autres détruisent également toute liberté morale, et que les disciples de Jansénius et de Quesnel ont introduit l'anarchie dans l'Église, comme les philosophes l'ont mise dans l'État (1).

On gémit d'avoir à compter parmi les chefs d'un parti si dangereux par ses principes, si odieux par les moyens qu'il employa pour les soutenir, des hommes qui à de grands talens joignoient de grandes vertus, si toutefois il en est de compatibles avec l'orgueil; car, après tout, est-il un seul sectaire qui n'ait cherché à éblouir les autres, et quelquefois à se rassurer lui-même, par les dehors imposans d'une sévère régularité ou d'une austérité farouche? Et Tertullien aussi avoit des vertus; il se perdit néanmoins, parce qu'il manqua de la plus nécessaire de toutes, d'humilité. Je cite de préférence Tertullien, parce qu'il y a de singuliers rapports entre lui et l'oracle du Jansénisme, M. Arnauld. Tous deux d'un caractère ardent, présomptueux, opiniâtre, tous deux pleins de génie, tous deux ayant rendu à la religion d'éminens services, ils se laissèrent entraîner (qui le croiroit dans de si grands hommes?) à la fougue d'une imagination qui outroit tout; car c'est en outrant la vérité catholique, que M. Arnauld

(1) Le Jansénisme, peu favorable au culte de la sainte Vierge et des saints, avoit une tendance bien marquée à l'abolition du culte extérieur, que les philosophes ont entièrement détruit. Il apprenoit aux chrétiens à se passer des sacremens, et fermoit les sources de la grâce, sous prétexte de rétablir l'ancienne discipline de l'Église sur la pénitence. On pourroit faire encore bien des réflexions et plus d'un rapprochement sur cette répugnance pour la fréquente communion, si extraordinaire, pour ne rien dire de plus, dans des gens qui font profession de la doctrine catholique sur l'Eucharistie.

tomboit dans l'erreur de Calvin : et il ne s'en est pas aperçu! et Pascal, Nicole (1), Duguet, et tant d'autres non moins éclairés, ne s'en sont pas aperçus

(1) Personne n'eut jamais une raison plus solide, un esprit naturellement plus juste que M. Nicole ; personne n'a jamais mieux montré la foiblesse et l'inconséquence de l'homme, et personne ne fut jamais plus inconséquent. Lisez ses traités contre les Protestans, et vous admirerez avec quelle force de raisonnement il prouve qu'on doit « se soumettre sans balancer aux décisions des pasteurs » de l'Église, qui sont faites sous l'autorité de leur chef » (*Prét. Réf. conv. de Schisme*, l. III, c. 14), parce que l'Église seule peut nous ouvrir un sentier de lumière à travers le labyrinthe des opinions humaines. Eh bien! ce même homme a été rebelle, pendant toute sa vie, à l'autorité qu'il avoit si glorieusement défendue, et il a résisté jusqu'à son dernier soupir aux jugemens prononcés par les souverains pontifes, et adoptés par presque tous les évêques. Mais ce qui est plus étonnant encore, c'est de l'entendre convenir qu'en agissant comme il a fait on est sans excuse, dans la même page où il soutient qu'il n'a fait que ce qu'il a dû faire. On trouvera ces deux assertions dans sa lettre à M. de Pontchâteau (*Essais de Morales*, tom. XV), où il justifie son refus de se joindre à M. Arnauld pour écrire en faveur de Port-Royal. « J'avoue, dit-il, que je ne saurois » souffrir, qu'il me paroît contraire à toutes les règles de l'Église, » et même de la bienséance humaine, de me conduire de la sorte, » et qu'il me semble que cela ne seroit propre qu'à me faire passer » dans toute la France, et même dans toute l'Europe, pour un insolent et un extravagant. — Ne croiroit-on pas avoir réfuté tout ce » que je pourrois écrire, en répliquant que c'est un petit clerc qui a » l'insolence d'attaquer l'archevêque de Paris? ce qui rendroit ces » écrits odieux à la plupart du monde, et décrieroit même cette » cause. Le pis est que si l'on me faisoit ces reproches, ma conscience, loin de m'en défendre, y consentiroit; car je trouve bien » des exemples de clercs et de laïques qui ont écrit contre des hérétiques, ou sur des matières ecclésiastiques non contestées ; mais je » n'en trouve point qui se soient élevés par des écrits publics contre » les premiers ministres de l'Église.» Et c'est ce même *petit clerc* qui a publié tant de livres pour combattre les décisions des premiers pasteurs dans l'affaire de Jansénius! Je laisse à ceux qui partagent ses opinions le soin de l'accorder avec lui-même.

plus que lui! O foiblesse de la raison humaine! et que Dieu sait bien nous faire sentir, quand il veut, par d'éclatans exemples, la nécessité de nous soumettre à une plus haute autorité!

Ce qu'il faut remarquer principalement dans l'histoire de cette secte, séduisante à son origine, et bientôt après si prodigieusement avilie, c'est l'enchaînement des erreurs qu'elle fut successivement forcée de soutenir. Quelle différence entre le jansénisme d'Arnauld et le jansénisme de Quesnel, entre la doctrine de celui-ci et celle de ses successeurs! Après avoir épuisé tous les subterfuges, toutes les ruses de la chicane; ne pouvant plus éluder l'autorité de l'Église qui les condamne, ils attaquent de front cette autorité. L'insulte la plus violente succède à d'hypocrites ménagemens. Qui ne reconnoît ici la marche constante de l'hérésie? Mais voyez la suite : le retranchement s'opère; ils ne tiennent plus au tronc qui donne la vie; et voilà qu'aussitôt cette branche malheureuse se dessèche et tombe en pourriture. O providence! Tout le génie d'un Pascal, toute la raison d'un Arnauld, toute la vertu d'un Nicole aboutit, en dernier résultat, aux folies et aux obscénités du plus extravagant fanatisme!

Ce fut à peu près dans ce même temps que l'irréligion commença à lever plus hardiment sa tête hideuse. Louis XIV n'étoit plus : un prince, *fanfaron de crimes*, donnoit à la nation l'exemple contagieux de la dissolution et de l'incrédulité. A cette noble décence, à cette majesté de mœurs qui distinguoit l'ancien monarque, malgré les écarts où ses passions l'entraînèrent dans sa

jeunesse, succéda subitement la licence la plus effrénée. Que le cœur ait des foiblesses et qu'il en rougisse, cela est de l'homme dans tous les temps, et l'on s'en afflige plus qu'on ne s'en alarme; mais d'ériger l'immoralité en système, de raisonner le libertinage, et de creuser froidement le crime, voilà ce qui effraie, et ce qui caractérise l'époque funeste de la Régence (1). La Cour, ce sanctuaire de la royauté, se changea en un lieu de débauche. L'infamie devint un titre à l'intimité du prince; et pour obtenir sa faveur, deux choses seulement furent nécessaires : ne rien croire, ne rien respecter.

On n'offre pas impunément de tels modèles aux peuples. Le germe de la corruption, semé dans la société par la main des rois, se développe tôt ou tard avec une épouvantable énergie. Quand il n'existe plus rien de sacré pour le souverain, quand il se joue également du vice et de la vertu, de tous les devoirs et de toutes les bienséances, le jour des révolutions est proche; il

(1) « Il existe sept exemplaires, peut-être douze, d'un recueil in-» fâme, intitulé *le Cosmopolite;* c'est un choix de pièces licen-» cieuses, formé en 1735 par le duc d'Aiguillon, et imprimé chez » lui et par lui, dans sa terre de Veretz en Touraine. Une princesse de » Conti, le comte d'Agenois, et quelques autres seigneurs, furent les » collaborateurs du duc d'Aiguillon. Le livre est dédié à madame de » Miramion, et c'est Moncrif qui fit l'épître et la préface. Le but des » éditeurs du *Cosmopolite* avoit été de rivaliser madame la grande » duchesse de Bouillon et M. de Lassay, qui avoient donné les » *Mémoires du temps.* Ces détails nous aident à comprendre » combien étoit profonde la plaie que les déréglemens de la » Régence avoient faite à la morale publique. Que penser des » mœurs d'un pays où les plus grands seigneurs se déshonoroient » par ces abominables publications ? » *Article de M. Boissonade dans le* Journal de l'Empire *du 5 novembre* 1810.

a lui-même brisé le sceptre dans sa propre main, ou dans celle de ses successeurs.

Les premiers symptômes d'un changement dans l'esprit et le caractère français se déclarèrent à l'époque de ce jeu funeste connu sous le nom de *Système*. Un délire épidémique tourna toutes les têtes; une insatiable cupidité envahit tous les cœurs. La fièvre de l'or, qui consume lentement les mœurs des peuples, s'alluma dans le sein de la nation la plus généreuse, la plus désintéressée de l'Europe. Alors on eut une preuve trop certaine de l'affoiblissement des principes religieux; et l'on put présager de grands maux, parce qu'on aperçut de violentes passions.

Cependant jamais la religion ne s'étoit montrée plus aimable et plus grande; jamais elle n'avoit répandu sur les hommes plus de bienfaits qu'au moment même où les hommes conjuroient sa ruine : comme si la Providence, sur le point de les abandonner à eux-mêmes, eût voulu, en quelque sorte, se justifier de cet abandon, et leur ôter toute excuse, en leur présentant dans toute sa beauté, disons mieux, dans toute sa divinité, cette foi qu'ils alloient détruire.

Avant qu'un gouvernement foible ou insensé eût permis d'attaquer la religion dans des ouvrages publics, l'incrédulité étoit moins, dans la plupart de ceux qui en faisoient profession, une doctrine raisonnée, qu'un système de vie, une sorte de morale pratique à l'usage des passions, fondée, il est vrai, sur l'exclusion du christianisme, sans néanmoins qu'on se mît fort en peine d'en prouver la fausseté et d'en abolir la

croyance, surtout parmi le peuple. Il semble au contraire que les esprits forts, presque tous distingués par leur naissance, cherchassent encore, dans la licence des mœurs et des opinions, une distinction nouvelle, peu honorable sans doute, mais qui ne laissoit pas de flatter leur vanité, en paroissant les séparer du vulgaire par la supériorité d'esprit autant qu'ils l'étoient déjà par celle de leur rang. Si quelques-uns se mêloient de dogmatiser, c'étoit en secret, avec mystère, et de bouche seulement, sans jamais exposer leur doctrine naissante au danger de la publicité et à l'épreuve de la contradiction. Aussi étoit-elle pressentie plutôt que connue : on apercevoit les effets, la cause demeuroit cachée; et les orateurs chrétiens, effrayés de ce bruit sourd qui se faisoit entendre autour d'eux, spectateurs des premiers désastres, et en présageant de plus grands pour l'avenir, jetoient inutilement le cri d'alarme, et prophétisoient en vain à la société les fléaux prêts à fondre sur elle.

La société épicurienne du Temple étoit, au commencement du dernier siècle, comme la dépositaire de cette tradition d'impiété; et c'est probablement dans son sein que M. de Voltaire, encore jeune, puisa cette haine du christianisme, qui, s'envenimant avec les années, devint, non pas une passion, mais une véritable fureur. L'histoire de la philosophie, pendant cinquante ans, n'est presque que l'histoire de ce poète énergumène; et même il fut le premier qui déshonora le nom de philosophe en le substituant à celui d'esprit fort, universellement décrié.

Ce qu'il y a de bien étrange dans un homme si extraordinairement vain, c'est qu'étant redevable à la religion chrétienne des plus belles productions de son génie, qui semble l'abandonner toutes les fois qu'il écrit sous l'influence d'une autre doctrine, il ait sacrifié l'intérêt de sa gloire aux préventions de son esprit ou au besoin de satisfaire sa haine.

Bayle avoit essayé d'ébranler par le raisonnement les bases de toute religion; mais, malgré ses anecdotes et ses contes orduriers, Bayle est très difficile à lire pour les gens du monde. Ses pesans in-folio, surchargés de citations, enflés de métaphysique, sont faits pour effrayer les lecteurs qui ne veulent qu'être amusés; et il faut même le plus souvent, pour les entendre, un degré d'instruction qui n'est pas très commun. M. de Voltaire employa des armes toutes différentes et bien plus dangereuses. Il alloit distribuant d'une main légère la raillerie et le sarcasme; sa plume intarissable versoit des flots d'ironie sur les objets les plus saints, en prose, en vers, et avec une fécondité qu'on admireroit si l'on ne frémissoit pas. Ainsi peu à peu l'on s'accoutumoit à considérer la religion sous un point de vue ridicule, à rire de ses pratiques, de ses dogmes, de ses ministres. Le respect s'affoiblissoit insensiblement; on eût craint de commettre son esprit en s'avouant chrétien; et la foi, retirée dans le fond du cœur, y combattoit chaque jour avec plus de désavantage contre la honte, cet inexorable tyran des âmes foibles.

D'un autre côté, l'on attaquoit les uns après les

autres, dans des pamphlets répandus avec profusion, tous les points de l'histoire sacrée, tous les faits sur lesquels repose le christianisme. On cherchoit à le rendre odieux en le calomniant. Les plus atroces accusations, les assertions les plus mensongères étoient avancées sans preuves avec une hardiesse inouïe. En vain les réfutoit-on, elles étoient reproduites le lendemain dans des brochures nouvelles, toujours piquantes par la forme, et que l'on dévoroit avec avidité, tandis que la réfutation nécessairement plus sérieuse n'étoit lue de personne. C'étoit surtout l'habitude de M. de Voltaire de ne répondre à ses adversaires que par des sarcasmes, et des insultes quelquefois si grossières, que ses amis en rougissoient pour lui. On s'imagine bien qu'un tel homme s'effrayoit peu des censures de l'Église : il craignoit davantage les arrêts des parlemens ; et peut-être cette crainte eût-elle un peu amorti sa fougue irréligieuse, s'il ne se fût pas d'ailleurs ménagé, parmi les plus hauts personnages de l'État, des protecteurs puissans, qui, plus d'une fois, réussirent à le soustraire à l'animadversion de l'autorité.

On ne peut s'étonner assez de l'appui que trouvoit dans les grands, dans les ministres, et jusque dans les rois, la philosophie nouvelle qui croissoit à l'ombre des trônes, en attendant le moment de les renverser. Il y a dans cette conduite des chefs des nations, quelque chose de si inconcevable qu'il faut nécessairement recourir, pour l'expliquer, à une raison plus haute que la raison humaine ; et ce n'est qu'en interrogeant la Providence, qu'en méditant ses profonds desseins,

que l'histoire s'élevera jusqu'à la cause de ce prodigieux aveuglement.

Remarquons toutefois comme une nouvelle preuve de ce que nous avons avancé sur la secrète conformité entre la Réforme et la philosophie, que cette dernière reçut toute espèce d'accueil dans les pays protestans (1) : elle fut, pour ainsi dire, reconnue et fêtée dans sa famille. Tous les souverains du nord de l'Europe manifestèrent leur penchant pour elle : ils attirèrent près d'eux les écrivains qui la propageoient, et quelques-uns même s'en composèrent une espèce de cour, où la *liberté* n'étoit pas toujours sans danger, ni l'*égalité* sans caprices. Un monarque célèbre, et à qui ses talents militaires, plus peut-être que son génie politique, firent donner le nom de Grand, ne rougit point de se faire le disciple d'un poète exilé, qui l'accabloit de louanges en public, et en secret de sarcas-

(1) C'est en Hollande que s'imprimoient presque tous les livres philosophiques, et que se retiroient les écrivains que l'autorité publique poursuivoit en France. Ce peuple de marchands, qui, dans cette guerre contre la société, ne voyoit qu'une spéculation mercantile, vendoit en Europe sa religion pour un peu d'or, comme un siècle auparavant il la trahissoit au Japon pour un vil intérêt de commerce. Voilà l'esprit du protestantisme : et l'on s'étonne qu'il y ait plus de richesses là où il domine! mais les richesses ne sont pas la force, comme l'ont prouvé les événemens. L'amour de la propriété n'est pas l'amour de la patrie, encore moins l'amour du *prochain*, l'amour de l'homme, sans lequel il n'y a point de sacrifice, ni par conséquent de société. Tout sentiment tendre et généreux s'éteint à la longue chez les peuples commerçans; la cupidité produit l'égoïsme, et l'égoïsme la cruauté. On frémit des barbares traitemens que les Anglois et les Hollandois font subir de sang-froid à leurs esclaves dans les colonies. Partout où il n'y a pas *amour* de Dieu, il y a oppression de l'homme.

mes; et par une déplorable bizarrerie, mêlant aux vertus d'un roi les passions d'un sectaire, il ébranloit avec des opinions le trône qu'il affermissoit par des batailles.

Plusieurs années s'écoulèrent, pendant lesquelles on vit se répandre de Berlin dans le reste de l'Europe une foule de productions impies, fruit de cette étrange association. Mais enfin le prince et le philosophe-poète se dégoûtèrent l'un de l'autre, et se séparèrent avec des procédés qui n'honorèrent aucun des deux. M. de Voltaire, n'osant rentrer en France, où d'ailleurs il n'eût pas joui de toute la liberté dont il avoit besoin pour l'accomplissement de ses projets, après avoir erré quelque temps sur la frontière, alla se fixer près de Genève dans le château de Ferney, d'où il faisoit mouvoir tous les fils de la conjuration philosophique. C'est ici le lieu d'entrer dans quelques détails sur l'étendue et la profondeur des moyens que l'on mit en œuvre. Jamais le génie du mal n'ourdit avec plus d'art une plus horrible trame.

L'objet le plus important pour le parti étoit de s'emparer de l'opinion publique. Déjà l'on a vu avec quelle adresse M. de Voltaire avoit su intéresser à sa propre cause l'amour propre de ceux qui, sans beaucoup de lumières, avoient quelque prétention à l'esprit : et qui n'a pas en France cette sorte de prétention (1) ? De là, dans l'homme qui en avoit le plus, cette extrême influence qu'il exerça soixante ans sur

(1) Cet amour de l'*esprit*, destructif de la *raison*, a toujours été le caractère des siècles de décadence.

ses contemporains. L'éclat de ses talens, l'agrément de sa conversation, la politesse de ses manières, tout, jusqu'à ses richesses, le rendoit particulièrement propre à agir sur les premières classes de la société, plus disposées d'ailleurs à adopter les principes commodes de la philosophie, parce qu'approchant le prince de plus près, elles s'étoient aussi plus corrompues, durant la Régence, par l'exemple de ses vices. Dès son entrée dans le monde, M. de Voltaire se trouva lié avec les hommes de la plus haute distinction, et il ne parut point étranger parmi eux. A mesure que sa gloire s'augmenta, il fut recherché davantage. On crut son talent nécessaire pour embellir les fêtes de la cour. Les grands, les ministres, les favorites, tout ce qui avoit du pouvoir, tout ce qui aspiroit à la considération que donne l'esprit, se pressoit autour du suprême dispensateur de ce genre de réputation. Il faut voir dans sa correspondance, si curieuse à tant d'égards, comme il sait tirer parti de toutes les vanités. La louange n'eut jamais plus de séduction que dans sa bouche et sous sa plume. Il enivroit d'encens les souverains du Nord : c'étoit entre eux et lui un commerce de flatterie, dont il savoit adroitement se prévaloir en faveur de sa secte. Tel étoit surtout son ascendant sur Frédéric, qu'il obtint de ce prince une ville sur les bords du Rhin (1), où les philosophes rassemblés devoient travailler de concert et sans relâche à la *propagation des lumières*; mais ce projet,

(1) Cassel.

formé par l'ardent vieillard, manqua, à son grand regret, par la foiblesse de ceux qui devoient y concourir, et que la gloire de donner au monde le spectacle d'une république de sages ne put déterminer à renoncer aux délices de Paris. Long-temps il conserva de cette mollesse de ses disciples un ressentiment qu'il exhale dans ses lettres en des termes fort énergiques. Ce qui l'irritoit surtout, c'étoit la comparaison de cette indifférence avec le zèle des chrétiens pour répandre la foi.

Un autre effet de l'exaltation de l'amour-propre fut de multiplier à l'infini le nombre des gens de lettres, et d'augmenter sans mesure leur influence. Ils devinrent un véritable corps dans l'État, et un corps d'autant plus dangereux, qu'essentiellement actif, il ne pouvoit, dans une société constituée, exercer son activité que pour détruire. *Je suis grand démolisseur*, écrivoit M. de Voltaire (1), et ce mot convenoit au dernier barbouilleur de papier, comme au premier poëte de la nation. De plus, tout homme qui désiroit se faire un nom, ou parvenir aux honneurs littéraires,

---

(1) Lettre du 1er janvier 1770 à madame du Deffant; et dans une lettre du 15 septembre 1775 à M. d'Argental : « Je laisse à mes contemporains des limes et des ciseaux. » Il auroit pu ajouter des haches et des poignards. Le 29 juillet 1775, il écrivit au roi de Prusse : « Il faudroit bouleverser la terre pour la mettre sous l'empire de la philosophie. » Ailleurs (lettre du 26 janvier 1762 à M. d'Argental) il regrette que les philosophes ne soient encore ni assez nombreux, ni assez zélés, ni assez riches, pour effectuer *par le fer et par la flamme* cette opération philanthropique. Ce n'est pas là sans doute du fanatisme, c'est de la tolérance et de l'humanité... philosophiques.

étoit forcé de prostituer sa plume au parti dominant, qui seul disposoit des places académiques et des trompettes de la renommée. Tous les journaux accrédités étoient entre ses mains; et malheur à l'écrivain qui osoit défendre la religion, ou montrer de l'attachement pour elle! bientôt des satires violentes, des torrens d'invectives imposoient silence au téméraire: on le couvroit d'un ridicule ineffaçable; on le diffamoit par de noires calomnies; sa voix, s'il essayoit de répondre, se perdoit au milieu des clameurs philosophiques; et l'infortuné, en butte à une implacable persécution, étoit enfin trop heureux d'échapper par l'oubli à la haine de ses adversaires.

Pendant qu'on fermoit ainsi la bouche aux écrivains religieux, l'auteur de la plus mince brochure, pourvu qu'elle fût bien impie ou bien obscène, étoit loué, encouragé. M. de Voltaire lui écrivoit une lettre flatteuse; d'Alembert le prônoit dans les sociétés. A la faveur du nom de philosophe, un sot devenoit incontinent un homme d'esprit, même de génie; un misérable sans mœurs, sans probité (et l'on en citeroit une foule d'exemples), étoit accueilli, fêté chez des fermiers-généraux, chez des grands, chez des ministres; on s'intéressoit à sa fortune, on lui procuroit des emplois; et après qu'on avoit tout fait pour lui, il ne s'en croyoit pas moins en droit de déclamer contre le gouvernement, qui ne savoit pas rendre justice à un mérite tel que le sien.

La Sorbonne par ses censures, les évêques par leurs mandemens, les Parlemens surtout par leurs arrêts

contre les ouvrages, et quelquefois même contre les auteurs, mêloient à tant de prospérité quelques dégoûts et quelques alarmes. Les corps se corrompent beaucoup moins vite que les individus : il y a en eux je ne sais quelle force qui résiste aux innovations, repousse les nouvelles maximes, les nouveaux usages; en un mot, tout ce qui contrarie l'ordre existant : aussi n'arrive-t-il jamais de grands changemens dans l'État, qu'ils n'aient été auparavant détruits ou affoiblis. De là les efforts constans de la philosophie pour avilir et rendre odieuse la magistrature; de là le ridicule qu'elle versoit à pleines mains sur les corporations religieuses, sur les assemblées ecclésiastiques. Ses disciples alloient *démolissant* les unes après les autres toutes les colonnes sur lesquelles repose l'édifice social, sans prévoir qu'eux-mêmes finiroient par être écrasés sous ses ruines.

Cependant il ne suffisoit pas de s'être emparé des premiers rangs de la société. Les révolutions commencent par les grands, mais elles ne s'achèvent que par le peuple; c'étoit donc le peuple qu'il importoit spécialement de pervertir. Ici la plume se refuse à retracer tous les genres de moyens qu'on employa pour atteindre ce but : toutes les infamies philosophiques n'ont pas été révélées, tout n'a pas été dit sur l'affreuse corruption de cet exécrable secte, *et tout ne se peut dire* : il est des horreurs qui doivent être ensevelies dans un silence éternel (1).

(1) L'auteur a eu en main la *preuve écrite* des faits qu'il indique sans pouvoir les énoncer. *En France, au dix-huitième siècle, la débauche a eu son apostolat* : encore une fois, tout n'a pas été dit sur la philosophie, et tout ne se peut dire.

Mais, en se bornant à ce qui est public, on ne peut s'empêcher de reconnoître dans la multiplicité des livres impies la première cause de l'anéantissement des principes religieux et de la destruction de la morale. Répandus avec profusion, donnés plutôt que vendus, des hommes même étoient payés pour les distribuer gratuitement dans les colléges et dans les campagnes. Le laboureur les lisoit dans sa chaumière, comme le seigneur dans son château, et bientôt le château fut incendié par le laboureur instruit de *ses droits;* et un peu après, par un juste retour, la chaumière elle-même disparut dans l'universel bouleversement.

L'irréligion, dont le club d'Holbach fut long-temps le foyer le plus actif, prenoit tous les tons, toutes les formes, se couvroit de tous les masques, dans les nombreux ouvrages qu'elle enfantoit chaque jour. Raisonnement, plaisanterie, fausses citations, érudition fastueuse, pompeux étalage de tolérance et d'humanité, phrases sentimentales, peintures voluptueuses, tout étoit mis en œuvre : et comment la jeunesse surtout n'eût-elle pas succombé à de si puissantes séductions? Joignez-y les sociétés occultes qui se propageoient par l'attrait du plaisir et du mystère (1), l'établissement des

(1) Sur les sociétés occultes et leur influence dans la révolution, voyez les *Mémoires sur le Jacobinisme* par M. l'abbé Barruel. Quelque temps avant sa mort, Frédéric, plus attaché encore à son trône qu'à sa philosophie, dénonça à la cour de Bavière la conspiration des Illuminés, et la cour de Bavière s'empressa de communiquer aux autres cours les preuves et le plan de cette vaste conjuration contre la société. Aujourd'hui que nous sommes plus que jamais éclairés par l'expérience, c'est aux gouvernemens de voir jusqu'à quel point il convient de tolérer ces dangereuses associations, qu'on supprimera

académies et des spectacles dans les petites villes, et la dépravation des mœurs qui en étoit la suite. La philosophie entroit dans l'âme par tous les sens : elle allaitoit d'impiété la génération naissante, et déposoit dans le sein de la société le germe fatal qui devoit y porter bientôt la corruption et la mort.

Déjà l'on apercevoit dans les mœurs publiques et privées des changemens d'un présage sinistre. Tous les liens se relâchoient insensiblement, et ceux qui attachent la famille à l'État, et ceux qui unissent l'individu à la famille (1). Il y avoit dans les hommes une tendance visible à s'isoler ; car l'erreur divise, comme la vérité rapproche. Les corps eux-mêmes, fatigués d'une lutte pénible, se laissoient entraîner au mouvement général. La noblesse, la magistrature, le mili-

---

toujours plus facilement qu'on ne les surveillera. « Il existe d'anciens statuts des Francs-Maçons, qui excluent les catholiques, et » qui restreignent l'ordre aux seuls protestans. Luther portoit dans » son cachet une rose surmontée d'une croix. » *Essai sur l'esprit et l'influence de la Réforme*, par Ch. Villers, troisième édition, pages 285 et 290.

(1) Au moment de la révolution, quatre cents causes ou requêtes en séparation étoient en instance au Parlement de Paris, et le double au tribunal du Châtelet. L'affoiblissement du nœud conjugal en préparoit l'entière dissolution; et la loi du divorce, tant réclamée par la philosophie, vint bientôt sanctionner le libertinage. On peut juger des progrès de la corruption par le nombre toujours croissant des enfans trouvés. En 1670, le grand hospice de Paris contenoit cinq cent douze de ces malheureuses victimes de la débauche ; sous la régence du duc d'Orléans, en 1720, on y en comptoit quatorze cent quarante et un ; et en 1745, vers le milieu du règne de Louis XV, trois mille deux cent vingt-quatre. Le nombre en est incalculable sous Louis XVI, qui assigna des fonds plus amples, et créa de toutes parts de nouveaux hospices pour les recueillir.

taire, le gouvernement, tout se croyoit abus : la société s'effrayoit d'elle-même.

Après avoir long-temps dominé sur l'Europe, moins encore par la force de ses armes que par l'autorité de ses vertus et l'ascendant de son génie, la France, se dépossédant elle-même d'un si noble empire, s'humilioit aux pieds de ses antiques rivales, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de toutes les nations protestantes, dont elle imitoit les mœurs, exaltoit les lois, prônoit les lumières, admiroit la littérature, et adoptoit jusqu'aux modes. Ce n'étoit plus ces Français si brillans, si fiers, et quelquefois si vains; il sembloit qu'ils eussent mis leur orgueil à s'abaisser, à s'avilir : peuple dégénéré même de ses vices !

Le petit esprit, le goût des frivolités, la fureur des jouissances formoient le caractère national. Tous les rapports entre les personnes étoient intervertis, tous les rangs confondus, toutes les bienséances violées. On entendoit des femmes disserter gravement sur les sciences, les arts, la philosophie, dans le même cercle où des militaires brodoient ou faisoient des nœuds. Des magistrats, des ministres, des femmes titrées, de plus grands personnages encore, prostituant leur dignité, se donnoient en spectacle sur des théâtres de société. La vieillesse, réduite à se taire devant l'enfance insolente et présomptueuse, n'inspiroit que le mépris, ne recueilloit que l'insulte : véritable anarchie de mœurs, qui préparoit et annonçoit l'anarchie politique.

A mesure que le respect pour les hautes fonctions de la société s'affoiblissoit, les plus vils métiers, celui

même d'histrion, acquéroient une considération scandaleuse. Là où il y avoit des richesses, il n'y avoit plus d'infamie. Le plaisir étoit le dieu auquel on sacrifioit tout; et cependant de tous côtés éclatoient des plaintes amères sur le malheur de la condition humaine. Fatiguées et non assouvies, les passions s'irritoient de leur impuissance. On vit avec étonnement une multitude d'hommes consumés au sein de la mollesse par une sombre mélancolie : ils demandoient le bonheur à leurs sens, et leurs sens éteints ne leur offroient pas même des jouissances : alors, dégoûtés de tout, et repoussés de toutes parts en eux-mêmes, où ils ne trouvoient qu'un vide affreux que le désespoir creusoit sans cesse, ils se délivroient par le suicide de l'importun fardeau d'une vie sans consolation et sans espérance (1). Chose étrange, que les doctrines de volupté n'aient jamais pu faire un heureux, et que cette merveille fût réservée comme tant d'autres à la doctrine de la croix !

Nous avons considéré la philosophie dans les moyens qu'elle employa pour se propager, et dans quelques-uns de ses effets : si nous l'envisageons en elle-même, je veux dire dans ses opinions, qu'apercevrons-nous, sinon un monstrueux chaos d'idées incohérentes, de principes révoltans, d'absurdes et odieux systèmes? Lorsque les novateurs du seizième siècle attaquèrent l'Église romaine, unis seulement pour détruire, ils se divisèrent en une foule de sectes aussi différentes entre

---

(1) Mille quatre cent trois individus des deux sexes se suicidèrent, en 1780, dans la seule généralité de Paris.

elles qu'elles l'étoient de la religion catholique. La raison de l'homme une fois reconnue pour unique juge de la foi, il n'y avoit point de motif pour que personne soumît sa raison à celle d'autrui; et dès lors il dut y avoir et il y eut en effet autant de religions que d'individus. La philosophie, partant du même principe, arriva nécessairement au même résultat. Opposés sur tout le reste, ses disciples ne s'accordoient que dans leur haine pour le christianisme ; et cette haine seule donnoit droit au titre de Philosophe, comme la haine de l'Église romaine à celui de Protestant, et encore, dans ces derniers temps, comme la haine de la royauté à celui de Jacobin. Ce n'étoit, sous différens noms, que la révolte de l'orgueil contre l'autorité, et par conséquent contre Dieu, source de toute autorité; d'où il suit, pour le dire en passant, que la Réforme devoit infailliblement aboutir à l'athéisme.

Le sceptique Bayle combattit Spinosa; mais en même temps il soutint la possibilité d'une république d'athées, et il voulut constituer la société sans Dieu, comme Luther et Calvin constituoient la religion sans chef.

Il ne paroît pas que M. de Voltaire ait jamais méconnu l'existence d'un premier être : c'est la seule vérité qu'il ait constamment respectée, si toutefois c'est respecter la vérité que d'en rejeter les conséquences. Incertain de l'immortalité de l'âme et de la liberté, il ébranle et raffermit tour-à-tour ces deux grands fondemens de la morale (1). Son imagination mobile,

(1) Il est bien difficile de penser que les chefs du parti philosophique

que rien ne guide, que rien n'arrête, l'entraîne successivement dans les routes les plus opposées. Tantôt il reconnoît dans l'univers une providence protectrice qui dispose et règle tout avec une sagesse infinie; tantôt, faisant remonter la philosophie vers sa source, il renouvelle les dogmes insensés du Portique, et se plaît à rendre au Destin son sceptre de fer que le christianisme lui avoit arraché. Je ne dirai rien de ces inconséquences : tout-à-l'heure nous en verrons de bien plus étranges dans Diderot, et il ne faudra pas s'en étonner; car si *rien n'est vrai sur rien*, comme le prétendent nos sages, tout peut également se soutenir, et la variété n'est qu'un plaisir de plus. Du moins, M. de Voltaire ne varia pas un instant dans sa haine pour la religion chrétienne; il l'abhorroit encore plus qu'il ne chérissoit la gloire, ou plutôt il avoit mis une horrible gloire à la détruire. Les preuves de cet affreux complot sont consignées dans la volumineuse correspondance que ses éditeurs ont pris soin de nous conserver; monument d'une rage surhumaine, et que l'enfer seul peut expliquer et punir. Le dirai-je? me pardonnera-t-on de le rappeler, ce cri, cet épouvantable cri, *Écrasez l'infâme!*.... Grand Dieu! cette religion à qui l'Europe doit ses lois, ses mœurs, sa

---

fussent toujours de bonne foi dans leur apparente incrédulité. On les voit, dans l'intimité de leur correspondance secrète, se consulter mutuellement, et se communiquer leurs doutes sur les mêmes points qu'ils décidoient si affirmativement en public. Après avoir rejeté la vérité que leur présentoit l'autorité divine, ils cherchoient dans l'autorité de l'homme la conviction de l'erreur, et ne pouvoient l'y trouver. V. la *Correspondance de Voltaire avec le roi de Prusse et d'Alembert.*

civilisation; cette religion qui a aboli parmi nous l'esclavage, l'infanticide, les sacrifices humains, les guerres exterminatrices; cette religion, toute dévouée au soulagement des misères humaines; qui ordonne au riche de nourrir le pauvre, au pauvre de respecter les propriétés du riche; qui, dans les trésors de son immense charité, a des secours pour tous les besoins, des consolations pour toutes les douleurs, des remèdes pour toutes les blessures; qui défend la pensée même du mal, et ne connoît point de crimes inexpiables, parce qu'elle peut appliquer des mérites infinis; qui offre le pardon au repentir, et à la vertu une récompense digne d'elle; religion sublime de sainteté et d'amour, c'est elle que l'on veut ravir à l'humanité, c'est elle que l'on nomme infâme!... Ah! je le dis à mon tour, je le dis aux gouvernemens instruits par l'expérience; je le dis à tous les hommes à qui la tranquillité, l'ordre, la morale, la société sont chères: *Écrasez l'infâme!* écrasez cette philosophie destructive qui a ravagé la France, qui ravageroit le monde entier, si l'on n'arrêtoit enfin ses progrès : encore une fois, *Écrasez l'infâme!*

M. de Voltaire attaquoit l'existence de la révélation : Jean-Jacques Rousseau en contesta la nécessité, et même la possibilité. Né au centre du calvinisme, ses ouvrages ne sont que le développement des principes religieux de Calvin et de la doctrine politique de Jurieu. Il emprunta de l'un le dogme anarchique de la souveraineté du peuple, et il en fit la base du *Contrat social*. Il apprit de l'autre à interpréter l'Écriture par

la raison seule, et sa raison n'y vit qu'un pur déisme. Calvin se figuroit un culte sans sacrifice; Jean-Jacques imagina une religion sans culte. Calvin nioit le mystère de la présence réelle, parce qu'il ne le pouvoit comprendre; Jean-Jacques, plus conséquent, nia tous les mystères, parce qu'ils sont tous également incompréhensibles. Subjugué néanmoins par la beauté divine du christianisme, terrassé par ses bienfaits, il lui rendit plus d'une fois d'éclatans hommages, et il trouva dans son cœur des paroles pour le louer dignement. Il semble que pour être chrétien, il suffise d'être sensible; car Rousseau lui-même est chrétien toutes les fois qu'il s'abandonne au sentiment, et il ne cesse de l'être que lorsqu'il commence à raisonner. C'est alors qu'entassant sophismes sur sophismes, il tombe à chaque instant dans les inconcevables contradictions qu'on lui a si justement reprochées.

Agrégé assez tard à la secte philosophique, il conserva toujours avec la foi d'un Dieu l'espérance d'un avenir; et ces deux grandes pensées vivifiant son génie, lui inspirèrent quelques pages d'une noble et touchante éloquence. C'est ce qui le distingue principalement des écrivains athées, secs et glacés comme leur doctrine. Mais cette éloquence séduisante ne le rend que plus dangereux : il enflamme et passionne le lecteur; et de là ce déplorable enthousiasme dont il a long-temps été l'objet, quoique, à ne le juger que sur ses aveux, jamais il n'ait existé d'être plus odieux et plus méprisable : débauché, menteur, fripon, insociable, ingrat, sans pitié pour ses propres enfans

qu'il envoyoit froidement périr dans un hôpital, tel est le portrait qu'il fait de lui-même; tel est l'homme qu'il élève au-dessus de tous les hommes avec une naïveté, disons mieux, avec une impudence d'orgueil qui étonne, s'il est possible, encore plus qu'elle n'indigne.

Les politiques modernes, qui ne voient dans les querelles religieuses que des disputes de mots, parce qu'ils ne voient dans la religion elle-même qu'un nom, croient signaler leur sagesse, en réclamant la tolérance de toutes les opinions. Mais, sans relever ce qu'a de choquant ce mot d'*opinions* appliqué indistinctement à la vérité et à l'erreur, et tout ce qu'il peut y avoir d'oppressif dans cette *tolérance* même de la vérité (1), nous remarquerons que c'est pourtant une erreur théologique qui, développée par Jean-Jacques dans toutes ses conséquences, a produit en dernier résultat la subversion de la société. Qui auroit cru, il y a vingt ans, que le dogme du péché originel eût une si grande importance politique? Mais d'abord, si on le nie, toute la religion s'écroule; car si l'homme n'a rien à expier, il n'étoit donc pas besoin de réparateur, et le christianisme n'est qu'une fable. Cependant « nul État ne fut fondé que la reli- » gion ne lui servît de base (2) : » donc renverser la

(1) Quelques souverains d'Allemagne, pour lesquels il semble qu'il n'ait point existé de révolution, travaillent avec ardeur à établir l'indifférentisme dans leurs États. Mais qu'ils y prennent garde : tout s'ébranle ensemble, parce que tout se tient dans la société; le trône est bien près de l'autel, et les peuples achèvent quelquefois ce qu'ont commencé les rois.

(2) *Contrat social.*

religion, c'est renverser l'État, selon Rousseau lui-même. « L'homme naît bon, » dit-il : d'où il conclut que c'est la société qui le corrompt ; ce qui le conduit à voir la perfection de l'homme dans l'absence de toute société (1). Ce n'est pas tout. Sans la société, les facultés intellectuelles de l'homme, sa pensée, sa raison, ne sauroient se développer ; donc la raison et la pensée sont contre nature, et « l'homme qui pense » est un animal dépravé (2). » Bossuet, Pascal, Leibnitz, Newton, Fénelon, étoient des *animaux dépravés;* et le sauvage de l'Aveyron, totalement dépourvu d'idées, est le modèle de la perfection humaine. Donc encore tout ce qui abrutit l'homme, tout ce qui le ramène à l'ignorance et aux mœurs de la vie sauvage, le rapproche de sa nature. Comparez la doctrine du maître à la conduite des disciples ; et tremblez d'un faux principe, plus que d'aucune action coupable.

Il y a dans l'homme une rectitude d'esprit, une logique naturelle qui ne lui permet pas de s'écarter à demi de la vérité : il faut qu'il avance dans la route où il est une fois entré ; et l'erreur n'est si dangereuse, que parce qu'on en tire nécessairement, un peu plus tôt, un peu plus tard, toutes les conséquen-

---

(1) Voyez sa *Lettre à M. de Beaumont.* Cherchant, dit-il, la cause des contradictions et des vices qu'on remarque parmi les hommes, « je la trouvai dans notre ordre social, qui, *de tout point contraire à* » *la nature* que rien ne détruit, la tyrannise sans cesse, et lui fait » sans cesse réclamer ses droits. »

(2) *Discours sur l'origine et les fondemens de l'inégalité parmi les hommes.*

ces. C'est ce qui nous engage à dire quelques mots du système de M. de Condillac, sur l'origine des idées ; système emprunté de Locke, et qui, produit sous les auspices de la philosophie, doit par cela seul inspirer de la défiance.

Tous les métaphysiciens, avant Locke et M. de Condillac, avoient cru devoir remonter jusqu'à Dieu pour expliquer la pensée de l'homme. Ils n'imaginoient pas qu'on pût chercher ailleurs que dans l'intelligence suprême la raison des intelligences créées. Descartes supposoit qu'en créant l'âme humaine, Dieu y imprimoit les idées, comme on imprime un cachet sur la cire : ce fut assez long-temps l'opinion dominante. Leibnitz aussi croyoit les idées préexistantes ; mais selon lui elles n'existoient dans l'âme que comme une statue existe dans un bloc de marbre qui n'a pas été taillé : la statue y est tout entière ; mais pour être aperçue, il faut que le ciseau l'en tire : de même, à peu près, l'attention excitée par les objets extérieurs rend les objets sensibles. Malebranche, frappé des insurmontables difficultés qu'offre le système des idées innées, de quelque manière qu'on le modifie, chercha dans le fond même du christianisme une explication plus satisfaisante de ce grand phénomène de la pensée. Il remarqua que puisque les hommes s'entendent, il faut qu'ils aient des idées semblables, et que des idées semblables supposent un modèle commun, une idée archétype, immuable, éternelle, qui ne peut se trouver que dans l'être éternel et immuable, c'est-à-dire en Dieu. Donc Dieu, ou la pensée, le *Verbe* de Dieu

est la lumière qui éclaire les intelligences, *lux vera quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum* (S. Jean). Il observa de plus que l'âme qui a la connoissance et la compréhension de ses idées, n'a que le sentiment de ses modifications, entièrement incompréhensibles pour elle : donc ses idées ne sont point des modifications de sa substance ; donc elle ne les voit pas en elle-même ; donc elle les voit en Dieu, puisqu'elle ne peut les voir que là où elles existent nécessairement, et où toutes les autres intelligences les voient comme elle, et de la même manière qu'elle. On peut sans doute rejeter ce système, même pour plus de commodité, sans en examiner les preuves : on peut rire de l'auteur, et traiter de *fou* l'un des plus sublimes génies dont s'honore le genre humain : il seroit néanmoins, ce me semble, encore plus beau et plus difficile de lui répondre.

Un vieil axiome avoit long-temps régné dans l'École : *Nihil est in intellectu quod non priùs fuerit in sensu.* M. Locke essaya de le faire revivre. Il soutint que toutes nos idées nous viennent des sens, attribuant ainsi au corps, c'est-à-dire à la matière, la faculté de produire la pensée ; ce qui n'étoit pas fort différent d'accorder la pensée à la matière elle-même. Aussi, quoi qu'on en ait dit, M. Locke étoit conséquent à ses principes, quand il n'osoit affirmer que Dieu ne pût pas rendre la matière pensante : et, loin de s'étonner de la hardiesse du philosophe, il faut admirer la réserve du logicien.

Qu'on me permette d'indiquer ici un rapproche-

ment au moins singulier. Dans le même temps où une métaphysique erronée soumettoit, pour ainsi parler, l'âme aux sens, la volonté aux organes, l'être simple à l'être multiple et composé, une absurde et coupable politique assujettissoit le souverain au peuple, le pouvoir au sujet, et le chef ou l'*âme* de la société au *corps* de la société. Les vérités morales sont comme des cordes à l'unisson : on ne sauroit en toucher une que toutes les autres ne s'ébranlent.

Du principe que toutes nos idées viennent des sens, M. de Condillac conclut qu'elles ne sont que des *sensations transformées :* doctrine, je ne crains point de le dire, essentiellement matérialiste, puisqu'elle fait de la pensée une pure opération du cerveau, lequel digère les idées comme l'estomac digère les alimens, et qu'elle transforme la créature la plus noble, l'homme fait à l'image et à la ressemblance de Dieu, en un véritable automate, une statue organisée, une machine pensante, si la langue permettoit d'allier ces deux mots, comme le système de M. de Condillac allie ces deux idées. Je sais que ce ne sont pas là les conclusions de l'auteur ; mais s'il lui a plu d'être inconséquent pour n'être pas trop immoral, d'autres, et nous l'avons vu, ne craindront point d'être immoraux pour n'être pas inconséquens, et ils nous diront que la pensée *se forme dans le diaphragme*, ou qu'elle *s'élabore dans les viscères du bas-ventre.*

Or admirez la marche progressive de l'erreur. La philosophie ne voit dans l'homme que son corps, et bientôt après elle n'aperçoit dans l'univers que la ma-

tière ; elle nie Dieu après avoir nié l'âme ; et, se perdant dans une succession infinie d'effets sans cause, elle s'efforce d'expliquer l'intelligence avec l'étendue, la force avec le mouvement, l'éternité avec le temps, l'ordre avec le hasard. C'est en deux mots toute la doctrine de Diderot, chrétien, déiste, athée, inexplicable assemblage de toutes les contradictions, et digne à ce titre de présider à l'Encyclopédie, chaos monstrueux de toutes les opinions ; édifice sans architecte, où chacun apportoit sa pierre et la plaçoit à son gré ; véritable Babel de la philosophie, à qui, dans le délire de son orgueil, il étoit réservé de donner une seconde fois au monde le spectacle de la *confusion des langues*, comme pour attester à jamais l'incurable infirmité de la raison humaine.

Tandis que l'Église étoit ainsi attaquée dans sa foi, les restes factieux du Jansénisme, secondés par les Parlemens, ébranloient violemment sa discipline. On entravoit de mille manières la juridiction épiscopale. Existoit-il dans un diocèse un prêtre scandaleux, il étoit sûr de trouver parmi les magistrats de l'appui contre son évêque réduit souvent à souffrir en silence des désordres honteux pour la religion. Chaque jour voyoit naître de nouveaux attentats de la puissance civile contre l'autorité ecclésiastique. Chose inouïe depuis l'origine du christianisme, les sacremens étoient administrés par ordre des tribunaux. La saisie du temporel des curés et des évêques suivoit immédiatement leur refus d'obtempérer. En vain le clergé réclamoit contre cette révoltante violation de toutes les règles et

de toutes les lois, il ne trouvoit dans le gouvernement qu'une protection précaire et toujours incertaine. La foiblesse et l'indécision régnoient dans les conseils de la cour, qui tantôt cassoit les arrêts des Parlemens pour apaiser les plaintes des évêques, tantôt exiloit les évêques pour calmer les murmures des Parlemens: politique petite et fausse, dont la cour elle-même ne tarda pas à porter la peine (1).

Comme l'erreur produit l'erreur, les désordres amènent les désordres. Lorsque des magistrats s'arrogeoient le droit d'ordonner dans l'Église, des avocats y usurpoient la fonction d'enseigner. De là cette foule d'écrits, heureusement oubliés, où ces docteurs de la veille, ces prédicateurs sans mission, fiers d'un vain parlage, et se croyant appelés à réformer l'Église, parce qu'ils se sentoient disposés à la troubler, étaloient avec un risible orgueil leur théologie de barreau. Cependant à mesure que les premiers auteurs de tous ces troubles, les disciples de Quesnel, trouvoient dans l'autorité ecclésiastique plus d'opposition, ils portoient plus impatiemment le joug de la subordination, et faisoient plus d'efforts pour s'y soustraire. Toute dépendance leur pesoit, et surtout celle du Saint-Siége, dont on put reconnoître alors plus que jamais l'extrême utilité, même politique, puisque, s'il n'étouffa pas entièrement l'erreur par

---

(1) Il est à remarquer que les prétentions des magistrats sur l'autorité ecclésiastique précédèrent leurs entreprises contre l'autorité royale, comme la destruction de la religion par la philosophie a précédé le renversement du trône.

ses décrets, du moins il l'empêcha de s'étendre, et préserva l'Église et l'État des grandes divisions qui les auroient infailliblement déchirés, si les questions débattues alors avec tant de chaleur étoient demeurées indécises jusqu'à la convocation toujours tardive et souvent impossible d'un concile général. Les Jansénistes l'appeloient à grands cris, comme autrefois les Réformés; et pour preuve de leur disposition à s'y soumettre, ils commençoient par résister ouvertement à l'autorité de l'Église qui les condamnoit. On apercevoit en eux un penchant bien marqué vers le presbytéranisme, penchant qui a toujours été en croissant jusqu'à nos jours. Et dernièrement encore ne les avons-nous pas vus renouveler les rêveries des Millénaires, si chères à cette secte; parler comme elle de l'*obscurcissement* de l'Église, et annoncer que l'Antechrist sortiroit du siége même de l'unité catholique?

Unis avec les philosophes par une haine commune contre les Jésuites, qui, placés aux avant-postes de la religion, et dignes de se montrer aux premiers rangs de ses défenseurs, combattoient sans relâche, avec un dévouement qu'on ne reconnoîtra jamais assez, l'hérésie et l'incrédulité, ils parvinrent, par d'odieuses et sourdes manœuvres, à aigrir de vieilles préventions des Parlemens contre cette société célèbre qu'on affectoit de croire dangereuse aux rois, dans le temps même où l'on ne cherchoit à la détruire que pour renverser plus aisément les rois. Des ministres coupables, et mus par de viles passions,

trompèrent des princes foibles et sans lumières; et les Jésuites furent supprimés, au grand étonnement de Frédéric et de Catherine, qui s'empressèrent d'offrir aux illustres proscrits un asile dans leurs États.

On a prétendu que l'Angleterre, cette éternelle ennemie de la France, n'avoit pas été étrangère aux intrigues qui préparèrent leur destruction; et cette conjecture, fondée sur le rapprochement de plusieurs faits singuliers, n'est pas sans vraisemblance. Ce qui du moins n'est pas douteux, c'est qu'elle vit avec une joie qu'elle ne dissimula pas, sa rivale se priver elle-même des avantages immenses qu'elle retiroit des missions des Jésuites en Amérique et dans l'Inde; et on peut remarquer en effet que notre puissance dans ces contrées a toujours été en déclinant depuis la ruine des missions.

Il est bien extraordinaire qu'on ait pu réussir à inspirer aux souverains de la défiance, et presque de la terreur, pour un ordre nécessairement ami des souverains légitimes. Mais les gouvernemens, saisis de *cet esprit d'imprudence et d'erreur, de la chute des rois funeste avant-coureur*, étoient alors condamnés à s'aveugler sur les hommes comme sur les événemens, et à méconnoître leurs plus clairs intérêts. Agités d'une vague inquiétude, et tourmentés, ce semble, par le pressentiment de leur fin prochaine, tout leur faisoit ombrage, comme tout fait peur à ceux qui marchent dans les ténèbres.

En abolissant les Jésuites, on abolit en France l'éducation publique; car ce n'étoit pas une éduca-

tion publique que celle qu'on recevoit dans ces colléges où il n'y avoit ni unité d'esprit, ni unité d'enseignement (1), parce qu'il ne peut y avoir d'unité d'aucune espèce que dans un corps dont les membres, obéissant à une seule pensée, concourent à une seule action.

On ne sait pas assez tout ce que l'éducation exige de zèle, de talens et de vertus dans ceux qui s'y consacrent; quelle rigueur de surveillance, quelle tendresse de soins, quelle douceur et en même temps quelle fermeté sont nécessaires dans le gouvernement de ces républiques enfantines, où l'attention, la patience, la réserve et la gravité des chefs doivent être en raison de la légèreté et de la vivacité des sujets. Or comment trouver dans les maîtres des qualités si rares, si on ne les forme eux-mêmes par

(1) On peut enseigner les mêmes choses dans plusieurs écoles sans qu'il y ait pour cela *unité d'enseignement*, à cause de la diversité des méthodes, et surtout à cause de tous les développemens, de toutes les idées accessoires dont se compose l'ensemble de l'instruction, et qui varient selon le caractère et les opinions particulières de chaque maître. Mais quand l'enseignement seroit semblable, il ne s'ensuivroit pas que l'éducation fût la même, et c'est ce que beaucoup de gens ne sauroient concevoir, parce qu'ils ne comprennent pas que l'éducation ne consiste point uniquement à faire entrer dans la tête des enfans quelques mots de latin, ou quelques démonstrations mathématiques, mais à former ces cœurs et ces esprits tout neufs, à les nourrir du lait fortifiant de la religion et de la morale, à y faire naître le goût et l'amour de la vertu, plus encore par des exemples que par des discours. C'est tout l'homme qu'il faut former, et former pour la société : noble et sublime ministère, dont l'exercice est un perpétuel dévouement, que la société peut bien demander pour un peu d'or à l'intérêt, mais qu'elle n'obtiendra jamais que de la religion, parce qu'elle seule peut égaler la récompense au sacrifice.

une éducation qui leur soit propre, et s'ils ne sont constamment assujettis à une règle inflexible, sous l'autorité d'un supérieur, qui, veillant sur eux à tous les instans, les conseille, les dirige, les réprimande, les encourage, et soit enfin comme l'âme qui anime les divers membres de ce vaste corps?

Ce régime, à la fois doux et sévère, étoit le chef-d'œuvre de l'institut des Jésuites. On crut pouvoir les remplacer par des instituteurs mercenaires, la plupart mariés, sans aucun lien commun, sans subordination, divisés de principes, indifférens au bien, et qui, dans les nobles fonctions qui leur étoient confiées, au lieu d'un devoir à remplir, ne voyoient qu'un salaire à gagner. Il n'étoit pas difficile de prévoir ce qui résulteroit d'un tel changement. Des désordres de toute espèce s'introduisirent dans les nouveaux colléges: nulle surveillance pour les élèves, nulle discipline pour les maîtres; quelques-uns y portèrent la corruption de leurs mœurs, un plus grand nombre celle de leurs principes. La philosophie infecta l'enfance même; et c'est bien aussi ce qu'elle s'étoit promis de ces funestes établissemens, presque tous soumis à son influence, et qui, pendant quarante ans, versèrent dans la société des générations entières d'incrédules.

Un autre effet de la destruction des Jésuites, fut d'affoiblir dans le peuple les sentimens de religion qu'ils s'entendoient si bien à entretenir par les missions, les congrégations, et tous les moyens qu'une longue expérience et un zèle aussi ardent qu'éclairé

avoient pu leur suggérer. Partout où il se présentoit quelque bien durable à opérer, partout où il y avoit des lumières à répandre, des ignorans ou des infidèles à instruire, des malheureux à consoler, en un mot de grands sacrifices à faire à l'humanité et à la religion, on étoit sûr de les y trouver : nul ordre n'a eu plus de martyrs.

Telle étoit cette société fameuse « qui ne sera jamais, dit M. de Bonald, remplacée que par elle-même. » Objet de haine pour les uns, de vénération et d'amour pour les autres, *signe de contradiction* parmi les hommes, comme le Sauveur même des hommes, au service de qui elle s'étoit consacrée ; comme lui *elle passa en faisant le bien*, et comme lui elle ne recueillit pour récompense que l'ingratitude et la proscription.

A mesure que nous avançons dans ce tableau rapide des dernières persécutions de l'Église, et que nous approchons de la catastrophe, notre âme se serre de plus en plus, et nous frémissons devant les faits que nous avons à rappeler.

Le clergé de France, malgré la défection de quelques-uns de ses membres, luttoit avec courage contre l'incrédulité. Aux productions philosophiques il opposoit de nombreuses apologies de la religion ; mais, il faut l'avouer, la plupart de ces ouvrages, excellens pour le fond, étoient trop dépourvus de cet intérêt qui tient au talent de l'écrivain, et de ces ornemens que dédaigne une raison sévère, mais dont néanmoins elle doit quelquefois se permettre et même se prescrire

l'emploi, pour faire goûter plus aisément la vérité à des esprits malades. Dans cette occasion, surtout, ces moyens accessoires devenoient d'autant plus nécessaires, que l'erreur s'entouroit de tous les prestiges du style et de toutes les séductions de l'éloquence.

J'oserai dire encore que l'on craignoit beaucoup trop de compromettre la foi, en annonçant hautement ce qu'elle a de plus mystérieux et de plus profond. Au lieu de ces discours nourris de la substance du dogme, dont les orateurs du siècle précédent nous ont laissé de si magnifiques modèles, l'on n'entendoit presque plus dans la chaire chrétienne que de vagues et froides amplifications de morale, où à peine daignoit-on, de loin à loin, citer l'Écriture. On eût dit que les ministres de Jésus-Christ rougissoient de son Évangile, et que la sublime simplicité de ce livre divin eût déparé l'élégance, et, pour ainsi dire, humilié l'orgueil de leurs phrases académiques.

Pourquoi le dissimuler? l'esprit de zèle et de foi s'étoit singulièrement affoibli dans le corps même des pasteurs; non qu'il y eût dans le plus grand nombre d'entre eux aucun penchant pour la philosophie, mais par cette influence insensible qu'ont sur tous les hommes les opinions dominantes. On croit faire beaucoup de tenir encore aux grands principes quand tout le monde s'en éloigne; on espère même y ramener les autres par des ménagemens dangereux, et une fausse condescendance qui engage à sacrifier ce qui paroît moins important à ce qui est essentiel :

comme si le traité entre la vérité et l'erreur étoit un compromis d'arbitres. A force de considérer les objets sous ce point de vue, à force de vouloir concilier, on s'habitue imperceptiblement à regarder comme des abus les pratiques les plus sages, et à ne voir que des préjugés dans les croyances les plus respectables et les mieux établies. On ôte, on ajoute, on modifie; on dispose, sinon de la foi, du moins de ce qui sert à l'entretenir et à la fortifier. Sous prétexte de rendre la religion plus spirituelle, on la dépouille peu à peu de ce qu'elle a de sensible, on abolit les dévotions autorisées par l'Église et consacrées par la piété des peuples. Une orgueilleuse raison s'applaudit de tout peser dans les froides et trompeuses balances du raisonnement; et cependant le cœur se dessèche, le sentiment s'éteint; et je ne sais quel attachement glacé à des principes stériles remplace cet amour ardent qu'inspire aux âmes vraiment chrétiennes une religion qui est tout amour.

Presque toutes les villes, et Paris surtout, étoient remplies d'ecclésiastiques sans fonctions, livrés à la dissipation des sociétés les plus mondaines, et plusieurs même à des désordres dont la honte rejaillissoit sur le clergé. Quand ceux qui devroient offrir l'exemple de toutes les vertus ne donnent que celui du vice; quand le scandale sort du sanctuaire même, semblable à une effroyable contagion, il envahit, ravage et corrompt tout. Malheur alors, malheur aux peuples, mais surtout malheur aux ministres coupables par qui le scandale arrive! *Il leur eût été plus avanta-*

geux, dit l'éternelle Sagesse, *d'être précipités dans la mer avec une meule de moulin au cou.*

On n'étoit pas (car il faut bien rappeler la source de ces maux), on n'étoit pas généralement assez sévère dans le choix des sujets qu'on admettoit au ministère, et qui souvent n'avoient pour vocation que des motifs d'intérêt. L'état ecclésiastique étoit comme la dernière ressource des jeunes gens sans fortune, et l'on faisoit une spéculation de ce qui ne doit être qu'un dévouement. Un grand nombre de bénéfices, devenus presque héréditaires, étoient pour certaines familles une sorte de patrimoine qui se transmettoit par la substitution ; d'où il résultoit pour ces familles la nécessité de produire un prêtre, afin de ne pas laisser passer en d'autres mains les bénéfices dont elles jouissoient.

En même temps qu'on se rendoit si facile pour l'admission aux ordres sacrés, l'éducation ecclésiastique se relâchoit singulièrement, et les effets de ce relâchement ont été surtout sensibles dans les prêtres ordonnés depuis une certaine époque. Quand tout n'est pas réglé par une sévère discipline dans les établissemens où se rassemble une jeunesse nombreuse, tout bientôt y est désordre ; plus d'application à l'étude, plus de recueillement, plus de piété. On voit, comme il n'étoit que trop commun quelques années avant la révolution, des jeunes gens, à peu près livrés à eux-mêmes, se préparer aux redoutables fonctions du sacerdoce par une vie toute mondaine; eh! qui ne les a pas entendus s'applaudir, non des pieux tra-

vaux, des exercices saints qui les occupoient, dans ces temps précieux où le caractère, les habitudes, les principes se décident pour jamais; mais des plaisirs de la table, des divertissemens, du jeu, qui remplissoient presque entièrement leurs déplorables journées? Ainsi l'esprit sacerdotal alloit s'affoiblissant avec une effrayante rapidité ; et l'Église, persécutée au dehors par des ennemis furieux, avoit encore à combattre dans son propre sein la corruption d'une partie de ses ministres.

D'un autre côté, il se manifestoit dans quelques ordres religieux, et particulièrement dans une congrégation connue par son attachement à des opinions condamnées, un penchant à se séculariser, qui avoit évidemment sa source dans ces opinions mêmes. Toute subordination pesoit à des hommes qui ne reconnoissoient aucune autorité; et en effet, il n'y a point de raison d'obéir à un abbé, quand on se croit en droit de résister au pape et aux évêques.

Les monastères de femmes avoient généralement conservé leur régularité, parce que chez elles la religion est toute de sentiment, et que si la religion naît dans l'esprit par la persuasion, elle se conserve dans le cœur par l'amour.

On reprochoit au contraire à plusieurs ordres d'hommes un extrême relâchement, dont les instituts les plus austères (et ceci est remarquable) s'étoient seuls préservés. Voulez-vous attacher fortement l'homme, imposez-lui de grands sacrifices. Jamais, depuis leur origine, les Chartreux n'eurent besoin de

réformation; et la vie des Pères de la Trappe, depuis l'abbé de Rancé jusqu'à nos jours, n'a pas cessé d'être un prodige de rigueur et de sainteté. Ils retraçoient dans toute leur pureté, au milieu d'un siècle profondément corrompu, les mœurs antiques et les héroïques vertus des premiers solitaires ; et l'on aimoit à retrouver dans la société ces vénérables monumens élevés et affermis par la main de la religion, comme le voyageur fatigué d'une longue et pénible route à travers des sables brûlans, rencontre avec joie ces lieux couverts de verdure et rafraîchis par les eaux, que la nature a semés de loin à loin dans les déserts embrasés de l'Afrique.

Maintenant, si nous rapprochons les traits épars de cet affligeant tableau, et que nous considérions ce vaste ensemble de causes destructives, les progrès toujours croissans de l'incrédulité, l'effroyable corruption des mœurs qui en résultoit, le renversement de tous les principes religieux et sociaux, l'affoiblissement de la discipline ecclésiastique, la foi expirante dans le cœur des peuples, le zèle refroidi et presque éteint dans celui des pasteurs, partout un esprit d'indépendance et de révolte, nous bénirons les vengeances miséricordieuses de la Providence, qui, prévenant la ruine de la société par un châtiment épouvantable, il est vrai, mais juste, mais nécessaire, n'a un moment abandonné la France à toutes les fureurs des passions, à tous les crimes de l'anarchie, à tous les maux, à toutes les erreurs, à la philosophie enfin, que pour la ramener plus sûrement dans les

voies de l'ordre et de la vérité. En effet, qui peut dire combien de temps encore la masse du peuple et le clergé lui-même eût résisté à l'irréligion ? Ne faisoit-elle pas chaque jour de nouveaux prosélytes ? Chaque jour n'infectoit-elle pas de plus en plus l'éducation ? Bientôt la nation entière, en proie à l'athéisme, eût porté dans le reste de l'Europe, avec la contagion de ses doctrines dévorantes, tous les fléaux et tous les forfaits. Encore un siècle de philosophie, c'en étoit fait de la civilisation, et peut-être du genre humain.

Mais voilà que les temps marqués par la justice divine sont arrivés : la main puissante qui soutenoit la société se retire : Dieu rentre dans son repos, il cède un instant à l'homme l'empire de la terre que l'homme lui disputoit; et pour punir d'une manière à jamais mémorable et proportionnée à l'offense son orgueil insensé, il lui dit : Règne. Oh ! qui racontera ce règne de l'homme? Qui pourra *égaler les lamentations aux calamités,* et l'exécration au crime ? Qui trouvera des paroles pour nommer ce qui n'a point de nom, et des larmes pour pleurer ce qui est au-dessus de toute douleur comme de toute consolation ? Pour moi, foible historien des souffrances de l'Église, je rappellerai les faits avec simplicité; et si quelquefois, vaincu d'horreur, j'étois tenté, à l'aspect des victimes, d'appeler sur les bourreaux les vengeances du ciel, je me souviendrai que le chrétien est disciple du Dieu qui pardonne.

La révolution commença par un acte de spoliation

inouï : tous les biens du clergé, confisqués en un jour, furent déclarés par l'assemblée constituante propriété nationale ; comme si la nation avoit le droit de dépouiller à son profit une partie de ses membres ; comme s'il n'existoit d'autre loi que sa volonté, ni d'autre justice que ses passions. Ainsi une grande iniquité fut la première application publique du principe de la souveraineté du peuple ; et à peine ce nouveau souverain entra-t-il dans l'exercice de sa puissance, qu'il fallut, pour en justifier l'usage, recourir à la maxime anarchique du calviniste Jurieu : « Le peuple » est la seule autorité qui n'ait pas besoin de raison » pour valider ses actes ; » maxime qui attribue à l'homme ce qui n'appartient pas même à Dieu, le pouvoir de créer la justice par une volonté arbitraire.

Dès que la société se constitua en France, le clergé, comme les autres corps de l'État, devint propriétaire, parce qu'il est dans la nature de la société que les hommes consacrés à son service aient une existence assurée et indépendante, et qu'il n'y a de stabilité et d'indépendance que dans la propriété (1). Rendre les

---

(1) C'est ce qu'a bien senti l'homme de génie qui a refondé en France la monarchie et la religion ; partout où celle-ci avoit encore des propriétés, dans le royaume d'Italie, dans le Piémont, il les lui a conservées, et y en a même, dans quelques endroits, ajouté de nouvelles. La Prusse, avertie par le malheur, et aussi mal défendue par sa philosophie que par ses armées, s'occupe de créer chez elle des dignités et des propriétés ecclésiastiques, pour ranimer, s'il étoit possible, la religion, en augmentant la considération de ses ministres ; mais, malgré la sagesse de ces vues véritablement politiques, on peut prévoir qu'elles n'auront pas le succès qu'elle en attend. Aucuns efforts humains ne rendront désormais la vie au protestantisme ; et l'on aura beau remuer le cadavre, on ne fera qu'en hâter la dissolution. Au reste, il n'est aujourd'hui

ministres de la religion dépendans, pour leur subsistance, de la charité des fidèles ou de la munificence du gouvernement, c'est ôter toute dignité au ministère, et faire dépendre la religion elle-même des erreurs ou des caprices de l'administration; et certes ce fut une idée bien stupidement impie que celle de *salarier le culte*, comme on salarie des commis ou des professeurs, et d'estimer par sous et deniers ce que Dieu devoit coûter à la société.

Le plan de destruction adopté par les législateurs de 1789 se développoit avec une rapidité qui montroit assez à quel point les esprits étoient préparés à tous les changemens, et disposés, sinon à tout approuver, du moins à tout souffrir. La suppression des ordres religieux suivit immédiatement la confiscation des biens du clergé. Depuis long-temps la philosophie déclamoit avec violence contre les vœux monastiques; à l'entendre, ces filles saintes et ces pieux solitaires, que la force seule a pu arracher de leurs tranquilles asiles, étoient autant de victimes qu'un fanatisme barbare condamnoit à une éternelle réclusion. Des célibataires vieillis dans le libertinage frémissoient à la

---

personne, quels que soient d'ailleurs ses principes religieux, qui ne reconnoisse la nécessité de doter les corps permanens en propriétés foncières. « Il faut, absolument, à toute école qui doit prospérer, dit » M. de Villers, une dotation et une propriété réelle, qui soit régie » par une administration locale; il lui faut une garantie, une existence » autre que celle qui peut provenir du casuel, de pensions incer- » taines, ou de secours à obtenir du gouvernement, lequel, ayant à » pourvoir à bien d'autres besoins, sera souvent forcé de laisser de tels » objets en souffrance. » *Essai sur l'esprit et l'influence de la Réforme de Luther*, p. 366.

seule idée du célibat religieux; et des écrivains qui se piquoient d'être profonds, ne soupçonnoient même pas l'extrême utilité dont peuvent être ces corporations entre les mains d'un gouvernement éclairé.

La philosophie moderne, qui ne reconnoît dans l'homme d'autre mobile que l'intérêt personnel, s'imagine qu'on peut tout faire avec de l'argent; doctrine vile et fausse, digne en tout du siècle qui l'a vue naître De quel prix, je le demande, paiera-t-on la vertu, qui n'est que le sacrifice de tout intérêt propre? Dira-t-on qu'on se passera de vertu? On l'a dit, et du moins en cela la philosophie a été conséquente. Mais ce n'est pas seulement de vertu qu'il faudra se passer: combien de sortes de dévouemens la société ne sauroit payer, et qu'elle est forcée néanmoins, pour le besoin de sa conservation, d'exiger de ses membres! Ce seroit donc une inconséquence bien étrange dans un gouvernement, que de chercher dans ses finances ce que la religion lui offre gratuitement, et qu'elle seule peut offrir. Ce n'est pas qu'elle n'ait aussi ses récompenses; elle paie tout, les privations, les travaux, et la vie même, avec l'espérance.

Tout ce qui demande le concours constant de plusieurs volontés, l'unité d'esprit, de vues et d'efforts, ne peut être exécuté que par un corps religieux; car si la politique rapproche les hommes, la religion seule les unit. Elle multiplie les forces en détruisant les résistances: elle fait plus, elle transporte dans l'ordre public les affections privées; elle ordonne et obtient tous les sacrifices, et le plus grand de tous, l'obéissance.

Elle parle, et à sa voix des femmes se dévouent aux plus rigoureuses austérités, aux occupations les plus rebutantes; elles courent ensevelir dans des hôpitaux leur jeunesse, leur beauté, et souvent tout ce qu'une brillante fortune leur promettoit dans le monde de plaisirs et de jouissances : elle parle, et des milliers d'hommes renoncent à leur patrie, à leur famille, à leurs amis, pour aller au fond des forêts, avec des peines et des dangers incroyables, annoncer à quelques pauvres sauvages un Dieu mort sur une croix pour les sauver. La civilisation pénètre dans le désert avec le christianisme; et ces terres barbares, fécondées par les sueurs et le sang de quelques missionnaires obscurs, produiront désormais plus de vertus que la philosophie, dans nos contrées civilisées, n'a fait naître de crimes avec la licence de ses principes et la perversité de ses doctrines.

J'ai parlé des services que les religieux rendoient pour l'éducation. Leurs veilles savantes n'étoient pas moins utiles aux lettres. Il est, dans les sciences comme dans les arts, des monumens qu'une seule main ne sauroit élever. Les forces de l'individu ont des bornes, et des bornes toujours fort étroites, comme celles de la vie même : aussi, quoi de plus ordinaire que de vastes entreprises restées sans exécution, et d'immenses recherches absolument perdues, parce que la mort est venue surprendre l'auteur au milieu de ses travaux? Mais dans un ordre qui ne meurt point, rien ne se perd : ce que l'on a commencé un autre l'achève : point d'entraves, point de rivalités : tout se

poursuit sans interruption, parce que tout se fait en commun et par devoir. A côté du savant qui s'éteint, s'élèvent d'autres savans que lui-même a formés; comme dans les forêts un chêne antique s'entoure de jeunes rejetons. La vie monastique, d'ailleurs, exempte de soins et de distractions, favorise singulièrement ces laborieuses études qui demandent l'homme tout entier; et c'est là sans doute une des raisons de la supériorité des corporations religieuses sur les corps purement littéraires, aussi stériles que les autres se sont montrées fécondes. En deux siècles l'académie française n'a produit qu'un dictionnaire, encore fort imparfait; tandis qu'au moment de la révolution, une seule congrégation de Bénédictins préparoit quinze grands ouvrages, presque tous déjà très avancés.

Ces considérations devroient, ce semble, réconcilier un peu avec les ordres religieux un siècle qui attache tant de prix aux sciences, et où l'on paroît désirer avec tant d'ardeur leur avancement. Mais, envisagés comme lieux d'asile, les monastères avoient encore une utilité politique bien autrement importante. Ils offroient une retraite au repentir, un refuge à l'infortune, une solitude aux âmes tendres et mélancoliques, où leur amour se nourrissoit de pensées célestes et d'immortelles espérances. La religion réparoit dans le secret des cloîtres les torts de la société. Semblable au roi de l'Évangile, elle appeloit au banquet divin de ses consolations les *pauvres*, les *aveugles*, les *boiteux*, les *estropiés*; et celui-là lui étoit

le plus cher, qui étoit le plus infortuné. Aujourd'hui que le malheur est le seul crime qu'on ne pardonne point, il faut que les tristes victimes des vicissitudes du sort ou des injustices des hommes restent dans le monde pour en essuyer les dédains insultans, l'amère dérision, et la pitié plus amère encore. Le malheureux, que des passions violentes ont entraîné à des excès qu'il eût expiés peut-être par les saintes rigueurs de la pénitence, repoussé de la société, n'a plus d'autre alternative que le suicide ou l'échafaud : il auroit pu dans son repentir donner l'exemple de toutes les vertus ; dans son désespoir il donnera celui de tous les forfaits.

De plus, la réunion sous une règle, d'un certain nombre d'hommes, pour pratiquer en commun les conseils évangéliques; cette institution, dis-je, est trop dans l'esprit du christianisme pour qu'on pût la détruire sans que la religion elle-même en souffrît. Un véritable religieux est un modèle vivant de la perfection où chaque chrétien doit tendre; et plus il y a de désordres, plus il importe de présenter aux hommes de tels modèles. Ils empêchent, en quelque sorte, la prescription du vice contre la vertu, et réclament incessamment, avec une éloquence d'autant plus forte qu'elle est toute en action, contre la corruption des mœurs et l'affoiblissement de la foi. On dira que je parle de ce qui devroit être, plutôt que de ce qui étoit : je parle de ce qui a existé pendant des siècles, de ce qui existera encore dès qu'on en aura la volonté ; car en tout il n'y a qu'une chose difficile, c'est de vouloir.

Convaincu par une longue expérience de l'utilité des ordres religieux, le clergé de France s'opposa de tout son pouvoir à leur destruction. Mais que pouvoit-il pour autrui, quand déjà il lui falloit combattre pour sa propre existence? Sa voix, qu'il ne cessa d'élever avec courage en faveur de la religion et de la patrie, se perdoit dans le bruit des ruines qu'une assemblée en délire accumuloit de toutes parts autour d'elle. Après avoir renversé par une constitution nouvelle l'antique constitution française, chef-d'œuvre de la religion et du temps, elle attaqua la religion même, en s'efforçant d'introduire dans l'Église le presbytéranisme, comme elle avoit mis, au moins en principe, la démocratie dans l'État. La royauté n'étoit plus qu'un fantôme, on voulut faire de l'épiscopat un vain nom. Chaque évêque, tenu d'obéir aux volontés de son conseil, n'étoit au fond qu'un chef de consistoire, premier entre ses égaux; et sa juridiction, bornée de tous côtés comme la puissance royale, n'offroit qu'une ombre d'autorité Et remarquez qu'en même temps qu'on abaissoit les évêques jusqu'à n'en faire presque que de simples curés, on élevoit de simples prêtres jusqu'à l'épiscopat, puisque leur voix, dans le conseil où tout se décidoit à la pluralité, avoit autant de poids que celle de l'évêque. Il est impossible de ne pas reconnoître ici les principes d'une secte qui depuis long-temps sollicitoit de ses vœux et préparoit par ses intrigues le bouleversement de la discipline; et les attentats de l'assemblée Constituante n'étoient que la suite et l'effet des entreprises des Parlemens. Ceux-ci,

s'érigeant en juges dans l'ordre spirituel, contraignoient les pasteurs dans l'exercice de leurs fonctions: l'assemblée Constituante, en vertu de la délégation du peuple, crut pouvoir créer et instituer elle-même des pasteurs. Et, chose étrange! elle fondoit son prétendu droit, d'ordonner dans l'Église catholique, sur les mêmes titres qui, selon elle, lui donnoient le pouvoir d'abolir la religion catholique (1): de sorte que, de

(1) « Cette proposition de M. Camus, qui a osé attribuer à l'As» semblée le pouvoir de rejeter la religion catholique, m'avoit infini» ment scandalisé, dit M. l'abbé Maury, lorsque je l'entendis dans la » tribune; mais ma surprise est bien augmentée, depuis que j'ai vu » l'écrit de M. Camus, dans lequel cette insoutenable assertion est » déposée, munie de la signature de plusieurs curés, d'un Bénédictin » et d'un prêtre de l'Oratoire, lesquels *reconnoissent*, disent-ils, » *dans le principe qu'il a établi pour base de son opinion, ainsi* » *que dans les conséquences qu'il en a déduites, des vérités exactes,* » *conformes à la foi catholique et à la discipline reçue dans la pri-* » *mitive Église.*» Voyez l'éloquent discours de M. l'abbé Maury, sur la constitution civile du clergé, *Recueil de Barruel, tom. VI.* Au reste, la subversion de la discipline n'étoit que le prélude des changemens que l'assemblée Constituante se proposoit d'opérer dans la religion; et l'on peut consulter à ce sujet un rapport très curieux sur l'instruction publique, fait au nom du comité de constitution, à l'Assemblée nationale, les 3 et 22 avril 1791, par M. de Condorcet. A l'article *Écoles pour les ministres de la religion*, l'auteur commence par avertir l'Assemblée que « c'est à elle qu'il appartient de » rétablir la raison dans ses droits.» Puis passant aux objets qui doivent composer l'enseignement ecclésiastique, qu'il divise en six articles, il établit dans le second, « qu'une exposition raisonnée de dog» mes est tout ce qu'il faut pour le grand nombre des ministres. » Peut-être même, ajoute-t-il, seroit-elle plus qu'il ne faut, si elle » embrassoit l'universalité des points décidés...,» attendu que « si ces » décisions se sont multipliées avec les erreurs, il n'est pas moins vrai » que le dépôt de la révélation n'a pas dû se grossir en traversant » les siècles, et que les fidèles de nos jours ne sont pas tenus à » croire davantage que ceux de l'Église des premiers siècles. L'ex» position des points révélés qui doit être enseignée à tout élève du



son aveu, une faculté de détruire, c'est-à-dire le droit de la force, étoit le seul titre qu'elle pût alléguer pour légitimer ses actes.

Elle sera long-temps fameuse, l'héroïque résistance du clergé français à une constitution qui ne constituoit que le schisme et n'organisoit que le désordre. Alors il fut donné au monde un grand exemple, celui de cent trente-cinq évêques et de plus de cent mille prêtres se

---

» l'enseigne à son tour, peut donc être réduite à tout ce qu'il étoit » nécessaire à tout chrétien de croire avant la naissance des héré- » sies, c'est-à-dire à ce qui constitue la pratique journalière de la » religion..... La théologie, d'ailleurs, ne doit point être regardée » comme une science....... On doit donc s'occuper, non pas à l'é- » tendre, mais à la fixer, mais à la renfermer dans ses limites, que » trop souvent d'ambitieuses subtilités s'efforcèrent de lui faire » franchir dans des siècles d'ignorance. » D'où le rapporteur con- clut que « l'Assemblée nationale doit enjoindre à tous les évêques, » comme étant les premiers surveillans de la doctrine religieuse, » de travailler avec leur conseil à réduire les objets dogmatiques qui » entreront dorénavant dans l'enseignement public des ministres du » culte, aux seul points indispensables à l'instruction des fidèles » (c'est-à-dire au Symbole des Apôtres tout au plus), « de telle sorte » que, du concours de ces travaux épuratoires, résulte enfin un en- » seignement complet, uniforme, et réduit à ses véritables bornes. » Quant au droit canonique, il se compose uniquement des « lois sur » l'organisation du clergé, » autrement dites la Constitution civile. Toutefois, comme toutes ces *réductions* ne laisseroient pas de former un assez grand vide dans l'enseignement, l'auteur du rapport, qui a tout prévu, s'est occupé de remplir ce vide. Il pense donc que « les régles de l'arpentage et du toisé, plus développées que » dans les écoles primaires; la connoissance des simples, quelques » principes d'hygiène, et quelques-uns de droit, doivent faire doré- » navant partie de l'instruction ecclésiastique. » C'est dommage que d'aussi belles idées aient été totalement perdues par la faute de la Convention, qui, quoique pénétrée des mêmes principes, adopta néanmoins un plan différent de celui tracé par M. de Condorcet, et surtout se montra beaucoup plus franche et plus expéditive dans ses *réductions*.

dévouant à la pauvreté, à l'exil, à la mort, plutôt que de prononcer un serment que leur conscience désavouoit.

Cependant l'Église schismatique se composoit, en grande partie, d'apostats recrutés dans les rangs du Jansénisme, et parmi les ministres sans mœurs ou séduits par la philosophie. Ceux-ci ne refusèrent aucuns sermens, pas même les plus opposés, et le blasphème ne leur coûta pas plus que le parjure. Repoussés de l'Église entière, frappés des anathèmes du souverain pontife, sans mission, sans pouvoirs, ils n'en persistèrent pas moins à exercer des fonctions sacriléges, jusqu'au moment où la plupart d'entre eux, abjurant le sacerdoce qu'ils profanoient, se dégradèrent eux-mêmes de cet auguste caractère par des mariages scandaleux, que l'Église, dans sa sagesse, a cru devoir depuis légitimer.

Mais ce qui distingue principalement le schisme constitutionnel de tous les autres schismes, c'est le principe sur lequel il étoit fondé, principe posé par la Réforme, et développé par la philosophie dans ses plus extrêmes conséquences. Jésus-Christ ou le Verbe, la pensée de Dieu rendue sensible, étoit venu révéler aux hommes toute vérité, et les vérités sociales ou politiques comme les vérités religieuses, puisque dans ces paroles, *Toute puissance vient de Dieu*, et là seulement, se trouve la raison du pouvoir et de l'obéissance, sans lesquels il ne peut exister de société. La philosophie, ou la pensée de l'homme, source de toute erreur, rejetant avec un orgueilleux dédain cette maxime du christianisme, établit en principe que

toute puissance vient de l'homme; d'où il suit que là où il y a plus d'hommes, il y a aussi plus de puissance, ou, en d'autres termes, que le peuple est la puissance suprême : d'où il suit encore que la volonté du peuple est son unique règle; car, s'il existoit hors de lui une autre règle à laquelle il fût tenu d'obéir, il ne seroit plus indépendant, il ne seroit plus souverain. « Et le peuple, dit Jurieu, est la seule puis-» sance qui n'ait pas besoin de raison pour valider » ses actes. » « Car si le peuple veut se faire du mal » à lui-même, qui est-ce qui a le droit de l'en empê-» cher ? » ajoute J.-J. Rousseau, qui consacre ainsi, et par les mêmes principes, comme l'observe avec raison M. de Bonald, le suicide des peuples et celui des individus.

Mais si *toute puissance vient du peuple*, donc aussi la puissance spirituelle, disoit l'assemblée Constituante : et le peuple, d'après cet axiome, instituoit des pasteurs pour réprimer ses vicieux penchans et ses pensées criminelles, comme il nommoit des magistrats pour punir ses actions coupables; Dieu étoit, pour ainsi dire, créé dans la société par la puissance de l'homme : monstrueux renversement de tout ordre religieux et politique, qui devoit nécessairement et bientôt aboutir à un athéisme ouvert et à une anarchie déclarée.

Il n'existoit plus en France d'autre pouvoir que celui des factions, qui, dans leurs sanglans débats, se disputoient la nation, comme des tigres se disputent une proie. Destiné à périr avec la monarchie dont il

étoit l'appui, le clergé est banni du royaume, et le monarque est jeté dans les fers. Hélas! il n'y sera pas long-temps : *Fils de saint Louis, montez au ciel!* Une grande victime est immolée ; et la Convention proclame la république sur un échafaud.

Alors se réalisèrent dans toute leur étendue les projets et les espérances de la philosophie. La société sans culte, sans Dieu, sans roi, fut libre enfin, c'est à-dire qu'au nom de la liberté vingt-cinq millions d'hommes gémirent dans le plus abject esclavage. Les richesses, la naissance, les talens, les vertus, devinrent des titres de proscription : tout étoit crime, excepté le crime même ; et pendant deux années la terreur et la mort se promenèrent en silence d'un bout de la France à l'autre.

« Il n'y a aucune propriété légitime, » avoit dit, d'après Hobbes, le philosophe Diderot ; et pour s'emparer des propriétés, on massacra les propriétaires. « Les sciences corrompent l'homme, et l'éducation le déprave, » avoit dit Rousseau ; et l'on détruisit les monumens des sciences, on égorgea les savans, on abolit l'éducation, et l'on voua une génération tout entière à l'ignorance la plus profonde et à la plus affreuse corruption. Jean-Jacques ne vouloit pas qu'on parlât de Dieu aux enfans : on défendit d'en parler même aux hommes. Les réformateurs du seizième siècle avoient, en quelque sorte, divinisé la raison humaine, en substituant son autorité, dans l'interprétation des Écritures, à celle de l'Église ou de Dieu même : et l'on éleva des temples à la déesse Rai-

son. Des prostituées, représentant cette divinité nouvelle, furent offertes à l'adoration publique sur des autels arrosés de sang ; et l'on vit chez une nation chrétienne se renouveler les horreurs et les abominations du paganisme. La Métrie, d'Holbach, et autres sophistes, ne voyoient dans l'homme qu'une matière organisée, une plante, un animal : et l'on ne fit plus de différence entre le cadavre de la brute et la dépouille mortelle de l'homme, outragé jusque dans ses derniers restes. Voltaire crioit à ses disciples : *Écrasez l'infâme;* et ses disciples proscrivirent toute espèce de culte, renversèrent les autels, et démolirent les temples mêmes. Tout ce qui pouvoit rappeler les souvenirs religieux, qu'on s'efforçoit d'éteindre, fut anéanti; et les précautions de la haine s'étendirent jusqu'à changer l'antique division du temps consacrée par l'usage de tous les peuples. Diderot désiroit « étrangler le dernier roi avec les boyaux du der- » nier prêtre ; » et l'on proposa d'organiser un bataillon de régicides, et tous les prêtres furent dévoués à la mort, pour satisfaire le vœu doux et humain du philosophe. En un mot, tous les forfaits qui souillèrent la France, à cette exécrable époque, ne furent que l'application des principes de la philosophie; ce qui faisoit dire à M. de Condorcet parlant de Voltaire : « Il n'a pas vu tout ce qu'il a fait; mais il a » fait tout ce que nous voyons. »

Tandis que la masse du clergé, dispersée dans des contrées étrangères, y déposoit des germes de catholicisme, qui, fécondés par le temps, se développeront

peut-être un jour, un grand nombre d'ecclésiastiques, préparés au martyre, bravoient en France tous les dangers pour distribuer aux fidèles le secours des sacremens et les consolations de l'espérance. Que de traits héroïques, que de sublimes dévouemens ne pourrois-je pas rappeler! Jamais la religion ne parut plus magnanime et plus belle; et si la philosophie triomphante imagina des crimes nouveaux, le christianisme persécuté enfanta de nouvelles vertus (1).

Cependant le tombeau s'élargissoit tous les jours, et déjà il ne suffisoit plus à la multitude des victimes, quand la Providence, qui dit aux passions humaines comme aux flots de la mer : *Tu viendras jusqu'ici, tu n'iras pas plus loin,* arrêta enfin cet épouvantable débordement de forfaits inouïs et d'inexpiables horreurs. Robespierre succombe, et l'humanité est vengée. Depuis ce moment, la société tendit constamment à se reconstituer. Un gouvernement plus concentré remplaça l'anarchie démocratique. Toutefois la philosophie régnoit encore, et la religion ne cessa pas d'être persécutée. Plus foible, mais non moins atroce que la Convention, le Directoire craignit de soulever la nation en relevant les échafauds, et il imagina le supplice plus lent de la déportation. Un grand nombre de prêtres périrent par les maladies et la faim, dans

(1) Je ne puis m'empêcher de rapporter ici le trait d'un prêtre breton, qui, perclus des deux jambes, se faisoit porter la nuit dans les campagnes, pour assister les malades, par deux hommes qui se délassoient tour-à-tour : voilà le chrétien. Dans le même temps, le monstre Couthon, également perclus, se faisoit porter à la Convention pour y solliciter des massacres : voilà le philosophe.

les déserts de Sinnamari; d'autres furent entassés sur des vaisseaux ou dans des cachots infects; et partout ils montrèrent une résignation digne des premiers martyrs. « Il est vrai, disoit l'un d'eux, nous sommes » les plus malheureux des hommes, mais nous sommes » les plus heureux des chrétiens. » A ces paroles sublimes, opposez ces effroyables mots textuellement transcrits d'une instruction du Directoire à ses agens: « Désolez leur patience; » et choisissez ensuite entre la religion qui inspire cette patience céleste, et la philosophie qui produit cette rage infernale.

Un membre du Directoire voulut fonder un culte nouveau, une religion simple, et composée seulement d'*un couple de dogmes*, comme il s'exprimoit lui-même, et il se flatta de l'établir sur les ruines du christianisme. Ce projet, dans un autre temps, eût pu n'être qu'extravagant; mais alors il eut toutes les suites que pouvoit faire craindre la déraison armée du pouvoir. Bientôt, pour ne rappeler ici qu'un seul fait, le chrétien eut à gémir sur l'horrible attentat commis contre le chef de l'Église, l'immortel Pie VI. Arrêté dans sa capitale, abreuvé d'outrages et d'opprobres, traîné de prison en prison comme un vil criminel, ce vénérable pontife, qui plus d'une fois excita le respect et l'admiration de ses bourreaux mêmes, soutint avec un noble courage, jusqu'au dernier moment, la gloire de la tiare et la dignité de son caractère, et couronna la vie d'un saint par la mort d'un martyr.

Enfin les temps marqués par la Providence arri-

vent. La hache du Jacobinisme, insatiable de destruction, avoit couvert la France de débris : édifices sacrés et profanes, institutions civiles, morales, religieuses, tout étoit renversé; tout, et en beaucoup de lieux, jusqu'à la chaumière du pauvre. Dans notre belle patrie, naguère si florissante, le voyageur ne pouvoit faire un pas sans poser le pied sur des décombres. Soudain la dévastation s'arrête; je ne sais quelle puissante énergie féconde en un moment toutes ces ruines; les temples se relèvent, le culte renaît, et avec lui les sentimens que le christianisme inspire et nourrit. Les haines, les inimitiés s'apaisent, et tant de victimes innocentes d'une révolution désastreuse oublièrent leurs souffrances dès qu'elles purent pleurer au pied des autels du Dieu qui console.

C'étoit beaucoup que d'avoir rendu à la France sa religion : ce n'étoit pas assez; il falloit en assurer l'existence, fixer les droits de ses ministres, et déterminer leurs rapports avec le gouvernement et l'administration. Ce fut l'objet du Concordat. Des circonstances impérieuses ordonnoient une nouvelle organisation du clergé. Les anciennes divisions du territoire ayant cessé d'être en harmonie avec les divisions politiques de ce même territoire, sembloient alors ne pouvoir plus subsister sans de graves inconvéniens : on supprima les anciens évêchés, on en créa de nouveaux. La plupart des évêques, dociles à la voix du souverain pontife, remirent entre ses mains leur démission volontaire. D'autres, non moins zélés au fond pour le rétablissement de l'ordre religieux,

ne crurent pas cependant devoir concourir, par cet acte de soumission, aux changemens qui s'opéroient. Ils craignoient pour l'avenir; et leurs craintes, dont nous n'examinons point ici le fondement, les entraînèrent peut-être au-delà des bornes dans lesquelles les vrais principes leur prescrivoient de se renfermer. Ils avoient certainement le droit d'adresser au Saint-Siége des remontrances; mais le successeur de Pierre étoit seul juge de ce qu'exigeoit l'intérêt de l'Église. Dès qu'il eut définitivement prononcé, le devoir des pasteurs fut de donner au troupeau l'exemple de l'obéissance.

Aussi le Pape n'hésita-t-il point à déclarer aux évêques que toute opposition seroit inutile. Chef suprême de l'ordre pastoral, et source de la juridiction, il lui ouvrit de nouveaux canaux pour fertiliser cette antique Église des Gaules, fondée par ses prédécesseurs. Jamais les vicaires de Jésus-Christ n'avoient exercé leur puissance avec tant d'éclat; jamais ils n'avoient déployé une autorité si grande et si magnifique. La Providence le vouloit ainsi pour confondre les doctrines de schisme, *qui gagnent*, dit l'apôtre, *comme la gangrène*, et pour venger la chaire éternelle des blasphèmes des novateurs.

Ici, je ne puis m'empêcher de faire observer le rapport constant des principes religieux et politiques pendant le cours de la révolution française. En 1791, le presbytéranisme dans l'Église concourt avec la démocratie dans l'État; en 1793, la destruction de toute espèce de culte avec l'abolition de tout

gouvernement; en 1795, un gouvernement sans unité et sans consistance, avec une religion foible et vague, ou la Théophilanthropie; en 1800 enfin, la religion catholique et l'unité du pouvoir renaissent ensemble, et l'autorité du chef de l'Église, comme l'autorité du chef de l'État, acquièrent, dans une proportion correspondante, un nouveau degré de force nécessaire au rétablissement de l'ordre politique et religieux.

Les richesses du clergé avoient été long-temps le texte des déclamations d'une philosophie envieuse; elle reprochoit aux ministres d'un Dieu de charité jusqu'au pain dont ils nourrissoient le pauvre : car, si l'on voyoit quelquefois des prêtres avares et sans entrailles, ces âmes dures étoient peu nombreuses. J'en appelle à la multitude d'infortunés qui vivoient presque uniquement des secours que leur prodiguoient en secret tant de pieux ecclésiastiques. Une tendre commisération pour les misères de l'humanité étoit partout le caractère distinctif du clergé catholique, dévoué par état aux actes de bienfaisance, et, pour ainsi dire, consacré à la miséricorde. Existoit-il quelque part une abbaye opulente, on s'en apercevoit d'abord à l'aisance qui régnoit dans les lieux d'alentour. Il étoit rare et peut-être inouï que l'indigent n'entrât pas en partage des revenus attachés à ces saintes fondations, qui étoient comme le patrimoine que, dans sa touchante sollicitude, la religion tenoit en réserve pour ceux de ses enfans qu'avoit déshérités la fortune. Qu'on interroge le pauvre, et on saura ce qu'il a gagné aux spoliations qui remirent, comme on par-

loit alors, en circulation ces richesses oisives. Elles étoient oisives sans doute pour le calculateur, qui, ne voyant dans l'or que le moyen d'acquérir de l'or, suppute froidement ce que peut produire la faim, le froid, la nudité et toutes les angoisses de l'extrême besoin; engloutit dans ses coffres la substance des malheureux dont il a consommé la ruine, et dévore les familles entières par ses usures homicides. Elles étoient oisives, enfin, comme ceux qui les distribuoient étoient eux-mêmes oisifs. Que faisoient-ils en effet, ces hommes désœuvrés? Ils cherchoient de tous côtés des peines pour les adoucir, des pleurs pour les sécher, des douleurs pour les consoler : du cachot où ils venoient de promettre le pardon au repentir, ils passoient au lit de l'agonisant pour verser dans son cœur, à ce moment terrible, les joies immortelles d'une espérance qui alloit s'accomplir.

Quelle que fût, au reste, l'utilité ou même la nécessité des dotations ecclésiastiques, la politique ne permettoit pas peut-être, à l'époque du Concordat, de réintégrer le clergé dans des biens qui déjà plusieurs fois avoient changé de possesseurs. Cette raison d'intérêt public porta le souverain pontife à en légitimer la vente; et provisoirement il fut pourvu par des pensions à la subsistance des ministres chargés de fonctions curiales.

L'extinction du schisme fut le grand bienfait du Concordat. Une sage clémence tempéra la sévérité des peines prononcées par les canons contre ceux qui rompent l'unité. Le Pape prit pour modèle en cette

occasion la conduite que tinrent ses prédécesseurs lors du schisme des Donatistes. Oubliant sa qualité de juge pour se souvenir seulement qu'il étoit père, il détourna sa vue du passé, n'adressa même aux plus coupables que des paroles de bonté, et conquit la paix par l'indulgence.

Admirons cependant la profondeur des desseins de Dieu dans les épreuves qu'il envoie à son Église, et apprenons à ne jamais nous défier de la Providence. Timide passager sur le vaisseau de l'Église, vous tremblez dans la tempête, parce que Jésus-Christ vous semble endormi; mais l'instant du réveil est proche : craignez que le Seigneur ne vous adresse, comme au chef des apôtres, ces paroles de reproche et de colère : *Homme de peu de foi, pourquoi avez-vous douté?* Il y a à peine douze ans, l'anéantissement de la religion chrétienne en France paroissoit inévitable. En butte à tous les genres de persécutions, étoit-il probable, étoit-il même possible, à parler humainement, qu'elle n'eût pas succombé? Cependant, loin de s'affoiblir, elle s'est fortifiée dans la persécution. Plus elle a été violente, plus aussi seront grands les avantages qu'elle en retirera. Et déjà n'en est-ce pas un inappréciable, que le rétablissement de la discipline et la réformation du clergé, par le retranchement volontaire des membres qui le déshonoroient? S'il a perdu des richesses, il a acquis, ce qui est bien préférable, le respect de ses ennemis mêmes, et cette vénération qu'inspirent naturellement de grands malheurs et de grandes vertus.

La puissance spirituelle n'a plus à craindre que des passions jalouses lui disputent ses droits solennellement reconnus. Sous un gouvernement fort, chaque autorité, renfermée dans ses limites, s'y exerce avec plénitude et sans entraves, parce que toute entrave à l'autorité est un désordre, et que tout désordre est foiblesse dans le gouvernement qui le souffre.

Si la religion est encore pour quelques insensés un objet de mépris, du moins elle a cessé généralement d'être un objet de haine. On n'oseroit plus en nier l'utilité politique, depuis la démonstration terrible qu'en a donnée la révolution; et les adorateurs de la philosophie, victimes eux-mêmes de ses fureurs, tremblent aujourd'hui devant cette divinité formidable qui *dévore ses propres enfans*.

Remarquons encore un autre effet de la persécution suscitée dans le dernier siècle contre le christianisme. Depuis son origine il avoit eu sans cesse à défendre, selon la prédiction de l'apôtre, quelques-uns de ses dogmes attaqués par l'hérésie; et c'étoit là un des moyens ménagés par la Providence pour fournir à l'Église, dans les temps convenables, l'occasion de développer, d'éclaircir, de prouver sa doctrine, et d'affermir ainsi de plus en plus le fondement de la foi. Enfin est venu le moment où l'on a voulu renverser, non pas un dogme, mais tous les dogmes, depuis les indulgences et la prière pour les morts jusqu'à l'immortalité de l'âme, et depuis l'autorité de l'Église jusqu'à l'existence de Dieu. Alors il a fallu embrasser dans son ensemble le vaste système du

christianisme, et, remontant aux principes les plus généraux, combattre, pour ainsi dire, dans les hautes régions de la métaphysique, et chercher dans la nature même des êtres la raison des rapports qui les unissent entre eux et avec un premier Être, éternel, infini, tout-puissant. Or, j'ose le dire, rien, en dernier résultat, ne pouvoit être plus favorable à la religion, qui ne craint que de n'être pas connue, et qui ne le sera parfaitement que lorsqu'on aura aperçu la liaison de toutes les vérités dont elle se compose. Sans doute ces vérités, qui rentrent de tout côté dans l'infini, seront éternellement inconcevables à l'esprit de l'homme : mais si, comme on l'a dit, il ne lui est pas possible d'en *imaginer le comment et le pourquoi*, il peut du moins, et cela lui suffit, *en concevoir la nécessité ;* et je ne crains point d'avancer qu'il n'est pas dans la religion chrétienne un seul mystère qui ne puisse être ainsi démontré par la raison. Déjà un homme de génie a pénétré avec succès dans cette nouvelle route ouverte aux défenseurs du christianisme ; et ses ouvrages immortels, que la postérité appréciera, feront un jour révolution dans la philosophie comme dans la politique.

Ainsi donc l'état de l'Église, considéré sous ces divers points de vue, présente quelque sujet de consolation. Mais, on ne sauroit se le dissimuler, sa situation, à d'autres égards bien différente, offre aux amis de la religion et de la patrie la plus déplorable perspective. A la persécution du glaive et du raisonnement a succédé une nouvelle espèce de persécution bien plus

dangereuse peut-être, la persécution de l'indifférence : triste et funeste effet des doctrines matérialistes, qui, en accoutumant l'homme à ne penser, à n'imaginer que des corps, et lui persuadant qu'il n'y a de réel que ce qu'il peut voir de ses yeux et toucher de ses mains, ont fini par étouffer entièrement le sens moral. A force de le représenter comme un pur automate, une statue, *une masse organisée qui reçoit l'esprit de tout ce qui l'environne et de ses besoins*; à force de lui répéter qu'entre lui et son chien il n'y a de différence *que la station bipède et l'ouverture de l'angle facial*, on est parvenu enfin à le rabaisser, non pas au niveau, mais au-dessous de la brute; car celle-ci enfin, quelle qu'elle soit, est tout ce qu'elle peut et doit être; au lieu que l'homme dégradé de sa noble nature, et dépouillé de son immortalité, n'est qu'un hors-d'œuvre dans la création, un je ne sais quoi de monstrueux qui afflige la pensée et repousse les regards.

Depuis la destruction du paganisme, l'histoire n'offre pas un second exemple d'une dégénération aussi générale et aussi complète. Jamais l'homme ne s'étoit si profondément enfoncé dans l'abjection des sens; jamais il n'avoit perdu à ce point le sentiment de sa grandeur et l'instinct de ses hautes destinées. On parle des siècles de barbarie; mais s'il se commettoit de grands crimes, on voyoit de grandes expiations: il régnoit dans tous les rangs de la société une franchise, une loyauté, une droiture, et tout ensemble un esprit de désintéressement et de sacrifice qui plus

d'une fois sauva l'État dans des circonstances désespérées. La plupart des nobles, il est vrai, ne savoient pas écrire leur nom au bas d'un contrat, mais leur parole étoit sacrée ; ils ne dissertoient point sur la morale, mais ils la pratiquoient avec simplicité : et en quoi donc, après tout, étoient-ils si barbares ces siècles qui ont produit un Suger, un saint Bernard, un saint Louis; ces siècles qui donnèrent la naissance à la chevalerie, et où la religion et l'honneur fondoient de concert la civilisation et affranchissoient l'Europe de la barbarie musulmane? La science étoit morte, je le veux; mais la conscience étoit vivante, et les plus sublimes vertus ennoblissoient cette ignorance qu'on oppose avec tant de dédain aux orgueilleuses lumières de notre siècle. Eh quoi! n'y a-t-il donc que les physiciens et les chimistes qui ne soient pas des barbares? Il semble aujourd'hui que la perfection de l'homme consiste uniquement à connoître les propriétés de la matière ; et de là la prééminence qu'on accorde aux sciences physiques sur les sciences morales (1) : opi-

---

(1) Observons encore un autre effet des doctrines matérialistes, dans cet engouement épidémique pour la danse, la musique, le dessin, tandis que les arts de l'esprit tombent de plus en plus dans une honteuse décadence. La poésie même, destinée à peindre les sentimens et les passions, semble aujourd'hui presque uniquement consacrée à *décrire* les objets matériels ; et, selon ce que j'entends dire, il ne paroît pas qu'on ait beaucoup gagné à ce changement, même pour le plaisir.

A ces remarques j'en ajouterai une dernière, qui ne paroîtra minutieuse qu'à ceux qui ne savent pas que rien n'est petit de ce qui tient à un grand principe. Tel est le penchant qu'on a maintenant à tout rapporter aux sens, qu'eux seuls sont consultés dans cette cérémonie sainte où l'Église donne à l'enfant qui entre dans la vie un

nion funeste autant qu'absurde, qui suffiroit seule pour conduire une nation à l'athéisme, s'il étoit possible qu'elle s'établît ailleurs que chez un peuple déjà athée. Au reste, il est bon d'apprendre à nos écoliers, et même à quelques-uns de leurs maîtres en physique, chimie, histoire naturelle, mathématiques, etc., que toutes ces sciences, dont ils sont si vains, ne vivent, pour ainsi dire, et ne croissent qu'à l'abri des sciences morales, et que l'avancement des unes et des autres est également dû au christianisme, qui a ouvert à l'homme la route de toutes les vérités, en l'élevant à la connoissance de Dieu, vérité suprême, et qui, en dégageant l'esprit des sens, a introduit cette métaphysique sévère, ces méthodes rigoureuses de raisonnement dont l'analyse mathématique n'est qu'une application particulière. Les philosophes anciens, qui ne pensoient que par image, parce qu'ils ne voyoient dans l'univers que des corps, font pitié quand ils veulent parler de métaphysique. Leurs expressions vagues, leurs idées sans précision, ne présentent à l'esprit que des lueurs confuses, assez semblables à cette lumière ténébreuse que nos philosophes ont prétendu substituer à la brillante lumière du christianisme. Cependant la métaphysique, qui est la science des vérités générales, est le fondement de toutes les autres sciences, puisqu'elles empruntent d'elle leurs principes et leur certitude. Aussi partout où la religion s'est opposée à son développement, comme en Chine et chez les peuples

protecteur et un modèle; de sorte qu'il semble aujourd'hui que nommer un chrétien, soit uniquement l'art de trouver un son qui flatte l'oreille.

mahométans, les sciences physiques sont restées dans un état d'enfance; et elles reviendroient infailliblement à cet état en Europe, si, pour le malheur de l'humanité, on parvenoit à y détruire la religion chrétienne.

Que résulte-t-il cependant de cet affreux matérialisme? un profond mépris des vérités intellectuelles, et une indifférence glacée pour tout ce qui ne frappe pas les sens. Autrefois du moins on prenoit à la religion assez d'intérêt pour la combattre ; on se piquoit de raisonner l'incrédulité, on discutoit, on examinoit. Aujourd'hui il en est des vérités les plus importantes comme de ces bruits de ville, dont on ne daigne pas même s'informer. Que le christianisme soit vrai ou faux, qu'il y ait ou non un Dieu, que l'âme survive au corps ou périsse avec lui, rien de tout cela n'est digne d'occuper un moment l'attention. Une sorte d'engourdissement et de torpeur s'est emparée des âmes; elles n'entendent plus, elles ne sentent plus; le remords même est éteint. Que parlez-vous aux hommes de devoirs? ils ne connoissent que des besoins et des plaisirs ; tout le reste est nul pour eux ; ce qui les intéresse uniquement, c'est leur bien-être physique : et de là cet affreux égoïsme, cette cupidité dévorante, ce brutal mépris de l'honneur et de la probité; en un mot, cette immoralité calculée et systématique, qui déjà pénètre dans nos campagnes, et qu'en vain l'on cherche à réprimer avec des lois. Voilà ce qui doit faire trembler sur le sort de la religion ; car enfin il y a des moyens de convaincre un incrédule, mais comment se faire écouter de l'indifférent, comment

ramener aux principes religieux des hommes qui ont vieilli dans un athéisme pratique, et dont le cœur profondément perverti ne peut pas plus désormais s'ouvrir à la vertu, que leur raison à la lumière? Aussi est-ce un des scandales de notre siècle que les morts impies, effroyable indice de l'anéantissement de toute conscience. A ce moment terrible, il s'opéroit autrefois, dans la plupart des mourans, comme une révolution soudaine; la foi se réveilloit subitement aux approches de l'éternité; les restitutions, les réconciliations, les réparations éclatantes, et tous les signes d'une âme bouleversée attestoient le repentir du malheureux qui expiroit. Aujourd'hui l'on meurt comme la brute, après avoir vécu comme elle : sensible uniquement au regret de quitter la vie, on descend tranquillement dans la tombe chargé des dépouilles de la veuve et de l'héritage de l'orphelin, et l'on traîne avec un calme affreux, aux pieds de l'éternel juge, une longue et épouvantable chaîne de crimes inexpiés.

Cette léthargique apathie se propage d'une manière effrayante parmi les chrétiens mêmes. La plupart d'entre eux, négligeant leurs devoirs les plus essentiels, croient avoir accompli toute justice, quand ils sont venus se distraire une heure dans nos temples, et quand ils ont prêté aux instructions de leurs pasteurs quelques instans d'une attention critique et dédaigneuse. Tous les jours la piété se refroidit, ainsi que la charité. Depuis dix ans le nombre des personnes qui approchent des sacremens a diminué de moitié, et les aumônes ont diminué dans la même proportion.

L'amour de l'or endurcit tous les cœurs. Une insurmontable barrière s'élève entre le pauvre et le riche, et divise le genre humain en deux classes, qui n'ont de commun qu'une haine mutuelle, ceux qui jouissent et ceux qui souffrent. Les femmes mêmes semblent avoir perdu, avec les sentimens religieux, cet instinct divin de bienfaisance et de pitié, l'un des plus touchans attributs de leur sexe. Leur superbe délicatesse s'offenseroit du spectacle de la misère ; il leur faut des *sensations* plus douces que celles que procure la charité; leurs nerfs ne les supporteroient pas; et telle est leur extrême *sensibilité*, qu'elles laisseroient plutôt périr un malheureux sur son grabat, dans les angoisses de la douleur et de la faim, que d'être un moment témoins de ses besoins et de ses souffrances. Dames de Lamoignon, de Dampière, de Martinozzi, de Magnelay, de Miramion, que vous seriez un spectacle étrange pour les femmes de nos jours! avec quel dédain elles vous verroient, si toutefois elles osoient vous suivre dans les obscurs réduits où la charité vous conduisoit, soigner vous-mêmes, avec une touchante tendresse, le pauvre malade, le vieillard infirme, et retourner de vos propres mains la couche chétive où désormais reposeront plus doucement ses membres endoloris !

Chacun ne songe qu'à soi, à sa fortune, à ses plaisirs. On s'affranchit de toute gêne, de toute obligation, sous des prétextes frivoles, ou même sans prétexte ; et, chose étrange! on affecte de mépriser les pratiques les plus saintes, dans le temps même où l'on ne fait

consister la religion que dans des démonstrations extérieures. On se dit encore, on se croit peut-être disciple de Jésus-Christ ; et on rejette le fardeau de sa croix, on compose avec sa doctrine, on voudroit, en quelque sorte, s'arranger à la fois pour le temps et pour l'éternité, et acquérir la vie future sans perdre une seule jouissance de la vie présente.

Il m'en coûte de le dire : mais je le dirai pourtant. Plût à Dieu que le clergé du moins se fût garanti de la contagion ! plût à Dieu qu'il réclamât unanimement par son exemple contre l'affoiblissement du zèle, et que l'Église en souffrance trouvât dans tous ses ministres les consolations et les secours qu'elle a droit d'attendre d'eux ! Sans doute elle renferme encore dans son sein un grand nombre d'hommes apostoliques; une sève de foi anime encore quelques branches de ce tronc sacré : et c'est ce qui condamnera tant de prêtres tièdes et languissans, qui ne sont, suivant l'expression de l'apôtre, *ni chauds ni froids;* qui, pourvu qu'ils aient des mœurs et qu'ils assistent régulièrement à l'office public, s'imaginent être quittes envers Dieu ; qui recherchent dans l'oisiveté des villes une vie douce et tranquille, tandis qu'il y a tel canton dans nos campagnes, où, sur quatre paroisses, on compte à peine un pasteur. Ils répondront des âmes qui se perdent et qu'ils auroient pu sauver, ils en répondront devant le souverain juge ; et alors on verra si des considérations de famille, des prétextes d'infirmités, ou d'autres motifs, si bas qu'on n'oseroit les énoncer, entreront en balance avec le salut des âmes pour qui Jésus-Christ est mort.

Pourquoi le tairois-je ? l'espérance de la religion est dans le clergé qui se forme sous l'influence d'un autre esprit, dans des établissemens qui ne laissent rien à désirer qu'une plus grande abondance de moyens pour fournir aux besoins d'un plus grand nombre d'élèves. Le ministère ne peut plus être pour personne un objet de spéculation, encore moins un calcul d'amour-propre; et ceux qui, dans ces pénibles circonstances, ont le courage de s'y dévouer, ont mesuré d'avance toute l'étendue de leur sacrifice. Des gens intéressés apparemment à confondre les talens et la vertu avec les richesses, affectent de remarquer que, parmi les nouveaux prêtres, il en est peu qui sortent de la classe opulente : il est vrai, et c'est une ressemblance de plus qu'ils ont avec les apôtres et leur divin chef. Au reste, plus ils ont été dénués des ressources de la fortune, plus il leur en a fallu trouver dans leur caractère et dans leur esprit; et ce n'est pas là, je pense, ce qu'on prétend leur reprocher.

En achevant ce tableau de notre situation religieuse, je remonte involontairement par la pensée à ce siècle, déjà si loin de nous, des gandeurs de l'Église, à ce siècle de splendeur et de gloire dont nos pères ont vu briller les derniers rayons. Je compare les hommes aux hommes, les temps aux temps, et, saisi d'une tristesse profonde, je n'envisage l'avenir qu'avec effroi. Hélas! tous les jours la religion se perd dans notre France; et ce dépôt sacré, si précieusement conservé par nos ancêtres pendant quatorze siècles, va périr entre nos mains et périr pour jamais, si, par un

miracle qu'on ne peut attendre que d'elle, la Providence ne ranime dans les pasteurs, comme dans le troupeau, cet antique esprit de zèle, dont à peine aujourd'hui retrouveroit-on quelques étincelles. Espérons toutefois, ne nous lassons pas d'espérer en celui *qui frappe et guérit, qui perd et ressuscite;* en celui qui peut, quand il voudra, dire à la foi éteinte, comme à ce mort enseveli depuis quatre jours : *Veni foras,* reparois et sors du tombeau. O Dieu! il me semble qu'en ce moment vous me transportez, avec votre prophète, dans la vallée de Vision, dans cette vallée lugubre, couverte d'ossemens blanchis et desséchés; votre voix se fait entendre : « Ces ossemens, ce fut mon peuple;
» il m'abandonna, moi le Dieu de ses pères, moi qui
» le protégeois comme l'enfant de ma droite, moi qui
» le chérissois comme une mère chérit son premier-
» né; ma colère a soufflé sur lui : vois!.... Seigneur,
» je vois et je frémis. Le vent brûlant de l'athéisme a
» passé sur cette terre maudite, et il a tout dévoré.
» Mais tout peut renaître, Seigneur; oui, tout peut re-
» naître encore : quelques gouttes de la rosée céleste,
» de cette *rosée de lumière et de miséricorde* qui féconda
» le monde aux jours de votre Christ, ranimeront ces
» ossemens arides. Dieu tout-puissant! ce prodige est
» digne de vous, et nous l'attendons avec confiance;
» car il sera inouï et ineffable comme votre amour. »

Enfant de l'Église, et vivement touché des maux qui affligent cette tendre mère, je les ai retracés avec la franchise d'un chrétien, qui, n'ayant rien à craindre ni à espérer des hommes, ne voit en tout et ne cherche

que la vérité. J'essaierai d'indiquer dans le même esprit les moyens qui me semblent les plus propres à remédier à ces maux. Après les jours d'exil et de captivité, de retour enfin dans la terre natale, chaque Israélite est tenu de concourir, autant qu'il est en lui, à la reconstruction du temple. Je remplis aujourd'hui ce devoir sacré; et qui oseroit m'en faire un reproche? On demandera peut-être qui je suis, pour m'ériger en conseiller sur une semblable matière? Hélas! c'est ma plus grande douleur d'avoir à parler, lorsque tous se taisent. Je ne suis rien, je ne tiens à rien, qu'à ma religion et à ma patrie; et si je me sens pressé d'élever en leur faveur une foible voix, c'est que nous sommes arrivés à ces temps déplorables, à ces temps d'épreuve et de danger, où, selon l'expression d'un saint pape, la foi réclame ses soldats, et appelle à sa défense tous ceux qui ont du zèle. Au reste, loin d'être exclusivement attaché à mes propres idées, je prie qu'on les considère uniquement comme des doutes que je propose, et que je soumets sans réserve au jugement de l'autorité.

C'est par le corps entier des Évêques, c'est dans un concile national que devroit être solennellement traité un sujet d'un si vaste intérêt; et la seule convocation de ce concile, à des époques réglées, seroit déjà un grand pas vers l'ordre, parce que ce seroit un moyen toujours subsistant de réformation. Il en est de même des conciles provinciaux, dont le rétablissement étoit depuis long-temps inutilement sollicité par l'Église de France, qui voyoit avec douleur les synodes mêmes tomber tous les jours en désuétude, au grand détriment de

la discipline. « Comme Votre Majesté, disoient à
» Louis XIV, en 1670, les évêques assemblés, dont on
» me saura gré de rapporter ici les paroles; comme
» Votre Majesté ne se lasse jamais de méditer de
» grandes choses pour le bien de l'Église et de son
» État, nous allons lui proposer, dans un seul ou-
» vrage, l'abrégé de tous les moyens dont elle peut se
» servir pour faire revivre la pureté de la discipline :
» c'est, Sire, la célébration des conciles provin-
» ciaux.

» Par ces saintes assemblées, la foi a fleuri dans
» l'Église; la régularité et la discipline ont triomphé
» de la licence et de la corruption : pour tout dire en
» un mot, la censure divine a réprimé les mauvaises
» mœurs dans le clergé et dans le peuple.

» Pendant que Votre Majesté s'applique avec une
» vigilance infatigable à rétablir ce qu'il y a de plus
» salutaire dans les anciennes ordonnances, n'y au-
» roit-il que les lois qui regardent l'Église qui demeu-
» rent inutiles? La mémoire des conciles que nos
» prédécesseurs ont tenus à Reims, à Sens, à Bor-
» deaux, et dans plusieurs autres provinces, même
» de ce siècle, pour obéir aux décrets de Trente et
» aux ordonnances, est toute récente : les réglemens
» en vivent encore parmi nous, et ils sont les plus
» fermes appuis de notre discipline. Craindra-t-on
» des inconvéniens dans une pratique qui a édifié
» tout le royaume, et dont l'utilité nous est présente?
» Ce seul nom de concile élève les évêques au-dessus
» de l'homme; ils ne méditent rien que de céleste,

» lorsqu'ils pensent que le Saint-Esprit est au milieu
» d'eux, et qu'ils doivent parler comme ses organes;
» ils se remplissent d'une force supérieure pour se
» censurer eux-mêmes. L'Église n'a jamais eu de
» moyen plus efficace pour les attacher à leur rési-
» dence et à tous les autres devoirs. Sire, nous le di-
» rons sans crainte, parce que nous ne le pouvons
» dire que pour votre gloire, jamais le clergé de votre
» royaume n'a été ni plus éclairé par la science, ni
» plus animé par le zèle, ni plus attaché à votre ser-
» vice par l'admiration de vos vertus et par une en-
» tière soumission à vos ordres. Ainsi, les conciles
» ne peuvent être plus utilement rétablis que sous
» votre règne; c'est une vérité universellement re-
» connue, que ces saintes assemblées produisent des
» biens infinis.

» On objecte seulement que l'esprit humain peut
» abuser des meilleures choses; mais, Sire, Votre
» Majesté est trop confirmée dans l'art de régner,
» pour ne savoir pas trouver les justes tempéramens
» qui conservent le bien, et préviennent le mauvais
» usage qu'on en pourroit faire. Pour nous, quelque
» modération qu'on doive attendre des évêques,
» quelque assurance que nous ayons nous-mêmes de
» notre fidélité, quelque attention que nous ayons
» tous à nous renfermer étroitement dans nos fonc-
» tions, nous souhaitons encore toutefois que votre
» autorité nous donne des bornes. Empêchez-nous,
» Sire, de nous engager dans les affaires de la terre;
» mais permettez-nous de nous assembler pour celles

» du ciel, pour lesquelles notre ordre sacré est divi-
» nement établi.

» Sire, les armées d'Israël seront-elles toujours
» dispersées ? Les évêques ne pourront-ils s'assembler
» par votre autorité pour conserver la sainte police
» que nos pères ont si sagement établie, et pour cher-
» cher des remèdes à tant de nouveaux désordres
» qu'ils n'ont pu prévoir ? Ah ! Sire, l'Église, dont
» vous êtes le fils aîné et le plus illustre protecteur,
» attend de votre piété des résolutions plus favo-
» rables.

» Votre Majesté a accompli des ouvrages merveil-
» leux ; toutes les terres et toutes les mers célèbrent
» votre gloire ; armé ou pacifique, vous êtes toujours
» égal à vous-même, et toujours le maître du monde.
» Mais, Sire, il n'y aura jamais aucun monument qui
» porte plus loin votre nom et la gloire de votre règne,
» que les actes des conciles que l'Église célébrera par
» votre permission. Le nom de Charlemagne n'est
» nulle part plus grand ni plus glorieux que dans
» ceux qu'il a fait tenir en France et en Allemagne,
» pendant qu'il y a régné si glorieusement. La plupart
» des batailles qu'il a gagnées ont presque échappé à
» la mémoire des hommes, et à peine quelques cu-
» rieux en trouvent-ils des vestiges dans les annales ;
» mais ce qu'il a entrepris pour l'Église éclatera éter-
» nellement dans les actes des conciles aux yeux de
» tout l'univers, parce qu'il n'y a rien en effet qui
» porte plus vivement le caractère de l'immortalité,
» que ce qui se fait pour l'Église, qui seule a reçu la

» promesse d'être éternelle. Imitez donc, Sire, ce » zèle de Charlemagne, puisque aussi bien il faut re- » monter jusqu'à ce grand empereur pour trouver » dans notre histoire un règne qui approche de la » gloire et de la force du vôtre; rendez à l'Église de » France la séance de ses conciles, sans lesquels la dis- » cipline n'y sera jamais en vigueur. L'Église galli- » cane reprendra sous votre règne sa première force » et son premier lustre ; et nous verrons, Sire, Votre » Majesté, bénie de Dieu et des hommes, joindre à » tous ses autres titres glorieux, le plus illustre de tous » et le plus digne d'un roi très chrétien, celui de Res- » taurateur de la discipline ecclésiastique (1). »

A toutes les époques, les évêques de France ont tenu le même langage; et c'est encore ainsi qu'ils parloient en 1790, au moment même de leur destruction.

« Jésus-Christ, disoient-ils, instituant son Église, » n'a pas laissé flotter son gouvernement au gré des » passions, des intérêts et des erreurs d'un moment. » Telle fut la sainte hiérarchie, et tels étoient les » sages tempéramens qui formoient l'économie et la » discipline de la primitive Église, que chaque fonc- » tion avoit son pouvoir, et chaque pouvoir avoit sa » dépendance.

» C'étoient les pasteurs et les prêtres des Églises » qu'elle convoquoit dans les synodes, pour rendre » compte de leur conduite dans l'administration

---

(1) *Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du clergé tenue à Pontoise en* 1670.

» de la parole et des sacremens, dans la célébra-
» tion des offices divins, et dans l'ordre entier de
» leur ministère.

» C'est dans les synodes que les saintes règles
» étoient renouvelées, que chaque pasteur venoit
» puiser les conseils et les enseignemens utiles, et
» que l'évêque, uni dans le même esprit avec le
» clergé de son diocèse, veilloit à tout ce qui pou-
» voit concerner le service des paroisses et les be-
» soins spirituels des peuples.

» C'étoit dans les conciles provinciaux que les
» évêques, à leur tour, étoient soumis à l'admoni-
» tion, à la correction que pouvoit mériter leur
» négligence dans leur ministère.

» C'étoit par la réunion de leurs premiers pas-
» teurs que les églises de chaque province étoient
» maintenues dans la dignité du culte et l'unifor-
» mité de la discipline.

» C'étoient les conciles nationaux, c'étoient les
» conciles universels qui rassembloient la force de
» toutes les églises de chaque nation, ou de toutes les
» nations, pour attaquer les abus dans leur source
» et pour établir les réformes... L'Église avoit érigé
» dans son sein ces tribunaux de censure, afin d'en-
» tretenir sans variation, dans l'administration et
» dans l'enseignement, l'unité de la discipline et de
» la foi.

» C'est à la cessation des conciles nationaux, c'est
» à la convocation plus rare des synodes, que l'É-
» glise de France attribue depuis long-temps les abus

» qui doivent exciter sa vigilance; les assemblées du
» clergé n'ont point cessé de réclamer, depuis un
» siècle, la convocation toujours plus indispensable
» des conciles nationaux et des conciles provin-
» ciaux; et l'Église, à laquelle il n'a rien manqué
» que le concours des puissances de la terre pour
» subordonner à ses lois ceux auxquels elle confie
» sa juridiction, avoit établi les conciles, comme les
» juges et les témoins invariables de tous les devoirs
» qu'elle impose aux ministres de la religion (1). »

Et remarquez que les mêmes gens qui s'opposoient alors aux seuls moyens qu'il y eût de prévenir ou de réformer les abus, étoient ceux qui crioient le plus haut contre ces mêmes abus. Telle étoit la foiblesse du gouvernement, que la réunion de quelques évêques dans une ville de province, pour traiter de la discipline ecclésiastique, lui faisoit peur. Il n'en est pas ainsi aujourd'hui, et certes ce ne seront pas ces craintes ridicules qui porteront le chef de l'État à se priver des nombreux avantages qu'offrent les conciles provinciaux et nationaux. Je conçois qu'on redoute les assemblées politiques, après la fatale expérience que nous en avons faite. Mais un concile n'est pas un club; des évêques ne sont pas des démagogues. Une institution purement religieuse, qui a existé pendant dix-huit siècles, sous tant de gouvernemens divers, ne sauroit inspirer de défiance raisonnable à un monarque qui n'auroit pas le secret

(1) *Exposition des principes sur la Constitution civile du clergé, par les évêques députés à l'Assemblée nationale.*

dessein d'envahir l'autorité spirituelle. Et que demande l'Église, après tout, à la puissance civile? les moyens de concourir plus efficacement à ses vues. On veut, on cherche en tout l'unité : or comment se retrouvera-t-elle, cette unité si précieuse, dans l'administration et dans la discipline ecclésiastique, si les premiers pasteurs, en se communiquant leurs vues, résultat de l'expérience, en comparant ensemble les besoins, les ressources et les usages des divers diocèses, n'établissent de concert des réglemens, de l'exécution desquels chacun d'eux soit responsable à un tribunal commun?

Je ne m'étendrai pas sur l'utilité des synodes, que personne, je pense, ne conteste : seulement j'observerai qu'aujourd'hui surtout, cette institution seroit singulièrement propre à maintenir la régularité dans le clergé des campagnes. Le nombre des prêtres a diminué au point que dans tel diocèse on compte plus de trois cents paroisses sans pasteurs. Il en résulte que ceux-ci, dispersés de loin en loin, sur un vaste territoire, n'ont entre eux presque aucuns rapports. Plus rapprochés autrefois, ils s'entr'aidoient, s'encourageoient, se consultoient, se surveilloient mutuellement. L'exemple d'un bon curé retenoit dans le devoir ceux d'alentour; ses vertus étoient pour eux un modèle qu'ils s'efforçoient d'imiter, et il s'établissoit ainsi une heureuse émulation du bien. Maintenant, chaque pasteur livré à lui-même, et surchargé de travaux obscurs et pénibles, n'a que Dieu seul pour témoin de ses bonnes œuvres ou

de ses désordres. Or, il ne faut pas se faire illusion, les prêtres sont des hommes; et quelle force humaine, seule et destituée de tout autre appui, pourroit porter constamment, sans fléchir, le pesant fardeau du ministère? Il y en a des exemples, je le sais, parce qu'il y a des saints; mais dans l'ordre commun, l'homme a besoin de secours extérieurs: et ces secours, où les trouver aujourd'hui, sinon dans les synodes? C'est là, qu'obligé de rendre compte de sa conduite, un curé craindroit d'avoir à rougir devant ses confrères; c'est là que les témoignages de considération et d'estime qu'il recevroit de son chef, l'engageroient à tout faire pour les mériter; c'est là enfin qu'on verroit se former et se resserrer les liens si précieux de la fraternité ecclésiastique. Je ne vois pas, je l'avoue, par quels motifs on croiroit devoir renoncer à de si grands biens.

Et, puisque j'ai parlé de l'isolement presque absolu où vivent aujourd'hui les prêtres de campagne, qu'on me permette de désirer le rétablissement d'une institution, devenue, ce semble, indispensablement nécessaire, si l'on veut, par une surveillance exacte, prévenir le relâchement et les abus. Cette institution, que les circonstances réclament impérieusement, est celle des doyens ruraux. L'étendue actuelle des diocèses en rend l'inspection très difficile, on peut dire presque impossible, à moins que l'évêque et ses vicaires-généraux ne soient sans cesse ambulans. Rien donc ne paroîtroit plus convenable que la création d'inspecteurs locaux, choisis

parmi les curés les plus respectables; qui même trouveroient dans cette dignité, et dans la considération qu'elle donneroit, la récompense de leurs utiles travaux.

J'insisterai encore sur la nécessité des retraites et des conférences ecclésiastiques, nécessité qui ne paroît pas assez généralement sentie (1). L'esprit de zèle et de piété n'est que trop sujet à s'affoiblir au milieu du monde; on prend naturellement, et presque à son insu, les goûts, les sentimens, les idées de ceux avec qui l'on vit habituellement. La charité même devient un piége, parce qu'elle engage souvent à des condescendances qui finissent par dégénérer en un véritable relâchement : peu à peu la ferveur s'éteint, l'âme s'endort dans une indifférence mortelle; et l'on en vient enfin à ce dernier excès, de s'acquitter avec une attention distraite et un cœur glacé, quelquefois avec une précipitation indécente, des plus saintes, des plus redoutables fonctions du ministère (2). On ne le sait que trop, loin d'être rare,

(1) Quelques années avant la révolution, M. l'évêque de Lisieux ayant voulu rétablir l'usage des retraites dans son diocèse, soixante-dix ecclésiastiques se révoltèrent contre lui; ils ne pouvoient mieux prouver la nécessité de l'institution contre laquelle ils s'élevoient. Au reste un seul fait de cette espèce, en montrant l'excès du désordre, fait sentir, mieux que tous les discours, combien étoit pressant le besoin d'une réformation, désirée d'ailleurs et depuis long-temps sollicitée par le clergé.

(2) Toutes les fonctions sacerdotales ont quelque chose de si haut, de si saint, de si divin, qu'on ne peut se préparer à les remplir avec trop de soin, de pureté et de crainte. Voilà pourquoi les sacristies, qui sont comme les vestibules des temples, doivent être les asiles du recueillement et du silence. Les ris, les conversations, quel que soit

cette déplorable légèreté est au contraire devenue si commune qu'elle n'est plus même remarquée. Mais en est-elle moins un crime? en est-elle moins un scandale? Les retraites, les retraites, voilà le grand, l'unique remède. C'est dans les retraites que les ministres du Seigneur se renouvellent dans l'esprit de leur vocation; c'est dans les retraites qu'ils trouvent à la fois des conseils, des guides, des modèles; c'est dans les retraites que par la prière, le recueillement, les saintes méditations, ils s'enflamment d'une ardeur nouvelle, et se prémunissent contre les dangers et les séductions du siècle; enfin c'est dans cette religieuse solitude, loin du bruit du monde, qu'entièrement recueillis en Dieu, et pénétrés de son onction, ils s'abreuvent, comme Élie, des eaux du torrent, et puisent cet inénarrable amour, cette charité divine qui doit ensuite s'épancher de leur cœur, comme d'une source profonde, sur le troupeau qui leur est confié.

Il ne seroit pas moins important de rétablir les conférences doctrinales, l'un des plus puissans moyens de conserver et de ranimer le goût de l'étude parmi les ecclésiastiques. C'est une grande plaie que l'ignorance, et l'Église est menacée de cette plaie. Je ne dis rien qui ne soit universellement reconnu. Une fois sortis des séminaires, pleins de toute la science de

---

à cet égard l'usage, doivent en être sévèrement bannis; et comment, en effet, oseroit-on préluder par des entretiens oiseux, pour ne rien dire de plus, à la célébration des mystères, et offrir le sacrifice redoutable avec un cœur tout plein des vaines pensées et des joies profanes du monde! *Qui habet aures audiendi, audiat.*

leurs cahiers, la plupart des prêtres, satisfaits de l'instruction qu'ils ont pu acquérir, durant trois ou quatre années, sur les bancs de l'école, se croient pour jamais affranchis de toute étude. Cet abus si grave n'est pas nouveau; on y avoit remédié par les conférences, et c'est par les conférences qu'on y peut remédier encore. Seulement il conviendroit peut-être de varier un peu plus les sujets à traiter; et surtout d'y faire entrer les preuves de la religion, dont on a aujourd'hui si souvent occasion de faire usage. Et qu'on n'objecte pas contre cet établissement les nombreuses occupations qui déjà surchargent les ministres; car ce seroit alléguer la multitude des malades pour se dispenser d'étudier la médecine. Prêtres de Jésus-Christ, vous êtes les médecins des âmes; et si un zèle, d'ailleurs bien louable, vous porte à consacrer tous vos instans aux saints travaux du ministère, songez que, pour être utile, ce zèle doit être éclairé. Et les Bossuet aussi, les Fénelon, les Olier, les Massillon, avoient du zèle; ils savoient bien néanmoins trouver des momens pour l'étude, parce qu'ils en sentoient la nécessité : cette nécessité est plus que jamais pressante. Il faut qu'on accorde à vos lumières ainsi qu'à vos vertus la considération que vous ne pouvez plus obtenir par vos richesses, et dont dépend en grande partie le succès de vos efforts. Reprenez le rang qui vous est dû; ne souffrez pas que la dignité du sacerdoce éprouve entre vos mains une honteuse déchéance. On ne voit aujourd'hui dans le monde que gens qui se piquent de science, sur de bien foibles

titres il est vrai; mais ces titres, quels qu'ils soient, mettez-vous en état de les apprécier : ne vous exposez pas à rougir de votre ignorance devant l'ignorance même, et à baisser les yeux devant la présomptueuse impiété. Du reste, les réglemens à faire pour cet objet demandent beaucoup de réflexion; afin de prévenir divers inconvéniens, et d'arriver sûrement au but qu'on désire atteindre.

Ce que je vais dire déplaira peut-être à quelques personnes, et paroîtra chimérique à quelques autres; mais je supplie de considérer que je ne propose rien qui n'ait existé : je n'imagine point, je n'innove point, je cherche seulement à rappeler aux anciennes institutions dont le temps a consacré l'utilité. A qui doit-on les conférences? à saint Vincent de Paul. On peut parler avec confiance quand on parle d'après les saints. A la suite des guerres civiles, dans le dix-septième siècle, de grands désordres régnoient dans le clergé. La Providence suscita, pour y remédier, quelques hommes puissans en œuvres et en paroles. Notre situation est la même à plusieurs égards : essayons d'imiter ces hommes de Dieu; profitons de leurs exemples, de leurs leçons, nous en avons besoin. Les trésors de l'expérience nous sont ouverts; ne craignons point, ne dédaignons point d'y puiser. Dans beaucoup de lieux, les ministres de la religion vivoient autrefois en commun; et il en résultoit de grands avantages : une discipline plus sévère, des mœurs plus graves, un plus entier détachement des biens de la terre, plus d'union entre eux, plus d'attachement à

leurs fonctions, et plus de liberté de s'y livrer, n'étant distraits par aucuns soins domestiques; toujours sous les yeux des uns des autres, ils se soutenoient, s'échauffoient mutuellement. Leur vie austère et retirée leur concilioit le respect; ils n'apparoissoient dans le monde que pour y remplir les devoirs de leur état, pour y annoncer la parole divine, pour y répandre les bienfaits de la charité. Cependant cette antique coutume s'abolit peu à peu. En 1614, un simple prêtre (1), mais plein de foi, et doué de cette force de volonté qui ne connoît point d'obstacles invincibles, entreprit de la faire revivre à Paris, dans la paroisse de Saint-Nicolas-du-Chardonnet; et il y réussit, malgré les oppositions de toute espèce qu'il eut à surmonter. On reconnut bientôt l'utilité de cette institution; et des communautés semblables furent établies sur d'autres paroisses, particulièrement sur celle de Saint-Sulpice, qui pendant près de deux siècles en a recueilli des fruits d'édification et de sainteté (2). Il semble qu'une telle institution seroit singulièrement appropriée aux circonstances actuelles. Ces communautés *paroissiales* remplaceroient, à plusieurs égards, les communautés régulières, en offrant à un siècle corrompu le spectacle

---

(1) M. Bourdoise, l'un des restaurateurs de la discipline ecclésiastique dans le dix-septième siècle. Voyez dans sa Vie avec quelle force il s'élevoit contre les prêtres qui, sous de vains prétextes d'économie, ou par un motif scandaleux de commodité, dépouillent l'habit ecclésiastique pour se revêtir des livrées du monde. O Bourdoise! où êtes-vous?

(2) Fénelon habita plusieurs années cette communauté de Saint-Sulpice.

de quelques hommes pratiquant dans toute leur pureté les préceptes et les conseils évangéliques. La vénération des peuples s'en accroîtroit, ainsi que l'autorité du ministère; et dans un temps ou le clergé n'a pour toute richesse que ses vertus, la vie commune, moins dispendieuse, épargneroit à un grand nombre d'ecclésiastiques l'humiliation de l'aumône. Je prie qu'on pèse mûrement ces considérations, et surtout qu'on interroge l'expérience, le plus sûr des guides. Pourquoi ce qui existoit il y a vingt ans n'existeroit-il pas aujourd'hui? Pourquoi ce qui faisoit tant de bien n'en feroit-il pas encore? Est-ce le temps, est-ce les hommes qui sont changés? Hélas! l'un et l'autre peut-être. Je dois m'attendre, et je m'attends en effet à la contradiction. Je prévois qu'on ne manquera pas de raisons à m'opposer; mais je crains beaucoup moins les raisons que les prétextes.

J'avance avec rapidité, parce que, désirant d'être lu, je sens la nécessité d'être court. L'objet le plus essentiel, puisque l'existence même de la religion en dépend, c'est d'assurer la perpétuité du ministère en formant de nouveaux ministres. Voilà l'œuvre fondamentale, l'œuvre qui sollicite toute l'attention, tout le zèle des chrétiens. Encore quelques années, et la moitié de la France sera sans pasteurs et sans culte. Tel est notre état, il est déplorable; mais à quoi serviroit de se le cacher? Travaillons plutôt avec ardeur à l'améliorer; sauvons la religion, sauvons la civilisation, sauvons la France! On ne sent pas encore à quel point tous ces grands intérêts sont compromis; on ne

s'effraie pas assez de la dépopulation du sanctuaire ; on ne sait pas assez quels terribles effets en doivent résulter, effets dont l'observateur attentif aperçoit déjà les premiers symptômes. Chaque année le nombre des prêtres diminue, et chaque année aussi la piété s'affoiblit, la licence augmente, l'horrible athéisme, et tous les principes destructeurs de la société se propagent de plus en plus. La contagion gagne les campagnes menacées de la barbarie. Je puis le dire, car je l'ai vu : il est des cantons, et en grand nombre, dont les habitans, totalement privés des enseignemens religieux, tombent dans l'abrutissement de l'état sauvage. Des désordres inouïs, des mœurs prodigieuses s'introduisent dans les chaumières : les esprits, les cœurs, tout se dégrade. Et comment en seroit-il autrement? Dénués d'éducation, incapables de réfléchir, l'existence de ces pauvres gens ne se compose presque que de penchans aveugles, d'habitudes machinales. La religion seule en fait des hommes, en leur inspirant des idées morales, en éveillant en eux la conscience, en leur donnant un guide, un moniteur, un modèle, et en établissant, en quelque sorte, au milieu d'eux, une école de civilisation. Otez-leur ce frein, privez-les de ces secours, ce ne sont plus que des bêtes féroces ou des animaux stupides. Il est donc de l'intérêt de l'État de multiplier, pour les habitans des campagnes, les moyens d'instruction, en leur procurant des rapports habituels avec des hommes qui éclairent leur ignorance, répriment leurs passions avec une douce et paternelle autorité, et sachent ouvrir ces cœurs grossiers

au sentiment du devoir et aux impressions de la vertu (1). Or c'est ce que la religion faisoit admirablement; et c'est ce qu'elle va bientôt cesser de faire, faute de ministres, si l'on ne se hâte d'en former de nouveaux, pour remplacer ceux que la mort enlève chaque jour.

L'expérience apprend que les villes fournissent peu de sujets pour l'état ecclésiastique ; et la classe riche surtout n'en fournit presque aucuns. C'est uniquement dans les paroisses de campagne, qu'une continuité de bons pasteurs a préservées de la corruption, que l'Église peut réparer ses pertes. Il faut qu'elle retourne aux lieux où elle est née, pour y trouver des disciples fidèles. Des pêcheurs, des bergers, des laboureurs, voilà ceux que la Providence appelle aujourd'hui dans le sanctuaire; voilà ceux qu'elle destine à renouveler la foi qu'ils ont su conserver. *Quæ stulta sunt mundi elegit Deus, ut confundat sapientes : et infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia.*

Dans ces circonstances, les curés de campagne

---

(1) On se tromperoit fort, si l'on s'imaginoit pouvoir obtenir ces effets avec un seul prêtre par paroisse; aujourd'hui surtout que l'étendue des paroisses a plus que doublé en plusieurs lieux. Beaucoup de gens, qui ne voient dans les curés que des ministres de la religion, c'est-à-dire, selon eux, de la superstition, voudroient qu'on en réduisît le nombre autant que possible; mais l'homme d'Etat, qui voit encore en eux des ministres de la société, pense bien différemment, et il reconnoît que si c'est assez d'un prêtre pour chanter tous les huit jours une messe devant quelques paysans, ce n'est pas trop de trois hommes entièrement dévoués à leurs fonctions, pour civiliser deux ou trois mille sauvages, et, je le répète, sans la religion les paysans ne sont que des sauvages, et, qui pis est, des sauvages corrompus.

doivent sentir l'importance de l'œuvre que Dieu semble remettre entre leurs mains ; et sans doute ils se rendront dignes d'y concourir par un dévouement sans bornes. Que chacun d'eux, selon ses moyens, s'occupe de l'instruction de quelques élèves ; aucun temps ne sauroit être mieux employé : car le Seigneur bénira leur troupeau, s'ils lui en consacrent les prémices. Il s'agit bien moins, dans ces premiers momens, de développer l'esprit des enfans, que de former leur cœur. Lorsqu'on se sera assuré de leurs dispositions et de leur caractère, ils passeront, déjà instruits des élémens de la langue latine, dans les petits séminaires, qu'on ne sauroit trop protéger ni trop étendre, puisqu'ils sont et seront long-temps l'unique pépinière du clergé.

On n'en est pas à reconnoître la nécessité d'une éducation particulière pour l'état ecclésiastique. Ce n'est pas avec des institutions militaires, avec la dissipation et la liberté toujours plus ou moins grandes dans les colléges nombreux, qu'on fera naître dans les enfans l'habitude de la soumission et du recueillement, l'esprit de piété, et le goût des choses saintes, premier fondement de l'éducation ecclésiastique, et que l'on ne peut poser que dans des âmes toutes neuves, et sur un fonds qui n'a point encore été remué par les passions. Les études mêmes doivent recevoir, dès l'origine, une direction différente ; et, comme l'unité est en tout le but où l'on doit tendre, il seroit à désirer qu'on établît une ou plusieurs congrégations religieuses, spécialement chargées de la

conduite des séminaires. Cette institution n'est pas nouvelle, et nous avons sous les yeux des preuves incontestables de son utilité. D'où sortoient, et d'où sortent encore les prêtres les plus instruits, les plus pénétrés de l'esprit de Dieu, et les plus propres à le répandre : de Saint-Sulpice. Il est une tradition d'enseignement qui ne se conserve que dans les corps, parce que les corps seuls ne meurent point, qu'on ne se borne pas à y former des disciples, mais qu'on y forme encore des maîtres : et l'enseignement seroit-il donc la seule fonction si facile qu'elle n'exigeât aucune étude préliminaire, ou une chose si indifférente, qu'on crût devoir l'abandonner à des volontés arbitraires? Il ne faut pas que l'ordre d'un séminaire dépende uniquement de la volonté ou des caprices, des idées ou des préjugés d'un seul homme ; il ne faut pas que ce qui a été aujourd'hui établi par un chef, demain soit renversé par un autre qui aura des vues différentes ; il ne faut pas enfin que les règles et l'esprit de l'établissement soient sans cesse variables comme les opinions des directeurs, et que ceux-ci aient à craindre de ne pas trouver leurs subalternes disposés à les seconder en tout et à marcher vers le même but avec un concert parfait.

Qu'on me permette ici une observation. La disette de ministres pourroit peut-être engager quelquefois à abréger le temps des études et des épreuves ; ce qui auroit des inconvéniens très graves. Je suis intimement convaincu qu'aucune considération ne doit porter à se départir des règles si sagement établies par

l'Église sur les interstices; car enfin c'est moins encore de prêtres que de prêtres tout ensemble zélés et éclairés qu'on a besoin. A quoi bon les divers degrés de la hiérarchie, si on les franchit à la fois et sans intervalle; et fera-t-on des prêtres comme on ne voudroit pas faire des soldats? Ce seroit ôter, dans l'esprit des peuples, toute dignité au ministère; ce seroit avilir le sacerdoce, et ouvrir la porte à tous les abus.

Il est bien essentiel aussi qu'on s'occupe de la conservation des sciences ecclésiastiques, dont l'étude ne fut jamais plus négligée et plus nécessaire. Je jette les yeux de tous côtés, et je ne vois en France qu'une seule maison où elles soient cultivées, et c'est encore Saint-Sulpice. Seroit-il possible qu'on ne sentît pas combien il importe de former des défenseurs de la foi? A aucune époque l'Église n'eut à repousser des attaques plus dangereuses. Au moment où je parle, toutes les universités protestantes sont en travail pour lui ravir la preuve si frappante des prophéties. Quelle voix s'élève pour répondre? Aucune: et tandis que nos ennemis, s'enfonçant dans les langues orientales, en font comme un champ de bataille où ils nous défient, il ne se trouvera bientôt plus parmi nous personne en état de les y poursuivre et de les y combattre. Qu'on travaille à former des bibliothèques dans les séminaires, qu'on y établisse des dépôts littéraires semblables à ceux qui existoient autrefois dans un grand nombre de communautés; c'est le plus sûr moyen de répandre l'instruction : car, avant

tout, il faut des livres pour étudier. Et qu'on se garde bien de rejeter les anciens théologiens, et les scolastiques aujourd'hui si décriés; il n'y a que l'ignorance qui méprise, et la véritable science tire parti de tout. Ces écrivains qu'on nomme barbares, parce que leur style est sec et rebutant, sont quelquefois pleins de sens; et comment, d'ailleurs, formera-t-on la chaîne de la tradition, si l'on en retranche les scolastiques, qui remplissent seuls plusieurs siècles?

Je terminerai ce que j'avois à dire des séminaires, en témoignant le désir qu'on ajoute aux études anciennement usitées, celle de l'art oratoire. Sans doute il n'est pas question de faire de chacun des élèves un Bourdaloue ou un Massillon; mais il convient de leur apprendre à annoncer avec décence la parole de Dieu, afin que cette parole sacrée ne soit pas dans leur bouche un sujet de dérision.

Passons maintenant du clergé aux autres classes de la société.

Nous avons vu comment la philosophie parvint à s'emparer de l'éducation vers le milieu du dernier siècle; et nous avons vu aussi, et la société a éprouvé ce que c'est que l'éducation philosophique. Pendant vingt ans nous avons été à même d'en observer les effets, d'en goûter les avantages; et puisse du moins cette expérience n'être pas perdue!

Presque partout les enfans du peuple, livrés à eux-mêmes, vivent dans un abandon absolu, dans un

déplorable vagabondage, source de tous les désordres et de tous les vices. La moitié des vols commis dans la capitale le sont par des enfans. Le crime devient une habitude et un besoin avant d'être un calcul ou une passion; et la conscience est étouffée avant même qu'elle naisse.

Effrayé d'une immoralité si générale et si précoce, le gouvernement en a cherché le remède dans le rétablissement des écoles chrétiennes (1), où les enfans du pauvre reçoivent gratuitement l'instruction appropriée à leur état, et où ils acquièrent surtout des principes religieux, unique garant de la probité dans tous les états: institution vraiment sociale, qu'il est essentiel de protéger et d'étendre, si l'on compte pour quelque chose l'éducation du peuple.

J'en dis autant des Ursulines, des dames de la Croix et de la Visitation, chez lesquelles les jeunes personnes, exercées aux travaux de leur sexe, et formées à la vertu ainsi qu'à la piété, trouvoient un abri contre l'oisiveté, la misère, et le libertinage qui en est la suite. Partout où il existe encore des chrétiens, partout où l'on s'intéresse encore aux mœurs, à la religion, ne devroit-on pas voir se relever ces pieux établissemens? Le gouvernement leur offre protection et encouragement; il ne s'agit que de rassembler

(1) L'institution des Frères des Écoles chrétiennes est due à un chanoine de Reims (M. de La Salle), qui pendant plus de vingt ans lutta, pour l'établir, contre des obstacles insurmontables à tout autre. Il faut en voir le détail dans la Vie trop peu connue de ce héros de la charité chrétienne, qu'on pourroit, à beaucoup d'égards, comparer à saint Vincent de Paul.

quelques fonds, et c'en est assez pour que tout reste suspendu. On a de l'or pour satisfaire ses goûts, ses passions; on a de l'or pour suffire à tous les caprices d'un luxe effréné, on n'en a point pour la charité; on a des trésors pour payer le crime, et l'on n'a pas même une pièce de monnoie pour aider à fonder un chétif asile à la vertu! Pour moi, quand je considère cette étonnante insensibilité, cet oubli profond de tous les préceptes, de tous les devoirs du christianisme, je me demande avec effroi si nous sommes donc arrivés à ces temps annoncés par Jésus-Christ, lorsqu'il disoit: « Croyez-vous, quand je viendrai, que je trouve encore un peu de foi sur la terre? »

Si quelque chose pouvoit la réveiller dans les cœurs, cette foi, hélas! si languissante, ce seroient sans doute les missions. Que de bien ne feroient-elles pas dans nos campagnes, et même dans nos villes! Quel champ à cultiver! quelle moisson à recueillir! Il faut avoir été témoin des fruits de sanctification que peuvent produire quelques hommes véritablement apostoliques, pour sentir combien ce moyen est puissant, et ce qu'on peut s'en promettre dans les circonstances actuelles. L'appareil de la mission, le zèle et les vertus des missionnaires, les exhortations, les prières, le chant des cantiques, tout, et jusqu'à la nouveauté même de ce spectacle, touche, remue, entraîne; et des paroisses entières ont été renouvelées en quelques jours. Et pour opérer ces prodiges, que faut-il? de grands talens? non, mais une grande foi, *Hæc est victoria quæ vincit mundum fides nostra.* Oh! si l'on

savoit ce que peut la foi ! si l'on n'étoit animé, conduit que par la foi ! si l'on ne mettoit qu'en elle sa confiance et son espoir, oh ! alors on verroit renaître les merveilles des anciens jours. Ministres du Seigneur, je vous le dis, vous ne triompherez point du monde avec les armes du monde. Laissez là ces discours étudiés, ces phrases sonores : que la parole de Dieu, dégagée de ces frivoles ornemens qui la dégradent, sorte de votre bouche dans toute sa majesté, dans toute sa simplicité ; et si l'on veut même, dans toute sa rudesse. Est-ce donc pour flatter l'oreille que Jésus-Christ nous a donné son Évangile ? La croix, la croix, voilà votre éloquence : elle est assez belle, puisqu'elle a persuadé les sages et les ignorans, le Grec et le Barbare ; elle est assez forte, puisqu'elle a subjugué la terre. O croix, croix divine ! qu'il se trouve seulement, comme autrefois, douze apôtres pour t'arborer dans l'univers, et l'univers est à tes pieds !

Le bien qu'ont fait les missions, les congrégations le conservent, et l'on ne sauroit trop recommander ces pieuses associations où la ferveur de chacun s'accroît de la ferveur de tous ; où une heureuse émulation de sainteté s'établit entre les personnes de même âge et de même condition, unies par les liens d'une charité mutuelle, et par une touchante communauté de prières et de bonnes œuvres ; où la foiblesse trouve un appui, l'inexpérience un guide, l'inconstance un frein, et toutes les vertus des modèles. Aujourd'hui, plus que jamais, il faut que les chrétiens se serrent pour résister à l'impul-

sion de l'impiété. On se plaint qu'elle entraîne tout dans son cours désastreux : mais où sont les digues qu'on lui oppose ? On gémit sur la multitude des désordres, et il semble qu'on ait tout fait quand on a gémi. Une foule de romans obscènes, d'ouvrages irréligieux, loués, prêtés, donnés, portent la corruption jusque dans les dernières classes du peuple ; et nul ne s'occupe de répandre les bons livres, chose néanmoins si importante, qu'il n'en est point peut-être qui dût exciter davantage le zèle et la sollicitude des pasteurs. Or de quel secours ne seroient pas, à cet égard comme à tant d'autres, les congrégations ? qui peut dire où s'arrêteroit l'influence du bon exemple ? Mais, sans se livrer aux conjectures, qu'on examine les faits ; ils parlent assez haut. Lorsqu'en 1762 les congrégations furent détruites pour la plupart, avec les jésuites qui les avoient formées et qui les dirigeoient avec tant de sagesse, en moins de dix-huit ans il y eut dans la capitale une diminution de moitié dans le nombre des personnes qui remplissoient le devoir pascal. Vers le même temps et par la même cause, on vit peu à peu tomber en désuétude les pratiques pieuses, la visite quotidienne des églises, la prière commune dans les familles, présage trop certain de l'anéantissement de la foi. Car, il ne faut pas s'y tromper, les hommes ne sont point de purs esprits ; ils ont besoin d'être attachés par quelque chose d'extérieur et de sensible : il faut, si l'on peut ainsi parler, une religion des sens, pour qu'il existe une religion du cœur. On a aujourd'hui beaucoup trop de mépris ou d'indiffé-

rence pour ce qu'on appelle les dévotions populaires. Je ne sais quelle fausse prudence engage à céder sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, aux préjugés du siècle. On croit arrêter le torrent en s'y laissant emporter. J'ai entendu quelquefois des personnes, même religieuses, parler du chapelet avec dédain; mais plus souvent encore j'ai été attendri jusqu'aux larmes, à l'aspect de quelques bons paysans implorant à genoux la Mère des miséricordes avec une piété, un recueillement, une ferveur qui se peignoit dans tous leurs traits et dans leur humble et suppliante attitude. Il est peut-être de plus sublimes prières; mais je n'en connois point de plus touchantes et de plus pures.

Parce qu'aux yeux de la philosophie toute pratique religieuse est un acte de superstition, on sacrifie successivement toutes celles qui ne paroissent pas absolument essentielles; et cependant le peuple, qui voit abolir coup sur coup des usages qu'il regardoit comme sacrés, ne sait plus à quoi s'en tenir sur le fond même de la religion, et s'habitue à la considérer comme une institution variable, dépendante des circonstances, et soumise aux caprices des hommes.

Ce n'est pas tout, et les abus naissent des abus. On porte les mêmes principes dans les tribunaux de la pénitence. Sous prétexte de ne pas décourager les fidèles par une rigueur outrée, on y marchande, on y compose avec le pécheur, et l'on ne s'y occupe presque que de trouver la mesure précise de ce qu'il peut se permettre d'un côté, et de ce dont il peut se dispenser

de l'autre, sans cesser tout-à-fait d'être chrétien. Quel christianisme, grand Dieu! et quels chrétiens que ceux qui calculent ainsi leur morale et leur foi! Faut-il, après cela, s'étonner, si la science de la perfection est maintenant si inconnue, si méprisée? le nom même en est devenu presque ridicule. On traite hautement d'illusions les saintes ardeurs de l'amour divin; et les communications de l'âme avec son Créateur passent pour les rêveries d'un cerveau creux et les songes d'une imagination en délire. Voilà où nous a conduits ce pernicieux système de conciliation et de condescendance, tortueux labyrinthe où l'on voyage sans cesse entre les devoirs et les passions, entre le vice et la vertu, entre le ciel et l'enfer!

Je m'arrête : j'ai rempli la tâche que je m'étois imposée. Il ne me reste plus qu'à supplier la Providence de bénir mes foibles efforts. Puissent tous les chrétiens travailler de concert à rétablir la religion dans notre France! Ministres de Jésus-Christ, c'est à vous surtout que je m'adresse : que votre zèle se ranime avec une nouvelle ardeur; ne vous laissez point aller au découragement; rappelez-vous, rappelez-vous sans cesse ces paroles de votre divin chef : *Le monde vous affligera; mais, prenez courage, j'ai vaincu le monde.* N'a-t-il pas promis d'être avec vous jusqu'à la consommation des siècles? Eh! que vous faut-il de plus? Que craignez-vous avec Jésus-Christ? Son invisible protection vous environne, sa grâce vous console et vous soutient. Encore une fois, que craignez-vous? Non, ce n'est pas à l'Église de craindre. Que les vents

se déchaînent contre elle, qu'elle soit assaillie par les orages et tourmentée par les tempêtes ; celle qui a pour domaine l'éternité compte pour rien les épreuves du temps. Les siècles s'évanouiront, le temps lui-même passera : mais l'Église ne passera jamais. Immuablement fixées par le Très-Haut, ses destinées s'accompliront malgré les hommes, malgré les haines, les fureurs, les persécutions, et LES PORTES DE L'ENFER NE PRÉVAUDRONT POINT CONTRE ELLE.

MÉLANGES

RELIGIEUX ET PHILOSOPHIQUES.

MÉLANGES

RELIGIEUX ET PHILOSOPHIQUES.

I.

INFLUENCE DES DOCTRINES PHILOSOPHIQUES SUR LA SOCIÉTÉ (1815).

La religion naquit avec l'homme : sans elle, il n'auroit jamais pu se conserver, même dans l'état de famille, et, à plus forte raison, lorsque les familles multipliées et réunies formèrent les peuples. Aussi ne trouva-t-on jamais de horde si barbare qui n'eût quelque sentiment religieux : le Nègre a son fétiche, l'Iroquois et le Huron adorent le Grand-Esprit ; et l'Otaïtien voluptueux, comme l'habitant affamé de la Nouvelle-Hollande, que la nature a placé au dernier rang de l'humanité, dominés par le même instinct, reconnoissent et invoquent, sur leurs délicieux rivages et dans leurs solitudes désolées, une puissance supérieure à l'homme.

Ce fait a frappé les philosophes. En voyant la Divinité présente à l'origine de toutes les sociétés, les uns se sont épuisés en lamentations sur l'incurable imbécillité de l'espèce humaine, destinée à être trompée dans tous les temps ; les autres, en bien plus grand

nombre, en ont conclu la nécessité de l'intervention du premier être, pour élever et affermir l'édifice social. « Les hommes, observe Rousseau (1), n'eurent » point d'abord d'autres rois que les dieux, ni d'autre » gouvernement que le théocratique. Jamais État ne » fut fondé que la religion ne lui servît de base. » On ne peut pas plus dire, cependant, que les législateurs aient inventé la religion, qu'on ne peut dire qu'ils ont inventé la justice que les lois ont pour objet de maintenir. L'homme ne crée rien, son pouvoir se borne à disposer de ce qui est; et si le sentiment du juste et de l'injuste, si l'idée de Dieu n'avoient préexisté dans son esprit et dans son cœur, il lui eût été aussi impossible de les inventer que de tirer du néant un nouvel être : autrement tous les principes, toutes les vérités seroient arbitraires, ou plutôt il n'existeroit plus de vérités; le bien, le mal, ne seroient que des idées de convention, un langage de circonstance qu'on pourroit changer du matin au soir : il n'y auroit rien d'immuable dans la raison humaine, condamnée à se jouer éternellement sur des mots vides de sens et des abstractions sans réalité.

Mais l'homme, qui ne peut rien créer, peut détruire; il peut altérer sa propre nature, jusqu'au point d'en effacer quelques-uns des traits primitifs; il peut se dégrader enfin, et cette triste faculté n'est que trop prouvée par l'expérience.

Ainsi l'habitude du sophisme, ou l'abus de l'esprit, fausse sa rectitude naturelle; l'habitude du vice et du

(1) *Contrat social*, liv. IX, chap. 8.

crime, ou l'abus de la liberté, étouffe la conscience, et anéantit l'être moral. Né pour commander à tout ce qui l'environne et à lui-même, l'homme abdique trop souvent ce noble empire pour se rendre l'esclave des objets les plus vils et de ses propres penchans. Les organes destinés à servir l'intelligence la maîtrisent; et dans cet indigne asservissement, ses lumières s'éteignent, son libre arbitre s'affoiblit, ses affections se dépravent; le désordre s'empare de ses pensées, de ses désirs, sans règle désormais et sans frein; la raison dépossédée se dénature dans l'abjecte servitude où elle gémit d'abord, et où bientôt elle se complaît; les sens faits pour obéir, abusant contre eux-mêmes d'un pouvoir usurpé, s'usent, dépérissent, et l'homme entier est détruit.

Qui ne reconnoît ici la philosophie moderne et ses effets, visibles surtout dans cette jeunesse lamentable qu'elle a comme marquée de son horrible sceau? Nos cités et nos campagnes se sont peuplées d'une race nouvelle qui inspireroit une pitié indicible, si le mépris et le dégoût laissoient place à d'autres sentimens. On les voit, ces victimes prématurées de doctrines meurtrières, errer sur nos places publiques, autour de nos demeures, comme les spectres de la mort et les simulacres du néant. Leur seul aspect afflige l'œil, et plus encore la pensée : on croiroit presque apercevoir quelques-unes de ces ombres criminelles, à qui la justice suprême permet de sortir du sépulcre pour effrayer et retenir sur les bords de l'abîme ceux qui seroient tentés de les imiter. Livrés

aux appétits de la brute, sans souci de l'avenir, sans consolations célestes, sans souvenirs, sans espérance, sans remords, n'existant enfin que par les sens, leur intelligence obscurcie laisse à peine échapper quelques pâles lueurs, bientôt perdues dans les ténèbres d'un doute stupide. Ils n'ont de foi qu'en la volupté, qui chaque jour les moissonne en nombre effrayant, presque sur le seuil de la vie; malheureux adolescens déjà vieillis dans une corruption sans bornes, comme elle étoit sans exemple.

Mais il ne suffit pas d'indiquer le mal, il faut en développer les causes, montrer comment elles agissent, prouver enfin que leur action doit être nécessairement ce qu'elle est.

L'homme n'est point un être simple; il est composé de deux êtres unis ensemble par d'inexplicables liens. Par son âme, il appartient au monde des intelligences; par ses organes, au monde matériel. Doué, pour ainsi dire, d'une triple vie, comme être pensant il existe dans l'ordre intellectuel; comme être sensible, dans l'ordre moral; comme être corporel, dans l'ordre physique.

L'ordre moral, intimement lié à l'ordre intellectuel, n'en est qu'une conséquence, ou, pour mieux dire, qu'une branche; et l'un et l'autre ne nous sont bien connus que par la religion qui nous soulève de la terre pour nous transporter dans le sein de l'Être infini, région éternelle des essences, comme l'appelle un de nos plus profonds métaphysiciens. Otez Dieu de l'univers, ôtez l'âme de l'homme, il ne reste plus que

l'ordre physique, et toutes les relations imaginables entre les êtres se réduisent à des rapports de masse, de distance, de vitesse et de forme. L'homme rentre dans la classe des brutes, des plantes, et, à plusieurs égards, des substances inorganiques même : matière comme elles, comme elles il est soumis uniquement aux lois de la matière; et ses plus sublimes vertus, ainsi que ses forfaits les plus atroces, sont le résultat nécessaire des mouvemens qu'il reçoit et qu'il communique forcément. La moralité des actions n'est plus qu'un vain mot; rien n'est bon ni mauvais en soi, puisque tout est également nécessité : l'unique bien est le plaisir, l'unique mal la douleur; et l'unique devoir, de fuir l'une et de rechercher l'autre : jusqu'au moment inévitable où un néant éternel vient engloutir cette frêle et abjecte existence.

Ces doctrines venant à se répandre, on ne conçoit même pas comment l'ordre social pourroit subsister. Toute société est fondée sur le droit de commander et sur le devoir d'obéir : ôtez cela, vous détruisez l'idée même de gouvernement. Les hommes peuvent bien être assemblés, mais ils ne sont pas unis, ils ne forment pas un seul corps, un tout moral, dont les diverses parties se lient, s'enchaînent, tendent à un but commun; et dès lors il n'y a point, dans cette agrégation informe, d'ordre ou de moyen de conservation : car c'est l'ordre qui conserve les êtres, et partout où n'existe point cet ordre nécessaire il y a destruction, ou tendance à une destruction prochaine.

Toute société encore est fondée sur le sacrifice des

intérêts particuliers à l'intérêt général, c'est-à-dire que, pour que la société se maintienne, il faut que chacun de ses membres, au lieu de se considérer seul, se regarde comme partie d'un tout, à la conservation et au bien-être duquel son devoir est de concourir, soit en s'abstenant de ce qui lui peut nuire, soit en contribuant d'une manière active et directe au bonheur public : ce qui ne sauroit avoir lieu que par le sacrifice de l'amour de soi à l'amour des autres ; sacrifice si grand, si sublime, qu'à peine trouvera-t-on, dans l'immense trésor des espérances religieuses, d'assez puissans motifs pour l'exiger et pour l'obtenir.

Or, en premier lieu, par cela seul que la philosophie ne voit dans l'univers que des corps, nie l'existence d'un Être souverain, et matérialise, si je puis user de ce mot, la pensée même, elle anéantit la notion du pouvoir, et substitue la force à l'autorité. L'athée Hobbes est donc conséquent, lorsqu'il attribue l'origine de la société civile à l'usage que firent quelques hommes de leur force pour asservir leurs semblables.

De là résulte, premièrement, l'impossibilité absolue qu'il existe jamais aucun gouvernement légitime, aucun devoir, ni aucun droit, ni, par conséquent, aucune association tranquille et durable, à moins que la force usurpatrice ne conserve perpétuellement sa supériorité originaire sur la foiblesse qu'elle a subjuguée. En ce cas, on ne sauroit dire encore qu'il y ait association proprement dite, ou société : car il n'y a pas association entre les fers qui enchaînent l'esclave, et l'esclave enchaîné ; il n'y a pas société entre

le tigre qui dévore, et l'agneau dont il fait sa proie.

Rousseau lui-même convient de tout ceci. « Le plus » fort, dit-il (1), n'est jamais assez fort pour être tou- » jours le maître, s'il ne transforme sa force en droit, » et l'obéissance en devoir.... La force est une puis- » sance physique ; je ne vois point quelle moralité » peut résulter de ses effets. Céder à la force est un » acte de nécessité, non de volonté ; c'est tout au plus » un acte de prudence. En quel sens pourra-ce être » un devoir ? Supposons un moment ce prétendu » droit. Je dis qu'il n'en résulte qu'un galimatias » inexplicable. Car sitôt que c'est la force qui fait le » droit, l'effet change avec la cause ; toute force qui » surmonte la première, succède à son droit. Sitôt » qu'on peut désobéir impunément, on le peut légi- » timement ; et puisque le plus fort a toujours raison, » il ne s'agit que de faire en sorte qu'on soit le plus » fort. Or qu'est-ce qu'un droit qui périt quand la » force cesse? S'il faut obéir par force, on n'a pas » besoin d'obéir par devoir ; et si l'on n'est pas forcé » d'obéir, on n'y est plus obligé. On voit donc que » ce mot de *droit* n'ajoute rien à la force : il ne signi- » fie ici rien du tout... Convenons donc que force » ne fait pas droit, et qu'on n'est obligé d'obéir qu'aux » puissances légitimes. »

On remarquera, secondement, que quiconque ne reconnoît point d'Être supérieur à l'homme, ne montrera jamais ces *puissances légitimes* à qui seules on est obligé d'obéir, selon Rousseau; puisque entre

(1) *Contrat social*, liv. 1, chap. 3.

deux êtres égaux il ne sauroit y avoir pour l'un d'obligation de se soumettre à l'autre : et en supposant, en certain cas, la convenance d'obéir, cette convenance seroit évidemment insuffisante pour fonder un droit et un devoir ; elle seroit tout au plus un *intérêt*. Aussi, les publicistes qui, comme Rousseau, ont fait dépendre la société d'un pacte libre, soutiennent-ils que ce pacte n'oblige qu'aussi long-temps qu'il plaît à ceux qui l'ont formé : maxime qui ne renverse pas moins que les précédentes les véritables notions du droit et du devoir.

Et nous ferons observer que ce dernier système, qui a eu et qui devoit avoir de si terribles suites, d'un côté repose implicitement sur l'athéisme, et doit y conduire tout peuple qui l'adopteroit ; de l'autre tient aux principes matérialistes dont on vient de voir que Rousseau combat les conséquences, et dont néanmoins son *Contrat social* n'est qu'une perpétuelle application.

En effet, attribuer la souveraineté au peuple, supposer qu'elle lui appartient essentiellement, c'est poser en principe qu'il n'a pas d'autre maître que lui-même, ou qu'il n'existe aucune puissance supérieure à la sienne ; c'est, par conséquent, nier l'existence d'un Être créateur et conservateur, dont l'homme dépend à raison de l'existence qu'il lui doit : c'est, en un mot, faire l'homme éternel, c'est le faire Dieu ; et les philosophes à bonnet rouge, qui proclamèrent la divinité de la raison humaine, et l'éternité d'un être d'un jour (1), ne firent que divulguer un dogme implicite-

(1) Quand Condorcet a prétendu que l'homme pourroit parvenir

ment révélé par le publiciste genevois. Et il en faut bien venir, malgré soi, jusqu'à cette sacrilége absurdité ; à moins qu'on ne préfère se jeter dans les absurdités d'un autre genre, mais non moins palpables. L'auteur du *Contrat social* en fournit encore la preuve. Son cœur répugnoit à l'athéisme : quoique vivant parmi des athées, jamais ils ne purent lui faire adopter leur *désolante doctrine.* Cependant il voyoit clairement qu'en admettant la création de l'homme, il s'ensuit que l'être qui l'a créé, et qui l'a créé sociable, a nécessairement établi tous les rapports sociaux, puisque tous ils dérivent de la nature de l'homme, et que la volonté du Créateur est alors l'unique raison du pouvoir et le fondement unique de tout droit. Aussi, pour former la société civile sans l'intervention de la volonté divine, Rousseau a-t-il été contraint de soutenir que la société n'est pas dans la nature de l'homme, et même y est contraire.

Partant de là, et guidé à son insu par les doctrines qu'il rejette en apparence, il identifie si bien la force et le pouvoir, ou la souveraineté, qu'il la place sans cesse là où il y a le plus de force, c'est-à-dire dans le peuple, sans autre raison de lui accorder cette prérogative, que la supériorité de nombre, ou la prépondérance de la force physique. Dès lors tous les inconvéniens qu'il prétendoit écarter reviennent nécessairement : l'obéissance cesse d'être un devoir ; *c'est tout au*

---

a prolonger indéfiniment sa vie, ou à se rendre physiquement immortel, c'est, quoique peut-être à son insu, le même principe qui l'a conduit à avancer cette sottise philosophique.

plus un acte de prudence. Dès qu'on peut désobéir impunément, on le peut légitimement. Pour commander à son tour, et avec autant de droit que le chef qu'on dépossède, *il ne s'agit que de faire en sorte qu'on soit le plus fort.* Le pouvoir est une proie qu'on se dispute, la soumission *un acte de nécessité.* Et comme *la force n'est qu'une puissance physique*, et qu'*aucune moralité ne peut résulter de ses effets*, il s'ensuit que le prince, ou le dépositaire de la force, peut opprimer le peuple, et le peuple, s'il devient le plus fort, chasser, égorger le prince, sans que la *morale* y soit intéressée. En matière de gouvernement, rien n'est plus ni juste ni injuste; et cette conséquence, Jurieu la tire formellement lorsqu'il soutient que *le peuple n'a pas besoin de raison*, ou de justice, *pour valider ses actes.*

Voilà donc tous les crimes publics autorisés d'un seul mot; et c'est au nom de la dignité de l'homme que l'on prêche une doctrine si avilissante! c'est pour le bonheur de la société que l'on propage des principes destructifs de toute société!

Pour qu'elle subsiste, il faut, avons-nous dit en second lieu, que chacun de ses membres concoure au bien général par le sacrifice de ses intérêts particuliers; sacrifice de la propriété, sacrifice du repos et des jouissances personnelles, sacrifice de la vie même, quand la conservation de l'État l'exige.

Or l'homme qui, méconnoissant sa nature et abjurant l'immortalité, renferme tout son être dans un point imperceptible du temps; qui ne se sent, pour ainsi dire, exister que dans son corps, doit néces-

sairement chercher dans les plaisirs du corps le bonheur que sa volonté désire invinciblement. Il n'y a point pour lui de force morale réprimante de la force physique qui l'entraîne. Sa raison, pervertie par les principes qu'elle s'est faits, au lieu d'arrêter ses désirs, les irrite au contraire et en accroît l'énergie. Point de frein, point de *moralité* pour un tel homme. Loin d'être disposé à se sacrifier pour autrui, il devra et voudra, s'il est conséquent, sacrifier tout à lui, parce que son premier ou plutôt son seul devoir est de se rendre heureux, n'importe à quel prix. Alors, au lieu de s'ordonner par rapport au tout, il ordonne le tout par rapport à lui; il se fait le centre universel où tout doit aboutir dans la famille, dans la cité, dans l'État. Il est le Dieu à qui tous les hommes doivent apporter leurs offrandes, le monarque au profit duquel la société fut établie; et pour asservir ses semblables à ses caprices les plus insensés, pour se faire décerner le culte divin, il ne lui manque que la force, comme le prouve l'exemple des empereurs dans la décadence de Rome. Les grands, au milieu de leurs troupeaux d'esclaves, imitoient l'empereur dans leurs palais et dans leurs *villa*. Chaque Romain imitoit les grands dans la sphère plus ou moins circonscrite où les circonstances l'avoient placé; et tous, ennemis nés les uns des autres, parce que les intérêts particuliers sont toujours opposés, ne s'accordoient que pour opprimer, dépouiller, dévorer le monde, devenu la proie de leurs vices bien plus encore que de leurs armes. Jamais le genre humain ne descendit à un

pareil degré d'avilissement ; jamais l'homme ne fut compté pour moins en tout. Au signal donné par les passions, la force du fer ou celle de l'or commandoit, et la foiblesse obéissoit en silence. Le peuple conquérant et le peuple conquis mouroient sans murmurer, non pour sauver la patrie ou pour en augmenter la gloire, mais pour ajouter aux jouissances énormes des divinités humaines qu'ils s'étoient créées, de nouvelles jouissances dédaignées bientôt par ces dieux engourdis et stupides.

L'histoire est donc parfaitement d'accord avec nos principes. Dès qu'on ne connoît plus d'autre bien-être que le bien-être physique ; l'or ou la propriété, moyen universel des jouissances physiques, devient le but où chacun tend avec une ardeur proportionnée au désir qu'il a du bien-être. On n'acquiert que pour acquérir encore ; la cupidité s'accroît avec les richesses ; le cœur se pétrifie ; tous les sentimens généreux s'éteignent : comment s'en étonner ? Proposer à un philosophe, tel que ceux dont je parle, de renoncer à sa propriété, ou à une portion de sa propriété, c'est lui proposer, en d'autres termes, de renoncer au bonheur ; proposition absurde, puisque cet abandon, cette abnégation de soi, en tout contraire à la nature de l'homme, n'est pas, et, quoi qu'on fasse, ne sauroit être en son pouvoir. Que si quelquefois un matérialiste inconséquent sacrifie, ce qui n'arrive guère, un plaisir matériel, qu'on me permette ce mot, à une jouissance purement morale, c'est à mes yeux une des plus fortes preuves de la

fausseté de son système ; car, s'il n'étoit qu'un être physique, ce sacrifice lui seroit complètement impossible. Il en faut dire autant, et avec bien plus de raison, du sacrifice de la vie.

Cependant la société ne subsiste que par des sacrifices semblables; par le sacrifice de la vie dans le soldat; par le sacrifice du penchant le plus impérieux dans le prêtre, et dans tous ceux qui n'ont pas formé les liens qui le rendent légitime ; par le sacrifice du repos et de la liberté, dans les fonctionnaires de l'État; dans tous, enfin, par le sacrifice de la propriété, que les besoins de la société, que l'humanité, que la charité réclament sans cesse.

A la place de ces dévouemens nécessaires, de cette préférence accordée aux autres sur soi, la philosophie met l'égoïsme au fond des âmes. Elle fait que chacun se préfère aux autres ; elle étouffe l'amour du prochain, source de toutes les vertus, parce qu'il l'est de tous les sacrifices. A l'intérêt général, qui est nul pour elle, elle substitue les intérêts particuliers multipliés à l'infini, et par là établit entre les membres de la société une sorte de guerre perpétuelle. Les propriétés, objets des désirs de tous, sont sans cesse attaquées par la force ou la ruse. On ne respecte aucun droit, parce que l'on ne reconnoît aucun devoir. L'envie, la haine, continuellement excitées par le spectacle d'une prospérité étrangère, ne laissent presque plus de place dans les cœurs aux touchantes affections de famille, à l'amitié confiante, aux doux sentimens de l'humanité. La fourberie, honteux supplément

de la force, tous les désordres, tous les vices, tous les crimes, naissent d'eux-mêmes dans ce sol empoisonné. En vain des lois dépourvues de sanction s'efforcent d'opposer au torrent une digue impuissante; tout cède à son impétuosité; et l'État, placé sous la protection d'une législation de supplices et de la morale des bourreaux, expire violemment dans les convulsions de la fièvre révolutionnaire, ou, dissous par le venin qui le consume intérieurement, tombe pièce par pièce comme un cadavre pourri.

Voilà ce que dit la raison, voilà ce que démontre l'expérience. Qu'oppose-t-on à cette double autorité? des phrases, des mots vides de sens, d'autant plus dangereux que les passions se réservent le droit de les interpréter selon l'intérêt du moment. Lisez ces nombreux pamphlets qu'enfante chaque jour le délire philosophique; toutes les rêveries antisociales y sont renouvelées, exaltées, consacrées sous le nom d'*idées libérales*, expression sacramentelle, dont l'obscurité réfléchie cache aux yeux du vulgaire les mystères redoutables de la religion philosophique. Rappelez-vous les maximes éternelles sur lesquelles repose toute constitution durable : aussitôt cent voix vous accusent d'attaquer les *idées libérales*. Cherchez-vous à faire sentir la nécessité de rendre aux principes religieux leur antique influence; vous êtes un fanatique, un homme imbu de vieux préjugés, et, pour tout dire en un mot, un ennemi des *idées libérales*. Signalez-vous les vices de quelques institutions modernes; osez-vous leur préférer les institutions éprouvées par le temps,

et redemandées par le bon sens d'un peuple entier : à l'instant les cris redoublent, et vous êtes déclaré, dans vingt brochures, coupable de conspiration contre les *idées libérales*. On a tout dit, on a répondu à tout, quand on a nommé avec emphase les *idées libérales*.

Au reste, si le mot en soi est vague et insignifiant, l'emploi qu'on en fait ne laisse aucune incertitude sur le parti qu'on se propose d'en tirer. Il est manifeste que le nom de philosophie ayant perdu son prestige, on veut reproduire, sous un autre titre, ses systèmes discrédités; car la philosophie ne rétrograde pas plus que les révolutions. Après avoir fait, à nos dépens, un si terrible essai de ses forces, elle ne sauroit désormais supporter le repos : il faut qu'elle agisse, il faut qu'elle règne ; et, jusqu'au dernier soupir, elle défendra la couronne de ruines dont la Providence a permis une fois qu'elle ceignît sa tête. Que pouvons-nous cependant nous promettre sous son empire? quels seront les fruits de sa domination? Hélas ! si jamais elle atteignoit les bornes de la perfectibilité qu'elle nous vante, s'il lui étoit donné de remporter cette lugubre victoire sur ce qu'elle appelle les préjugés ; ce seroit sur le tombeau du genre humain, seul monument digne d'elle, qu'elle seroit contrainte d'arborer le signe de son triomphe.

Non, aucun peuple, et bien moins encore tous les peuples ensemble, ne sauroient exister sans Dieu, sans religion. Mais la religion peut s'altérer, le sentiment de la Divinité peut s'affoiblir sans s'éteindre entièrement; et alors il s'établit, au sein de la société,

une sorte de lutte entre la vie et la mort, assez semblable au combat des deux principes, imaginé par quelques anciens. Tel est aujourd'hui l'état de la plupart des nations européennes, état qui commença à la naissance du Protestantisme.

Les novateurs du seizième siècle, en attaquant l'autorité infaillible de l'Église, renversèrent la base de sa constitution. Ils nièrent le pouvoir dans la société religieuse, ce qui les conduisit à nier le pouvoir dans la société politique, parce que ces deux sociétés sont semblables, et que toute atteinte portée à l'une retombe nécessairement sur l'autre. Dans l'Église comme dans l'État, ils attribuèrent la souveraineté à la multitude, ou, en d'autres termes, ils mirent l'homme à la place de Dieu; et comme le pouvoir qui régit des êtres intelligens doit être intelligent lui-même, et s'il est souverain, souverainement intelligent (1), ils furent forcés d'attribuer au peuple une intelligence souveraine ou infinie; et il falloit bien qu'elle fût telle, pour juger infailliblement de dogmes qui tiennent de tous côtés à l'infini. La même prérogative appartient au peuple dans l'ordre politique; et Rousseau énonce nettement cette absurdité, lorsqu'il

(1) C'est la raison philosophique et générale de l'infaillibilité qu'attribuent les Catholiques au pouvoir religieux dans la société chrétienne. Cette considération pourroit peut-être aider à éclaircir la question tant controversée de l'infaillibilité du Pape. Il semble qu'il s'agiroit uniquement de savoir s'il possède une autorité *souveraine*. Dans la société politique constituée, ou la monarchie, il est de principe que le Roi ne peut être *jugé*. On suppose qu'il ne sauroit *errer*, en tant que *souverain*. C'est l'infaillibilité politique.

soutient que la *volonté générale*, qui n'est autre chose, selon ses principes, que la volonté de la multitude, *est toujours droite*, c'est-à-dire ne sauroit errer. On ne doit donc pas être surpris, comme nous l'avons déjà fait observer, que les derniers disciples de ce sophiste, qui divinisoit la raison humaine, aient élevé des autels à la *déesse Raison*. L'apothéose de l'homme, chez les païens, fut moins monstrueuse ; car, en dégradant la Divinité, elle n'en abolissoit pas, du moins entièrement, l'idée dans l'esprit et le sentiment dans le cœur. Il y avoit la différence de l'idolâtrie à l'athéisme.

L'orgueil, sous le nom de raison, n'eut pas plus tôt proclamé son règne, que toutes les vérités, successivement bannies de la terre, rentrèrent, si cette expression nous est permise, dans le sein de Dieu. L'erreur prit possession du domaine qu'elles abandonnoient; et, comme l'erreur par son essence n'est qu'une privation, un néant, le symbole des peuples ne se composa que de dogmes négatifs, c'est-à-dire qu'il y eut destruction de l'intelligence.

Ainsi le symbole des Luthériens et des Calvinistes, en tant que séparés de l'ancienne société chrétienne, fut la négation du sacrifice de Jésus-Christ sur nos autels, de sa présence réelle, d'une partie des sacremens qu'il a institués, du libre-arbitre de l'homme, etc.

Le symbole des Sociniens fut la négation de la divinité de Jésus-Christ, de la nécessité d'un médiateur, de la chute primitive, des peines éternelles, etc.

Le symbole des Déistes fut la négation de toute re-

ligion révélée; et par suite, de toute morale certaine et obligatoire.

Le symbole de l'athée, enfin, fut la négation la plus universelle qu'il soit possible de concevoir, la négation du premier être ou simplement de l'Être. « Ils nient l'effet, après avoir nié la cause; nient » l'action, après avoir nié la volonté; nient l'univers, » nient Dieu, se nient eux-mêmes. Là, dit M. de Bo- » nald, finit la raison humaine. » J'ajoute : là finit la société, là finit l'homme, qui périroit, même physiquement, si cette affreuse négation de toute vérité devenoit le symbole du genre humain.

Les agitations intestines, les troubles, les bouleversemens, les révolutions dont nous sommes témoins, n'ont pas d'autres causes que ce profond oubli des vraies doctrines politiques et religieuses, dans la plupart des sociétés chrétiennes. Inutilement l'on voudroit se faire illusion : la nature, plus forte que les individus, et que les peuples mêmes, les rappelle, par une salutaire et pénible succession de crises, dans les voies qu'ils ont abandonnées. Il faudra, quoi qu'on en ait, que l'Europe, rejetant le breuvage d'erreur dont la philosophie l'enivre depuis plus d'un siècle, boive de nouveau à la coupe de la vérité, ou qu'elle expire sur son lit de douleur.

Je ne dirai rien des gouvernemens; il y auroit trop à dire. Je ne ferai point remarquer jusqu'à quel point les maximes subversives de l'ordre politique dominent encore aujourd'hui dans certaines têtes; combien les meilleurs esprits sont à cet égard dupes de leur siècle;

combien on est encore disposé à confondre les devoirs avec les droits ; combien la dangereuse chimère de la multiplicité des pouvoirs obscurcit encore, pour beaucoup de gens, la véritable notion du pouvoir ; combien de principes de servitude se cachent sous de fausses idées de liberté ; combien la folie des législations humaines prévaut encore contre les enseignemens de la raison et contre les leçons de l'expérience. Je le répète, j'aurois trop à dire. Mais je puis du moins jeter un coup d'œil sur les effets les plus apparens du matérialisme, dont l'influence sur les mœurs, sur les institutions, sur les lois, sur les systèmes d'administration, sur les habitudes domestiques mêmes, est si sensible chez les nations modernes.

Un des caractères de notre siècle est ce fatal égoïsme qui endurcit et dégrade les âmes, cette soif sacrilége de l'or, *auri sacra fames*, qui, étouffant jusqu'au germe des sentimens généreux, anéantit toutes les vertus. On veut de l'or, on en veut à tout prix, parce qu'avec de l'or on a tout, jouissances, honneurs, estime même. La vile cupidité a tout envahi, tout souillé, tout déshonoré, jusqu'à la gloire. Les plus hautes fonctions sociales, qui n'étoient autrefois qu'un grand dévouement de l'homme et de ses propriétés au service de l'État ; grâce aux progrès des lumières, devinrent un objet de spéculation, des espèces de fermes qu'on se hâtoit d'exploiter. On ne demandoit plus : Telle place, est-elle honorable ? mais, combien rend-elle d'argent ? Aussi n'en est-il presque point qui fussent remplies gratuitement pendant le cours de la ré-

volution. Le peuple ne fut pas plus tôt devenu souverain, qu'il lui fallut solder tous les agens de sa souveraineté, depuis le juge qui applique les lois, jusqu'au législateur qui les fabrique.

Dépouillé de ses espérances immortelles, l'homme pour qui l'avenir n'est rien, parce qu'il peut avoir cessé d'être quand cet avenir arrivera, saisit et dévore avec avidité le présent. De là le relâchement, ce n'est pas assez dire, l'entière dissolution des liens qui attachent l'individu à la famille, et la famille à l'État. Pressé de mettre à profit cette vie rapide qu'il va perdre, le père se hâte de jouir, et de jouir seul; tandis que le fils, inquiet et tourmenté de la même ardeur, attend impatiemment qu'il passe, pour jouir à son tour. Plus de sage prévoyance, plus de ces longues et solides pensées d'établissement qui lioient les générations aux générations par un enchaînement de bienfaits (1), et une tendance soutenue vers un but commun. Plus enfin d'affections domestiques, de respect, d'amour réciproque, d'autorité et de dépendance; mais les mouvemens de l'instinct qu'on retrouve dans la brute même, une tendresse désordonnée qui soumet aux caprices de l'enfance la raison de l'âge mûr, ou une indifférence profonde, moins dangereuse peut-être, puisque après tout, si elle ne s'occupe point

(1) La multitude presque incroyable des placemens en viager est, pour l'observateur réfléchi, l'un des symptômes les plus alarmans de la décadence des mœurs. Il est inutile d'en dire la raison, qui ne s'aperçoit que trop. Mais peut-être seroit-il temps de songer à assurer l'existence ou la perpétuité de la famille, si l'on ne veut pas que la société elle-même n'existe *qu'en viager*.

d'étouffer les vices naissans, du moins elle n'en provoque pas la naissance.

Ainsi, dans les mœurs actuelles, l'enfant, victime infortunée de la philosophie de ses parens, est également opprimé par leur indifférence et par leur amour.

On ne sauroit disconvenir que Rousseau, encore aujourd'hui représenté par des esprits frivoles comme le bienfaiteur de l'enfance, n'ait singulièrement contribué, par son éloquence paradoxale, à introduire cette éducation corruptrice. C'est lui qui, abusant de la foiblesse des mères, et flattant leur tendresse aveugle, leur apprit à ne jamais contrarier les penchans d'un être essentiellement bon, selon lui. Avec des phrases sentimentales sur la brièveté de la vie, sur l'incertitude que l'enfant parvienne jamais à l'âge d'homme, il sut malheureusement persuader à des parens crédules, qu'il y avoit de la barbarie à le former aux devoirs et à l'état de l'homme.

Qu'arriva-t-il cependant? que les rapports naturels entre l'enfant, le père et la mère, étant intervertis, l'autorité passa entre les mains de l'être foible et sans raison; le sujet, dans la société domestique, se trouva investi du pouvoir, et la constitution de la famille fut renversée : changement d'autant plus digne de remarque, qu'il concourut avec un semblable désordre et une révolution analogue dans la grande famille, ou la société politique; tant sont étroits les liens qui unissent ces deux sociétés!

Nous sommes, au reste, fort éloignés de penser que

cette molle condescendance, cette soumission servile aux volontés ou aux caprices d'un être aussi débile d'esprit que de corps, cette liberté qu'on lui laisse de se livrer à tous ses penchans, soient propres à le rendre plus heureux, même dans les courtes années auxquelles on sacrifie toutes les autres. Et que de mécomptes, que de douleurs on lui prépare dans l'avenir! A quelle triste expérience on le réserve, lorsqu'arraché aux illusions de l'indépendance, il lui faudra porter le dur joug de la société, qui n'est pas seulement le joug de la nécessité physique dont Rousseau consent à charger son élève ; mais bien plus encore le joug et des hommes et des devoirs!

Ce qu'il faut observer principalement, dans cette partie de la doctrine du philosophe genevois, c'est moins encore peut-être les inconvéniens qu'elle entraîne, que les principes qu'elle suppose : car il résulte de la pratique recommandée par Rousseau, et même de ses aveux exprès, que jusqu'à un âge assez avancé l'enfant n'est guère qu'un être physique, dont les actions, dirigées par l'instinct, sont dépourvues de moralité. Sans cesse il oublie que cet enfant, par cela seul qu'il existe, appartient déjà à l'ordre social, qu'il est appelé à prendre rang dans la noble hiérarchie des êtres intelligens et moraux; et perdant de vue ces hautes destinées, le sophiste insensé gémit sur les fugitives jouissances que la mort peut ravir à un être immortel.

Toutefois, jusqu'à ces derniers temps, on n'avoit encore tenté que des essais partiels des méthodes phi-

losophiques d'éducation. On jugea enfin le siècle mûr pour une expérience en grand ; et l'Université s'éleva comme un vaste amphithéâtre, où une génération entière fut livrée au scalpel des novateurs.

Nous le déclarons d'abord, afin qu'on ne nous soupçonne pas d'être guidés par une prévention aveugle : nous n'ignorons rien de ce qui a été écrit en faveur de cette institution gigantesque ; nous avons lu attentivement les apologies qu'on en a faites, et nous nous sommes convaincus que l'Université est ce qui se peut imaginer de plus admirable aux yeux des membres de l'Université.

Après cet aveu que nous devions à la vérité, et que nous faisons de bonne grâce, il nous sera permis sans doute de dire ce que nous avons vu, ce que vingt millions de Français ont vu comme nous.

Rousseau ne vouloit pas qu'on parlât de Dieu à son Émile, avant dix-huit ans ; c'étoit bien déjà quelque chose ; mais on fit mieux encore, et plus de trois cent mille enfans furent élevés, sinon de droit, au moins de fait, je ne dis pas dans l'oubli, mais dans la haine de toute religion, dans le mépris de toute morale. Des mœurs inouïes, des prodiges de corruption effrayèrent le libertinage même, et jetèrent la désolation dans les familles, réduites à porter le deuil des vertus, aussi bien que de la mort des infortunés sur qui reposoient leurs plus chères espérances. Chose horrible à penser, les pères furent contraints de se réjouir en apprenant qu'ils n'avoient plus de fils !

Hélas ! la philosophie elle-même, dans ses mo-

mens de bonne foi, ne nous avoit-elle pas révélé la secrète défiance que lui inspiroient ses propres systèmes? ne nous avoit-elle pas mis en garde contre ses fastueuses promesses? Qu'on écoute Diderot (1): » Deux grands philosophes firent deux grandes édu- » cations : Aristote éleva Alexandre; Sénèque éleva » Néron. » On voit que ce n'est pas d'aujourd'hui seulement que le genre humain est lié par la reconnoissance aux philosophes. Nous ne sommes plus surpris qu'un siècle éclairé les préfère hautement aux prêtres. Qu'ont fait ceux-ci de comparable aux deux *grandes éducations* dont parle Diderot? où sont les Néron qu'ils ont élevés? La France ne leur doit que saint Louis, qui rendoit la justice au pied d'un chêne; et Louis XVI, martyr de son peuple.

Nous avons dit que le matérialisme avoit étendu son influence jusque sur la législation. Il seroit très facile d'en donner de nombreuses preuves : nous nous bornerons à une seule, et c'est la loi si profondément immorale du divorce qui nous la fournira. On choisit, pour l'introduire dans un pays où l'opinion publique la repoussoit, le moment où les nations chez qui elle existoit depuis long-temps, convaincues, par l'expérience, de ses pernicieux effets, sembloient penser à l'abolir. La religion, la saine politique réprouvent également cette loi, cela est certain; cependant il y auroit de la barbarie à enchaîner, d'une manière indissoluble, deux infortunés l'un à l'autre, si l'attente d'une autre vie, où leur sort peut changer, n'est

(1) *Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, t. III, p. 129.

qu'une chimère. Car où seroit alors le motif, pour deux époux mutuellement malheureux par leur union, de sacrifier leur bien-être à l'intérêt général de la société? et qu'a-t-elle à leur offrir en compensation de ce sacrifice? Qu'on examine avec soin les raisons apportées en faveur du divorce, on verra qu'en dernière analyse elles sont fondées sur la supposition implicite que, même pour sa propre conservation, la société n'a pas le droit d'exiger de ses membres qu'ils renoncent à un penchant naturel qu'on affecte de représenter comme invincible; et qu'en fixant l'homme irrévocablement dans une condition pénible, dans un état de souffrance, on le condamne à un malheur sans espoir, on lui ôte tout : ce qui est très vrai, si tout finit avec cette courte existence. Pour éviter donc d'être inconséquent, on a brisé sans remords le plus sacré des liens, on a solennellement violé la grande charte de la famille; le mariage a été déclaré un bail à an et jour, résiliable pour cause d'adultère, de mauvais traitemens, etc.; et, chez un peuple chrétien, la honteuse promiscuité des brutes est devenue, qui le croiroit? une faculté légale, un droit qui s'acquiert par le vice et par le crime même!

Ainsi l'esprit de matérialisme a pénétré partout pour tout infecter, les mœurs, l'éducation, les lois. On a cherché la morale, et on ne l'a plus trouvée. Il n'est pas jusqu'à la philosophie qui n'ait été effrayée de sa disparition, et la France a vu ses savans en corps promettre gravement un prix à celui qui la retrouveroit.

L'ordre social, ébranlé violemment par les doctrines destructives du pouvoir, étoit encore dissous dans ses élémens mêmes, par une sorte d'épicuréisme qui s'emparoit peu à peu de toutes les classes de la société. Plusieurs années avant que la révolution éclatât, on remarquoit déjà ce funeste symptôme d'avilissement et de décadence. Les hommes du plus haut rang sembloient ne pouvoir plus soutenir le fardeau des fonctions publiques. On les voyoit déserter lâchement le service de l'État, pour se livrer à je ne sais quelle molle oisiveté qu'ils décoroient du nom de repos philosophique. Ainsi le vouloit la *nature* : car c'est de la nature que s'autorisoient, pour abandonner la société, ceux qu'elle avoit comblés de ses faveurs. On eût dit que, surchargés de titres et gorgés d'or, il ne leur restât plus qu'à couler doucement d'inutiles jours au sein des délices des villes ou de la tranquillité des champs. *Il faut vivre pour soi*, telle étoit la grande maxime ; et l'on appeloit vivre pour soi, s'affranchir de toute gène, de tout devoir pénible, jouir du présent, oublier l'avenir, rassasier tour-à-tour et irriter les sens pour les rassasier encore. Aussi est-ce de cette époque que date cette recherche honteuse dans les plaisirs de la table, ce luxe efféminé qui remplaça la noble pompe du siècle précédent, enfin cette scandaleuse association des arts et de la volupté, qui, lasse et non assouvie, cherchoit de tous côtés des remèdes à ses dégoûts et des supplémens à son impuissance.

La poésie s'altérant comme les mœurs, cessa de

peindre les affections de l'âme pour chanter les jouissances des sens. Chez un peuple grossièrement voluptueux, elle devint l'auxiliaire du vice, au lieu d'être l'organe des passions, parce que là où il n'existe plus de frein, il n'y a point de passions, il n'y a que des appétits. De là cette hideuse prostitution de l'art à des sujets qui révoltent un goût délicat, presque autant qu'ils offensent la pudeur; de là encore l'invention d'un nouveau genre de poëme exclusivement consacré à décrire la nature matérielle: et, pour peu qu'on y réfléchisse, l'on n'hésitera point à attribuer à la même cause l'inquiétante prééminence que les sciences physiques ont usurpée sur les sciences intellectuelles et morales; prééminence qu'elles conserveront tant que les doctrines matérialistes continueront d'être dominantes. Par ce seul effet, le matérialisme conduit donc nécessairement à la barbarie. Mais, ou nous nous trompons fort, ou l'on ne s'arrêteroit pas dans la barbarie. De même que l'excès des jouissances physiques dans l'homme tue l'intelligence, l'imagination, l'âme enfin, et quelquefois même le corps : ainsi l'application exclusive aux sciences physiques, l'importance outrée qu'on y attache, la préférence qu'on leur accorde, jointes à tous les effets qu'entraîne la cause primitive de ce désordre dans les idées générales, tueroient à la longue la raison, l'intelligence, l'âme de la société, et le corps social même.

Nous avons dit que l'amour excessif de la propriété avoit excité dans les cœurs un désir effréné de l'or,

signe universel des propriétés. Il est résulté de là que les gouvernemens, soumis à l'influence des mêmes erreurs, au lieu d'opposer une digue à cette passion désastreuse, l'ont au contraire fortifiée, autant qu'il étoit en eux, par leur exemple. Perdant de vue les causes éternelles de la prospérité et de la stabilité des empires, ils ont stupidement confondu la force avec la richesse, et l'or aussi est devenu leur Dieu : *simulacra gentium argentum et aurum*. Dès lors les princes n'ont plus été occupés qu'à irriter la cupidité des peuples. Le commerce, que dans la situation actuelle de l'Europe il faut peut-être protéger, mais qu'il faut contenir, parce qu'il tend, par sa nature, à corrompre les mœurs, attira presque uniquement les regards des souverains. On n'épargna rien pour donner à cette profession, honorable quand la probité l'exerce, mais qui ne sauroit jamais être une profession sociale, un rang que l'opinion, plus sage que les gouvernemens, refusa constamment de lui accorder, et une importance politique qui eût été pour l'État l'infaillible annonce d'une ruine plus ou moins prochaine.

Un autre effet des mêmes causes fut que l'on s'appliqua, avec un soin que nous ne blâmons que parce qu'il étoit exclusif, à augmenter, par tous les moyens possibles, les produits du sol et la population ; c'est-à-dire à multiplier les ressources physiques. Ainsi l'art de gouverner se changea peu à peu en l'art d'administrer ; et nous ne voyons pas que le genre humain ait gagné beaucoup à ce changement. Il est possible que, sous Louis XIV, la France récoltât une moindre

quantité de grains, possedât moins de bestiaux ; il est possible qu'à cet égard notre position se soit sensiblement améliorée. Cependant nous voudrions qu'on nous expliquât comment, malgré l'abondance qu'ont dû amener les progrès de l'agriculture, les pauvres, chaque jour plus nombreux, sont réduits presque partout aux soupes économiques; et comment, pour plus d'économie encore, un philanthrope a imaginé de les nourrir avec des os? Au reste, quelque réponse qu'on fasse à cette question, nous la recevons d'avance pour bonne; car la nature des alimens n'est pas, à notre avis, pour un peuple, une chose si essentielle qu'il faille beaucoup disputer sur le pis ou sur le mieux. Mais *l'homme ne vit pas seulement de pain*, comme nous l'apprend l'Auteur même de l'homme; il n'est pas seulement un être physique, et c'est pourquoi il peut languir et mourir au sein même de la plus grande abondance physique. Les nations ne périssent point par la faim : ce n'est que dans les causes morales qu'il faut chercher la raison de leur anéantissement.

Le Christianisme avoit civilisé le monde, comme l'avoue Montesquieu. Les nations policées du midi de l'Europe, et les peuples barbares du Nord, s'unissant, et, pour ainsi dire, s'embrassant dans son sein, y puisèrent cette force de vie qui ranima tout-à-coup la société près de s'éteindre, ces nobles sentimens d'humanité qui firent, pendant quinze siècles, son bonheur et sa gloire. La religion de Jésus-Christ avoit successivement aboli tous les genres d'oppression; et le genre humain, affranchi par le *Désiré des nations*,

avoit vu ses antiques fers tomber devant la croix. De douces et bienfaisantes institutions, des lois protectrices, des mœurs plus belles encore que les lois, avoient élevé l'humanité à un degré de perfection dont les anciens n'avoient pas même d'idée. L'infanticide, l'esclavage, le meurtre du pauvre (1), tels étoient les moyens usuels de leur politique : ils gouvernoient en égorgeant. Le Christianisme, chose prodigieuse! rendit l'homme ami de l'homme : et comment? en lui apprenant à aimer Dieu. Sa doctrine est une doctrine d'amour, et voilà pourquoi elle enfante de si sublimes vertus; car toute vertu est sacrifice, et tout sacrifice est un acte d'amour. Aussi le plus grand des sacrifices, celui sur lequel repose la religion même, a-t-il été produit par un amour infini. Qui conduisit tant de Missionnaires dans les forêts du Nouveau-Monde, pour y annoncer la vérité à de féroces sauvages? qui les portoit à s'exiler du pays natal pour aller, loin de leur famille, de leurs amis, vivre au milieu de hordes barbares sous un ciel de feu, ou près des glaces du pôle? Qui engageoit tant de jeunes personnes du sexe le plus foible, et quelquefois de la condition la plus élevée, à se dévouer perpétuellement à des fonctions aussi pénibles que dégoûtantes, pour soulager les misères humaines? Qui donnoit à un pauvre prêtre

---

(1) L'empereur Galère, regardant les mendians comme un fardeau inutile à l'État, les fit rassembler dans des barques qui furent coulées à fond. On sait combien, en vertu de la perfectibilité à l'infini, la philosophie régnante perfectionna cette heureuse invention de l'empereur Galère.

inconnu du monde, et certain de n'obtenir jamais ici-bas aucune récompense de son héroïque charité, le courage de s'enfermer dans un bagne infect, pour y consoler des esclaves pestiférés? En un mot, quelle cause puissante enfantoit ces grands dévouemens, qui, malgré l'habitude que nous avons d'en être témoins, nous étonnent encore et nous confondent? Vous demandez quelle cause les enfantoit? l'amour de Dieu et des hommes. Qu'y a-t-il d'impossible à celui qui aime? il meurt; il fait plus, il vit, et souffre volontairement, pour épargner à ses semblables des souffrances. Si la philosophie n'inspira jamais rien de semblable, c'est qu'au lieu d'être un principe d'amour, elle est une cause énergique de haine, parce que ne parlant jamais à l'homme que de son intérêt particulier, et l'homme trouvant toujours son intérêt en opposition avec celui des autres, il les hait nécessairement comme un obstacle à son bien-être. Considérez la révolution française si éminemment philosophique : que voyez-vous, à cette époque, dans toutes les classes de la société, sinon une haine effroyable qui armoit le pauvre contre le riche, l'ignorant contre le savant, l'individu sans distinction contre celui qui possédoit un titre, le roturier contre le noble, le sujet enfin contre le pouvoir?

Lorsque l'orgueil a appelé les peuples à l'indépendance, jamais les peuples n'ont été opprimés par une plus affreuse tyrannie. Des libertés qu'on leur promettoit, ils ne connurent que celles de payer, de marcher et de mourir. Lorsque les mots d'humanité, de philanthropie, retentissoient de toutes parts, on n'en-

tendoit proclamer que des lois de sang ou des lois corruptrices; les guerres d'extermination renaissoient; le despotisme calculoit ses dépenses en hommes, comme on suppute le revenu d'une terre; on fauchoit les générations comme l'herbe; et les peuples, journellement vendus, achetés, échangés, donnés, comme de vils troupeaux, ignoroient même souvent de qui ils étoient la propriété : tant une politique monstrueuse multiplioit ces indignes transactions! On mettoit les nations entières en circulation, comme des pièces de monnoie. Et pensez-vous que la philosophie réclamât contre ces épouvantables crimes de lèse-humanité? non, certes; elle les justifioit, elle les louoit même comme de hautes pensées, comme des *idées libérales*, parce qu'enfin elle avoit découvert dans ses profondes méditations, qu'il falloit *opérer sur les hommes comme sur les nombres*. C'est là sans doute le dernier et le plus beau résultat des sciences mathématiques.

Sommes-nous donc assez dégradés? sommes-nous assez punis de notre sacrilége délire? y a-t-il pour nous quelque espérance d'un tardif retour vers l'ordre? Hélas! nous l'ignorons. L'avenir nous semble couvert d'un voile épais, d'un voile impénétrable à la prévoyance humaine. Certainement le mal est extrême, il ne faut qu'ouvrir les yeux pour s'en convaincre; mais qui présumeroit assez de ses lumières pour assurer qu'il est sans remède? Tout est possible à qui veut fortement. Les hommes passent, donc les erreurs peuvent passer aussi; pourvu que l'on s'empare des générations nouvelles, afin de les préserver

de la contagion : *Hoc opus, hic labor.* Les gouvernemens ont de grandes ressources ; il ne s'agit que d'en faire usage. Qu'ils sachent s'élever au-dessus de leur siècle ; et leur siècle leur obéira. Les peuples ne sont que ce qu'on les fait, criminels ou vertueux, paisibles ou remuans, religieux ou incrédules, au gré de ceux qui les conduisent. Mais qu'on se persuade bien qu'entre l'erreur et la vérité il n'y a point de transaction possible ; que céder quelque chose aux préjugés régnans, c'est leur accorder tout : c'est imiter le chirurgien qui, par une complaisance meurtrière pour un malade pusillanime, ne retrancheroit qu'une portion du membre gangrené. Les demi-moyens, séduisans d'ailleurs par une fausse apparence de sagesse, ne sont propres, au fond, qu'à augmenter le désordre du corps politique, en mettant en contact des élémens qui se repoussent. Quand un breuvage est empoisonné, on ne se borne pas à y verser quelques gouttes d'eau pure. Osons le dire, l'alliance des principes anciens et des doctrines nouvelles seroit ce breuvage mélangé ; et le poison, quoique affoibli, seroit cependant toujours mortel. Or, sous prétexte qu'on n'en connoît pas bien les effets, seroit-il permis de le présenter à un peuple, et de le presser de le boire, afin d'observer ce qui en arriveroit ? L'Europe attend mieux de ses chefs ; elle est lasse des expériences qu'on multiplie à ses dépens. Qu'une main ferme lui imprime derechef l'impulsion qu'elle reçut du Christianisme, il y a dix-huit siècles ; et bientôt on la verra, glorieuse et régénérée, sortir de la fange sanglante où elle se roule depuis

vingt-cinq ans, et marcher de nouveau, d'un pas sûr, dans la route hors de laquelle il n'existe ni paix ni bonheur pour la société. Que si l'on s'obstinoit à chercher ailleurs une perfection chimérique et démontrée telle par nos propres calamités, il ne resteroit à l'homme doué de quelque prévoyance d'autre consolation que celle qu'offroit l'apôtre aux chrétiens de son temps : *Non habemus hic manentem civitatem.*

II.

OBSERVATIONS

SUR LA PROMESSE D'ENSEIGNER LES QUATRE ARTICLES DE LA DÉCLARATION DE 1682,

Exigée des professeurs de théologie par le ministre de l'intérieur.
(1818.)

Dans l'emportement le plus excessif de son orgueil, l'homme ne pensa jamais que sa volonté et ses actions pussent se passer de règle : jamais il ne mit en doute la nécessité du pouvoir, la nécessité des lois ; et il a même d'autant plus multiplié les lois et exagéré le pouvoir, qu'il s'est déclaré plus indépendant. Ses théories de la liberté aboutirent toujours à la servitude ; et quand on l'a proclamé souverain, c'est alors qu'il est devenu et a dû devenir profondément esclave : car, dès qu'on lui dit, Tu peux tout, il faut nécessairement le réduire à un état où il ne puisse rien, sans quoi il détruiroit la société à l'instant même.

Mais, s'il avoue que ses volontés doivent avoir une règle, il ne comprend pas également que sa raison doive en avoir une, parce que les désordres de la raison ne frappent pas les sens comme les désordres de la volonté. Il se persuade que ses pensées ne sont soumises à aucune loi, ce qui n'est pas vrai de Dieu même ; et que son esprit ne dépend d'aucune autorité,

erreur mère de toutes les erreurs, et féconde en désastres. Affranchir la raison de toute obéissance et de tout devoir, la déclarer souveraine, c'est transporter l'anarchie dans le monde intellectuel, d'où elle descend tôt ou tard dans le monde social. Ce progrès est dans la nature des choses, rien ne peut l'empêcher.

La religion, qui nous fait seule connoître le *pouvoir spirituel*, est donc le fondement de l'ordre et de la société : car il n'existe de société qu'entre les êtres intelligens; et là où tous sont égaux, là où on ne reconnoît ni pouvoir ni devoirs, il n'y a point de société, il n'y a que le chaos.

L'obéissance au pouvoir *spirituel*, ou au pouvoir constitué pour régir les *esprits*, s'appelle *foi* : et la foi est l'unique moyen d'union entre les êtres intelligens; car les êtres ne sont unis que par l'obéissance à un même pouvoir. Et comme le pouvoir qui régit les êtres intelligens doit être intelligent lui-même, et, s'il est souverain, souverainement intelligent, Dieu est le seul pouvoir spirituel; et la foi qui nous rend ses sujets, la foi qui nous unit dans la société dont il est le monarque, n'est qu'une soumission parfaite de notre raison bornée à sa raison infinie : noble soumission, qui nous acquiert la *liberté des enfans de Dieu*, hors de laquelle il n'y a que servitude, même pour l'intelligence; car la raison qui n'obéit pas à Dieu obéit à l'homme, et devient infailliblement l'esclave d'une raison plus forte ou plus hardie.

A mesure que la foi s'affoiblit, le désordre croît donc. Chaque raison particulière cherche à établir

son règne sur les ruines du pouvoir ou de la raison générale; et si la foi s'éteignoit entièrement, il existeroit autant de pouvoirs indépendans que de raisons particulières, et l'anarchie seroit au comble.

Chaque raison possédant une autorité égale, il n'y auroit ni erreur ni vérité; de même que, sous l'empire exclusif de l'homme, il n'y a ni droits ni devoirs, ni crime ni vertu.

Dans la société politique, la force, héritière violente du pouvoir, reste pour maintenir une apparence d'ordre extérieur, et réprimer les actes qui renverseroient la société. Elle ne fait pas qu'on ait de la vertu, mais elle empêche qu'on commette certains crimes avec trop d'audace.

Mais le pouvoir détruit dans la société spirituelle, il n'y a plus aucun moyen de réprimer l'erreur, de défendre la vérité, ni de discerner l'une de l'autre; et l'apparence même de l'ordre est bannie.

Alors, pour établir une triste paix entre les esprits, le pouvoir politique, à qui la raison ne doit pas obéissance, le pouvoir politique, qui n'a pas le droit de commander la foi, qui n'est pas juge de la vérité et de l'erreur, déclare qu'il ne reconnoît ni erreur ni vérité, et offre à chaque raison particulière une égale tolérance ou une égale protection ; ce qui, au fond, n'est autre chose que protéger la révolte contre le pouvoir dans la société spirituelle, et même déclarer qu'on ne reconnoît point cette société : véritable athéisme politique, inconnu même des peuples païens. Au milieu des ténèbres de l'idolâtrie, gardiens plus

fidèles des traditions primitives, que nous ne l'avons été dans la lumière du Christianisme, ils proclamèrent les droits de Dieu en tête de leur législation, et confondirent même le pouvoir civil et le pouvoir spirituel : tant ils sentoient vivement la nécessité de celui-ci. « Les » anciens, dit Cicéron, firent de la sagesse et de la » science des choses divines l'attribut de la royauté : » et quand la forme du gouvernement changea parmi » nous, le sacerdoce resta immuable, et ceux qui en » étoient revêtus continuèrent de gouverner la répu- » blique par l'autorité de la religion (1). »

De là vient que, chez ces peuples, il y avoit des doctrines, des croyances publiques ; l'intelligence étoit, comme la volonté, assujettie à des devoirs, dont on punissoit l'infraction quelquefois avec une rigueur extrême. Mais sous une constitution qui ne remonte pas plus haut que l'homme, l'intelligence demeure libre, l'homme n'ayant ni le droit d'exiger que la raison lui obéisse, ni le moyen de la forcer d'obéir : la foi sociale est anéantie ; il ne reste que des opinions ou des croyances individuelles essentiellement indépendantes : les esprits rentrent dans l'état de nature, et c'est ce qui fait qu'alors tout est contradiction dans la société.

Mais l'inconséquence la plus étrange seroit de prescrire administrativement des opinions, après avoir établi en principe constitutionnel la liberté des croyances.

---

(1) *Omnino apud veteres, qui rerum potiebantur, iidem auguria tenebant. Ut enim sapere, sic divinare regale dicebant, ut testis est nostra civitas, in quà et reges, augures, et postea privati eodem sacerdotio præditi, rempublicam religionum auctoritate rexerunt.* De Divinat. lib. I, n. 40 *vel* 89.

Ne pouvant concilier avec le droit écrit et les maximes fondamentales du gouvernement un pareil acte d'autorité, les citoyens se verroient forcés de douter des lois mêmes : malheur plus grand qu'on ne le pense peut-être; car, pour un peuple, douter de ses lois, c'est douter de son existence.

Je sens ce que ces réflexions ont de triste. Je ne les ai pas cherchées; elles ne se présentent que trop d'elles-mêmes, à l'aspect de la société telle que la philosophie nous l'a faite. Il y a des pensées qui naissent naturellement dans les temps de désordre, comme ces plantes qui croissent sur les ruines.

Et pour en venir au fait particulier qui nous a suggéré ces considérations, s'il est vrai, comme on l'assure, que le ministre de l'intérieur exige des professeurs de théologie la promesse d'enseigner les quatre Articles de la Déclaration de 1682, comment ne pas voir dans cet acte un exemple de l'inconséquence dont je parlois tout-à-l'heure ?

Je ne prétends point prendre parti pour ou contre les quatre Articles; je déclare même tenir autant que personne au premier. Ce qui m'étonne, c'est l'ordre de les souscrire, donné par un ministre, simple laïque, sous l'empire d'une Charte qui garantit la liberté religieuse et la liberté des opinions; et puisqu'elle me permet de publier la mienne, j'essaierai de prouver que cet ordre a trois inconvéniens graves : il blesse l'autorité de l'Église, la Charte, et les principes d'une saine politique.

C'est un dogme de foi catholique, que l'enseigne-

ment appartient exclusivement aux pasteurs. L'Église ne possède aucun droit plus essentiel ; l'en dépouiller, ce seroit la détruire, et avec elle toute doctrine : car l'homme, sujet à l'erreur, ne sauroit imposer des lois à la raison de l'homme ; et lorsque, oubliant sa foiblesse, il commande orgueilleusement des croyances, cette puérile parodie d'un pouvoir qui n'est pas le sien, au lieu de subjuguer les esprits, réveille et exalte en eux le sentiment de leur indépendance. Et quel est le motif d'obéir à l'Église même ; sinon la promesse que Dieu lui a faite d'être avec elle *tous les jours*, afin qu'elle n'enseignât jamais que la vérité ? En écoutant l'Église, c'est donc Dieu même qu'on écoute, c'est lui seul qui enseigne, c'est à lui seul qu'on soumet sa raison, c'est lui seul qu'on croit ; et l'Église, sans cette assistance promise, loin d'avoir aucun droit d'ordonner qu'on la crût, n'auroit pas même celui d'exiger qu'on l'écoutât. Or le ministre de l'intérieur a-t-il quelque promesse semblable à celles que l'Église a reçues de Jésus-Christ ? Est-ce à lui qu'il a été dit : *Docete omnes gentes ?* Qu'il montre ses titres. L'autorité royale n'en est pas un. Les rois, simples disciples à l'école de la religion, écoutent ses enseignemens comme le dernier de leurs sujets, et ne commencent à vouloir enseigner eux-mêmes, que lorsque, éblouis de leur puissance, ils veulent la transporter dans une société qui n'en dépend pas, et dans laquelle toute leur grandeur, assez belle s'ils la savent comprendre, consiste à s'abaisser plus docilement qu'aucun fidèle, sous la souveraine autorité de Dieu qui la régit.

Et d'où vient donc cette manie d'endoctriner les Catholiques, de les forcer de prendre un parti sur des points controversés dans leur communion; tandis que les Protestans peuvent, sans qu'on s'en inquiète, démolir l'un après l'autre tous les fondemens du Christianisme, attaquer la divinité de Jésus-Christ, la Trinité, l'éternité des peines, questions sans doute aussi importantes en elles-mêmes, et par leur liaison avec la morale et l'ordre de la société, que la supériorité du concile sur le Pape? On défend de croire que les décisions du Saint-Siége sont irréformables; et l'on trouve bon, ou au moins l'on souffre que, dans des cours publics, dans des livres répandus avec profusion et annoncés avec faste, on ébranle toutes les religions, toutes les croyances, tous les devoirs. Comment accorder tant de mollesse avec tant d'intolérance?

Dira-t-on que le Gouvernement, en prescrivant l'enseignement des quatre Articles, ne définit aucun point de doctrine, mais qu'il veille à la conservation d'une doctrine définie; qu'en un mot, il agit comme protecteur de l'Église?

Il y a long-temps qu'on abuse de ce vain prétexte de protection; et depuis Constance jusqu'à Bonaparte, l'Église, trop souvent, a eu plus à se plaindre de ses protecteurs que de ses bourreaux. Eh! qu'on la protége moins, et qu'on la tolère davantage. Étrangère au milieu du siècle, tout ce qu'elle désire, dit Bossuet, « c'est qu'on lui laisse, pour ainsi dire, » passer son chemin, et achever son voyage en » paix. Elle ne voyage pas sans sujet dans ce monde :

» elle y est envoyée par un ordre suprême, pour y
» recueillir les enfans de Dieu, et rassembler ses élus
» dispersés aux quatre vents. Elle a charge de les
» tirer du monde ; mais il faut qu'elle les vienne
» chercher dans le monde : et, en attendant qu'elle
» les présente à Dieu, maintenant qu'elle voyage
» avec eux et qu'elle les tient sous son aile, n'est-il
» pas juste qu'elle les gouverne, qu'elle dirige leurs
» pas incertains, et qu'elle conduise leur pèlerinage?
» C'est pourquoi elle a sa puissance, elle a ses lois et
» sa police spirituelle, elle a ses ministres et ses ma-
» gistrats. Malheur à ceux qui la troublent, ou qui
» se mêlent dans cette céleste administration, ou qui
» osent en usurper la moindre partie! C'est une in-
» justice inouïe de vouloir profiter des dépouilles de
» cette épouse du Roi des rois, à cause seulement
» qu'elle est étrangère, et qu'elle n'est pas armée.
» Son Dieu prendra en main sa querelle, et sera un
» rude vengeur contre ceux qui oseront porter leurs
» mains sacriléges sur l'arche de son alliance. »

Revenons. J'admets dans le ministre l'intention de protéger; il est évident que c'est alors une intention aussi malheureuse qu'elle est honorable : car il ne protége réellement ni l'autorité ni la doctrine; au contraire, il blesse la doctrine, et opprime l'autorité.

Il opprime l'autorité des évêques, seuls investis du droit de prescrire l'enseignement dans leurs diocèses respectifs, et par-là même il opprime l'autorité générale de l'Église, dont celle des évêques est une participation. Est-ce aux magistrats ou aux pasteurs que

saint Paul disoit : *Depositum custodi?* et à qui Jésus-Christ demandera-t-il compte de ce sacré dépôt? D'ailleurs, toute protection doit être réclamée ; elle doit seconder et non pas prévenir : qu'est-ce donc si elle ne consulte même pas? L'Église aussi protége l'État, et plus efficacement qu'elle n'en peut être protégée : or, que sous ce prétexte un évêque se permît de prescrire impérieusement aux ministres du Roi des mesures d'administration sans le consulter, de remettre en vigueur d'anciennes ordonnances, ou d'en rendre de nouvelles, approuveroit-on extrêmement cette manière de protéger l'autorité royale?

J'ajoute que le ministre, involontairement sans doute, blesse la doctrine; car il fait ce que l'Église ne fait pas, ne veut pas faire, c'est-à-dire obliger d'adopter les principes contenus dans la Déclaration de 1682. Rejetés par le Saint-Siége et par la plupart des Églises, le clergé de France les regarde comme des opinions libres ; et c'est ainsi seulement que Bossuet les a soutenus et qu'il est permis de les soutenir. Or, contraindre de les enseigner, c'est, ou leur ôter ce caractère de simples opinions, ou se contredire manifestement. Une doctrine n'est plus libre, quand on est forcé de l'admettre; et si elle n'est pas libre, dès lors elle est de foi. Il faudra donc considérer les quatre Articles comme des dogmes; proposition formellement condamnée dans une bulle reçue de l'Église entière. Et si Bossuet avoit cru que les maximes consignées dans la Déclaration appartinssent à la foi, eût-il jamais écrit ces paroles : *Abeat ergo Declaratio*

quò libuerit? On se persuadera difficilement que le ministre ait plus de zèle ou de science que Bossuet.

En vain l'on s'autoriseroit de l'exemple de Louis XIV. Un acte ne crée pas un droit; et d'ailleurs les évêques agirent concurremment avec le monarque. On ne voit pas ici un pareil concours. De plus, comme l'attestent les Mémoires du temps, le Roi, alors brouillé avec Rome, ne songeoit qu'à se venger des torts qu'on lui imputoit. Aujourd'hui, que pouvons-nous reprocher au Pape? en quoi nous a-t-il offensés? Refuse-t-il d'instituer nos évêques? est-ce lui qu'on doit accuser de la viduité de tant d'églises, de l'insuffisance des séminaires, des entraves apportées à l'éducation cléricale? Certes, ce sont là de grandes plaies; mais est-ce lui qui les a faites, ou qui les entretient? S'il a voulu au contraire les guérir, choisirons-nous, pour lui marquer notre juste reconnoissance, le moyen que prit Louis XIV pour lui témoigner son ressentiment? Encore ne nous trompons pas sur l'emploi qu'il fit de ce moyen : lui-même il va nous apprendre quelles limites il ne crut pas pouvoir dépasser en cette occasion. « Je n'ai » obligé personne à soutenir, contre sa propre opi- » nion, les propositions du clergé de France; mais » il n'est pas juste que j'empêche mes sujets de dire » et de soutenir leurs sentimens sur une matière » qu'il est libre de soutenir de part et d'autre, comme » diverses autres questions de la théologie (1). »

(1) *Lettre de Louis XIV*, du 7 juillet 1713, *au cardinal de La Trémoille.*

Il est donc clair que le ministre ne sauroit s'appuyer de l'autorité de Louis XIV, pour renouveler un édit qui ne fut jamais exécuté selon sa stricte teneur. Mais quand il auroit reçu sa pleine exécution, quand on démentiroit Louis XIV, qui assure n'avoir *jamais obligé personne à soutenir contre sa propre opinion les propositions du clergé de France*, encore resteroit-il à justifier l'édit en lui-même, à montrer qu'il n'excède pas les bornes de l'autorité royale; ce qui vient récemment d'être contesté par un des plus habiles jurisconsultes d'Angleterre (1) : en un mot, il resteroit à prouver que le droit de prescrire l'enseignement religieux n'appartient pas exclusivement à la puissance spirituelle. Jusque-là on ne peut rien conclure des exemples contraires; ce ne sont pas des titres, mais des entreprises : et n'y a-t-il donc plus de principes, dès qu'une fois on les a violés? Que diroit-on d'un pape qui se fonderoit sur l'exemple de quelqu'un de ses prédécesseurs pour envahir les

(1) Après avoir rappelé l'édit par lequel Louis XIV défendoit d'écrire rien de contraire à la Déclaration de 1682, et ordonnoit que les professeurs de théologie s'engageroient à n'enseigner aucune autre doctrine, M. Butler observe que les trois derniers articles *n'étant que de pures opinions scolastiques sur des points de théologie, l'État n'avoit aucun droit d'intervenir dans des questions que l'Église abandonnoit au jugement de chaque individu; d'où il suit*, ajoute-t-il, *que l'injonction faite à tous les membres du clergé de France, de professer et d'enseigner la doctrine contenue dans ces Articles, étoit, tant de la part de l'assemblée que de celle du monarque, usurpation blâmable d'autorité.* On sait, au reste, que Louis XIV ne tarda pas à révoquer son édit. Vide *the historical Memoirs of the Church of France*, etc., *by Charles Butler;* London, 1817, p. 47 et 48.

droits du trône? N'ayons pas deux poids et deux mesures; et montrons, s'il se peut, que nous avons du moins sauvé quelques débris d'ordre et de justice du grand naufrage de la société.

Examinons maintenant la question dans ses rapports avec la Charte.

J'avouerai d'abord qu'il existe un genre d'enseignement que l'autorité civile a droit de diriger, parce qu'il dépend d'elle immédiatement. Si donc il arrivoit que, dans des cours d'histoire, de philosophie, de littérature, de médecine, etc., on semât des doctrines funestes, le Gouvernement devroit réprimer ce scandale dangereux. C'est là son devoir incontestable, bien plus encore que son droit; et ce n'est même son droit, que parce que c'est son devoir.

Mais, en tout ce qui se rapporte à l'enseignement religieux, le Gouvernement n'est pas juge; et quand l'Église laisse, sur quelque point, la liberté d'opinion, violer cette liberté c'est violer la Charte, et la violer doublement : d'abord, parce qu'elle garantit la liberté qu'on détruit; en second lieu, parce qu'elle consacre la tolérance des religions, et que m'obliger d'admettre un point de doctrine que ma religion me permet de rejeter, c'est me priver de mes droits religieux, et opprimer, par des volontés arbitraires, ma conscience que la loi avoit respectée.

En vertu de la Charte, vous devez protection à l'Église et à tous ses membres. Or est-ce protéger l'Église que d'envahir ses droits? est-ce protéger les pasteurs, que d'usurper leurs fonctions? est-ce proté-

ger la foi, que d'enchaîner l'enseignement? En vérité, on ne l'auroit pas cru. Dites-nous donc nettement en quoi consiste la liberté religieuse que la Charte nous garantit : car si, par hasard, c'étoit la liberté de dépendre, même quant à la doctrine, de l'autorité temporelle, il seroit bon d'en être averti ; cela fixeroit au moins les idées.

Je ne pense pas qu'on soutienne que des opinions scolastiques, sur des points de simple théologie, sont lois de l'État, dans un pays dont les lois consacrent l'indifférence absolue des religions. Il y a des absurdités si grossières, qu'on ne doit jamais supposer qu'elles puissent échapper à un homme de sens.

En ordonnant d'enseigner les quatre Articles de la Déclaration de 1682, le ministre ne blesse pas seulement l'autorité de l'Église et la Charte, il blesse encore les principes d'une saine politique, 1° parce qu'il remue des questions délicates, qu'on n'agite jamais sans danger ; 2° parce que ses ordres contristeront les Catholiques, sans gagner un seul partisan à la doctrine qu'on paroît vouloir propager ; 3° parce que le Gouvernement n'a aucun intérêt à répandre cette doctrine.

Songe-t-on bien à ce qu'on fait, quand on provoque des discussions sur les pouvoirs politique et religieux, leur origine, leur nature, leurs limites? Toutes les vérités qui constituent le fondement de l'ordre social sortent de ces questions sans doute ; mais toutes les erreurs qui ont bouleversé le monde en sortent aussi. Et, dans un moment où la société chancelle encore

sur sa base, convient-il de l'exposer à de nouvelles secousses, en présentant à l'avide curiosité des hommes ces questions, si je l'ose dire, grosses de tempêtes? Qu'ont-elles produit à toutes les époques, et que nous est-il permis d'en attendre? Est-ce en les discutant de nouveau qu'on affermira le pouvoir, qu'on rétablira la concorde? Étrange illusion! à peine seroit-elle pardonnable, si nous étions entièrement dépourvus d'expérience : mais que manque-t-il à notre instruction? Eh quoi! aurions-nous donc inutilement vieilli dans le malheur? Prenons-y garde, tout a ses bornes, et l'on peut fatiguer le temps même.

Qui ne voit, de plus, que le Gouvernement, en embrassant certaines opinions théologiques, en les soutenant de son autorité, joue le rôle de ces princes foibles du Bas-Empire, qui avilirent la majesté du pouvoir dans des querelles d'école, et souvent usèrent sa force contre des mots? Après avoir épuisé les grandes erreurs de la raison, ne tombons pas dans les ridicules du petit esprit. Gardons-nous surtout de fomenter les passions turbulentes par d'indiscrètes mesures. Qui ne peut pas commander la foi, doit se taire dans les questions de doctrine; et si le pouvoir, à qui seul les esprits doivent obéissance se tait lui-même, la sagesse conseille d'appeler l'oubli sur les questions qu'il ne décide point : car tout ce qui n'est pas objet de foi, divise; et qui sème la division, moissonne les désastres.

Dira-t-on qu'on veut établir l'unité de doctrine par l'unité d'enseignement? On n'établira ni l'une ni

l'autre, et il est étonnant qu'on s'y trompe. C'est une suite de ces stupides préjugés matérialistes où l'on s'enfonce tous les jours. Ne voyant dans la pensée que son expression, comme on ne voit dans l'homme que son corps, on s'imagine pouvoir administrer les produits de l'esprit comme les produits du sol, et forcer les opinions à venir, comme des chiffres, se ranger docilement dans les colonnes d'un tableau. Il ne nous manque plus que de vouloir administrer les sentimens, si cependant cela nous manque.

Ne le saurons-nous jamais? tout ce qui se rattache à l'ordre moral sort du domaine de l'administration. On n'administre point la vérité ni la vertu, mais on condamne l'erreur, et l'on punit le crime. Ce sont les deux plus hautes fonctions sociales; et Dieu, chef suprême de la société spirituelle, toujours présent à son Église et parlant par sa bouche, s'est réservé à lui seul la première de ces fonctions.

Pour dicter des ordres à l'intelligence, il faut avoir en soi la puissance de l'éclairer. Tout être sujet à l'erreur n'a que le droit de persuasion, et encore sur les seuls points que Dieu a livrés à notre dispute; car les autres ne sont pas des questions, mais des lois.

Exiger la souscription d'une doctrine dont on n'est pas juge, mettre la force à la place de la persuasion, c'est un singulier moyen pour faire prévaloir cette doctrine; on ne s'y prendroit pas autrement pour la décréditer.

Quand l'autorité civile veut agir sur l'esprit des hommes par voie de contrainte, elle méconnoît les

hommes, et se méconnoît elle-même. Il y a en eux quelque chose qui repousse les opinions qu'on leur présente, non comme un objet d'examen, mais comme une épreuve de leur obéissance; et la raison humaine n'est et ne peut être passive que devant Dieu. Cependant on s'imaginera qu'on n'a qu'à fabriquer des croyances dans un bureau, et les expédier par la poste, signées et contre-signées, pour qu'elles entrent dans les esprits et s'emparent des cœurs. Il n'en va pas ainsi; et l'homme est trop grand pour que quelques hommes, si élevés qu'ils soient en autorité, exercent une semblable domination sur son entendement, et traînent après eux les intelligences captives. Elles ne doivent rien qu'à la vérité, et, en se soumettant à Dieu même, elles ne ploient pas sous la toute-puissance, elles obéissent à la souveraine raison.

Que prétendez-vous? Convaincre. On ne convainc point avec des ordres. On peut intimider, et obtenir ainsi des promesses insignifiantes; car, remarquez-le bien, on ne vous donne que des mots, parce que vous ne demandez que cela, et que l'on ne peut vous donner que cela. Vous exigez qu'on s'engage à enseigner les quatre Articles : mais n'y a-t-il qu'une manière de les enseigner, de les entendre? On en compteroit plus de vingt sans beaucoup chercher. Ils sont, à peu de chose près, ce qu'est l'Écriture pour les Protestans : et vous vous flattez d'être maîtres des doctrines lorsqu'on aura souscrit ce texte muet, qui ne s'interprète pas lui-même! Chacun, n'en doutez point, gardera son sentiment et l'enseignera, que vous le

vouliez ou non; parce qu'il y a des choses impossibles, et qu'on n'enchaîne pas plus la parole que la pensée.

Cependant vous aurez violé les droits de l'Église, et ceux que la Charte accorde à tous les Français; vous aurez semé la défiance, excité des alarmes, affoibli peut-être les consciences: et dans quel moment? lorsque nous périssons par cette foiblesse même; lorsqu'on ne connoît presque plus de devoirs dès qu'ils sont opposés aux intérêts; lorsqu'une sage politique, au lieu d'énerver les croyances en commandant des opinions, sacrifieroit, s'il le falloit, toutes les opinions pour affermir les croyances.

Conservons nos maximes, puisqu'elles ont su nous plaire; mais conservons-les sans blesser des principes plus sacrés. Laissons aux évêques le soin de les défendre, et ne donnons pas à leurs détracteurs le droit de penser qu'elles ont besoin de la force pour se maintenir.

Le Gouvernement a peut-être moins d'intérêt qu'il ne pense à embrasser leur cause. La doctrine du pouvoir des papes sur le temporel des rois n'a plus de partisans, même au delà des Monts; et ce n'est pas de ce côté qu'est le danger. Quel avantage trouve-t-on à supposer l'existence d'une erreur éteinte? et par où le clergé français a-t-il mérité qu'on la lui imputât? Le contraindre de la désavouer, c'est laisser croire qu'il y peut tenir, c'est lui faire une injure gratuite, c'est témoigner qu'on doute de sa raison ou de sa fidélité. On parle sans cesse d'oubli, et l'on va réveiller jusqu'aux souvenirs du onzième siècle : on parle

d'union, comme s'il pouvoit en exister sans confiance réciproque. L'Église et l'État s'appuient mutuellement, mais ce n'est pas lorsqu'ils s'observent avec inquiétude ; et s'il y a, surtout aujourd'hui, une politique étroite et fausse, c'est elle qui croit devoir se mettre en défense contre la religion.

L'indépendance des souverains dans l'ordre temporel étant universellement reconnue, on ne voit nulle raison de prescrire l'enseignement du premier article. On voit encore moins la raison de l'intérêt qu'on prend aux trois autres, lorsque évidemment nous sommes arrivés au temps prévu par Bossuet, où *des esprits remuans s'en serviroient pour tout brouiller*. On attaque, à leur aide, la validité du Concordat de 1801, et celle de tous les concordats faits ou à faire; car, dans le triste besoin que certains hommes se sont fait de l'anarchie, on diroit qu'ils veulent se précautionner contre l'ordre et la paix, jusque dans un avenir sans terme: on attaque la légitimité du droit de présentation, concédé par le souverain pontife au Roi; on attaque le droit du Pape de ratifier l'aliénation des biens de l'Église : enfin, que n'attaque-t-on pas? Bien ou mal entendus, les quatre Articles sont le texte des déclamations de tous les sectaires, et la Charte de tous les schismes qui nous divisent. Est-ce en propageant les semences de discorde, qu'on tranquillisera les consciences et qu'on rétablira l'unité?

Au fond, les trois derniers articles de la Déclaration de 1682 se réduisent à la supériorité du concile sur le Pape. Or le Gouvernement sait-il bien quelle est

l'origine de cette opinion, et quel en est le fondement? Son origine remonte à des temps de troubles, par conséquent à des temps de passions; et son fondement n'est autre que la souveraineté du peuple. Tous les théologiens qui, les premiers, ont soutenu que l'Église a le droit de déposer son chef, sont partis de ce principe, que le peuple a le droit de déposer son roi, même quand Dieu l'auroit établi immédiatement : et ils en donnent cette raison, que la souveraineté réside dans la communauté, dont le roi n'est que le chef ministériel, et dès lors révocable à la volonté du peuple. Telle est la doctrine d'Almain, de Jean Major et de Gerson, adoptée depuis par Richer, Vigor, et les théologiens de leur école. Et qu'on ne s'imagine pas que cette doctrine soit aujourd'hui abandonnée; on vient encore de la soutenir récemment dans un ouvrage (1) dont l'auteur a pris soin de rédiger les droits du peuple en quatre articles correspondans à ceux de la Déclaration de 1682.

Or des opinions dont on abuse publiquement jusqu'à ce point méritent-elles qu'on suspende la Charte en leur faveur, et qu'on brise les règles pour les répandre? Et quel besoin si pressant nous force de tracer les limites respectives du pouvoir du Pape et des conciles? Nous sommes toujours dans l'avenir, et ne voulons pas voir le présent. Le présent, c'est la guerre des peuples contre les rois, des passions de la multitude contre le pouvoir : et tandis que le trône et la

---

(1) *Essai sur les libertés de l'Église gallicane*, etc., par M. Grégoire.

société sont journellement en butte aux attaques plus ou moins directes des révolutionnaires politiques ; tandis que l'indifférence des religions, croissant d'année en année, s'empare des lois mêmes ; qu'on ne croit plus à rien qu'au plaisir, et que l'athéisme dresse avec orgueil sa tête hideuse sur les ruines de toutes les vérités, nous nous en allons décidant, par mesure administrative, des questions de théologie que l'Église ne décide pas, et défendant de croire à la souveraineté du Pape, lorsqu'autour de nous on nie hautement la souveraineté de Dieu. Tout le siècle est dans ce contraste.

III.

SUR UNE DEMANDE FAITE AUX ÉVÊQUES PAR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

(1819.)

On assure, mais nous ne saurions le croire, qu'un ordre, émané du ministère de l'intérieur, enjoint aux évêques de rendre compte des aumônes faites à leurs séminaires. Il n'est nullement probable qu'on essaie d'établir un pareil genre d'inquisition. Quel en seroit le but? d'empêcher que les évêques n'abusent des deniers qu'on leur confie? On n'oseroit prétexter un semblable motif. Cette sollicitude ministérielle paroîtroit, en ce temps même, un peu trop absurde. D'ailleurs, le ministère n'a pas le droit de se montrer plus défiant que les donateurs, ni de gêner leurs dispositions. Qui pourroit se plaindre quand ils sont contens, s'alarmer quand ils sont tranquilles? Et s'ils ont voulu cacher leurs bienfaits, de quelle autorité viendroit-on sommer les évêques de les révéler? L'aumône est-elle un délit, ou n'est-elle licite que du consentement de l'administration? Dans ce siècle de liberté, au moins qu'on ait celle de soulager, sans qu'on en prenne ombrage, les besoins publics et particuliers. Nous avons fait assez de malheureux, amoncelé assez de ruines, pour tolérer la charité qui secourt les uns et répare les autres.

Craint-on que les aumônes soient trop abondantes? Ce seroit avoir, en vérité, un grand penchant à s'inquiéter. J'ignorois qu'on dût se mettre si fort en garde contre la générosité de notre temps. Aucun établissement religieux ne peut acquérir de fonds, ni recevoir par testament, qu'avec l'autorisation de l'État, et le ministère n'en est pas prodigue. Il s'agit donc uniquement de ces légères sommes dont presque toujours le donateur prescrit lui-même l'emploi. Il aura voulu, tantôt aider un pauvre étudiant, tantôt procurer quelque ornement à une chapelle nue, des flambeaux, une lampe, une croix, un peu de linge peut-être pour célébrer le saint sacrifice avec décence. Qu'y a-t-il là qui soit du ressort de l'administration? et la religion lui devra-t-elle compte du pain qu'elle consacre sur ses autels?

Je cherche des raisons plausibles pour les discuter, et je n'en trouve point. Le ministère alléguera-t-il l'intérêt des familles, qu'on doit protéger contre les libéralités indiscrètes de quelques donateurs? Mais qui est-ce qui réclame sa protection? Plus de familles sont ruinées, je pense, par le jeu, la loterie, les dissipations du luxe, que par la charité : protégez-les d'abord contre le vice; il sera temps après de songer à les protéger contre la vertu. D'ailleurs il existe certains droits, celui de propriété, par exemple, que l'administration ne paroît pas encore autorisée à nous enlever. La libre disposition de ce qu'on possède fait essentiellement partie de ce droit. Il n'y a d'exception que pour les fous et pour les mineurs : or on ne de-

vient pas mineur, et l'on n'est pas déclaré légalement atteint de folie, à l'instant même où l'on fait l'aumône à un séminaire; et le ministère n'est pas, que je sache, le tuteur-né de quiconque s'intéresse à ce genre d'établissement.

Dira-t-on qu'il désire connoître le montant des aumônes, pour répartir plus également les secours que l'État accorde aux séminaires? Ce seroit oublier que ces secours sont, ou fixes comme les bourses, ou destinés à subvenir à des besoins que le préfet constate, comme des réparations de bâtimens, etc. Les besoins des divers diocèses une fois avérés, et déterminés dans les formes prescrites, rien de plus facile qu'une juste répartition des secours, et rien de plus indifférent que de connoître selon quelle proportion ces mêmes besoins auroient varié, si la bienfaisance particulière n'étoit pas venue à l'aide de la munificence publique. Chacun, en outre, maître de ses dons, les applique d'ordinaire à des objets dont l'État ne peut ni ne doit s'occuper, sans qu'ils soient pour cela moins utiles ou moins nécessaires. A quel titre le ministère exigeroit-il qu'on lui soumît des dispositions qu'il n'a droit ni d'autoriser ni d'infirmer?

Il se fait, en plusieurs lieux, des quêtes pour les séminaires. Auroit-on dessein de les empêcher, ou d'en réduire le produit à peu près à rien? Alors on concevroit que le Gouvernement annonçât l'intention d'y intervenir.

A l'égard des autres aumônes, ce qu'on demande des évêques est, dans l'excès du despotisme, l'excès du

ridicule. Quoi! s'il est donné cinq centimes à Brest, il faudra de toute nécessité que les commis de l'intérieur en soient instruits à Paris! Je ne sais si Bonaparte tenta jamais rien de semblable; mais je sais très bien qu'il l'auroit tenté inutilement, Au fond, ce n'est pas là une mesure d'administration, mais de police. Il n'appartient qu'à elle de prétendre pénétrer, de force ou de ruse, dans les secrets de la charité, d'en tenir registre, et d'interroger la *main droite* sur ce que la *gauche* doit ignorer.

IV.

SUR UN OUVRAGE INTITULÉ :

DE LA NOUVELLE ÉGLISE DE FRANCE.

(1816.)

Quiconque a lu cet ouvrage d'un bout à l'autre, a, l'on peut en croire mon expérience, acheté bien cher le droit d'en parler. Toutefois je pardonne facilement à l'auteur l'ennui que m'a causé sa triste compilation ; mais je ne lui pardonne pas de même ses diatribes contre le chef de l'Église et le clergé français. Il n'est permis à personne d'insulter un corps respectable, et d'avancer des principes également faux et dangereux. C'est ce que fait l'auteur dès les premières pages de son livre, en soutenant que la France, depuis quinze ans, n'a pour pasteurs « que de nouveaux intrus, » dont le ministère, dans les diverses fonctions qui » leur sont confiées, n'est pas plus légitime que celui » des évêques et des curés intrus qui composoient ci-» devant la grande majorité de l'Église dite *constitu-» tionnelle.* » Cette belle découverte le charme tellement, il y attache tant de prix, qu'afin d'éviter qu'on la lui dispute, il nous apprend que la dissertation dont il nous gratifie en 1816, étoit écrite dès 1801. Pourquoi donc ne l'a-t-il pas publiée alors? il y auroit eu au

moins quelque courage. Maintenant il est un peu tard pour espérer de nous détromper. Une charité si prudente n'inspire pas une extrême confiance, soit dit sans jeter des doutes sur l'authenticité de la date à laquelle l'auteur semble tenir. Je le crois, quant à moi, très aisément sur sa parole; car je ne vois pas de raison pour qu'il eût plus de lumières, de jugement et de logique en 1801 qu'aujourd'hui.

Il s'est imaginé, dans ses rêveries, que le Concordat de 1801 est radicalement nul : premièrement, parce que cette convention est, selon lui, contraire aux canons; secondement, parce que le Pape ne l'a pas conclue librement.

Il établit sa première assertion sur plusieurs autorités qui ne prouvent rien, et sur une multitude de textes qui prouvent tout autre chose que ce qu'il falloit prouver.

A quoi sert, en effet, de nous citer des canonistes tels que Dupin, ardent ennemi du Saint-Siége, et censuré à ce titre par Bossuet? Est-ce dans ces écrivains décriés, et imbus de maximes destructives du gouvernement de l'Église, que des catholiques doivent aller chercher des principes de décision? Quiconque s'étaie de leur suffrage pour attaquer les actes de la puissance spirituelle, montre ou trop d'ignorance ou trop de prévention. Autant vaudroit alléguer l'autorité de Quesnel contre la bulle *Unigenitus*.

Il n'est pas moins inutile d'entasser passages sur passages pour prouver que le Pape doit faire observer les canons, gouverner selon les canons : car qui est-

ce qui ne convient pas de cela? personne, que je sache, ne s'est encore avisé de prétendre que le Pape dût régir l'Église par des volontés arbitraires. Il n'existe ni ne sauroit exister de pareil gouvernement. Le despotisme le plus absolu n'existe qu'à l'aide des lois qu'il s'impose lui-même, ou que le temps, les mœurs lui imposent : l'ordre partout naît de la règle ; et sans ordre établi, consacré, point de société ni politique ni religieuse.

Ces idées sont si anciennes et si simples, que l'auteur auroit pu soupçonner qu'elles ne nous étoient pas plus étrangères qu'à lui. Mais, à en juger par ce qu'il prouve comme par ce qu'il se dispense de prouver, il n'est pas trop enclin à présumer favorablement de l'intelligence de ses lecteurs.

Au lieu de se perdre dans un long et futile verbiage, que ne posoit-il nettement la question : Est-il des circonstances où le souverain pontife ait le droit, pour le bien de l'Église, de s'affranchir des règles ordinaires, et de s'élever au-dessus des canons? Voilà uniquement de quoi il s'agit.

Or il est bon de remarquer que la doctrine qui assujettit tellement le Pape aux canons, qu'il ne puisse en aucun cas s'en écarter, a pour auteur un évêque ordonné par Photius, contre les dispositions expresses des canons. *Canon princeps Papæ*, disoit cet évêque schismatique; et les brouillons de toute espèce, qui n'allèguent jamais une autorité que pour se soustraire à une autre autorité, ont répété, de siècle en siècle, *Canon princeps Papæ*. Ils mettent les canons au-des-

sus du Pape, comme les Protestans mettent l'Écriture au-dessus de l'Église. Ceux-ci, au nom de l'Écriture, croient tout ce qu'ils veulent, et rien que ce qu'ils veulent; ceux-là, au nom des canons, font tout ce qu'ils veulent, et rien que ce qu'ils veulent : et comme la négation de l'autorité vivante qui règle la foi conduit immédiatement au schisme ou au renversement de toute discipline, la négation de l'autorité vivante qui règle la discipline conduit directement à l'hérésie ou au renversement de la foi; on en verra la preuve dans un instant.

L'Église gallicane, autant et plus qu'aucune autre Église, a toujours réprouvé cet esprit de licence et de révolte. Veut-on connoître sa vraie doctrine, qu'on écoute Gerson : « Le Pape, si on le considère » par rapport à chaque fidèle, ou à *chaque Église* » *particulière*, a une autorité *absolue et souveraine* (1). » Selon le P. Thomassin, « rien n'est plus conforme » aux canons, que le violement des canons, qui se fait » pour un plus grand bien que l'observance même des » canons (2). » Enfin notre grand Bossuet ne craint point de poser ce principe, qui est pour l'Église comme une loi de salut dans les temps de malheur et de troubles : « Le Pape *peut tout* dans le cas de néces- » sité ou d'utilité évidente (3); » maxime si importante, qu'il l'inculque de nouveau en ces termes :

---

(1) *Oper. Gerson.* t. III, col. 355.

(2) *Discipl. de l'Église*, part. IV, liv. II, ch. 68, n. 6, t. II, p. 298, *prem. édit.*

(3) *Defens. Cleri Gal.* pars III, lib. X, c. 31.

« Nous convenons que, selon le droit ecclésiastique, » le Pape *a tout pouvoir,* lorsque la nécessité le de- » mande (1). » Le droit du Saint-Siége est donc inattaquable en soi.

Mais le cas de *nécessité* dont parle Bossuet, existoit-il à l'époque du Concordat de 1801 ? Le Pape l'a déclaré ainsi. Plusieurs évêques, à la vérité, pensèrent différemment. Mais je dis d'abord, qu'au moins la présomption est en faveur du Pape ; puisqu'en sa qualité de chef de l'Église, c'est à lui qu'il appartient de juger souverainement de ce qui est nécessaire ou utile à l'Église : autrement le droit que lui attribuent Gerson, Bossuet et Thomassin, seroit manifestement illusoire ; car s'il falloit, pour l'exercer, un jugement préalable de l'Église, ce ne seroit plus le Pape qui *pourroit tout,* mais l'Église, dont le jugement valideroit les actes du Pape.

En second lieu, la majorité des évêques de France ont reconnu, en donnant leur démission, l'existence de la *nécessité* dont il s'agit ; toutes les autres Églises, en communiquant avec les évêques concordataires, ont porté le même jugement : or la majorité des évêques, unis au souverain pontife, représente l'Église universelle, ou il n'y a plus de principes catholiques : donc il n'est pas permis de douter de la validité du Concordat.

Aussi les adversaires du Concordat sont-ils maintenant obligés de soutenir que l'Église universelle même n'auroit pas le droit de faire ce qu'a fait le Pontife

(3) *Defens. Cleri Gal.* pars III, lib. XI, c. 20.

romain. C'est leur dernière ressource ; et ils nous parlent, avec une déplorable confiance, de la « li-» berté générale qui appartient à toutes les églises » du monde chrétien :... précieuse liberté, qui con-» siste dans le droit incontestable de ne pouvoir être » régies et gouvernées que suivant leurs anciens » usages et coutumes. » Jamais on n'avoit aussi scandaleusement abusé dans l'Église du mot de *liberté.* Quoi ! même un concile œcuménique n'auroit pas le droit de changer la discipline d'une église particulière ? Et sur quoi fonde-t-on cette proposition formellement hérétique ? sur un canon du concile d'Éphèse, qui exprime nettement la doctrine contraire. Voici ce canon :

« Il a plu au saint concile œcuménique de *conserver* » à chaque province ses droits entiers et inviolables, » tels qu'elles en ont joui de tout temps, suivant les » anciennes coutumes. »

Il est clair que cette phrase : *Il nous a plu de vous conserver vos anciens droits,* implique le pouvoir de les abolir. On ne *conserve* pas à un tiers ce qu'on n'est pas maître de lui ôter ; et qu'y auroit-il de plus absurde que de dire au souverain pontife : *Il nous a plu de vous conserver les droits de votre primauté ?*

L'erreur qu'on s'efforce ridiculement d'établir sur un canon qui la condamne, conduit à l'abolition de toute hiérachie ; car ce qu'on dit d'une église particulière, d'une *province,* qu'est-ce qui empêche qu'on ne le dise d'un simple diocèse ? La conséquence est en effet si claire, qu'on n'a pas manqué de la tirer. On a

soutenu que le Pape ne peut exercer aucun pouvoir dans aucun diocèse, que du consentement de l'évêque. On voit où se réduit, dans ce système, la primauté de juridiction : à un vain mot, à un titre oiseux ; et l'on introduit dans l'Église, avec ces principes funestes d'indépendance, une anarchie qui n'aura d'autres bornes que celles des passions humaines : car qu'on ne s'imagine pas arrêter où l'on voudra les conséquences des maximes dont on se prévaut contre le Saint-Siége. Les prêtres ne doivent pas obéissance à leur évêque, à un autre titre que celui-ci doit obéissance au Pape ; et ils sauront au besoin défendre également leur *liberté*. Le curé fera valoir les *anciens usages*, les *anciennes coutumes*, parlera des *droits* de sa paroisse, et prétendra que l'évêque n'y peut exercer aucun pouvoir que de son consentement. Et ce n'est point ici une crainte exagérée, une vaine conjecture. Déjà les faits parlent. Des évêques, animés des plus pures intentions, avoient réclamé contre le Concordat : le bruit ne s'est pas plus tôt répandu qu'ils s'étoient réunis de sentiment avec le Saint-Siége, que sur-le-champ de simples prêtres, leur reprochant de trahir la cause de la vérité, se sont hâtés de nous avertir qu'ils ne suivroient pas un pareil exemple, et qu'ils défendroient jusqu'à la fin les droits de l'Église gallicane contre le successeur de saint Pierre et contre les évêques du monde entier. Quand un parti en est rendu à ce point, j'ignore quelle excuse il peut rester à l'aveuglement.

Le second argument sur lequel l'auteur établit la

nullité du Concordat, est que le Pape n'a pas librement conclu cette convention. Mais le Pape s'est-il plaint du défaut de liberté ? depuis que la Providence l'a ramené au sein de ses États, lui est-il échappé un mot de réclamation contre le traité qu'on attaque ? Au contraire il l'a défendu, et il continue de le défendre, quant au fond, c'est-à-dire quant à sa validité. Par une absurde et volontaire méprise, l'auteur applique à la personne du Pape, ce que le Pape, en 1801, disoit de l'Église de France ; et parce que Pie VII écrivoit aux évêques : « Nous sommes forcés par la pressante nécessité des » temps de vous signifier, » etc. ; l'auteur conclut que Pie VII n'a pas accédé librement au Concordat. Il me semble que le même Pie VII, pressé par une *nécessité* d'un autre genre, en présence de l'Europe consternée, a prouvé assez noblement qu'il n'étoit pas aussi facile qu'on voudroit nous le faire croire, de lui ravir la *liberté* de se refuser invinciblement à des actes qui blesseroient la conscience, et préjudicieroient aux intérêts sacrés de l'Église. S'il existe une réponse possible à cet argument de fait, j'avoue que je ne la devine pas.

L'auteur a quelquefois une rare manière de raisonner. Si le Pape écrit aux évêques : « Il est absolument » nécessaire que vous nous envoyiez une réponse par » écrit, au plus tard dans dix jours ; » il tire de ces paroles l'induction inattendue que le Pape recevoit ses brefs rédigés de la main de Bonaparte. Quoiqu'il y ait un peu loin des prémisses à la conclusion, l'on y arrive néanmoins, et voici comment ; c'est l'auteur

qui va parler : « Ce mode de coaction, ce terme fatal » de dix jours, donné aux évêques pour rendre leur » réponse au souverain pontife, décèle la main enne- » mie qui a redigé le bref dont il s'agit, sous le nom » de Pie VII, à la cour duquel la manière de diviser » le temps par *décade* fut toujours inconnue. » Voyez un peu quelle sagacité ! Comme une heureuse idée en fait quelquefois naître une autre, je soumets à l'auteur une conjecture qui m'est venue à l'esprit, en lisant le passage que je viens de transcrire. Ne seroit-ce point ce bref fatal et cette mystérieuse *décade* que saint Jean a voulu désigner dans l'Apocalypse, lorsqu'il dit : « Vous serez dans la tribulation pendant dix jours, » *habebitis tribulationem diebus decem?* » Je n'oserois l'assurer absolument, et je m'en rapporte à l'auteur.

Le résultat de sa dissertation, c'est que tous les évêques de France, nommés en vertu du Concordat, sont des *intrus;* ce qui n'est pas douteux, si le Concordat est une œuvre d'*iniquité,* un acte radicalement nul, comme il le prétend. D'un autre côté, et par les mêmes raisons, il n'est pas possible que le Concordat soit nul, si les évêques institués par le Pape, pour remplir les siéges érigés en vertu du Concordat, sont de vrais et légitimes évêques. Or voici ce que je lis dans le saint concile de Trente : « Si quelqu'un dit que les évêques » institués par l'autorité du Pontife romain, ne sont » point de vrais et légitimes évêques, qu'il soit ana- » thème (1). » Cependant l'auteur soutient que le *ministère* des nouveaux évêques institués par le Pontife

(1) *Concil. Trident.* Sess. 23, can. 8.

romain, « n'est pas plus *légitime* que celui des évêques » et des curés qui composoient ci-devant la grande » majorité de l'Église dite *constitutionnelle.* » Qu'il tire la conséquence.

Il est triste d'avoir à réfuter de si grossières erreurs, des principes si scandaleux. Je dois en convenir cependant, l'auteur commence son livre par une vérité incontestable : « Je devrois plutôt, dit-il, connoissant » mon indignité, garder un perpétuel silence, et me » contenter de confesser à Dieu mes péchés. » S'il ne s'étoit proposé de prouver que cela, l'ouvrage, quoique bien long, seroit parfait, et la preuve complète.

V.

DOTATION DU CLERGÉ.

(1814.)

On parloit à un conseiller d'État de Bonaparte, de la nécessité d'une religion pour maintenir la société. « Nous voyons, répondit-il, bien clairement le
» contraire. Il existe encore de la religion dans quel-
» ques provinces, ce sont celles que nous avons le
» plus de peine à gouverner. La levée de la conscrip-
» tion, la perception des impôts y éprouvent des dif-
» ficultés incroyables, tandis qu'ailleurs on paie, on
» marche sans résistance, presque sans murmurer ;
» et les décrets de l'empereur, qui semblent lasser la
» docilité de certains départemens, s'exécutent dans
» ceux où le Christianisme expire, avec la ponctualité
» des décrets mêmes du destin. »

Cet homme confondoit la force de l'État avec la facilité de l'administration. Lorsque tout sentiment moral est éteint dans un peuple, lorsqu'il ne connoît plus rien de juste et d'injuste ; lorsque, entièrement concentré dans un abject égoïsme, chacun ne s'occupe que de son bien-être personnel, ne calcule que ses intérêts particuliers, et que tous se méprisent assez pour n'être ni indignés ni surpris qu'on les opprime ; il n'en est pas un seul qui ne fléchisse servilement sous la

main qui l'écrase, parce qu'on aperçoit moins d'inconvénient à subir le joug, que de péril à le secouer. L'habitude d'ailleurs de tout rapporter à soi, rend insensible aux maux qui ne pèsent que sur les autres : les affections de famille, en partie détruites, font place à une indifférence profonde : un père se voit enlever son fils, comme il verroit partir un étranger ; et, en lisant le sénatus-consulte qui dévoue son frère à une mort certaine, le frère, au lieu de frémir, suppute froidement la part qui lui reviendra de son héritage. Certes, de pareils hommes sont aisés à conduire, quand on dispose des baïonnettes, et que l'empire victorieux n'est point menacé sur son territoire. Mais dans les calamités, dans les revers, lorsqu'un effort énergique, un généreux dévouement peut seul sauver l'État ; lorsqu'il s'agit de mourir volontairement pour son roi et pour sa patrie, c'est alors que se fait sentir l'influence des doctrines diverses, et qu'on apprend à distinguer un peuple déiste ou indifférent, d'une nation chrétienne. Il a suffi d'une bataille pour conquérir la Prusse; tandis qu'après trente victoires, l'Espagne restoit encore tout entière à subjuguer. Une armée étoit-elle anéantie, à l'instant il en renaissoit une autre, créée soudain par les mots puissans de justice et de religion (1). Que la philosophie eût régné dans cette noble contrée, il y a six ans qu'elle gémiroit sous une domination étrangère, et, de son trône

(1) *Mourons pour la cause juste!* tel étoit le cri des Espagnols, et ils sont morts en effet pour la justice ; et la justice a triomphé, parce qu'ils ont su mourir.

ensanglanté, Buonaparte opprimeroit encore l'Europe.

Sans religion, point d'esprit national durable, point de fidélité au souverain, point d'amour du pays natal; en un mot, point de société. Mais la religion ne sauroit se perpétuer sans ministère, et son sort est lié au sort du clergé. Aussi Napoléon, qui cherchoit par tous les moyens possibles à détendre le ressort religieux, s'appliqua-t-il à affoiblir l'autorité sacerdotale, en isolant les ministres, en les asservissant, et en les montrant toujours au peuple sous un aspect humiliant. Il semble que, se défiant de sa rapide élévation, il crut ne pouvoir l'affermir qu'en renversant toutes les anciennes idées, et en établissant un ordre de choses entièrement nouveau. Cependant la plus légère réflexion eût pu le désabuser d'une opinion si fausse. Depuis qu'il existe des hommes en état de société, la société a reposé constamment sur les mêmes bases; essayer de lui en donner d'inconnues jusqu'alors, c'étoit entreprendre de changer la nature même.

Partout, depuis l'origine du monde, le système politique a été intimement uni au système religieux. On sait quelle étoit l'influence des pontifes chez les Romains. Nos ancêtres, en quittant leur sauvage idolâtrie pour embrasser le Christianisme, sentirent qu'il devoit faire partie de la constitution de l'État, et, dans la division des citoyens en trois ordres, ils assignèrent au clergé le premier rang. Rien n'étoit plus conforme à la raison que cette prééminence, car éclairer les es-

prits et régler les penchans du cœur, est certainement une fonction plus haute que de défendre le sol, et une plus noble occupation que de le cultiver.

Par cela seul qu'il formoit un corps, le clergé jouissoit d'une considération à laquelle aucun de ses membres, pris à part, n'auroit pu prétendre : le respect des peuples s'en accroissoit, ainsi que l'autorité qui lui est propre, et il devenoit ainsi comme le lien qui attachoit les sujets au chef de l'État et à l'État même.

Toutefois une chose encore étoit nécessaire pour que, sous ce rapport, il remplît complètement sa destination. Il n'avoit pas moins besoin d'indépendance que de considération, ou plutôt sa considération tenoit étroitement à son indépendance. Il falloit donc qu'il fût propriétaire : car, sans propriété, les corps, comme les individus, ne possèdent qu'un pouvoir emprunté, qu'une existence précaire, et subsistent ou meurent à la volonté de celui qui les paie. Tel est le motif politique de la dotation du clergé ; motif si puissant, qu'il a porté toutes les nations chrétiennes, sans exception, à consacrer un fonds plus ou moins considérable à l'entretien des ministres du culte. Lorsqu'en 1790 la philosophie triomphante résolut d'abolir la religion, elle ne trouva point d'expédient plus sûr pour arriver à son but, que de dépouiller le clergé de ses biens. On ne doit pas s'étonner que Bonaparte, ayant à peu près les mêmes vues, ait adopté le même plan. A la vérité, il vouloit un fantôme de religion, mais une religion qui fût esclave, comme tout le reste.

Que fit-il ? Il isola les membres du clergé, appliqua toute son attention à empêcher qu'ils ne fissent corps, et les assimila aux employés de toute espèce qui vivoient de ses salaires. Les évêques reçurent, mois par mois, leur solde, comme les gendarmes ; leur subsistance, comme celle des curés, dépendit des chances politiques, de l'état du trésor et des caprices du maître : les autres ministres, réduits à l'aumône, n'eurent d'autre ressource que la charité des fidèles.

Mais quand chaque prêtre recevroit de l'État une pension suffisante, on n'auroit pas encore, à beaucoup près, pourvu à tous les besoins. A moins que le clergé n'ait un fonds dont il puisse répartir les revenus, mille choses essentielles resteront toujours à faire. Il faut des établissemens particuliers d'instruction pour les élèves du sanctuaire : qui les fondera ? Il faut, pour renouveler la foi et réformer les mœurs, des compagnies de missionnaires : qui subviendra aux frais de cette œuvre importante ? Il faut réparer, entretenir, décorer les temples : qui supportera cette dépense ? Bonaparte avoit ordonné qu'il seroit fait un prélèvement de dix pour cent sur les revenus de toutes les propriétés communales, et qu'on formeroit ainsi un fonds de subvention pour les acquisitions, reconstructions et réparations des églises, des séminaires et maisons pour loger les curés (1). Cette taxe a été perçue ; mais on a fait du produit une application bien différente de celle qu'on annonçoit. Aujourd'hui, que presque tous les biens des communes sont aliénés, on ne

(1) *Décret du 15 septembre 1807.*

peut plus demander l'exécution d'un décret nul en lui-même, comme il a été illusoire dans ses résultats. Toutefois, si on ne prend des mesures promptes et efficaces pour conserver les édifices existans, et pour relever ceux qui ont été détruits, en peu d'années plusieurs paroisses n'auront plus d'église, et un grand nombre de pasteurs continueront d'être privés d'un logement convenable.

Ne seroit-il pas à désirer aussi que l'Église de France fût à même d'encourager la culture des sciences ecclésiastiques; et qu'à l'exemple de la philosophie, elle pût répandre *gratis*, parmi le peuple, des livres où il puisât une instruction à sa portée, et qui le prémunissent contre le danger des mauvaises doctrines?

Or comment opérer ces diverses sortes de bien, tant que le clergé sera sans dotation? Sans doute, on ne peut lui rendre entièrement celle qu'il possédoit il y a vingt années; mais quelle raison empêcheroit de lui restituer, en déduction de ce que le trésor lui paie annuellement, la portion de ses anciennes propriétés qui a été réunie au domaine public? Ne seroit-ce pas à la fois un acte de justice et de sagesse? de sagesse, nous l'avons prouvé; de justice, puisque rien au monde ne sauroit excuser une semblable spoliation dans son origine. Nous ajouterons que ce seroit encore une mesure très politique: car si on consacre par le fait l'inviolabilité des donations, les donations se multiplieront, et l'État, au bout d'un certain temps, sera déchargé des frais du culte. « Rendez sacré, dit Montesquieu (1),

(1) *Esprit des Lois*, l. XXV, c. 5.

» l'antique et nécessaire domaine du clergé; qu'il soit » stable et éternel comme lui-même. » Un corps propriétaire est une famille de plus dans l'État, dont elle augmente les ressources. Ses revenus deviennent le patrimoine commun de toutes les autres familles, comme le remarquoit, avec infiniment de justesse, le clergé de France en 1785 (1) : « Les dons que les » peuples ont faits à la religion, et que la religion par- » tage entre le service des églises et les besoins des » peuples, forment une mense commune; c'est un » patrimoine universel, un domaine perpétuel, qui, » passant successivement dans toutes les familles, y » porte l'illustration, l'aisance ou le nécessaire, y fé- » conde le talent, le mérite, l'industrie, et, conservant » toujours la pureté de son origine, nous vaut le bon- » heur de soulager le peuple, de faire chérir le prince » et respecter la religion. » Les choses ont changé depuis ce temps; et, grâce aux progrès de la civilisation, si le pasteur autrefois soulageoit le peuple, c'est aujourd'hui bien souvent le peuple qui nourrit le pasteur.

(1) *Rapport de l'Agence de* 1780 *à* 1785, p. 248.

VI.

DU CLERGÉ.

(1816.)

Une des erreurs de nos jours est de s'imaginer que les violentes commotions qui ont agité la France, les fléaux auxquels elle est en proie depuis près de trente ans, ressemblent aux troubles, aux calamités qui remplissent les annales de tous les peuples. On compare ce que nous avons souffert avec ce que souffrirent nos pères, et l'on prononce sans hésiter, que notre histoire n'est que la leur, à peu de chose près; parce qu'au lieu de pénétrer jusqu'au fond des événemens, pour en découvrir la cause première et générale, l'on s'arrête à la surface, et que l'on interroge les sens, quand il faudroit consulter l'intelligence. Nous sommes tellement familiarisés avec ce qui est, nous réfléchissons si peu sur ce qui étoit, qu'à peine nous apercevons-nous de quelque changement dans l'état de la société. Il est vrai qu'il y eut, dans tous les temps, des guerres plus ou moins acharnées, plus ou moins sanglantes : dans tous les temps, l'opposition des intérêts, l'ambition des princes, les passions de leurs ministres, le mécontentement des sujets, le désir inquiet d'un mieux imaginaire, ont produit des maux infinis, des chocs de peuple à peuple, des rebellions, des soulèvemens, des scènes atroces,

des crimes publics et privés : tout cela s'est vu mille fois, mais tout cela n'est point notre révolution ; ce n'en est que l'accessoire ; c'est ce qu'elle a de commun avec les dissensions politiques qui désolèrent le monde, à quelque époque que ce soit. Pour peu qu'on la considère attentivement, on y remarquera, en outre, des traits qui lui sont propres, qui la distinguent de toutes les autres, un caractère qui n'appartient qu'à elle. L'effet ordinaire des révolutions se réduit à déplacer le pouvoir, quelquefois à modifier les institutions : la nôtre a détruit et le pouvoir, et l'homme même, en tant qu'être social ; elle a, pour ainsi dire, arraché jusqu'à la racine, et jeté dédaigneusement au loin, comme une plante inutile ou vénéneuse, toute institution sociale, anéanti les sentimens et les principes conservateurs de la société. Non contente de *secouer l'arbre des idées, pour savoir celles qui tiennent*, suivant le conseil d'un philosophe connu, elle a coupé l'arbre par le pied ; elle a dit à l'homme : Tes lumières ne sont que ténèbres ; tout ce que tu as cru, tout ce que tu as pensé jusqu'ici, n'est qu'erreur ; il est temps d'affranchir ton intelligence captive : ose rentrer dans tes droits, et fais-toi des vérités selon tes désirs : que le gothique édifice des superstitions politiques et religieuses s'écroule ; que tout change, et qu'à la place de ce qui existoit auparavant de nouveaux cieux et une terre nouvelle, créés soudain par ta parole, attestent à jamais la puissance de la raison humaine régénérée.

Pour l'éternelle instruction des peuples, Dieu a

permis que ces vœux impies, exécrables, se réalisassent au milieu de l'Europe chrétienne et civilisée. L'esprit créateur, fécondant le chaos à l'origine du monde, et le pénétrant de sa chaleur, en avoit, selon l'image que nous offrent nos livres saints, fait éclore, avec tous les êtres, l'ordre de l'univers : le génie du mal, à son tour, essayant son pouvoir, étend ses ailes sur la terre qui lui est livrée, la couvre d'une nuit profonde, fertilise la mort, et le chaos renaît.

Non, jamais on ne montrera, dans les siècles qui ont précédé, aucun exemple d'une dissolution aussi complète, aussi rapide. A peine quelques mois s'écoulent, et l'on voit disparoître la religion, la royauté, les corps constitutifs de l'État, l'État lui-même, les lois, les mœurs, les costumes héréditaires, les opinions reçues, les maximes antiques, les idées, les principes, les sentimens transmis de génération en génération : tout meurt, tout s'évanouit, tout s'efface ; une énergie inconnue hâte, précipite la destruction ; les débris s'accumulent sur les débris, ils se mêlent, se confondent ; on ne peut plus ni les compter ni les reconnoître, et les souvenirs mêmes sont des ruines. La société, en proie à la désolation, présente l'affreuse image d'une cité dévastée, dépouillée de ses remparts et de ses monumens, et sur laquelle un implacable vainqueur a promené la charrue et semé le sel, emblème lugubre d'une éternelle stérilité.

Il aura un terme, cependant, ce règne des ténèbres et de la mort ; Dieu a pitié de l'Europe, et il sauve la France. Le monarque qui redemandoit son

amour apparoît tout-à-coup au milieu d'elle, ramené de son long exil par une suite de prodiges presque surnaturels. Autour de lui sont les compagnons de ses royales infortunes; autour de lui se rassemblent ceux des anciens habitans, qui, fidèles à l'espérance, ou retenus par le charme indéfinissable attaché aux régions qui nous ont vu naître, bravèrent tous les dangers, se dévouèrent à toutes les angoisses, pour veiller jusqu'au dernier instant sur les restes sacrés de la patrie; et voilà que tous ensemble, confondant leurs pleurs et leur joie, ils parcourent cette terre funèbre, cherchant d'un œil avide la trace de ses murailles et de ses citadelles, les vestiges de ses rues et de ses places publiques, les lieux augustes où s'élevoient jadis les temples du Très-Haut et les palais des rois, la tombe où reposoient les aïeux. Mais, hélas! tout est bouleversé; les pierres mêmes qui séparoient les héritages, ont été enlevées ou sont recouvertes par l'herbe; il faut fouiller le sol pour les reconnoître; pour retrouver les fondemens des édifices détruits, et en commencer la construction, il faut successivement et peu à peu écarter les décombres : jusque-là, famille étrangère même dans le pays natal, mais heureuse par sa réunion, nous habiterons sans regret, avec notre père, les cabanes de feuillage que sa bonté nous offre pour abri.

Toutefois, si les individus peuvent vivre contens dans un état précaire, la société n'est jamais tranquille qu'elle ne soit parvenue à un état stable. Or il

n'existe, pour la société, d'état stable que l'état de perfection; parce qu'il n'y a que des lois parfaites qui remplissent parfaitement l'objet de toute société, qui est d'assurer la conservation de l'homme. Tandis que ce grand but n'est pas pleinement atteint, il règne nécessairement dans l'État une sourde et dangereuse fermentation; et ce travail intérieur, indice certain de quelque vice de constitution, se termine tôt ou tard par une crise, à moins qu'on ne la prévienne en retranchant la cause qui doit l'amener. « Si le législateur, se trompant dans son objet, éta-» blit des rapports différens de ceux qui dérivent de » la nature des choses, l'État ne cessera d'être agité » jusqu'à ce que ces rapports soient détruits ou chan-» gés, et que l'invincible nature ait repris son em-» pire. » On peut considérer cette maxime de Rousseau comme un axiome fondamental en législation. C'est pour l'avoir oublié, c'est parce qu'on s'est persuadé que les lois, les institutions étoient des choses arbitraires, que, depuis la chute de la monarchie, nous avons été les martyrs de nos vingt constitutions et de nos cent mille législateurs.

Je n'examinerai point quelle étoit la place que la religion occupoit dans ces constitutions éphémères, ou quel étoit le vide qu'elle y laissoit.

S'il fut un temps où l'adoration d'un Dieu étoit en France un crime de lèse-nation, ou, ce qui étoit alors la même chose, de lèse-philosophie, ce temps est heureusement passé, et la nécessité de la religion est aujourd'hui, grâce au ciel, généralement sentie.

Point de religion sans culte, point de culte sans ministres ; donc il faut des prêtres : seconde nécessité qui dérive de la première, et n'est pas moins universellement reconnue.

Les prêtres exercent un ministère utile, indispensable à l'État ; donc l'État doit pourvoir à la subsistance des prêtres : troisième nécessité de laquelle on convient encore généralement.

Mais ici l'on crée une foule de difficultés. Le clergé formera-t-il un corps? Ce corps aura-t-il le droit d'acquérir et de posséder? Permettra-t-on qu'il administre et distribue à son gré ses revenus, ou considérera-t-on ses membres comme des ouvriers qu'on paie à tant le jour pour des travaux d'utilité publique? Étranges sujets de délibération, et qui prouvent bien tristement à quel point les sophismes de quelques hommes et la hardiesse impie de quelques autres ont obscurci parmi nous les notions les plus communes du bon sens.

Tout est devenu problématique, parce qu'on a tout nié. Ainsi nous avons vu remettre en question l'existence de Dieu, sur l'autorité de la déesse Raison ; la morale, sur l'autorité du crime ; les bases de la société et la société elle-même, sur l'autorité de l'anarchie.

Ce n'est pas que l'expérience et le besoin, comme nous l'avons fait observer, n'aient réconcilié l'opinion avec quelques vérités sociales ; mais combien d'autres sont encore proscrites, ou du moins déférées comme *suspectes* au tribunal du public!

Tel est le malheur de la position où trente années de délire et de forfaits nous ont placés, que les députés

de la nation, chargés de reconstruire l'édifice social en présence de l'Europe surprise, sont contraints de soumettre à l'humiliante épreuve de la discussion les élémens mêmes de la société.

Comparé à ce qu'il fut dans les siècles antérieurs, le peuple français ressemble à un homme autrefois plein de vigueur et de sens, mais affoibli par une maladie cruelle qui lui a ravi la mémoire; l'infortuné, revenu à l'état d'enfance, bégaie péniblement des mots qu'il ne se rappelle qu'avec effort, et recueille çà et là, dans sa raison dévastée, quelques souvenirs presque éteints, quelques fragmens informes de vérités, foibles restes des trésors que receloit son intelligence.

Ainsi, à peine échappés au règne de la terreur, une sorte d'instinct, un insurmontable besoin, nous porta d'abord à chercher le Dieu qui avoit comme disparu d'au milieu de nous. Nous avons ensuite cherché, redemandé son culte; et maintenant nous cherchons les moyens d'en perpétuer l'existence, en assurant celle de ses ministres, en les environnant d'une considération nécessaire, et fixant la place qu'ils doivent occuper dans le système politique.

Les richesses de l'Église étoient devenues l'objet de l'envie, et l'inépuisable texte des déclamations de nos philosophes. Fidèles échos des premiers réformateurs, ils ne se lassoient point de gémir, avec cette pureté de zèle qui les distingue, sur les maux de toute espèce qu'avoit produits et que perpétuoit l'imprudente dotation du clergé. Aussi, dans leur pieuse sollicitude,

ne cessoient-ils de rappeler les ministres de la religion aux siècles apostoliques, et d'étaler à leurs yeux, dans de pompeuses homélies, l'exemple des évêques primitifs, et les inappréciables avantages de la pauvreté sainte à laquelle ils désiroient si vivement les ramener. Quel affligeant spectacle, en effet, qu'un prêtre, qui, au mépris des leçons que la philosophie lui prodiguoit avec un si tendre intérêt, osoit se nourrir d'un autre pain que de celui de l'aumône, et même, pour comble de scandale, partager avec l'indigent ce pain qu'il n'avoit pas mendié! Il est clair qu'on ne pouvoit ni respecter un tel prêtre, ni croire raisonnablement à la doctrine qu'il prêchoit. Combien se multiplieroit, au contraire, le fruit de ses travaux; combien le Christianisme jetteroit d'éclat, et reprendroit d'autorité, lorsqu'au lieu de répandre dans le sein des peuples les trésors dont nos ancètres lui confièrent la dispensation, ses ministres, qui naguère ne se présentoient au malheureux que pour soulager sa détresse, ne l'aborderoient plus que pour lui exposer la leur, et, pressés par le besoin, s'en iroient de porte en porte solliciter la pitié, et tendre à leur troupeau, pour recevoir le denier qu'une avare compassion y laisse tomber à regret, cette même main destinée à le bénir et à le gouverner!

Il eût été fâcheux qu'un plan de réforme si *libéral* fût demeuré enseveli dans les livres des sages qui l'avoient conçu; mais, grâce à leur active industrie, le moment de réaliser arriva bientôt. L'assemblée Constituante, pouvoir exécutif de la philosophie, se hâta

de sanctionner la loi de spoliation qui devoit enrichir l'Église de tant de vénération et de tant de vertus. Cent dix millions de revenus, antique et sacré dépôt placé par nos ancêtres sous la protection des autels, pour être à jamais le patrimoine du pauvre et le gage de la perpétuité du sacerdoce au milieu de nous, furent *libéralement* confisqués, pour le plus grand intérêt de la religion et du peuple. Toutefois, afin d'adoucir le passage de l'ordre de choses qu'on abolissoit, à celui qu'on se proposoit d'établir, on jugea convenable de relâcher un peu de la rigueur des principes, et de ne pas s'élever d'abord à la perfection absolue. De modiques pensions alimentaires, accordées aux membres du clergé que l'on dépouilloit, devinrent pour eux comme la nuance entre l'état de propriété et l'état de mendicité.

Cependant la réforme politique et religieuse marchoit si rapidement que cette nuance provisoire ne tarda pas à s'effacer. Ce fut vraiment alors qu'on vit renaître les premiers temps du Christianisme, les temps des Maximien, des Galère et des Néron. La philosophie, maîtresse enfin, et ne mettant plus de bornes à ses dons, rendit à la fois aux prêtres, et leur pauvreté primitive, et les cachots, et les tortures, et les gibets ; noble portion de l'héritage que leur légua leur chef, et dont ils se montrèrent dignes en l'acceptant d'un front serein. Le martyre, à cette époque sanglante, fut l'unique dotation du clergé français.

Quelques années s'écoulent, pendant lesquelles, fu-

gitif, proscrit, il ne cessa pas d'être placé entre la hache des bourreaux et les plages dévorantes de la Guiane. Soudain, sous les voûtes à demi écroulées de l'édifice social, retentit une voix inconnue, puissante ; voix sinistre, et néanmoins voix rassurante, voix telle que les hommes n'en entendirent jamais de semblable. Tout s'émeut, tout se précipite vers le fantôme qui a jeté ce cri, dirai-je d'alarme ou d'espérance ? Il parle aux ruines, et les ruines semblent tressaillir et lui répondre. Chacun sent au dedans de soi que quelque chose d'extraordinaire se prépare. Le silence a succédé en un moment au bruit des tempêtes. La société entière est en attente : incertaine, elle se demande si le ciel est las de punir, ou si c'est ici sa dernière et sa plus terrible vengeance. Tout-à-coup un second cri est entendu : on croit reconnoître le nom de Dieu. A ce nom consolateur et sacré, l'allégresse universelle éclate en acclamations. Un geste brusque du fantôme replonge aussitôt les cœurs dans les anxiétés du doute. On diroit qu'il regrette l'espoir qu'il a donné. Mais une pensée différente l'occupe ; son œil inquiet et perçant a découvert au loin les restes mutilés et dispersés du sacerdoce : il les contemple un instant avec une attention profonde ; ses traits prennent une expression qui n'est celle ni de la pitié, ni du mépris, ni de la bienveillance, ni de la haine, mais comme un inexprimable mélange de ces sentimens opposés. Un sourire effrayant agite ses lèvres ; il fait signe aux victimes augustes de s'approcher, et, se dressant sur son trône, leur tend un

sceptre de fer, et, d'un ton menaçant, jure par son épée qu'il les protégera.

On l'a dit plusieurs fois, Bonaparte avoit trop de lumières pour penser qu'une nation pût vivre et prospérer à l'ombre de l'athéisme. Il vouloit une religion, mais une religion esclave comme tout le reste. Que fit-il, il la salaria. Son règne tout entier, pendant lequel la seule résistance qu'il ne put vaincre fut celle que lui opposa cette même religion, prouve qu'on ne l'enchaîne pas aussi aisément qu'il le croyoit; mais il est vrai néanmoins que son plan devoit obtenir à la fin une réussite complète, et qu'il ne lui a manqué que le temps pour jouir de l'irréparable désolation de l'Église, dont il avoit préparé l'asservissement avec un art si profond.

Lorsqu'il saisit les rênes abandonnées du gouvernement, la France attendoit, redemandoit ses anciennes institutions, comme elle les a toujours redemandées, attendues, chaque fois qu'à l'horizon, habituellement couvert d'une obscurité sinistre, elle a cru découvrir l'aurore d'une restauration. Rien n'auroit été si facile que de rendre de nouveau le clergé propriétaire, en lui permettant d'acquérir; mais c'étoit précisément ce que Bonaparte redoutoit le plus, parce qu'un titre de propriété eût été pour l'Église un titre d'affranchissement. De là les entraves, les restrictions qu'il mit au droit que le clergé, de même que toute autre société de citoyens, a d'acquérir, soit par legs, soit par achats; droit naturel, droit imprescriptible, que l'ombrageux despote n'eut jamais

la hardiesse de lui contester entièrement. Il se borna, pour en limiter indirectement l'exercice, à alarmer les donateurs, et à fatiguer, inquiéter les possesseurs mêmes, en soumettant l'emploi des deniers dont la disposition leur appartenoit, à une inspection malveillante, et en montrant toujours dans le lointain une confiscation possible. Dès que les donations furent en contact avec le fisc, on crut les y voir engloutir. Cependant, comme je le remarquois tout-à-l'heure, le droit de posséder fut maintenu. Or qui oseroit disputer un droit reconnu par Bonaparte? S'il s'agit de justice, il n'est pas, ce me semble, suspect d'exagération; s'il s'agit de la force..... Mais non, à Dieu ne plaise qu'un tel mot soit aujourd'hui prononcé dans une telle question.

Le clergé étant privé de fait de toute propriété, il fallut nécessairement pourvoir d'une autre manière à sa subsistance. Le mode qu'on adopta, flétri du caractère de la révolution, et jusqu'alors sans exemple, réunit tout ce que l'imagination la plus féconde peut inventer de garanties de servitude et de destruction. On assimila les curés et les évêques à des manœuvres qu'on salarie pour le besoin du moment, et que l'on congédie le lendemain, quand le besoin cesse, ou qu'ils donnent à celui qui les paie quelque sujet de mécontentement. La religion eut son article dans le budget, ainsi que les autres branches du service public, et l'on put d'un trait de plume rayer tout ensemble et la *solde* de ses ministres des dépenses de l'État, et Dieu même de la société.

Je sais qu'on n'en vient pas aisément à une extrémité semblable, et qu'un pareil danger tient beaucoup au caractère de l'homme qui gouverne. Mais l'homme qui gouverne aujourd'hui ne gouvernera pas toujours, ne gouvernera pas demain peut-être; il mourra, et la religion doit être immortelle. Voudroit-on que son sort dépendît de la chance d'un bon ou d'un mauvais prince, d'un bon ou d'un mauvais ministre? La sagesse qui préside aux institutions vraiment sociales ne considère pas les individus, qui changent; elle sonde le cœur humain, qui ne change point, et, y trouvant le germe de toutes les passions, elle prépare à l'édifice qu'elle élève dans un temps de calme un abri pour la saison des tempêtes.

D'ailleurs, n'y a-t-il qu'une seule manière de détruire la religion? Elle peut avoir cessé d'exister, et à l'extérieur être encore la même. C'est la foi, c'est la doctrin qui est sa vie; les prêtres en sont les gardiens: et des gardiens soldés par une autorité étrangère sont à moitié corrompus. Je parle de l'ordre ordinaire des choses, et de la nature générale de l'homme; parce qu'il s'agit de lois, et que jamais les lois ne considèrent les exceptions.

La religion, reçue précairement dans la société, et sans cesse en état de passage, ne recueillit que l'indifférence, et, qu'on me permette cette expression, ne put contracter d'alliance durable avec les peuples: ses ministres, dégradés dans l'opinion, perdirent presque entièrement leur salutaire influence. On ne vit plus en eux les envoyés du ciel, mais les employés

du Gouvernement, et des employés de la dernière classe; car la modicité à peine croyable de leurs salaires, indiquoit bien clairement le mépris qu'inspiroient leurs fonctions. Que dis-je! ces salaires mêmes, tous encore ne les reçurent pas : ce bienfait oppressif fut réservé aux seuls curés. Leurs vicaires, n'y ayant point de part, furent contraints de recourir, dans les campagnes, à l'avilissante ressource des quêtes; et, sous l'empire des *idées libérales*, le clergé devint un ordre mendiant. Or qu'on se représente, si l'on peut, les suites déplorables de cet indigne abaissement, de cette protection dérisoire, qui place le pasteur dans la dépendance absolue du troupeau; qui l'assujettit pour vivre, ce n'est pas dire assez, pour ne pas mourir de faim, à briguer la faveur, à cultiver bassement les bonnes grâces des hommes grossiers et cependant exigeans, pauvres et néanmoins avares, que son devoir est de reprendre, de corriger, de contrarier perpétuellement dans leurs goûts, dans leurs penchans les plus vifs, dans leurs habitudes les plus chères. Pour peu qu'on laisse agir le temps et les passions, tout ce qu'on peut raisonnablement attendre d'un système si immoral, est l'heureuse création d'un tarif de complaisance, en vertu duquel les uns apprendront à acheter et les autres apprendront à vendre, pour un morceau de pain, la tolérance du vice.

A ces considérations, si propres à fixer l'attention du législateur, il en faudroit joindre beaucoup d'autres, pour se former une idée complète des inconvéniens

qu'entraîne un culte salarié. Je n'en indiquerai qu'une seule ; car enfin j'écris un article, et non pas un livre.

Un revenu, même médiocre, administré et réparti par le clergé lui-même, produiroit une foule de biens, suffiroit à une multitude d'œuvres nécessaires, qui continueront d'être abandonnées tandis que l'ordre actuel subsistera. Chaque évêque, chaque curé reçoit son traitement, comme on l'appelle ; mais la sollicitude de l'État ne s'étend pas plus loin. La loi n'a point pourvu et ne sauroit pourvoir à mille besoins de détail, à mille objets d'utilité générale et particulière qui demeurent en souffrance faute d'un fonds commun dont la libre disposition appartienne au clergé, qui seul connoît ces besoins, et peut juger exactement des degrés relatifs de cette utilité. L'établissement d'un pareil fonds est l'unique moyen de rétablir, d'une manière solide, les missions, les retraites, aujourd'hui si indispensables ; de multiplier les grands et les petits séminaires ; de ranimer la culture presque éteinte des sciences ecclésiastiques ; et, enfin, de renouveler les fondations religieuses de tout genre, dont l'importance et la nécessité se font chaque jour sentir plus vivement. Des pensions individuelles, quelles qu'elles soient, ne rempliront jamais le vide immense qu'ont laissé ces fondations. Tout ce qui est personnel cesse, et tout ce qui cesse est nul pour la société : mais il semble que, satisfait de lui faire l'aumône en passant, on l'ait jusqu'à présent traitée, ainsi que la religion, comme si elle n'avoit pas dû avoir de lendemain.

VII.

SUR UN OUVRAGE INTITULÉ :

Réflexions sur quelques parties de notre législation civile, envisagée sous le rapport de la religion et de la morale, le mariage, le divorce, les enfans naturels, l'adoption, la puissance paternelle, etc.; *par* Ambroise Rendu, *avocat à la Cour royale de Paris, inspecteur-général et conseiller ordinaire de l'Université royale de France.*

(1814.)

Nous sommes toujours surpris de la légèreté avec laquelle on traite aujourd'hui les matières les plus importantes. Comment peut-on se flatter d'examiner dans une courte brochure les plus grandes questions de la jurisprudence ecclésiastique et civile, le mariage, le divorce, la puissance paternelle, l'adoption, etc.? Assurément, il faudroit être doué d'une rare force de génie pour approfondir en quelques pages des sujets si compliqués, si difficiles. C'est la première *réflexion* qu'auroit dû faire M. Rendu; mais que seroient devenues celles qu'il présente au public?

Commençons par rendre justice à ses intentions. Nous sommes loin de le confondre avec les sophistes

qui, après avoir *sécularisé la législation* (1), ont voulu *séculariser* la religion elle-même. Il s'élève, au contraire, avec énergie contre cet étrange projet. Tant qu'il se tient dans les généralités, sa doctrine est pure, parce qu'il se borne à répéter des jugemens consacrés par le suffrage unanime des bons esprits, et à proclamer le résultat de l'expérience. Son style même s'anime et s'élève en nous rappelant aux principes d'où dépendent la paix et la stabilité des empires. « Assez » long-temps, dit-il, une fausse philosophie, enivrée » d'orgueil et ambitieuse du néant, annonçant la lu- » mière et versant les ténèbres, proclamant le progrès » de l'esprit humain et le faisant rétrograder vers les » plus grossières erreurs : assez long-temps, disons- » nous, cette philosophie matérielle a tout disputé, » à Dieu son existence, à l'homme sa nature et ses » nobles destinées, à la famille tous ses liens, à la so- » ciété tous ses bienfaits. Hâtons-nous de mettre, par » nos lois et nos institutions, un grand intervalle » entre ces temps de douloureuse mémoire, et les » temps à venir. La génération actuelle s'est élevée » au milieu des sarcasmes de l'impiété ou des dédains » de l'indifférence ; que du moins la génération pré- » sente recueille un meilleur héritage, et que les en- » fans soient plus vertueux que leurs pères. Alors » aussi ils seront plus heureux, et ils verront dispa- » roître les dernières traces des longs et cruels orages » qui ont désolé ce beau royaume de France. »

(1) Expression de M. Portalis, dans son discours sur le projet de loi relatif au mariage.

Tous les amis de l'ordre, tous ceux qui ont réfléchi sur les causes des révolutions, et particulièrement de la nôtre, partagent les vœux de M. Rendu, et applaudiront à son zèle. Seulement ils s'étonneront que tout en nous pressant de *revenir franchement à ces grands principes*, qui doivent *faire la gloire du dix-neuvième siècle*, il s'en écarte lui-même sur un point aussi important que le mariage, et qu'il se fasse l'apologiste de la législation de 1792, législation funeste, corrompue et corruptrice, qui, en portant le désordre dans la famille, renversa l'État, et le livra sans défense aux horreurs de l'anarchie. Comment ce jurisconsulte n'a-t-il pas vu qu'en transformant l'union conjugale en un contrat ordinaire, en ôtant à cet acte fondamental de toute société sa sanction divine, pour le placer sous la protection d'un maire, on dénaturoit une institution essentiellement religieuse, on la dépouilloit de ce qu'elle a de vénérable et de sacré, et qu'en un mot, au lieu de l'élever avec le Christianisme au-dessus des passions et des caprices de l'homme, dont elle doit régler les penchans et fixer l'inconstance, on la rangeoit imprudemment parmi les lois variables de la jurisprudence humaine?

Si le mariage de sa nature n'est qu'un acte civil, il n'a donc plus que des effets civils : ce n'est plus cette ineffable union des âmes, qui nous représente, selon l'apôtre, l'alliance mystérieuse de Jésus-Christ avec son Église; c'est l'union des corps constatée par la loi, qui garantit l'exécution réciproque des conventions matrimoniales : car la loi civile ne peut créer un lien

moral entre deux êtres spirituels; elle ne sauroit prescrire des devoirs au cœur, ni commander à ses affections : et voilà pourquoi tous les peuples ont fait intervenir la religion dans l'acte du mariage institué par Dieu même, comme le reconnoît M. Rendu.

Certes, en comparant cet aveu de l'auteur avec le système qu'il soutient ensuite, on ne peut s'empêcher d'être frappé de l'inconséquence de ses principes. « Aussi ancien que le monde, dit-il, le contrat de » mariage date de ce jour où l'auteur de l'univers, » avant de rentrer dans son éternel repos, se dit en » lui-même : *Il n'est pas bon que l'homme soit seul....* » Voilà le mariage tel que Dieu l'a fait : *Sic erat ab* » *initio*. Lui-même l'institua, lui-même en fut le té- » moin et le ministre. » Et il auroit cessé, au dix-huitième siècle, d'en être le ministre et le témoin nécessaire! et l'on ne craint point de conseiller aux nations chrétiennes d'affoiblir, de dégrader le lien conjugal, en *sécularisant* un contrat que l'auteur même de notre être a divinisé!

Or c'est là précisément ce que propose M. Rendu. Il voudroit que la France renonçât sans retour à ses anciennes lois, pour conserver une législation révolutionnaire et éminemment immorale. Mais voyons sur quels fondemens il bâtit son système.

A l'en croire, « le sacrement ne peut que sancti- » fier le mariage; mais le mariage doit précéder le » sacrement. » Il établit cette assertion sur deux preuves qui ne prouvent rien, si ce n'est qu'il n'a pas bien saisi la question qu'il traitoit.

La première, c'est que la bénédiction nuptiale n'a pas toujours été regardée comme essentielle à la validité des mariages ; et, à ce propos, il cite « la décision » du concile de Trente, qui, tout en déclarant nuls » les mariages qui seroient contractés à l'avenir hors » la présence du propre curé, frappe d'anathème » l'opinion qui envelopperoit dans la même nullité » les mariages de ce genre, antérieurement con- » tractés. »

Il développe sa seconde preuve en ces termes : « L'opinion de la nécessité du sacrement pour la va- » lidité du mariage seroit contradictoire avec cette » autre opinion, que les mariages entre les infidèles » et les mariages entre les hérétiques sont valides ; » car on ne sauroit transporter le sacrement hors de » l'Église : de fait, les Protestans, non plus que les » infidèles, n'admettent pas même l'existence d'un » sacrement de mariage ; et enfin on ne voudra pas » qu'il suffise de se mettre hors de l'Église pour faire » cesser aussitôt la nécessité du sacrement, et con- » tracter dès lors un mariage légitime. Or il est con- » stant que le mariage des infidèles et le mariage des » hérétiques a toujours été regardé comme valide ; » de telle sorte que l'Église n'a jamais songé à re- » marier ni les uns ni les autres, quand ils se sont » convertis à la religion catholique. Donc, » etc.

Ce passage nous prouve, qu'au lieu de recourir à des sources pures, M. Rendu a puisé son érudition et sa doctrine sur le mariage dans des jurisconsultes français peu sûrs, et dans quelques canonistes imbus

des mêmes préjugés. M. Rendu ignore apparemment qu'on a démontré la fausseté des maximes qu'il nous donne pour des axiomes incontestables, et qu'il y a aujourd'hui plus que de la simplicité à ressasser ces vieilleries parlementaires. S'il avoit pris la peine de consulter les théologiens orthodoxes, il auroit appris qu'un très grand nombre d'entre eux croient que les parties sont elles-mêmes les ministres du sacrement : ce qui renverse par le fondement la première preuve qu'il propose, puisqu'il s'en suit que le sacrement peut exister indépendamment de la bénédiction nuptiale. Cela posé, on conçoit que l'Église, en certaines circonstances, déclare valides des mariages dans la célébration desquels cette *pieuse cérémonie* ait été négligée. Mais par cela seul qu'elle les déclare valides, elle proclame son autorité sur le mariage même. Elle fait un acte de juge, un acte de législateur; car qui a le droit de valider, a le droit d'infirmer. Et en effet, le concile de Trente, de l'aveu de M. Rendu, n'a-t-il pas déclaré nuls les mariages qui seroient contractés à l'avenir hors la présence du propre curé? Or, ou ce décret est nul lui-même, ou les parties qui se borneroient aujourd'hui à contracter en présence de l'officier civil, ne seroient pas réellement mariées. Donc il est faux que *le sacrement ne peut que sanctifier le mariage, mais* que *le mariage doit précéder le sacrement*. Pour s'assurer du contraire, il n'étoit pas besoin de consulter beaucoup de livres; M. Rendu n'avoit qu'à relire son Catéchisme : il y auroit vu, d'après la décision formelle du dernier concile œcuménique, non que

l'Église se borne à bénir le mariage déjà existant, mais que le mariage a été élevé, sous la loi nouvelle, à la dignité de sacrement; en sorte que, chez les catholiques, le sacrement constitue, à proprement parler, le mariage même.

On objecte, en second lieu, que les mariages entre les infidèles et les mariages entre les hérétiques sont valides. Pour ce qui regarde les infidèles, la difficulté tient uniquement à l'ignorance d'un principe de théologie universellement avoué; c'est que l'Église n'a d'autorité que sur ceux qui sont devenus ses sujets par le baptême. Ses lois ne sauroient donc obliger les infidèles, qui, à cet égard, demeurent sous le seul empire de la loi naturelle, et des lois positives de l'État dont ils font partie.

Quant aux hérétiques, il est de foi que l'Église a le droit de mettre au mariage des empêchemens dirimans : et il est également de foi qu'elle a le droit d'en dispenser. Or qui s'oppose à ce qu'elle applique cette dispense aux Protestans? Elle l'applique aux Catholiques mêmes, lorsqu'il leur est impossible de recourir au propre pasteur; et alors, loin d'abandonner son droit, elle l'établit avec une nouvelle force, puisque sa dispense seule rend valides les mariages ainsi contractés. Cela est si vrai, que M. de Saintes, évêque d'Évreux, dans un réglement de 1576, treize ans après la conclusion du concile de Trente, auquel il avoit assisté, ordonna que, pour purger entièrement le vice de clandestinité, on joindroit à l'abjuration des Protestans ou on y feroit suc-

céder une sorte de réhabilitation. Néanmoins, l'usage contraire a prévalu, et, par des motifs d'intérêt public, est devenu en France une règle générale, du consentement exprès ou tacite de l'Église. Quand M. Rendu avance que *ce fut une chose monstrueuse d'ériger en loi civile la réception d'un sacrement*, c'est donc comme s'il disoit que ce fut une chose monstrueuse que la loi civile défendît de contracter des mariages invalides.

L'auteur s'appuie de l'autorité de M. de Bonald, pour combattre le divorce : il nous sera donc permis d'opposer à l'opinion de M. Rendu, sur le mariage, le jugement de l'illustre écrivain dont il loue, avec raison, le *beau talent*, mais qui nous semble plus recommandable encore par ses vues profondes et par sa logique rigoureuse. Or, abstraction faite des décisions de l'Église, M. de Bonald a été conduit au dogme catholique par la seule force du raisonnement, et par l'enchaînement de ses principes. « Je crois, » dit-il (1), qu'on peut trouver dans les principes » que je viens d'exposer, une solution satisfaisante » à la question célèbre agitée dans l'école, de savoir: » Si l'essence du mariage consiste dans la foi mu- » tuelle des époux, ou dans le sacrement que l'Église » confère. Si l'on considère le mariage dans l'état » de société purement domestique, tel qu'il a existé » dans les premiers temps, ou tel qu'il existeroit en- » core et aussi nécessairement entre deux êtres hu-

(1) *Du divorce considéré, au 19e siècle, relativement à l'état domestique et à l'état public de société.* Seconde édition, p. 59.

» mains de différent sexe jetés sur une île inhabitée,
» le mariage consiste dans la foi mutuelle des époux;
» si on le considère entre les chrétiens vivant dans
» l'état public de société religieuse, il consiste dans
» l'union des cœurs, ratifiée, consacrée par le sacre-
» ment : et la décision contraire, quoique donnée
» dans de bonnes intentions, se ressent de l'esprit
» du siècle, et peut avoir des conséquences dange-
» reuses. »

Ce ne sont donc pas seulement *quelques âmes pieuses qui hésitent encore à reconnoître l'erreur d'une loi qui déclareroit le sacrement nécessaire à la validité du mariage;* tous les vrais philosophes n'hésitent pas plus à avouer la nécessité de cette loi, que les Catholiques n'hésitent à en reconnoître l'existence. Que s'il étoit besoin d'en justifier la sagesse, nous n'aurions qu'à invoquer le témoignage des Protestans mêmes. « J'ai
» frémi, dit M. de Luc (1), toutes les fois que j'ai en-
» tendu discuter philosophiquement l'article du ma-
» riage. Que de manières de voir, que de systèmes, que
» de passions en jeu ! On nous dit que c'est à la législa-
» tion civile d'y pourvoir; mais cette législation n'est-
» elle donc pas entre les mains des hommes, dont les
» idées, les principes changent ou se croisent? Voyez
» les accessoires du mariage qui sont laissés à la lé-
» gislation civile; étudiez chez les différentes nations,
» et dans les différens siècles, les variations, les bi-
» zarreries, les abus qui s'y sont introduits : vous
» sentirez à quoi tiendroit le repos des familles et

(1) *Lettres sur l'Histoire de la terre et de l'homme*, t. I p. 48.

» celui de la société, si les législateurs humains en
» étoient les maîtres absolus. Il est donc fort heureux
» que, sur ce point essentiel, nous ayons une loi di-
» vine supérieure au pouvoir des hommes. Si elle est
» bonne, gardons-nous de la mettre en danger, en
» lui donnant une autre sanction que celle de la re-
» ligion. Mais il est un nombre de raisonneurs qui
» prétendent qu'elle est détestable; soit : il en est
» pour le moins un aussi grand nombre qui soutien-
» nent qu'elle est sage, et auxquels on ne fera pas
» changer d'avis. Voilà donc la confirmation de ce
» que j'avance, savoir : Que la société se diviseroit sur
» ce point, selon que la prépondérance changeroit par
» toutes les causes qui rendent variable la législation
» civile; et ce grand objet, qui exige l'uniformité et
» la constance pour le bonheur et le repos de la so-
» ciété, seroit le sujet perpétuel des disputes les plus
» vives. La religion a donc rendu le plus grand ser-
» vice au genre humain, en portant sur le mariage
» une loi sous laquelle la bizarrerie des hommes est
» forcée de plier; et ce n'est pas là le seul avantage que
» l'on retire d'un code fondamental de morale, au-
» quel il ne leur est pas permis de toucher. »

Tel est le langage de la raison éclairée de l'expérience. S'élevant à des considérations d'un ordre supérieur, M. de Luc envisage la question qui nous occupe sous les rapports les plus généraux, et va chercher, dans le fond même de la nature humaine, les principes par lesquels on doit la décider. Il ne distingue point, comme M. Rendu, dans l'*acte solen-*

nel du mariage, l'*homme* et le *chrétien :* au contraire, il veut que ces deux titres soient inséparables, parce que ni la religion ni la raison ne permettent de les distinguer dans le même individu, parce que cette distinction n'est qu'une erreur dangereuse, et parce qu'enfin pour être homme, pour en connoître et en remplir tous les devoirs, il faut être véritablement chrétien. Le Christianisme, selon saint Paul même, n'est que la perfection de l'homme social. Supposer, sous le Christianisme, des rapports sociaux qui en soient indépendans, c'est donc anéantir à la fois et le Christianisme et la société. Rien sans doute n'est plus éloigné des intentions de M. Rendu, quoique ses principes, développés dans leurs dernières conséquences, conduisent inévitablement à ce résultat. Entraîné par l'esprit de son siècle, il cherche à composer avec les erreurs et les passions, et il ne s'aperçoit pas que leur abandonner un seul point, c'est prendre l'engagement de leur céder sur tous les autres. Ah! repoussons loin de nous ces doctrines énervées, ces systèmes mitoyens, où l'on s'efforce de rapprocher les extrêmes, de concilier les contradictoires, d'allier le bien et le mal, et où l'on ose proposer à la religion, à la morale, à Dieu même, des capitulations!

On s'effraie du grand nombre de profanations qui auroient lieu si la loi civile déclaroit le sacrement nécessaire à la validité des mariages; mais si le mariage est en effet invalide sans la réception du sacrement, refuser de le recevoir n'est-ce pas donner un scandale plus grand encore, puisque c'est déclarer publique-

ment qu'on ne se tient point obligé par les décrets de l'Église? Et la loi civile qui consacreroit cette désobéissance, que seroit-elle autre chose qu'une protestation toujours subsistante contre le dogme, une invitation faite au peuple de renoncer à sa foi, et de s'affranchir du joug que l'Église lui impose? Il reste à savoir si de tels désordres seront suffisamment compensés par l'avantage de réunir tous les actes de mariage dans un seul registre; et si, en ce cas même, il faudroit un prodigieux effort d'esprit pour trouver le moyen de concilier cet avantage avec le maintien de l'ancienne législation, si impérieusement commandé par la politique et par la conscience.

VIII.

SUR UN OUVRAGE INTITULÉ :

Principes sur la distinction du Contrat et du Sacrement du Mariage, sur le pouvoir d'opposer des Empêchemens dirimans, et sur le droit d'accorder des Dispenses matrimoniales.

(1816.)

Quoique l'auteur de cet ouvrage n'y ait point mis son nom, il a pris soin de nous l'apprendre dans un discours préliminaire, où il rappelle une partie des monumens, à la vérité assez obscurs, qui ont marqué sa carrière théologique. On auroit pu encore aisément le reconnoître à son zèle âpre et chagrin, à ses éternelles déclamations contre l'enseignement actuel de l'Église et contre les pasteurs des différens ordres, à sa maligne humeur contre les membres de la société de Jésus, et à sa tendre affection pour la doctrine de l'évêque d'Ypres, commentée par le révérend père Quesnel et autres personnages aussi vénérables; mais surtout à son incurable manie d'endoctriner les gouvernemens légitimes ou autres, et de prodiguer ses conseils à qui n'en a pas besoin et ne les lui demande point. C'est aujourd'hui aux députés de la

France qu'il s'adresse; et la raison de cette préférence, c'est qu'il a remarqué avec douleur que « la » plupart de ceux d'entre eux qui ont eu à parler sur » la question du mariage, se sont exprimés de manière à faire présumer qu'ils n'avoient aucune idée » claire et précise de ce qui forme l'essence du lien » conjugal: » en conséquence, il a composé un gros volume pour les en instruire. C'est fort obligeant sans doute; et s'il arrivoit de nouveau que la Chambre proposât des lois sur le mariage, sans savoir seulement ce que c'est que le mariage, ce ne seroit pas au moins la faute de M. T.

Ce qui semble toutefois excuser un peu l'ignorance des députés, car il ne faut exagérer les torts de personne, c'est que cette malheureuse ignorance est si universelle et si ancienne, qu'il n'y a guère moyen de la reprocher à qui que ce soit. Depuis le commencement du monde jusqu'à Napoléon Bonaparte, on s'est marié sans savoir ce qu'on faisoit: *on ne retrouve les vrais principes sur cette question que dans le Code civil.* Cela paroît assez étrange, je l'avoue; mais enfin M. T. le dit ainsi.

Qu'il me permette néanmoins, quelle que soit ma déférence pour son autorité, de me méfier un peu, non pas de sa bonne foi, mais de sa logique. Dès les premières pages de son livre, il avance des propositions si extraordinaires, qu'avec la meilleure volonté du monde il n'est possible ni de les admettre, ni même de les laisser passer sans réclamation. Quel Catholique, je le demande, pourroit écouter de sang-froid ces

paroles : « L'Église étant la dépositaire fidèle des mys-
» tères de Dieu, et l'oracle infaillible de la foi, il n'est
» pas possible qu'elle prenne une simple opinion théo-
» logique pour un dogme, ni qu'elle transforme un
» dogme en pure opinion théologique, ni qu'elle
» doute si telle ou telle doctrine appartient à la foi.
» Que penser, en effet, des promesses de Jésus-Christ,
» si l'Église pouvoit tomber dans quelqu'une de ces
» méprises? Elle seroit abandonnée de Dieu, et elle
» n'auroit plus droit de se faire écouter. » Fort bien jusqu'ici : on ne sauroit établir plus nettement ce caractère de la vraie Église, qui consiste dans l'enseignement perpétuel d'une foi invariable, et dans l'heureuse impuissance où Dieu l'a mise, non-seulement de jamais abandonner la vérité, et encore moins de la condamner, mais de souffrir même qu'elle soit souillée ou obscurcie par le mélange adultère de l'erreur. Comment se fait-il qu'après avoir posé ce principe fondamental et nécessaire, l'auteur aussitôt le renverse en ajoutant : « Il n'y a donc qu'une portion
» des membres de l'Église qui puisse donner dans ces
» écarts ; et cette portion ne se réduit pas seulement
» à quelques personnes isolées, c'est quelquefois le
» très grand nombre des pasteurs et des fidèles? » S'il est possible que *le très grand nombre des pasteurs et des fidèles* s'égarent au point de transformer de pures opinions en dogmes, et des dogmes en simples opinions, et de ne plus savoir ce qui est de la foi, l'Église *dépositaire fidèle des mystères de Dieu*, c'est-à-dire sans contestation, la véritable Église peut donc

se trouver réduite à *un très petit nombre de pasteurs et de fidèles*, à quelques individus; car il n'y a point de raison pour limiter ce décroissement; enfin à *une pauvre vieille*, comme disoit Wicleff, et comme l'a dit après lui, en termes équivalens, l'Italien Tamburini, qui ne voyoit que ce moyen de justifier son appel, et d'échapper à l'autorité qui le condamnoit. Or que devient, dans cette hypothèse, la visibilité de l'Église et son universalité? Soutenir cette doctrine, c'est saper par sa base la religion catholique, c'est donner gain de cause aux Protestans, c'est prêcher l'hérésie pure et simple. Je vois bien l'intérêt qu'auroit un certain parti à accréditer ces dangereuses erreurs; mais ce n'est pas un motif pour que nous les adoptions, nous qui n'appartenons à aucun parti: au moins, avant d'en venir là, faudra-t-il qu'on nous prouve qu'on n'a eu jusqu'à présent *aucune idée juste et précise de ce qui forme l'essence* de l'Église, et que les *vrais principes sur cette question*, comme sur celle du mariage, n'ont été bien connus que depuis la publication du *Code civil;* autrement nous nous en tiendrons à la doctrine de tous les siècles, de tous les conciles et de tous les Pères, et spécialement de saint Augustin, qui pressoit avec tant de force les Donatistes, par les principes que renverse M. T.

Le passage qu'on vient de lire n'est pas le seul où il enseigne ces maximes monstrueuses; en voici un où elles sont reproduites avec moins de ménagement encore, et qui offre, en outre, un exemple frappant des excès où peut s'emporter un esprit qui, ayant franchi

toutes les barrières, ne sait plus désormais où s'arrêter. Laissons parler M. T. « Le célèbre Bossuet, l'oracle
» de l'Église gallicane, a prouvé, avec autant de
» force que d'érudition, que les vérités précieuses
» renfermées dans la Déclaration du clergé de 1682,
» ont leur fondement dans l'Écriture sainte; qu'elles
» nous ont été transmises par la tradition la plus con-
» stante, c'est-à-dire qu'elles appartiennent au dépôt
» de la foi, quoiqu'elles n'aient pas encore reçu ce
» caractère dogmatique qui ne peut leur être impri-
» mé que par une définition de l'Église universelle,
» ou par l'accord unanime de toutes les Églises par-
» ticulières. Cependant ces vérités ont été méconnues,
» combattues, et généralement proscrites, durant
» plusieurs siècles, par des papes, par des conciles,
» et par la très grande majorité des Églises. La con-
» damnation qu'en avoit publiée Innocent XI a été
» renouvelée par Pie VI; elles sont maintenant ré-
» duites, en France, à de simples opinions locales et
» indifférentes. »

Pour bien comprendre ce paragraphe, il faut se rappeler ce que dit l'auteur un peu auparavant : qu'*il n'est pas possible que l'Église prenne une simple opinion théologique pour un dogme, ni qu'elle transforme un dogme en pure opinion théologique, ni qu'elle doute si telle ou telle doctrine appartient à la foi*. Or la doctrine des quatre propositions *appartient au dépôt de la foi*, selon M. T. : donc la véritable Église, *l'Église fidèle dépositaire des mystères de Dieu* n'en a jamais pu *douter*. Cependant, ces propositions *ont été proscrites, durant*

plusieurs siècles, par la très grande majorité des Églises; donc *durant plusieurs siècles* la véritable Église n'a été composée que de la *très petite minorité* des Églises particulières : proposition formellement hérétique, et qui est en effet identiquement la même que celle à qui cette qualification a été appliquée plus haut.

Mais ce qu'il est bon de remarquer encore, c'est cette bizarre manière de défendre les quatre propositions de 1682, en avouant qu'*elles ont été méconnues, combattues, et généralement proscrites, durant plusieurs siècles, par des papes, par des conciles, et par la très grande majorité des Églises*, et tout récemment *par Pie VI* de sainte et glorieuse mémoire. M. T. s'est-il proposé de les rendre odieuses au clergé français? En ce cas, il ne pouvoit mieux s'y prendre pour réussir.

Je passe sous silence une foule d'autres erreurs très graves dont l'auteur a rempli son Discours préliminaire; où il parle de tout, pour se procurer le plaisir de tout brouiller et de tout censurer. Je le laisse s'applaudir naïvement du *rapport raisonné* qu'il présenta, sous Bonaparte, au directeur-général de la librairie, rapport dont l'effet fut d'empêcher la réimpression de la *Théologie de Bailly*, attendu qu'*il auroit fallu refondre l'ouvrage en entier, pour en mettre la doctrine en harmonie avec les institutions et les libertés* d'alors. Une franchise si exemplaire mérite bien quelques égards; et, d'ailleurs, je suis pressé d'arriver à l'ouvrage même, pour partager avec les députés de la France les lumières que M. T. leur promet.

Je dois l'avouer, après avoir lu très attentivement

l'ouvrage de M. T., je suis un peu surpris de la confiance de l'auteur. Il promet des *idées claires et précises*, et rien habituellement n'est plus vague et plus confus que ses idées; il promet des preuves évidentes, et il remplit son livre de fausses inductions, de paralogismes et d'erreurs grossières; il promet enfin des principes sûrs, des vérités incontestables, et ses vérités incontestables sont, pour la plupart, des propositions condamnées, et ses principes des logogriphes. De tout cela je ne pense pas qu'il résulte beaucoup de lumières pour les députés dont il a pris à tâche d'éclairer l'ignorance.

Un journal ne comporte pas, on le sent bien, de longues discussions théologiques. J'espère cependant parvenir, sans fatiguer le lecteur, à justifier pleinement l'opinion que je viens d'énoncer sur l'ouvrage dont je rends compte. Si l'auteur avoit choisi, pour exercer sa manie paradoxale, un sujet moins important, on auroit pu le laisser délirer à son aise; mais de trop grands intérêts sont compromis, pour qu'on puisse se borner au silence du dédain; il s'agit tout ensemble et de la foi, et des mœurs, et de la stabilité des maximes sur lesquelles repose la société. Se taire, en cette occasion, ce seroit prévariquer; et l'extravagance de l'attaque, bien propre sans doute à exciter le mépris, n'autorise pas néanmoins à ne la repousser qu'avec cette seule arme.

M. T. se propose de prouver que le mariage est un acte purement civil; que, par conséquent, l'Église n'a pas le droit d'y apposer des empêchemens diri-

mans, ni d'en dispenser, et que cette double faculté appartient uniquement à la puissance temporelle. Pour établir cette monstrueuse doctrine, il emploie deux genres de preuves, les unes de pur raisonnement, tirées de la nature même du mariage; et les autres de fait, déduites de la tradition de l'Église.

Mais il s'est trouvé d'abord dans d'étranges difficultés, lorsqu'il a voulu donner du mariage une définition telle que l'exigeoit son système, et qui cependant ne blessât pas les principes universellement avoués des chrétiens. En un mot, ses préjugés le plaçoient entre la révélation qui l'attiroit d'un côté avec toute son autorité, et la logique qui l'entraînoit dans un sens contraire par des conséquences inflexibles. Il ne pouvoit sortir d'embarras qu'en abandonnant son système, ou en se jetant, pour le défendre, dans de palpables contradictions. De ces deux partis, son amour-propre lui a fait préférer le dernier.

Il faut l'avoir vu pour le croire; mais enfin l'on n'en peut douter. M. T. soutient à la fois les propositions suivantes :

« Considéré en lui-même, le mariage est une con-
» vention de droit naturel.....; il est hors de l'atteinte
» des lois humaines. » P. 2.

« Le mariage est un contrat civil de sa nature, qui
» le place dans l'ordre des choses civiles, et le soumet
» à la puissance temporelle. » P. 279.

« Dans l'état de société, le contrat naturel et le
» contrat civil sont tellement confondus l'un avec
» l'autre, qu'on ne peut les concevoir séparément...;

» ils ne forment plus tous les deux qu'un seul contrat
» indivisible. » P. 291.

Ainsi, d'une part, le mariage est *hors de l'atteinte des lois humaines;* et de l'autre, il est entièrement soumis aux lois humaines, ou à la *puissance temporelle;* et, par une troisième définition enfin, il est en même temps et sous la notion éminemment simple d'un tout *indivisible*, essentiellement soumis aux lois humaines, et hors de leur atteinte. Voilà ce que M. T. appelle des *idées claires et précises*.

Mais nous ne sommes pas au bout; et quand on auroit parfaitement compris ce qui précède, on n'en seroit guère plus avancé: car, les trois premières définitions subsistant, il en faudroit concevoir une quatrième, qui forme aussi avec les autres un seul tout *indivisible.* « Le mariage est encore un contrat de
» droit divin, qui participe de la même indissolubilité
» que la convention naturelle; parce que Dieu, en
» l'instituant dans le paradis terrestre, *lui a imprimé*
» *ce caractère inaltérable qui le met hors de l'atteinte des*
» *institutions humaines, lesquelles sont toutes subor-*
» *données aux institutions divines.* » P. 3.

Si Dieu a institué le mariage, le mariage n'est certainement que ce que Dieu a voulu qu'il fût; et l'on avouera aisément qu'*un contrat de droit divin* doit être *hors de l'atteinte des institutions humaines :* mais aussi, dira-t-on, *un contrat de droit divin* n'est point et ne sauroit être *un contrat civil de sa nature.* Peut-être; ne vous pressez point de juger : M. T. a bien des ressources; il trouvera, n'en doutez pas, le moyen d'ar-

ranger et de concilier tout cela ; écoutez seulement : « Depuis la création du monde jusqu'à la naissance » du Christianisme, le mariage ne présente jamais à » l'esprit d'autre idée que celle d'une convention di- » vine dans son origine, civile dans ses formes ; sem- » blable, par conséquent, sous ce dernier rapport, à » toutes les autres conventions du même ordre. Elle » étoit soumise aux lois de chaque pays. Ces lois en » régloient les conditions, la validité et les effets. On » n'y voyoit qu'un contrat par lequel l'homme et la » femme disposoient de leurs corps et de leurs person- » nes, comme, dans les autres contrats, ils disposent » de leurs biens et de leurs droits. » P. 11.

Je n'insisterai point en ce moment sur la profonde immoralité d'une doctrine qui transforme le mariage en un simple contrat de vente et d'achat, où l'homme figure comme une sorte de marchandise, ou bien comme un champ qu'on acquiert ou qu'on aliène suivant des formes déterminées par la loi ; mais ce que je demande, c'est qu'on m'explique comment *un contrat de* droit *divin*, et, à ce titre, *hors de l'atteinte des institutions humaines*, peut être *soumis aux lois de chaque pays*, en sorte qu'elles en *règlent* souverainement *les conditions, la validité et les effets*. Étrange *convention divine* que celle qui est *soumise* à tous les caprices des législateurs humains ! Autant valoit nous dire tout de suite, ce qu'en effet M. T. nous apprend plus loin, que le mariage est *un contrat purement profane de sa nature*, p. 211 ; sixième et dernière définition, qui au moins est *claire et précise*, et renferme

en deux mots toute la doctrine de l'auteur, L'amphigouri qu'il y a joint, de *convention divine*, de *contrat de droit divin* et en même temps *de droit naturel*, en altère inutilement la pureté et la simplicité, et n'est là que pour n'avoir pas l'air de contredire trop ouvertement la raison, l'Écriture, et la foi sociale de tous les peuples civilisés.

Après avoir établi, avec la force et la netteté qu'on vient de voir, la vraie notion du mariage, l'auteur s'imagine qu'il n'est plus permis de douter que le mariage est *un contrat purement civil* ou *purement profane par sa nature;* et, en conséquence, il part de là, comme d'un principe certain, pour expliquer la tradition de l'Église sur cette importante matière. Toute cette partie de son livre n'est qu'un grossier et continuel paralogisme, fondé sur cette supposition, laquelle est la question même, que l'Église n'a jamais pu réclamer le droit d'apposer au mariage des empêchemens dirimans, attendu que le mariage n'est pas du ressort de sa juridiction, et ne dépend *quant à ses conditions, sa validité et ses effets*, que de la puissance temporelle. Appuyé sur cette maxime, il commence l'examen des monumens, de ceux du moins qu'il pense lui être le plus favorables, et qui pourtant, ramenés à leur véritable sens, pourroient presque tous lui être opposés avec avantage. Or, parmi les textes qu'il allègue, il s'en rencontre de trois sortes : les uns où, en rappelant ses prohibitions et en imposant aux infracteurs des peines canoniques, l'Église cite des lois civiles dont les dispositions, comme

il a dû très ordinairement arriver en cette matière, se trouvoient d'accord avec ses propres lois. M. T. conclut de ces textes, que les lois de l'Église tiroient, de son aveu, toute leur force des lois de l'État. Les canons ne disent-ils rien de celles-ci? on doit les expliquer par ceux qui en parlent : c'est la deuxième règle de critique que l'auteur s'est formée; et, pour donner plus de poids encore aux conséquences qu'il déduit de ces deux genres de textes, il a grand soin de faire observer, qu'en ordonnant la séparation des personnes mariées contre la teneur de ses défenses, l'Église ne prononce pas expressément la *nullité du lien*, puisqu'elle ne statue pas sur les effets purement civils et indépendans du lien, tels que l'état civil des enfans, le partage des successions, etc. Enfin, à mesure qu'avec le progrès des temps l'Église acquiert une juridiction mixte, il se présente des décisions par lesquelles, en vertu de son droit propre, elle prononce la nullité de certains mariages contractés malgré ses prohibitions, et en même temps déclare, en vertu d'un droit concédé, quels sont les effets civils résultans de cette nullité. Dès le huitième siècle, à s'en tenir à la tradition de M. T., il y a des exemples de pareils jugemens, et ce n'est pas pour lui un embarras médiocre. Que fait-il pour les plier à son système? Il ne l'essaie même pas, l'évidence est trop palpable; mais il soutient que ce sont des *entreprises*. Il déclame contre l'ambition des évêques, des conciles et des papes; contre les fausses Décrétales, qu'il ramène à tout propos et hors de propos. Ce sont elles

qui ont fait tout le mal, à son avis; et cela est d'autant plus singulier, qu'elles ne parurent qu'après les premiers envahissemens, qu'il cite, des droits de la puissance séculière par l'autorité ecclésiastique. Un de ces exemples est de l'année 791; et par la manière dont il parle, on peut juger de sa méthode à l'égard de la troisième espèce de textes. Il s'agit d'un canon du concile de Forli: « Quel avantage, dit-il, » pourroit-on tirer d'un canon qui entreprend manifestement sur les droits imprescriptibles de la puissance temporelle, à laquelle, seule, il appartient exclusivement..... de rendre les sujets habiles ou inhabiles au mariage? » P. 120. Quel avantage? Plaisante question! Eh! apparemment, l'avantage de prouver que l'Église possédoit et exerçoit, au huitième siècle, le droit que vous lui refusez, le droit que, selon vous, elle n'a jamais réclamé dans les anciens temps. Mais vous-même, de grâce, que prétendez-vous? constater la tradition, ou la réfuter? Quand vous la supposez favorable à votre système, elle est une preuve sans réplique; quand elle vous est contraire, on n'en peut rien conclure. Cela est aussi trop fort, et vos meilleurs amis, MM. de Port-Royal, ne vous auroient jamais passé cette façon de raisonner. Croyez-moi, lisez leur *Logique;* ils vous auront au moins été utiles une fois.

L'auteur traverse rapidement ce qu'il appelle les *temps d'ignorance*, c'est-à-dire les siècles où les monumens ecclésiastiques, devenus plus nombreux, offrent aussi une plus grande masse de témoignages à

lui opposer. Il invective, en passant, contre les théologiens scolastiques, contre les papes, contre les évêques, contre tout le clergé, parce qu'il le trouve constamment en possession d'une doctrine contraire à celle qu'il veut établir. Cette discordance de sentiment est fâcheuse pour M. T., je l'avoue; car, en fait de principes de foi, se persuadât-on invinciblement qu'on a la raison de son côté, rien au monde n'est plus terrible que d'avoir raison seul, ou presque seul. Or telle est la position pénible où il s'est vu placé, de son aveu, long-temps même avant de parvenir au concile de Trente; mais accoutumé comme il l'est à marcher hors des routes battues, et à se repaître à l'écart d'opinions plus que décréditées, cette solitude l'a moins inquiété qu'un autre. Il est même permis de penser que, pour le dégoûter d'une croyance, il suffiroit qu'elle fût universellement reçue; tant l'esprit de singularité et de contradiction est inhérent à son caractère.

Cet esprit l'entraîne quelquefois bien loin, plus loin même qu'il ne seroit à désirer, je ne dis pas seulement pour sa réputation comme théologien, mais encore pour sa conscience comme chrétien et comme catholique. J'en ai déjà donné d'affligeantes preuves, et il ne sera que trop soigneux de nous en fournir de nouvelles. On se rappelle qu'il définit le mariage *un contrat purement civil*, ou *profane par sa nature;* ce qui le conduit à nier que l'Église ait le pouvoir d'y apposer des empêchemens dirimans. Par malheur pour cette doctrine, le concile de Trente a défini, de son côté,

premièrement, que *le mariage est un des sept sacremens de la loi évangélique ;* secondement, que *l'Église a le droit d'apposer des empêchemens dirimans au mariage.* L'auteur a nettement conçu qu'il n'y avoit pas moyen de tergiverser ici. Un sacrement et une chose profane sont deux idées inalliables, de même que l'attribution d'un droit et sa négation sont deux propositions contradictoires. Que fait donc M. T. pour soustraire son système et sa personne aux anathèmes du concile ?

Il prétend, et c'est en effet son unique ressource, « que les décrets de la vingt-quatrième session ne peu» vent être regardés comme une décision irréfra» gable de l'Église, et par conséquent que le concile » n'a point, au moins en cette circonstance, repré» senté l'Église universelle, faute d'avoir observé les » règles qu'elle a toujours pratiquées quand il s'est » agi de former une décision dogmatique sur quel» ques points de doctrine obscurcis et embarrassés » par la différence des opinions survenue entre les » docteurs catholiques. » Or ces règles négligées par le concile, il les réduit à trois, l'une desquelles est fausse, et les deux autres sont extrêmement vagues. Mais, sans entrer dans une discussion qui exigeroit des développemens trop étendus, je m'arrête à un point dont la décision emporte, par des conséquences nécessaires, celle de toutes les questions qu'on peut former sur l'œcuménicité du concile de Trente. Écoutons d'abord l'auteur :

« On attribue, *avec juste raison*, l'oubli de toutes » ces règles au défaut de liberté. On sait, en effet,

» que rien ne pouvoit être traité dans le concile, que » sur la proposition des légats, et que les décrets ar- » rivoient quelquefois tout dressés de la cour de » Rome. Si l'on permettoit aux théologiens d'en dis- » cuter la matière dans les sessions, on ne les admet- » toit point dans les congrégations où s'en faisoit la » rédaction. D'ailleurs, les prélats italiens, imbus des » prérogatives exorbitantes du Pape, y dominoient » par leur nombre; et personne n'ignore avec quelle » adresse les présidens du concile venoient à bout, » par leurs intrigues, de dégoûter et d'éloigner les » prélats étrangers qu'ils ne pouvoient soumettre à » leurs vues. Il est certain que la cour de Rome fit » usage de ces moyens pour entraver les délibérations » du concile, toutes les fois qu'elle craignoit que ses » propres intérêts n'y fussent compromis, et que l'au- » torité du Pontife romain, trop étendue depuis quel- » ques siècles, et ses prétentions exorbitantes n'en » souffrissent quelque altération. » P. 222.

M. T. copie très fidèlement, dans ce passage, les écrivains protestans et Fra Paolo, *qui cachoit*, dit Bossuet, *sous le froc d'un moine les erreurs de Luther et de Calvin*. Mais il s'agit de savoir si le concile a joui ou non de la liberté nécessaire pour que ses décrets pussent incontestablement être regardés comme des décisions de l'Église universelle qu'il représentoit. Tout dépend de cet unique point, au jugement même de l'auteur, puisque l'oubli des règles qu'il impute au concile, ne peut, selon lui, être attribué qu'au *défaut de liberté*. Or jamais le concile ne s'est plaint de ce dé-

faut de liberté ; jamais aucune église particulière ne s'en est fait un titre pour rejeter ses décrets. Adoptés unanimement dès qu'ils parurent, ils sont reçus, depuis près de trois siècles, par l'Église universelle, comme une règle invariable de foi ; et l'espérance même de ramener dans le sein de l'unité l'Allemagne luthérienne, ne put jamais porter Bossuet à consentir qu'on tînt un seul instant leur autorité en suspens. En un mot, tous les catholiques, et tous ceux qui en prennent le nom, reconnoissent également l'œcuménicité du concile de Trente, non moins sacré pour eux que les autres conciles généraux.

Je ne connois jusqu'à ce jour que deux canonistes obscurs, qui, franchissant toutes les bornes de la décence et de la foi, aient eu la témérité d'y porter atteinte ; et encore appartiennent-ils l'un et l'autre à une secte condamnée. M. T. lui-même, retenu par une sorte de pudeur sacerdotale, ne sauroit s'empêcher de trouver *leur système trop hardi*. Il est aisé pourtant de montrer qu'au fond le sien n'en diffère pas : et peut-être le sait-il bien ; mais il n'ose en convenir, et il hésite à prononcer le mot fatal : tant est grande encore et imposante à ses yeux l'autorité qu'il ébranle. En paroissant n'attaquer que la vingt-quatrième session du concile, il pose des principes à l'aide desquels il sera facile, à quiconque y aura intérêt, de les attaquer toutes ; car les motifs qu'il allègue, en les supposant vrais, s'appliquent également à toutes les sessions, et il faut qu'elles se soutiennent ou qu'elles tombent ensemble. Il n'a donc pas craint de remettre

en question tous les dogmes définis contre les prétendus Réformés : déplorable exemple des extrémités où peut conduire l'esprit d'indépendance joint à la fureur du paradoxe !

Il seroit superflu de parler des temps qui ont suivi le concile de Trente. M. T. nous les abandonne ; il convient que les canons qu'il propose aujourd'hui de *regarder comme non avenus*, fixèrent pendant ce long période, dans l'Église entière, l'enseignement théologique sur le mariage. A la vérité, si on veut l'en croire, *la saine doctrine s'est perpétuée par la voie des Rituels, des Catéchismes*, etc., tous rédigés par des gens qui disoient, avec le concile, nathème à la *saine doctrine*. Sûrement, lorsqu'il lui a plu de hasarder cette assertion, il avoit oublié ce qu'il venoit d'écrire quelques pages auparavant ; il permettra donc que nous le lui rappelions, et ce sera notre seule réponse. « La ma-
» xime *qui fait*, dit-il, *un tout monstrueux du Contrat*
» *et du Sacrement*, au moyen d'une *expression* qui
» contient *cette double idée*...., s' insinua dans tous
» les livres liturgiques, les *Rituels*, les *Catéchismes*,
» les instructions familières ; elle devint si commune,
» si élémentaire, » etc.

Le lecteur maintenant est en état de juger le système de M. T., et les preuves dont il l'appuie. Quel que soit l'attrait attaché aux innovations, il n'est pas à présumer que ces dangereuses extravagances trouvent beaucoup de partisans. L'auteur néanmoins paroît s'en flatter ; et croyant déjà voir sa doctrine triomphante, il engage à changer, sans plus de retard,

dans l'administration du sacrement de mariage, les paroles usitées : *Ego conjungo vos;* ou, selon ses propres expressions, à *faire disparoître une formule qui désormais n'a plus de sens*. P. 287.

Son zèle qui ne connoît point de bornes va même encore plus loin. Mais, avant de répéter des paroles que je voudrois effacer de mon souvenir, je demande pardon au lecteur chrétien, et je le prie de penser que rien jamais ne m'eût déterminé à souiller ses regards des turpitudes qu'il va lire, s'il n'étoit nécessaire de montrer, par un tel exemple, à quels honteux excès conduisent directement les principes de M. T. Il désireroit donc, que, dérogeant à la discipline établie, en faveur des personnes mal disposées pour recevoir le sacrement, et « que le vœu de la nature porte » *irrésistiblement* au mariage, » on mît entre la cérémonie civile et la bénédiction nuptiale, un intervalle plus ou moins long, suivant l'état où se trouveroit la conscience des contractans. Dans ce cas, *il ne verroit point d'inconvénient à faire le mariage devant l'officier public* (p. 351.); ce qui tireroit les parties d'un grand embarras, en leur donnant le droit de vivre ensemble en époux, *lorsque cela conviendroit à leurs dispositions naturelles* (p. 352). L'Église, cependant, *leur permettroit d'attendre pour recevoir le sacrement* (ibid.) : permission qui seroit tout-à-fait « conforme non-seu» lement à sa véritable doctrine....., à sa discipline » et à son esprit dans les plus beaux jours du Chris» tianisme.... » (p. 357); puisque « cette sainte » mère, qui n'a jamais en vue, dans toutes ses insti-

» tutions, que l'intérêt spirituel de ses enfans, doit, » *sans mettre des obstacles invincibles au vœu de la na-* » *ture*, prendre toutes les précautions possibles pour » les empêcher de commettre des sacriléges. » (P. 358.)

La plume tombe des mains. On s'aviliroit en réfutant ces principes immoraux, en relevant le scandale de ce cynique langage. Il faut baisser les yeux, et se taire.

Je n'ajouterai qu'un mot. Suivant M. T., *Jésus-Christ laissa le mariage tel que Dieu l'avoit institué dans le paradis terrestre.* Je le renvoie donc à l'Écriture sainte, au récit admirable de ce premier mariage d'où devoit sortir le genre humain. Qu'il y cherche seulement la trace d'un *contrat civil* ou *naturel.* Le consentement y est bien sans doute; cependant ce n'est pas lui qui crée le nœud indissoluble, mais la sanction de l'Être souverain, qui, présentant au premier homme la première vierge, qu'il venoit de former de la substance même d'Adam, assista, si j'ose le dire, et comme témoin, et comme ministre, à cette union sacrée qu'il bénit et qu'il sanctifia; laissant, dans le souvenir de cette scène auguste, aux générations qui alloient bientôt se succéder, et la plus haute idée qu'elles pussent concevoir de la dignité du lien conjugal, et l'immuable règle d'après laquelle il devoit à jamais être contracté. Aussi toujours, et chez tous les peuples, la Divinité fut censée présente à cette grande et mystérieuse action. Loin de considérer l'union des époux comme *un contrat purement profane*, les nations

païennes elles-mêmes, et jusqu'aux hordes les plus sauvages, épuisèrent, pour ainsi parler, toutes les ressources de leur religion, pour imprimer à l'acte le plus important de la vie humaine une consécration éclatante. Et quand Jésus-Christ, et l'Église, à son exemple et par ses ordres, a voulu *ramener le mariage à son institution primitive*, elle ne l'a pu faire qu'en le ramenant sous le domaine immédiat de la Divinité, qu'en forçant les parties, sauf les exceptions qu'en certains cas la sagesse prescrivoit, à contracter, comme nos premiers parens, en présence de Dieu même, représenté par son ministre, qu'il charge de leur redire ces paroles : *Crescite et multiplicamini*, et de verser sur elles les grâces et les bénédictions abondantes de la nouvelle alliance. C'est ainsi, quelque répugnance que M. T. témoigne pour cette expression éminemment juste et convenable, c'est ainsi que le mariage, parmi les Chrétiens, *a été élevé à la dignité de sacrement* : non pas en le livrant, en ce qui concerne sa substance, à l'arbitraire des gouvernemens civils, mais en le plaçant, et avec lui la société tout entière, sous la protection de l'unique puissance qui ne change point; non pas en bénissant seulement des liens formés selon des lois variables et passagères, mais en confiant le soin de les former à une main immortelle et seule capable de les défendre contre les passions; non pas enfin en appelant la religion pour sanctifier les caprices de l'homme, mais en contraignant l'homme à soumettre ses penchans et sa volonté même à la religion, qu'une saine politique chargeroit

encore de la garde des mœurs, et, par conséquent, de cette partie toute spirituelle de la législation du mariage, qui a sur elles l'influence la plus directe et la plus étendue, quand elle ne lui appartiendroit pas par un droit imprescriptible.

IX.

SUR L'OBSERVATION DU DIMANCHE.

(1816.)

Nous croyons de notre devoir d'appeler l'attention publique sur l'affligeant spectacle que Paris offre régulièrement une fois la semaine depuis nos fatales révolutions. Parcourez, le dimanche, cette vaste cité : vous n'y verrez presque nulle part les travaux ordinaires interrompus. A chaque pas vous rencontrez des ouvriers à l'œuvre, des boutiques ouvertes sous les yeux du peuple, qui passe sans s'étonner. Partout on vend, on achète, on trafique, comme on le faisoit la veille. Rien ne vous avertiroit que vous êtes au jour du repos, à ce jour réservé, par une tradition universelle, pour l'accomplissement des devoirs religieux, si, aux heures marquées par l'antique usage, votre oreille ne distinguoit, au milieu du tumulte de cette immense population en mouvement, le son des cloches qui convoquent le petit nombre de fidèles dans la maison de prière. Du reste, l'aspect des rues et des lieux publics n'a point changé; les affaires se suivent comme de coutume; on se hâte, on s'empresse : et pour peu qu'étranger *aux progrès des lumières* votre esprit fût préoccupé du souvenir des an-

ciennes mœurs, vous seriez à chaque instant près de demander quel est le Dieu que cette foule, abandonnant nos temples, court adorer dans des comptoirs et des ateliers.

Il faut avoir vécu dans les pays protestans, nommément en Angleterre, que je cite de préférence, à cause de la prédilection qu'affichèrent long-temps nos philosophes pour cette contrée marchande et cette terre d'incrédulité; il faut avoir été témoin de l'exactitude scrupuleuse, et presque judaïque, avec laquelle on y observe la loi qui défend de vaquer le dimanche à aucun travail, pour comprendre à quel point les habitans de ces pays, transportés dans le nôtre, sont choqués de la scandaleuse violation de cette même loi parmi nous. C'est en effet une chose inouïe qu'un pareil désordre soit toléré chez une nation chrétienne. Chaque année, il se propage, il s'accroît; chaque année, nous nous isolons de plus en plus du reste de l'Europe sur ce point important. L'unique signe de communion qui nous unisse avec tous les membres de la chrétienté s'efface; et bientôt, si l'on n'y remédie, nous verrons se consommer le schisme ignominieux qui nous séparera, je ne dis pas de tous les peuples chrétiens, mais de tous les peuples civilisés sans exception, puisqu'il n'en est pas un qui ne reconnoisse un premier Être, et ne l'honore en certains jours regardés comme saints et comme inviolables, à cause de leur consécration spéciale à la Divinité. La cessation du travail à des jours fixes est même le seul acte unanime, le

seul moyen universel par lequel une nation puisse proclamer la foi d'un Dieu commune à toutes les nations, car les cultes varient sur tout le reste : et d'ailleurs les pratiques en sont, par leur nature, pour ainsi dire personnelles et facultatives ; on ne sauroit généralement contraindre tous les individus à les observer. Mais s'il est impossible de forcer chaque citoyen de prendre part aux exercices de la religion institués pour mettre l'homme en rapport avec Dieu, on peut au moins et on doit l'obliger à *s'abstenir* de tout acte déclaratoire qu'il ne reconnoît point de Dieu, ou qu'il ne se croit tenu à aucun devoir envers lui. En un mot, le repos du septième jour est l'hommage que la société entière rend à l'Être souverain par qui elle subsiste, et comme la proclamation solennelle qu'elle fait de son existence. Aussi, quand on voulut détruire en France jusqu'au souvenir de la Divinité, eut-on grand soin, non seulement d'abolir la loi du repos, mais encore d'ordonner le travail, qui devint, en cette circonstance, une sorte de profession publique d'athéisme. Dès lors, la société qu'on nommoit république française cessa d'être en harmonie avec les autres sociétés, ou plutôt il n'exista plus de société en France ; elle se trouva soudain et au même moment hors de la chrétienté, hors de la civilisation, hors de l'humanité.

Éclairés par l'expérience, ceux mêmes qui prétendent pouvoir personnellement se passer de religion, et qui s'en passent en effet, parce qu'enfin cela est plus commode, confessent aujourd'hui qu'une re-

ligion est nécessaire au peuple, ou, en d'autres termes, qu'aucun peuple, aucun État ne peut subsister sans religion. La conséquence de cet aveu, conséquence où l'on est ramené par mille routes differentes, est que tout ce qui ébranle la religion tend à renverser l'État. Or on connoîtroit bien peu l'homme si l'on hésitoit à placer parmi les causes les plus propres à produire ce funeste effet l'exemple d'impiété donné par ceux qui violent ouvertement l'une des premières lois de toute religion, l'observance du *jour saint*. Et cet exemple, déjà si contagieux en soi, le devient encore bien davantage, quand à l'attrait de la licence d'esprit ou de l'amour-propre se joint, comme il arrive ici, l'attrait de la cupidité. Souffrir qu'on tente le peuple par ses passions à la fois et par ses besoins, c'est vouloir qu'il succombe; c'est vouer presque sans remède les individus au crime, et l'État à la destruction.

Il y a soixante ans et plus que la philosophie travaille à réformer ce qu'elle appelle les préjugés religieux : il est temps de lui rendre un service semblable, et que l'on s'occupe de réformer à leur tour les préjugés philosophiques. Le scandale dont nous nous plaignons est né de ces préjugés, et ce sont eux qui le maintiennent. Mais dans un moment où la société fait effort pour renaître, dans un moment où, si j'ose m'exprimer ainsi, l'on s'empresse de recueillir parmi les ruines de la vérité les élémens épars de la raison humaine, on doit espérer que les hommes qui préparent nos futures destinées ne se laisseront

point éblouir par de vieux sophismes, et n'affoibliront point les lois pour les accommoder aux mœurs, qu'elles doivent régler. En fait de législation, dans les siècles dépravés, tout ce qui ne réforme pas, corrompt; tout ce qui ne ranime point le corps social, l'énerve et le tue.

Un des premiers soins du roi, en remontant sur le trône de ses ancêtres, fut de publier une ordonnance pour prescrire d'observer le dimanche dans son royaume, comme l'observent tous les peuples chrétiens. La tourbe philosophique jeta les hauts cris, et l'on devoit s'y attendre. Elle affecta de voir dans ce réglement un attentat à la liberté des citoyens. En vérité, c'est aussi trop grossièrement abuser des mots. Un attentat à la liberté! Et de quelle liberté s'agit-il donc? Quoi? la liberté d'outrager la croyance de toutes les nations? la liberté de troubler un ordre établi dans toutes les contrées civilisées? la liberté de commettre le plus grand crime social, celui de provoquer le peuple à l'impiété, et de lui apprendre à se passer de Dieu? Malheur au gouvernement qui assureroit à ses sujets cette liberté lamentable!

La Charte constitutionnelle, il est vrai, garantit à chaque citoyen ses droits civils et religieux, promet à tous les cultes liberté et protection. Mais les sectateurs des divers cultes admettent également l'obligation de garder le jour du repos; mais scier du marbre et tailler du bois, ce n'est pas exercer un culte; mais la faculté sacrilége de renier Dieu publiquement n'est pas plus un droit civil que l'athéisme n'est une religion.

Il faut d'ailleurs distinguer soigneusement une loi de défense d'une loi de prescription. Ordonner à un Juif de travailler le jour du sabbat, ce seroit porter atteinte à sa liberté religieuse, parce que la religion judaïque interdit le travail en ce jour; mais il n'y a point de religion qui fasse, du travail, à certains jours fixes, un précepte et un devoir. En défendant de travailler le dimanche, on ne blesse donc aucune religion : au contraire, on les protége toutes; car on conserve par-là le dogme sur lequel elles sont toutes fondées.

Après ces considérations décisives, j'ai honte de réfuter sérieusement les pitoyables prétextes qu'on ne rougit point d'alléguer. La philosophie, dont on connoît l'extrême tendresse pour le malheureux, prétend que le pauvre a besoin du produit d'un travail non interrompu. Je réponds qu'il a encore plus besoin de principes. Et quelle touchante philanthropie, que celle qui, pour unique secours, offre à l'indigent l'inappréciable liberté d'épuiser ses forces par un labeur sans terme et sans relâche! Cette sorte de pitié, j'en conviens, n'est pas celle qu'inspire la religion : elle ne dispose pas si libéralement des fatigues de l'homme, et veut que celui qui gagne son pain à la sueur de son front, puisse au moins le manger en paix de temps en temps. Au lieu de réclamer pour le misérable le droit cruel de prolonger sa peine journalière : Reposez-vous, dit-elle aux infortunés, et je vous nourrirai : *Venite ad me, omnes qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam vos.*

Encore quelques réflexions, qui, si je ne me trompe, achèveront de démontrer la futilité de l'objection que je combats. On parle des pauvres, on allègue leur intérêt; mais n'y a-t-il donc des pauvres qu'en France? et en France même, n'y en a-t-il que depuis la révolution? Comment vivent-ils dans les autres pays? Comment vivoient-ils dans le nôtre, jusqu'au moment où la *liberté* de 1793 les affranchit de tout devoir religieux? Il existe encore des provinces entières où le dimanche est observé aussi rigoureusement qu'il le fut jamais; le peuple y est-il plus nécessiteux? voit-on qu'il y meure de faim? La vérité est que le repos est nécessaire à l'homme: c'est une loi de la nature, autant qu'une loi de la religion; et comme on ne résiste pas à la nature aussi aisément qu'à la religion, les contempteurs de celle-ci, forcés de céder, aussi bien que les autres, à l'impérieux besoin qu'éprouvent tous les êtres vivans, choisissent seulement, pour y satisfaire, un jour différent de celui fixé par l'usage des nations chrétiennes. Ils travaillent le dimanche à cause du scandale, qui est pour eux une jouissance, et se délassent, pour la plupart, dans la débauche, le lendemain ou un autre jour, selon leur caprice; fiers de s'élever ainsi au-dessus des *préjugés*, et de donner successivement le double exemple du mépris de la religion et d'une oisiveté crapuleuse.

Je m'arrête: car que dire de plus? J'ai prouvé, ce me semble, trois choses: que le désordre que je si-

gnale entraîne des suites funestes pour la religion, pour la morale, pour la société; qu'on doit par conséquent se hâter d'y mettre un terme; qu'on le peut, sans blesser les droits d'aucun citoyen. Le reste n'est pas de mon ressort, et ma tâche est remplie.

X.

OBSERVATIONS

Sur un Mémoire pour le sieur Jacques-Paul Roman par M. Odilon-Barrot.

(1818.)

Un citoyen peut-il être contraint à tapisser le devant de sa maison lors du passage du Saint-Sacrement?

Cette question, plus importante qu'elle ne le paroît d'abord, se lie aux premiers principes de notre droit public, et touche au fondement même de la société, s'il est vrai qu'aucune société ne peut subsister sans religion.

La cour de cassation a semblé n'y voir qu'une question de simple jurisprudence; elle l'a résolue négativement, et son arrêt a fait pousser des cris de triomphe à un parti trop habile pour n'en pas démêler les conséquences. Dès lors il est de notre devoir de les signaler à notre tour, et d'appeler l'attention du Gouvernement sur un sujet qui mérite de la fixer tout entière.

Je ne prétends point censurer le jugement d'une cour souveraine. Ses décisions commandent le respect, même lorsqu'elles contredisent des décisions précé-

dentes. Il est cependant permis de faire observer que certaines doctrines ont fait de grands progrès pendant l'année qui sépare le jugement qui affirme, du jugement qui nie.

Forcé, comme avocat, d'employer tous les moyens utiles à sa cause, M. Barrot prouve très bien qu'il faut remonter jusqu'à nos lois fondamentales pour trouver le principe d'une décision complète; et les conséquences qu'il tire de ces lois prouvent encore mieux la nécessité de réprimer, par une interprétation qui elle-même fasse loi, le scandale et le danger des interprétations particulières. Son Mémoire, précieux sous ce rapport, doit hâter l'époque où l'on fixera le sens des articles 5e et 6e de la Charte.

Si tapisser sa maison lors du passage du Saint-Sacrement n'étoit pas un acte de culte, nul doute que la police n'eût le droit de contraindre tous les citoyens à tendre leurs maisons. M. Barrot l'avoue sans difficulté. Pour justifier son client, il soutient donc que c'est un acte de culte interdit par la religion protestante.

Il seroit aisé de montrer qu'il s'abuse extrêmement sur la doctrine actuelle des églises réformées, qu'elles sont maintenant bien plus *libérales* qu'il ne le suppose, et qu'il y a trop ou trop peu d'ingénuité à citer de vieilles décisions de synodes, abrogées publiquement par des actes postérieurs, et dont nul protestant ne peut, selon ses principes, admettre en aucun cas l'autorité (1).

(1) Voyez l'écrit intitulé : *Coup d'œil sur les Confessions de foi,*

Mais j'accorde, sur ce point, à M. Barrot tout ce qu'il lui plaira. Je m'occupe du droit, et non pas du fait. La religion protestante est reconnue par l'État; ses sectateurs forment un corps, une Église qui a ses dogmes et sa discipline. Que cette Église déclare qu'il n'est pas permis à ses membres de tapisser leurs maisons sur le passage du Saint-Sacrement, alors il doit certainement être défendu de les y contraindre, ou il n'y a plus de tolérance civile. On peut seulement, comme autrefois, charger la police de faire tendre, pour honorer la religion de l'État. Dès qu'on n'exige pas le concours direct ni indirect des individus, il n'y a point de scrupule possible de conscience.

Je suis donc fort loin d'attaquer la tolérance civile des religions, ou la liberté des cultes entendue en un sens raisonnable, c'est-à-dire, en un sens que la société puisse avouer. Et qui a plus d'intérêt que les Catholiques à réclamer cette liberté? Si elle existoit pour eux, comme elle existe pour les Protestans, pour les Juifs, ils ne gémiroient pas aujourd'hui sur la longue vacance de tant de siéges, sur la disette sans cesse croissante de ministres; leur clergé n'éprouveroit pas de continuelles entraves dans l'exercice de ses fonctions, il ne seroit pas chaque jour tourmenté administrativement.

Mais l'athéisme politique n'est point une suite nécessaire d'une sage liberté des cultes; mais parce que l'État tolère des religions qui ne sont pas la sienne,

---

par J. Heyer, pasteur à Genève, 1818. A Paris, chez Le Normant, rue de Seine, n. 8, et quai de Conti, n. 5.

il ne s'ensuit pas qu'il doive tolérer indistinctement toutes les croyances, qu'il doive *respecter* l'irréligion et la délicatesse d'une conscience qui se feroit un *scrupule* d'adorer Dieu. Il n'est pas plus permis de détruire la société par des opinions que par des actions ; et le droit, qu'on ne sauroit lui contester, de se défendre contre les doctrines, n'est que le devoir de veiller à sa conservation. Les maximes contraires sont un perfectionnement de la politique, comme le suicide est un perfectionnement de la morale.

Telle est, cependant, la vague obscurité de nos lois, qu'à n'en considérer que la lettre, on peut douter si elles ne contiennent pas une renonciation absolue au droit de défense contre l'erreur, qui appartient à la société ; et si, en nous plaçant, comme peuple, hors de toute religion, elles ne nous placent pas en même temps, et par cela seul, hors de la civilisation, hors de l'humanité.

Voilà du moins comment les interprète M. Barrot ; voilà les conséquences qu'il en tire : et c'est déjà, sans doute, un grand mal qu'on puisse en tirer ces conséquences devant une cour souveraine, qui les entend et se tait. Que conclure de son silence, sinon qu'elle ignore si l'État a réellement une religion ? Autrement eût-elle souffert qu'on soutînt qu'il n'en a pas ? Ne se seroit-elle pas armée de toute sa rigueur contre une assertion qui calomnie la Charte, si elle n'en énonce pas le véritable sens ?

Ici, je dois citer les propres paroles de M. Barrot : « La loi consacre la liberté, non de telle ou telle

» croyance déterminée, mais de toutes en général ; » et comme il peut y avoir autant de croyances di- » verses que de citoyens, il en résulte que tout refus » de participer à un acte religieux doit être respecté, » puisqu'il peut être la conséquence d'une croyance, » qui, quelle qu'elle soit, est garantie par la foi » (pag. 4). L'assemblée Constituante, et après elle, » tous les constituans, ont entièrement isolé l'ordre » religieux de l'ordre politique. Qu'on jette les yeux » sur nos Codes : on y verra avec quel soin le légis- » lateur a dégagé les actes de la vie civile de toute » influence religieuse. Les naissances, les mariages, » les décès, et jusqu'au serment, tout y est régi par » des règles purement civiles. Le législateur a poussé » ses *scrupules* pour la liberté des consciences jus- » qu'à y faire abstraction entière de toute religion, » et à disposer comme s'il n'existoit aucun culte dé- » terminé en France.... Les mots *religion de l'État* » signifient tout ou rien : tout par interprétation ; » rien, dans le sens positif : et, comme il n'y a pas » à balancer dans cette alternative, ils ne peuvent, » par conséquent, être considérés que comme une » déclaration purement honorifique..... La Charte » n'a pas entendu apporter aucune modification à ce » grand principe, que *la loi n'est d'aucune religion.* » (Pages 1, 2, 3.)

Une charte ne sauroit ni *entendre* ni *ne pas entendre,* parce qu'une charte n'a pas de volonté ; elle n'est que l'expression de la volonté du pouvoir, qui seul peut déclarer ce qu'il a voulu. Que le pouvoir s'explique

donc ; qu'il nous dise s'il a, comme on l'assure, *entendu* consacrer l'athéisme politique. Il est temps, en vérité, qu'on sache à quoi s'en tenir sur une question de cette importance. Aussi bien que gagneroit-on à la laisser indécise ? Se taire, en ce cas, c'est céder son droit. Chacun la décidera selon ses intérêts, ses opinions, ses passions ; parce qu'il faut nécessairement qu'elle soit décidée, parce qu'elle a des racines dans toutes les parties de notre législation. Encore une fois, qu'on s'explique. La Charte a-t-elle le sens que lui prête M. Barrot ? a-t-il saisi la véritable intention du législateur ? Si on répond affirmativement, alors ne disputons plus sur les conséquences ; disons-le nettement : Oui, la loi garantit toutes les croyances, quelles qu'elles soient ; et *comme il peut y avoir autant de croyances diverses que d'individus*, elle garantit toutes les extravagances qui peuvent monter à l'esprit de l'homme ; elle garantit l'anarchie spirituelle la plus complète ; elle force le magistrat à *respecter* tous les genres de délire et de fanatisme, à *respecter* trente millions de cultes, s'il plaît de les établir ; à *respecter*, sous le nom de religion, des croyances destructives de tout culte et de toute religion ; à *respecter* l'athéisme même, et ce n'est pas trop dire, puisqu'enfin le magistrat doit sans doute respecter la loi, et qu'en France *la loi n'est d'aucune religion*, la loi est athée. Tout se passe de l'homme à l'homme dans la société qu'on nous a faite. On en a banni Dieu, *par scrupule pour la liberté des consciences*. On lui a dit : Retire-toi, tu nous gênes ! qu'avons-nous besoin de tes lois ? Nous

saurons bien régler tout sans elles, naissances, mariages, sermens, *décès*. Nous l'avons juré par nous-mêmes; nous serons libres jusque dans le tombeau.

Tel est, selon M. Barrot, le langage de nos lois; et, ce langage, on aura droit de le leur imputer, tant que le pouvoir lui-même ne les interprétera pas, tant qu'il se renfermera dans des déclarations générales qui n'ont de sens que par les institutions qui les expliquent. Jusque-là, nous resterons ce que nous sommes, nous continuerons de donner au monde l'effrayant spectacle d'une nation *qui s'est dégagés de toute influence religieuse*, d'une société sans Dieu (1). Nous naîtrons et nous mourrons sous l'empire d'une loi athée. Ses agens constateront, sur un registre, notre entrée dans une vie sans but et sans espérance, et présideront à nos funérailles, comme les ministres du néant. Nous aurons des *sermens civils*, qui ne nous lieront qu'à nos intérêts, et je ne sais quel contrat qu'on appellera le mariage. On ouvrira des temples par pitié pour la foiblesse d'esprit, et des théâtres par égard pour la foiblesse des mœurs. Après cela, vantons nos progrès dans la civilisation, applaudissons-nous, soyons fiers; nous en avons sujet. Inexplicable aveuglement de l'orgueil! Nous croyons nous élever, et nous nous enfonçons dans un abîme. Certes, nous sommes descendus bien bas, et au-dessous même des peuples païens, au-dessous des hordes les plus sauvages. Que diroit de nous l'orateur romain, lui qui

(1) Le nom de Dieu ne se trouve pas une seule fois dans tous nos Codes.

ne pouvoit pas même concevoir la loi dès qu'on la regardoit comme une pensée de l'homme; et aux yeux de qui toutes les lois dérivoient d'une loi première, immuable, éternelle, ou de la raison de Dieu même, dont les volontés sont l'ordre (1)? Et la religion, en effet, n'est-elle pas le fondement et la sanction de toutes les législations, hors la nôtre ? Partout n'a-t-on pas vu la Divinité intervenir dans les actes que nous prétendons soustraire à son *influence*, et, pour ainsi dire, pénétrer de vie la société entière? Et depuis que l'homme veut tout animer, tout créer seul, qu'a-t-il animé que le désordre, et qu'a-t-il créé que la mort ?

(1) *Videamus igitur rursus, priusquam aggrediamur ad leges singulas, vim naturamque legis..... Hanc igitur video sapientissimorum fuisse sententiam, legem neque hominum ingeniis excogitatam, nec scitum aliquod esse populorum; sed æternum quiddam, quod universum mundum regeret, imperandi prohibendique sapientia. Ita principem legem illam et ultimam, mentem esse dicebant, omnia ratione aut cogentis, aut vetantis Dei.* De Legib. lib. II, n. 4.

XI.

Sur la prétention de l'autorité civile de forcer le clergé à concourir à l'inhumation de ceux à qui les lois de l'Église défendent d'accorder la sépulture ecclésiastique.

(1819.)

Tous les peuples, civilisés ou sauvages, confièrent à la religion la garde des tombeaux. Elle veilloit sur les générations éteintes, comme une mère veille sur ses enfans endormis ; elle les protégeoit contre l'oubli, elle les environnoit d'un pieux respect. Assise en face de l'avenir, elle appeloit l'espoir près des ruines de l'homme ; et le sépulcre devenoit une sorte de sanctuaire, au fond duquel la foi découvroit un grand mystère de vie. Pour nous, qui aimons mieux ne voir dans nos derniers restes qu'une cendre stérile, au culte sacré des morts nous avons substitué des réglemens de voirie, et chargé la police de jeter dans la même fosse la dépouille de l'homme et ses espérances.

Il n'y a rien là qui doive étonner : une philosophie matérialiste a posé les principes, la loi a tiré les conséquences ; cette marche est naturelle. Quand on ne s'estime pas plus que les animaux, que peut-on réclamer de plus qu'eux ? Nos philosophes-législateurs se sont, après tout, rendu justice ; et je ne viens pas

leur contester le mépris qu'une espèce d'instinct leur inspiroit pour eux-mêmes. Ce que je leur demande, c'est d'être conséquens; c'est qu'après avoir violé les lois de la nature, en faisant de l'inhumation un acte purement civil, ils n'exigent pas de la religion qu'elle viole ses propres lois, en présidant aux obsèques de ceux qui l'ont reniée jusqu'au dernier moment.

Il importe d'autant plus d'établir ses droits à cet égard, qu'une administration oppressive saisit avec empressement toutes les occasions de les attaquer. Des hommes se tuent, d'autres s'obstinent à refuser les secours de l'Église, et meurent en blasphémant; l'Église, à son tour, leur refuse les prières qu'elle accorde aux fidèles. Quoi de plus juste? Cependant le ministère intervient, il adresse aux évêques de touchantes homélies sur la charité et le véritable esprit évangélique, assaisonnées de menaces contre le clergé si de pareils refus se renouvellent. Il fait plus; il casse un maire, pour n'avoir pas, en vertu d'un décret du 23 prairial an XII, forcé des prêtres à profaner les cérémonies religieuses en faveur d'un suicide!

Qu'est-ce donc que la liberté des cultes, si un ministre peut se permettre de pareils actes, si le clergé doit, en ce qui concerne ses fonctions spirituelles, recevoir des ordres des derniers agens de l'autorité séculière? Qu'ils fassent enterrer comme ils l'entendront un suicide, un impie; qu'ils lui rendent tous les honneurs civils, on ne s'y oppose pas, puisque la police des cimetières leur appartient. Ce n'est pas la sépulture qu'aujourd'hui l'on demande à l'Église, mais des

prières, mais une marque extérieure de communion, une déclaration publique qu'elle reconnoît pour un de ses membres l'homme dont on lui présente la dépouille mortelle. Qu'y a-t-il là qui soit du ressort du pouvoir temporel? L'Église est une société: elle a sa constitution, ses lois, ses tribunaux indépendans; elle seule est juge dans l'ordre spirituel; ses ministres ne peuvent s'écarter des règles qu'elle leur prescrit : si, par foiblesse, il les violent, ils n'exercent pas une fonction, ils commettent un sacrilége. Or l'autorité a-t-elle droit de commander un sacrilége? a-t-elle droit d'exiger d'un prêtre le sacrifice de ses devoirs? La loi de l'Église est formelle; elle défend à ses ministres de concourir aux obsèques de ceux qui meurent dans l'acte du crime, ou qui n'ont donné aucun signe de repentir: à qui doivent-ils obéir, aux lois invariables de l'Église, ou à un décret rendu par un persécuteur de l'Église?

Encore devons-nous observer qu'on abuse évidemment du décret de Bonaparte. Qu'on lise l'article 19 (1); on se convaincra qu'en défendant aux ministres d'un culte quelconque de *refuser leur ministère pour l'inhumation d'un corps*, il s'agit uniquement de l'inhumation de ceux qui professoient ce culte. Or les refus

(1) Art. 19. « Lorsque le ministre d'un culte, sous quelque pré-
» texte que ce soit, se permettra de refuser son ministère pour
» l'inhumation d'un corps, l'autorité civile, soit d'office, soit sur la
» réquisition de la famille, commettra un autre ministre du même
» culte pour y remplir ces fonctions; dans tous les cas, l'autorité
» civile est chargée de faire porter, présenter, déposer et inhumer
» les corps. »

dont se plaint l'administration ne tombent jamais que sur des hommes, ou qui ont déclaré ne vouloir pas professer le culte catholique, ou qui ont donné le scandale d'un grand crime sans repentir. S'il est dit que *l'autorité civile commettra un autre ministre du même culte pour remplir ces fonctions*, ce mot *commettra* doit s'entendre d'une simple invitation, puisque aucune peine n'est portée contre cet autre ministre, s'il refuse, ainsi que le premier, ce qu'on demande lui. Il est impossible que ce cas n'ait point été prévu; et dès lors il est renfermé dans la disposition finale, qui règle que, *dans tous les cas*, l'autorité civile est chargée de l'inhumation.

L'interprétation différente que l'on prétend donner à ce décret répugne au bon sens et à l'équité. On ne voudroit pas, et avec raison, obliger les Juifs, les Protestans, à enterrer un catholique comme un membre de leur communion : et l'on trouve juste de forcer les Catholiques d'adopter, au nom de leur religion, un homme qui sera mort dans la haine de cette religion, ou en violant un de ses premiers et de ses plus importans préceptes. D'où vient cette différence, ce privilége particulier d'oppression? Qu'on nous le dise, quand ce ne seroit que pour nous apprendre à quoi nous devons nous préparer.

On protége les Calvinistes qui refusent de tendre le devant de leurs maisons sur le passage du Saint-Sacrement, parce que leur conscience, disent-ils, y répugne. Mais est-ce que les Catholiques n'ont pas aussi une conscience? ou cette conscience doit-elle

être moins ménagée que celle des Protestans? On a bonne grâce, assurément, à nous prêcher la tolérance: sans cesse nous la réclamons et ne pouvons l'obtenir. De quel culte troublons-nous la liberté? Qu'on nous donne celle du nôtre, nous ne demandons que cela. Mais on ne sait que nous dire: Soyez tolérans; et ce mot, dans un temps, signifie: Laissez-vous égorger; dans un autre: Laissez-vous enchaîner et avilir.

Pour vaincre la résistance du clergé, le ministre daigne lui faire des leçons de théologie, aussi bien que de charité chrétienne. Il cite les Rituels, qui permettent d'accorder les prières de l'Église quand le suicide a été la suite d'un état de démence, de délire, ou de folie réelle et bien constatée. Soit: mais puisque la loi distingue différentes sortes de suicide, et prescrit pour chacune des règles différentes de conduite, il faut donc que quelqu'un juge de la nature de l'acte pour appliquer la loi. A qui ce jugement appartient-il? Au ministre, qui veut qu'on ne fasse aucune distinction, qui n'a aucune autorité dans l'Église, ou à ceux que l'Église elle-même charge d'exécuter ses lois? Et que devient la morale, si l'on déclare que se tuer est toujours un acte de folie, et n'est jamais un crime? Parce que la loi humaine a cessé de le punir, ce crime, faut-il nécessairement lui chercher une excuse devant la loi divine? Faut-il enseigner aux hommes à attenter à leur vie avec une conscience calme, à ne voir dans un forfait exécrable qu'un symptôme de maladie? Et trouve-t-on qu'il soit convenable d'af-

fermir la main que la religion compatissante, parce qu'elle est sévère, eût fait trembler, eût arrêtée peut-être?

Que dirai-je des autres prétextes qu'on allègue? On affecte de craindre que l'ordre public ne soit troublé par les refus d'inhumation. L'ordre public n'est jamais troublé que par la faute de l'autorité chargée de le maintenir; mais on ne maintient l'ordre qu'en respectant tous les droits. Le droit de l'Église est d'interpréter, d'exécuter ses lois: contraindre ses ministres à les enfreindre n'est le droit de personne. Si quelqu'un manifestoit cette prétention, la favoriser c'est troubler l'ordre; la réprimer, c'est le maintenir. Que l'autorité se range du côté des devoirs contre les passions, bientôt elle n'entendra plus parler des tristes querelles qui la fatiguent; toute paix comme toute force durable est dans la justice: quand on ne sait pas cela, l'on est incapable de conduire un peuple; on remue les hommes, on ne les gouverne pas.

On témoigne une grande tendresse pour l'honneur des familles: seroit-ce qu'on regarde une mort impie comme un déshonneur? J'approuve ce sentiment, il est juste; mais qui refuse-t-on d'inhumer? Des hommes qui jusqu'à la fin se sont fait gloire de leur mépris, de leur haine pour la religion; qui ont obstinément repoussé ses prières, ses consolations, ses espérances; qui ont voulu mourir hors du sein de l'Église. Sur quoi juge-t-on qu'elle doive l'ouvrir à leurs cadavres? Il est trop tard alors; la question n'est plus de la terre: tout se passe ailleurs entre Dieu et l'hom-

me. Les prières de l'Église ne seroient qu'un scandale; elles ressembleroient à des malédictions.

Et pourquoi respecteroit-on plus la délicatesse d'une famille, ou même ses caprices, que la conscience d'un prêtre et que les lois de la religion? Elle exerce une grande justice aux portes du tombeau; elle dit à l'homme qui l'a désavouée: Je ne te connois pas. Que ce mot alarme, humilie les parens de celui qui n'est plus, est-ce une raison pour que la justice éternelle se taise, ou pour que ses ministres prévariquent? Oseriez-vous attendre de vos propres tribunaux une pareille condescendance? Oseriez-vous la leur commander? Encore vos juges, en prévariquant, peuvent sauver la vie du coupable; mais le prêtre, que peut-il sauver?

Si vous étiez assez malheureux pour parvenir à contraindre l'Église de ne mettre aucune différence entre ses enfans et ses ennemis, entre la foiblesse repentante et le crime impénitent; entre le fidèle et l'impie dont les lèvres, après avoir proféré un dernier blasphème, se sont fermées pour jamais, que penseroit le peuple? Quelle conséquence tireroit-il de cette lâche indulgence? que la vérité et les devoirs ne sont que de vains mots; que l'Église ne croit pas elle-même ce qu'elle enseigne; qu'il n'importe comment l'on vive et comment l'on meure, puisque la religion bénit également l'espérance du juste et le désespoir du méchant. Hommes de peu de prévoyance, où en seriez-vous, si ces maximes prévaloient? Gardez-vous d'affoiblir les doctrines qui vous protégent, et ne

comptez pas tellement sur les prisons et les échafauds, que vous jugiez inutile de donner à la société d'autres appuis.

XII.

DES MISSIONS.

(1819.)

Quand Jésus-Christ apparut dans le monde, il ouvrit une grande mission, qui, continuée pendant dix-huit siècles, souvent entravée, toujours triomphante, ne finira qu'avec le genre humain. La parole descendue du ciel sauva tout en renouvelant tout, doctrines, mœurs, institutions, lois même; et si l'Europe doit être une seconde fois sauvée, elle ne le sera encore que par cette parole. Nous l'avons entendue parmi nous, et, de même qu'à l'origine, elle a inspiré un effroi profond à certains hommes habitués à *appeler mal ce qui est bien, et bien ce qui est mal*, et qui redoutent la vérité comme une vengeance. Ils ont vu les inimitiés s'apaiser, la concorde renaître avec la foi, le désordre et l'impiété fuir devant quelques prêtres, et ils ont frémi. Menacés de la lumière, et tremblans pour leurs œuvres, ils ont aussitôt couru à leurs armes ordinaires, le mensonge, la calomnie, les délations, les secrètes intrigues, afin de tromper l'autorité, et de la rendre, s'il se pouvoit, leur complice. Égarée par eux, elle a mis des obstacles aux missions, et cela sans aucun droit, ou plutôt en violant tous les droits. Leur audace

s'est accrue de ce premier succès; elle ne connoît plus de bornes. Ils demandent la suppression entière des missions, et se flattent de faire proclamer, au nom de l'État, la défense de prêcher la religion de l'État.

Nous ne craignons rien de semblable. Avant qu'on se porte à un tel excès, il faut que les lois, il faut que la Charte elle-même périsse. Jusque-là nous savons comment nous défendre; jusque-là on n'osera même pas nous attaquer ouvertement. Si la persécution a son attrait, elle a aussi son danger. Mais commençons par examiner les prétextes qu'on nous oppose.

Je ne perdrai pas le temps à réfuter les ridicules impostures dont quelques écrivains libéraux, pour n'oublier aucun des leurs, nourrissent chaque jour la crédulité des simples d'esprit. Je passe à des reproches qu'on doit juger plus graves, puisqu'ils ont retenti dans la Chambre des Députés.

On a demandé si la France étoit donc peuplée d'idolâtres, pour qu'il fût nécessaire d'envoyer de ville en ville des missionnaires annoncer la foi. Celui qui a fait cette question auroit pu y répondre mieux que personne. Il sait que la France renferme en son sein une race d'hommes qui rejetant avec mépris la religion des ancêtres, ou la tenant dans l'indifférence, se croient sages parce qu'ils doutent, ou éclairés parce qu'ils nient. Il sait que, parmi ces hommes, il en est qui languissent dans une indigence intellectuelle si profonde, qu'on chercheroit en vain dans leur entendement la vérité première d'où dérivent toutes les autres; esprits ruinés, qui ont perdu Dieu! Certes, si l'on ne s'étonne

pas que le zèle conduise les missionnaires au-delà des mers pour convertir quelques idolâtres, on doit encore moins être surpris qu'ils s'occupent parmi nous de soulager une misère plus extrême et plus déplorable. Chose étrange! on répète sans cesse que le Christianisme est mort, qu'on ne le ranimera jamais; et, dès qu'un prêtre ouvre la bouche pour l'annoncer au peuple, on s'écrie : A quoi bon? il n'y a que des Chrétiens. Au reste, peu m'importe à laquelle de ces deux assertions on s'arrête : s'il n'y a plus de Christianisme, il faut des missions pour le renouveler; car jusqu'ici on n'a pas, que je sache, donné d'autre religion à la société, ni trouvé le moyen de fonder une société sans religion. Si le peuple est chrétien, il faut des missions pour empêcher qu'il cesse de l'être, pour l'affermir dans sa religion, pour instruire les ignorans, soutenir les foibles, remuer les âmes engourdies, réformer les mœurs, qui, par leur pente naturelle, tendent toujours au relâchement. Il faut des missions, parce qu'il faut un Dieu, un culte, un ordre moral, des vertus.

Mais les missions portent atteinte à la liberté religieuse des Protestans ; elles les inquiètent, et l'on doit respecter leurs craintes *même exagérées*. Qui le dit? des Protestans? Non, mais des hommes étrangers à toute religion, des hommes que le Christianisme *inquiète* sans doute, et qui cherchent contre lui des auxiliaires dans son propre sein. Les vrais Protestans craignent, comme nous, l'impiété, l'athéisme, une philosophie qui rompt tous les liens : ils ne craignent pas les Catholiques; et, quand ils les craindroient, ne s'agit-il que

de s'alarmer des droits des autres pour être autorisé à les en priver? et si les Juifs s'avisoient aussi de concevoir des *alarmes exagérées*, il faudroit donc abolir le Christianisme pour les calmer? Singulière prétention, de ravir à vingt-cinq millions de citoyens la liberté religieuse, pour assurer à un petit nombre cette liberté que personne n'attaque. Elle est égale pour tous, et la religion de l'État n'a, sous ce rapport, en France, aucun privilége. Que peuvent désirer de plus les Protestans? et ne sauroient-ils être libres que nous ne soyons enchaînés? Interdira-t-on aux Catholiques, dans une contrée catholique, ce qu'on leur permet en Chine, toutes les fois qu'il n'y a pas persécution? et nos philosophes indépendans seront-ils moins tolérans pour la religion de leur pays, que ne le sont des idolâtres pour un culte opposé à la religion nationale?

On parle des passions, on feint d'appréhender que les missions ne les agitent. Eh! c'est parce qu'il y a des passions qu'il faut une religion pour les calmer, et c'est parce qu'elle les calme en effet qu'on l'accuse de les agiter. Ceux qui, pour parvenir à leurs fins, auroient encore besoin de tempêtes, s'irritent quand ils voient dans le ciel des signes de sérénité. Et que veulent-ils donc? Un naufrage, afin de se partager encore des débris.

J'en appelle aux faits : qu'on nomme les lieux où l'ordre public a été troublé par les missions. Quelles sont les révoltes qu'elles ont excitées? On en a vu depuis trois ans éclater plusieurs : étoit-ce des missionnaires qui conduisoient les rebelles? Est-ce au nom de la re-

ligion qu'ils s'étoient armés? Pour quelles doctrines combattoient-ils? A quelle cause ont-ils été sacrifiés? Apprenez-le par leur cri de guerre, que je ne répète qu'en frémissant : *A bas Dieu! vive l'enfer!* Assurément ce ne sont pas là les refrains de nos hymnes. Les malheureux qui proféroient ces horribles blasphèmes avoient assisté à d'autres missions que les nôtres; celles-ci les auroient sauvés. Et si l'on ne prétend pas que les missions doivent être à jamais proscrites, si l'on désire seulement qu'on les suspende à cause des passions, on se flatte donc qu'il viendra un temps où il n'y aura plus de passions? En vérité, l'on devroit plus d'égards au bon sens.

Les missionnaires, ajoute-t-on, troublent les consciences. D'abord, ils ne peuvent troubler la conscience que de ceux qui viennent les écouter, et personne assurément n'est forcé d'y venir. Nul donc n'a le droit de se plaindre que sa conscience ait été troublée. Et comment troublent-ils les consciences? En prêchant la justice, le pardon des injures, le respect des devoirs, l'obéissance à l'autorité, en rappelant les cœurs à Dieu et à la vertu! Voudroit-on, par hasard, que les hommes se tranquillisassent dans des sentimens et des habitudes contraires, dans l'impiété, dans la haine, dans les désirs de vengeance, dans le vice et dans le crime? Voudroit-on que le brigand jouît en paix de la dépouille de sa victime, que le sommeil de l'assassin fût calme? Si on le veut, l'ordre ne le veut pas, et l'ordre c'est Dieu même. Oui, les missionnaires troublent les consciences, et il faut leur en rendre

grâces au nom de la société, qui ne retrouvera de repos que lorsque plus de consciences encore auront été troublées de la sorte. Et les tribunaux aussi troublent les consciences, ils ôtent au méchant sa sécurité; et toute la différence est que la justice humaine le trouble pour punir, et la religion pour pardonner.

Au reste, que les ennemis des missions disent et pensent ce qu'il leur plaira ; la loi existe, elle garantit le libre exercice de la religion catholique, et la prédication en forme une des parties les plus essentielles. Les missionnaires n'ont besoin de l'autorisation de personne, que de l'évêque dont ils vont évangéliser le diocèse. La permission du gouvernement n'est pas plus nécessaire pour prêcher que pour confesser; il ne peut pas plus interdire l'un que l'autre. Les chaires chrétiennes ne lui appartiennent pas. Il en est d'autres qui dépendent de lui, et nous savons tout ce qu'on y enseigne. Or il seroit aussi trop étrange, quand les doctrines antisociales ont partout des organes, que le Christianisme seul fût contraint d'être muet. Il ne le sera pas, je le dis sans crainte; et, le repoussât-on de nouveau dans les Catacombes, là encore il trouveroit des voûtes pour y faire retentir sa voix, et des fidèles pour l'écouter.

XIII.

DES SOCIÉTÉS BIBLIQUES.

(1816.)

Nous venons de parler des missions catholiques : nous parlerons maintenant des missions protestantes, ou des sociétés formées pour répandre dans le peuple la Bible dégagée de tout commentaire ; dernier effort d'une secte mourante, qui, ne pouvant perpétuer ses dogmes, veut au moins perpétuer son esprit, et qui, succombant sous la vérité long-temps combattue, appelle, en expirant, de nouvelles erreurs pour la venger.

La religion catholique se propage et se conserve de la même manière qu'elle s'établit, par la prédication. Des hommes viennent, qui parlent, comme Jésus-Christ, *avec autorité* (1), parce qu'ils ne parlent pas en leur nom, mais au nom de celui qui les envoie : *Euntes docete ;* parce qu'ils n'énoncent pas des opinions individuelles, mais promulguent une loi générale. Ils disent à la raison : Croyez, et elle croit ; au cœur : Aimez, et il aime ; à l'homme tout entier : Obéissez, et il obéit ; et l'homme, devenu membre de la haute société que régit immédiatement la Sa-

(1) *Erat autem docens eos sicut potestatem habens, et non sicut Scribæ eorum et Pharisæi.* Matth. VI. 29.

gesse souveraine, cesse d'être l'esclave de l'homme, et acquiert la vraie liberté, qui consiste à n'obéir qu'à Dieu, seul pouvoir véritable, et unique principe de toute autorité légitime. Ainsi, en obéissant à Dieu, vérité suprême et auteur de l'ordre, l'esprit est affranchi de la servitude de l'erreur, et le cœur de la servitude des passions; et l'homme n'est libre qu'en obéissant; et il est d'autant plus libre, que son obéissance est plus parfaite. Les païens mêmes avoient conservé l'instinct, ou plutôt la tradition de cette vérité, puisque les plus éclairés d'entre eux plaçoient la liberté dans la vertu, qui n'est qu'une pleine obéissance aux lois émanées du premier Être.

Et il faut bien qu'il y ait dans cette forte parole de l'autorité quelque chose de conforme à notre nature; autrement, produiroit-elle de si merveilleux effets? Voyez comme la persuasion suit partout nos missionnaires; voyez leur empire sur les cœurs. Fausses opinions, penchans criminels, aversion, indifférence; de quoi ne triomphent-ils pas? Ils élèvent la croix au milieu des peuples, et les peuples se prosternent. Le Christianisme renaît, et avec lui la paix, l'union, le bonheur, qui n'est que le repos de l'ordre.

On ne voit, on ne peut rien voir de semblable chez les Protestans, que le principe de l'examen particulier contraint de ne reconnoître, en dernier résultat, d'autorité que celle de leur raison, et, par conséquent, de n'obéir qu'à elle. Ils sont tout ensemble pouvoir et sujet dans la société spirituelle,

comme on veut aujourd'hui que le peuple soit à la fois pouvoir et sujet dans la société politique. Mais la nature sépare bientôt ce que l'homme s'est efforcé de réunir malgré ses lois : dans la société politique et dans la société religieuse, la force d'un seul opprime la foiblesse de tous; et une ridicule fiction de souveraineté conduit à une servitude réelle.

En dépit de ses principes, le Protestant obéit donc aussi bien que le Catholique : mais il obéit à l'homme, et de là vient que chaque secte se distingue par le nom de son chef, c'est-à-dire, de l'homme qui s'est constitué le pouvoir de la société spirituelle qu'il fondoit; et même le Protestantisme, dans ses diverses branches, ne subsiste qu'à l'aide de ce pouvoir usurpé, et il cessera d'être au moment où ses sectateurs cesseront d'obéir.

Ce moment arrivera; nous y touchons presque, et ce sera l'époque si désirée du rétablissement de l'unité religieuse. Telle que ces peuples égarés, qui, voulant se frayer de nouvelles voies, cherchent dans les solitudes du monde social *une cité habitable*, et ne la trouvent point (1), la Réforme cherche en vain dans les déserts de la raison humaine cette religion immuable, qui est la *cité* des intelligences. Fatiguée d'errer au hasard dans ces régions stériles, elle viendra se reposer aux lieux d'où elle est sortie, et à l'ombre du pouvoir qu'elle a méconnu. Cette tendance devient plus visible, à mesure que le

(1) *Erraverunt in solitudine, in inaquoso ; viam civitatis habitaculi non invenerunt.* Ps. CVI, 4.

principe essentiel du Protestantisme se développe, ou que les esprits sont plus abandonnés à eux-mêmes; car, en les créant, Dieu leur a donné le besoin de croire ou d'obéir, et il n'est point de joug que l'homme porte plus péniblement que celui de ses propres pensées.

La Réforme, ne pouvant ordonner de croire aucun dogme ni d'obéir à aucun précepte, ou, en d'autres termes, ne pouvant régler ni la raison ni les actions, est réduite à inviter chacun de ses membres à se faire à soi-même cette double règle, au risque de toutes les erreurs et de tous les désordres qui peuvent en résulter. Les Protestans ne sauroient avoir d'autres missions. Ils s'en vont présentant aux hommes, même les plus ignorans, un livre sur lequel les savans disputent, et ils leur disent : Lisez, examinez, cherchez là-dedans votre religion, ce que vous devez croire, aimer, pratiquer. Encore faut-il qu'aussitôt ils ajoutent avec Tillotson : « Nous ne sommes pas infailliblement certains qu'aucun livre des Écritures soit aussi ancien » qu'on le prétend, ni qu'il ait été écrit par la personne dont il porte le nom, ni que tel soit le sens » de tels et tels passages. Il se peut que nous nous » trompions sur tous ces points (1). » Cela ne laisse pas d'être encourageant. Mais enfin voilà le langage que la Réforme tient à ses sectateurs.

(1) We are not infallibly certain that any book (of Scripture) is so ancient as it pretends to be; or that it was written by the person whose name it bears, nor that this is the sense of such and such passages in it. All this may possibly be otherwise. *The Rule of Faith, by* Dr Tillotson.

Certes, il y a lieu de vanter les progrès que Luther et ses disciples ont fait faire à la raison humaine; et c'est sans doute un grand pas vers l'ordre, que d'avoir changé l'unité de croyance en une démocratie d'opinions. L'Europe a vu les suites de ce changement, et elle n'a pas encore tout vu. Qu'elle attende un peu; bientôt il ne manquera rien à son instruction, et elle pourra pleinement apprécier ce qu'elle doit aux sectaires du seizième siècle. Au fond, ces fiers réformateurs de la religion chrétienne ne comprenoient même pas ce que c'est que la religion. La religion est la loi des intelligences, loi immuable, loi aussi nécessaire que les lois politiques et civiles, et que les lois physiques même : car sans religion, point de lois civiles ni politiques; et apparemment les lois relatives à notre nature immortelle, et d'où dépend notre bonheur comme êtres intelligens, ont bien autant d'importance que les lois relatives au corps, qui n'ont de rapport qu'à un point presque imperceptible de notre existence. Et cependant qui ne riroit d'entendre dire aux hommes : Faites-vous votre gouvernement et votre législation; chacun de vous ne doit s'en rapporter qu'à soi, chacun de vous est, en ce qui le regarde, l'unique interprète des Codes, l'unique juge de leur authenticité? Personne sur la terre n'a le droit de vous soumettre à ses décisions, parce qu'il n'existe sur la terre aucune autorité générale et souveraine. Et quant au corps, voilà un traité d'hygiène et de physiologie : nous n'en connoissons pas l'auteur avec certitude, nous ne savons pas s'il con-

tient l'erreur ou la vérité, nous ne sommes pas même sûrs d'en comprendre le sens; néanmoins, si vous voulez vivre, prenez ce livre, et cherchez-y les lois de votre nature physique, lois qui vous sont inconnues, et auxquelles vous êtes obligés cependant de vous conformer sous peine de mort.

Tel est le fondement sur lequel reposent les sociétés bibliques; véritables missions d'anarchie religieuse, qui suffiroient seules pour conduire à l'anarchie politique. Établies d'abord en Angleterre, et soutenues à grands frais (1), les membres les plus éclairés de l'Église anglicane s'épouvantent de l'avenir qu'elles préparent à la société. Ils prévoient que le peuple, choisi pour dernier juge des doctrines qui devroient le contenir, se précipitera infailliblement dans les excès du fanatisme et dans les systèmes d'indépendance. Des cris d'alarme se sont fait entendre et dans le haut clergé et parmi les ministres inférieurs. « Le danger, » dit l'un d'eux, devient chaque jour plus menaçant. » Le parti s'accroît; il étend ses plans, rassemble ses » forces, calcule ses moyens : bientôt la hiérarchie » sera dénoncée comme antichrétienne, *et la monarchie comme antisociale* (2). »

---

(1) Dans les onze années qui ont précédé 1815, plus de vingt millions ont été employés à répandre treize cent mille exemplaires de la Bible traduite en cinquante-cinq langues ou dialectes. *First Report of the Kensington, Fulham and Hammersmith, auxiliary Bible Society*. London, June, 1815, p. 42. Le nombre des crimes a quadruplé dans le même espace de temps.

(2) The danger is not yet fully developed, but it is not less real. It has not yet started up in full maturity, and gigantic stature, brandishing its hundred arms, denouncing the hierarchy as anti-

Est-ce pour produire de semblables effets qu'on forme parmi nous des sociétés bibliques? Croit-on convenable d'exciter le fanatisme religieux, et ne sauroit-on se contenter du fanatisme politique? Trouve-t-on qu'il n'y ait pas en France assez de causes de division, assez de semences de discorde? Envions-nous à l'Allemagne et à l'Angleterre la multitude de leurs sectes et la confusion de leurs doctrines? Est-ce que les Jacobins ne nous suffisent pas? Nous faut-il encore des Puritains, des hommes qui, sous prétexte de *manifester la vérité*, prêchent l'abolition de tout culte et de toute propriété, de tout sacerdoce et de toute grandeur? Sommes-nous las de la société? Peut-être. Mais si l'on n'a pas résolu de la détruire, qu'on n'en ébranle donc pas les fondemens. On se plaint, non sans motif, de la difficulté de gouverner aujourd'hui les peuples, et on les appelle à la plus dangereuse indépendance. On les affranchit de leurs devoirs, ou tout au plus on les invite à en traiter directement avec Dieu; et tandis que les hommes sages, dans toutes les communions, sentent la nécessité, pour rétablir l'ordre, de soumettre les esprits à un pouvoir, à une autorité *spirituelle*, on provoque chaque raison individuelle à exercer sa souveraineté. On dit à l'ignorance : Fais-toi une religion; et aux passions : Créez-vous des lois. Après tant de disputes, de

christian, and the monarchy as antisocial, but its growth is rapid, it is daily receiving vast augmentations of strength : it is laying its plans, collecting its energies, estimating its means, and forming its calculations. *Thougths on the tendency of Bible Societies*, etc., *by the Rev.* A. O'Callaghan; 1816, p. 38.

variations et de doutes, le Protestantisme finit par renoncer à toute doctrine; et, dans ce grand naufrage de la vérité, il crie à ses sectateurs : Que chacun de vous se sauve comme il pourra !

XIV.

RÉPONSE

A une lettre contre l'article précédent.

MM. les membres de la société biblique protestante de Paris ont fait insérer dans le *Moniteur* une lettre qui m'est adressée par un de leurs confrères, et à laquelle je puis d'autant moins me dispenser de répondre, qu'il y règne presque partout un ton de politesse fort rare aujourd'hui dans les discussions politiques et religieuses.

L'auteur me reproche d'avoir dénaturé un passage de Tillotson, pour imputer à cet écrivain et aux Protestans en général une doctrine qui n'est pas la leur, et d'avoir représenté les sociétés bibliques comme une institution dangereuse. J'espère me justifier aisément de la première accusation, et montrer, par de nouvelles preuves, que mon opinion sur les sociétés bibliques n'est que trop bien fondée.

Et d'abord, on ne conteste pas l'exactitude de ma citation; on se plaint seulement de ce qu'elle n'est pas assez étendue, et on dispute sur le sens des paroles de Tillotson, qui ne s'applique point, ajoute-t-on, à la Bible *en particulier*, mais à la Bible ainsi qu'à tout autre livre. Cela me suffit, et je n'ai jamais prétendu

rien de plus. Tillotson a dit ce que je lui fais dire, et il l'a dit de la Bible : jusqu'ici point de difficulté. La chicane qu'on me fait sur ces mots : *All this may possibly be otherwise*, ne mérite pas plus qu'on s'y arrête. Qu'on les traduise comme l'auteur de la lettre, *Il est possible que tout ceci fût autrement*, ou, comme je les ai traduits, *Nous pouvons nous tromper sur tous ces points*, il n'importe; et je déclare, pour moi, que ces deux phrases réveillent précisément la même idée dans mon esprit : car si *nous nous trompons* sur le sens d'un passage de la Bible, il faut que ce sens soit *autre* que nous ne l'avions conçu; et si ce sens est *autre* que nous ne l'avons conçu, nécessairement *nous nous sommes trompés*.

Ainsi, tout se réduit à cette seule question : Est-il possible que les Protestans se trompent en interprétant la Bible? et Tillotson est-il convenu de cette possibilité? C'étoit aussi toute la controverse entre l'archevêque de Cantorbéry et le docteur Serjeant. Celui-ci soutenoit que l'Écriture étant l'unique règle de foi des Protestans, et l'Écriture ne s'interprétant pas elle-même, aucun Protestant, à moins qu'il ne fût personnellement infaillible, ne pouvoit être parfaitement certain de la vérité de sa religion. Pressé par les argumens de son antagoniste, Tillotson fut contraint de faire ce terrible aveu, dans les termes qu'on a lus. Il est vrai qu'effrayé de son étendue, il cherche aussitôt à le rétracter, en ajoutant : « Nous ne sommes » pas infailliblement certains....... *mais nous sommes* » *bien assurés;* » contradiction ridicule, que Ser-

jeant qualifie d'absurdité, *nonsense* (1), et que, par cette raison, je ne m'étois pas cru obligé de rapporter. Stillingfleet, autre adversaire du docteur Serjeant, n'évita de tomber dans la même absurdité qu'en se jetant dans une autre, et en recourant, pour trouver la certitude de sa foi, à je ne sais quelle *lumière intérieure*, ou à une sorte d'inspiration particulière qu'on ne sauroit prouver, et qui est le rêve favori de toutes les sectes fanatiques (2).

---

(1) I observed..... that his pretended *Rule of Faith* (as he call'd it), was so far from ascertaining faith, that it brought it all into uncertainty; for in his page 118 he has these words, speaking of the letter of Scripture, his Rule is : *We are not infallibly certain that any book is so ancient as it pretends to be; or that it was written by the person whose name it bears* (that is, the divinely inspired apostles and evangelists), *nor that this is the sense of such and such passages in it. All this may possibly be otherwise* (that is, false). Is not this a *rare Rule*, which leaves all Christian Faith in such a pickle, that it may be all *a lying* story for any thing any man living knows? However he subjoins immediately some good works, if they have but good sense. *But*, says he, *we are well assured it is not otherwise.* Let us see how he comes to have this good assurance! Not by *infallible* certainty; he disclaimed *that*. He must mean then, be *thus well assured* by *fallible* certainty; for all certainty or assurance either must have *fallible* or *infallible* grounds. And what sense is there in these words *fallible certainty*, which is such a chimera and against common sense, that never did man since the creation say *I am fallibly certain* of such a thing : so that his good assurance he fool'd the reader with, is a piece of *nonsense*; and which is worse, his *Rule of Faith*, and all his faith that relies on it, is grounded on such an assurance as is mere *nonsense* and contradiction. *The Literary Life of the Rev. John Serjeant*, n. 50.

(2) I shewed how he made two sorts of *absolute certainty*, one which was *unabsolute*, and *that* he attributed *to faith*. He was driven to confess that he had no *conclusive evidence of the certainty of the Rule of Faith* : which plainly acknowledged, he could not prove it, nor had brought over an argument, why any

Le critique à qui je réponds se montre lui-même fort embarrassé, lorsqu'il essaie de donner au passage de Tillotson un sens différent de celui que je lui attribue avec Serjeant; et même son explication renferme implicitement l'aveu qu'il s'efforce en vain d'atténuer. Voici ses paroles :

« Il n'est donc pas possible, selon Tillotson, que » nous nous trompions, lorsque nous établissons notre » conviction sur la foi de témoins irrécusables qui » ont fait leur déposition dans une suite d'écrits nom- » breux encore aujourd'hui existans, et remontant » jusqu'aux fondateurs du Christianisme par une » chaîne sans lacune et parallèle aux siècles écoulés » depuis cette époque; lorsque, appuyés sur ces té- » moins, nous croyons à l'authenticité des saintes » Écritures; lorsque, *faisant un usage consciencieux* » des moyens que la Providence nous a ménagés, » nous *cherchons à saisir* le sens de ces livres sacrés; » lorsque, dans le cas même où l'ignorance des lan- » gues originales nous force à recourir aux versions » reçues, nous *croyons* y trouver exposées fidèlement » et avec une clarté suffisante toutes les conditions » du salut offert aux hommes par leur Rédempteur;

---

should rely on it, since a proof or argument that is not conclusive is in reality *none at all* or *good for nothing*. Then to avoid any necessity of bringing reasons or proofs, lest when they came to be examin'd (which he well foresaw), they would not hold water, he runs to pure fanatic principles, that is, to pretend that all their faith depends on an *inward light*, of which themselves can give no account to others, and falls to pretend to *moral qualifications, sincere intentions, God's grace, fervent prayer,* an such like requisits, ere any man could be sure he had faith. *Ibid.*, *n.* 73.

» lorsqu'enfin nous nous livrons à cette étude dans » l'*espérance* de sentir la lecture de la Bible, faite » avec simplicité de cœur, vivifiée en nous par la » coopération de l'esprit divin, spécialement promise » à ceux qui se nourrissent de la parole de Dieu. Sur » tous ces points de croyance l'archevêque de Cantorbéry n'admet pas plus qu'aucun des théologiens » protestans qui jouissent de quelque considération, la » possibilité que notre *confiance* puisse être trompée. »

Observez, en premier lieu, que, dans cette longue phrase, on ne dit pas un mot de la *certitude absolue* dont il est uniquement question, parce qu'elle seule, excluant toute espèce de doute, peut être un solide fondement de la foi; mais on prétend qu'il est impossible qu'un protestant se trompe, lorsqu'il *croit*, *espère*, *a confiance* et *cherche à saisir*. C'est toujours quelque chose; et quand on a le malheur de n'être pas *absolument certain*, j'avoue que c'est une consolation d'être *bien assuré qu'on ne peut se tromper*.

En second lieu, les versions protestantes de la Bible diffèrent entre elles, et avec les versions catholiques, dans des passages qui intéressent les dogmes les plus importans; le dogme n'est donc pas *exposé fidèlement* dans chacune d'elles : n'importe ; qu'un Protestant qui ignore les *langues originales* prenne une de ces versions; qu'il *croie y trouver exposées fidèlement et avec clarté suffisante toutes les conditions du salut offert aux hommes par leur Rédempteur*, c'est-à-dire, en particulier, tout ce qui doit être l'objet de sa foi : dès lors *il est impossible qu'il se trompe;* et remarquez

qu'on ne fait d'exception pour aucune secte, et que tous les Protestans ont le même privilége; ce qui le rend encore plus merveilleux.

Mais, pour en venir au fond, il s'agit de savoir si chaque Protestant a une certitude absolue ou infaillible de sa foi: on nous dit que non; mais qu'il a une *conviction* qui ne peut le tromper, pourvu toutefois qu'il lise l'Écriture avec *simplicité de cœur*, et *fasse un usage consciencieux des moyens que la Providence lui a ménagés* : condition qu'on ne sauroit jamais être certain d'avoir remplies; car quel est l'homme qui, à moins que Dieu ne le lui révèle, soit parfaitement sûr de posséder la *simplicité de cœur*, et de n'avoir négligé aucun moyen de connoître la vérité?

Ce n'est pas tout: avant d'ouvrir les livres saints et *d'espérer en sentir la lecture*, avant de *chercher à en saisir le véritable sens*, il est naturel de s'informer si ces livres sont authentiques. Or, pour être assuré qu'il ne se trompe pas sur ce point, il faut que le Protestant *établisse sa conviction sur la foi de témoins irrécusables qui ont fait leur déposition dans une suite d'écrits nombreux encore aujourd'hui existans, et remontant jusqu'aux fondateurs du Christianisme par une chaîne sans lacunes et parallèle aux siècles écoulés depuis cette époque*. Ainsi, l'on n'exige rien moins des Protestans que d'examiner de siècle en siècle toute la tradition; sans quoi ils ne sauroient être certains que leur *conviction* ne les trompe pas. N'est-ce pas avouer implicitement que la plupart d'entre eux n'ont aucune certitude de l'authenticité des Écritures? Car com-

bien s'en trouve-t-il qui soient capables du travail qu'on demande d'eux? Combien y en a-t-il qui l'entreprennent? Et s'il est nécessaire, même pour quelques-uns, que MM. les membres de la société biblique protestante de Paris ne nous disent donc plus que *les livres sacrés sont la règle unique de leur foi.* Étrange règle de foi; l'*unique*, dit-on, qu'on admette, et qui, lorsqu'elle est *seule*, laisse la foi dans l'incertitude, et tend même, selon le docteur Hickes, à détruire toute espèce de foi! « Quiconque (ce sont les » paroles de ce ministre protestant) ne voudra pas se » soumettre à l'évidence qui résulte du concours des » anciennes liturgies, des Pères et des conciles, peut » mettre en controverse, pour ne rien dire des autres » points admis par l'Église dans tous les temps, l'au- » torité divine des Écritures inspirées, le baptême des » enfans, l'épiscopat, le jour du Seigneur, la divinité » de notre Sauveur Jésus-Christ, *et renverser ainsi* » *d'un seul coup la foi et l'Église catholique* (1). »

Adam Clarke, célèbre méthodiste, ne s'explique pas moins nettement sur l'impossibilité où sont la plupart des Protestans de découvrir le vrai sens de l'Écriture, et, par conséquent, de se former, avec son seul secours, une foi exempte d'incertitude. « Il

---

(1) He that will not submit to the concurrent evidence of the ancient liturgies, fathers, and councils, may bring into controversy, not to mention other things received by the Church in all ages, the divine authority of the inspired writings, infant baptism, episcopacy, the Lords Day, and even thy divinity of our Lord and Saviour Jesus Christ; and so at once blow up the catholic faith and Church. Dr. *Hickes's Christian Priesthood*, vol. *I*, p. 145.

» y a, dit-il, dans la parole de Dieu une profondeur » qu'on ne peut pénétrer que par une inspiration di- » vine qu'on ne doit pas attendre, ou par une étude » et des recherches profondes auxquelles le peuple » n'a pas le temps de se livrer. S'il est ainsi, ajoute- » t-il, comment une personne ignorante, quoique » pieuse, peut-elle avoir la prétention d'interpréter » ce livre (1)? »

Je pourrois accumuler les aveux semblables; on pourroit m'opposer des décisions contraires, tant est grande la confusion des doctrines dans la Réforme! Elle a besoin d'une règle de foi: rejetant toute autorité vivante, et, par une conséquence nécessaire, la tradition, dès lors il ne lui reste plus d'autre règle que l'Écriture seule; mais elle ne tarde pas à en reconnoître l'insuffisance, et il lui faut avouer qu'elle n'est pas infailliblement certaine de sa foi.

Tillotson étoit encore plus particulièrement obligé de faire cet aveu. Membre de l'Église anglicane, il ne pouvoit s'écarter des trente-neuf articles qui forment le code de sa doctrine. Or le vingt-unième le forçoit de soutenir que *les conciles généraux peuvent errer, et ont en effet erré quelquefois, même en choses qui concernent Dieu* (2). Mais, si les conciles géné-

(1) There is a depth in the word of God which cannot be fathomed, except eiher by divine inspiration, which is not to be expected, or by deep study and research, for which the majority of the people have no time... If this be the case, what pretentions can an ignorant person, however pious, have to explain this book? *A. Clarke's Letter to a Methodist Preacher*, p. 15 te 24. *Vide Benson's Sermons*, p. 72. London, 1802.

(2) Generalia concilia.... et errare possunt, et interdum errarunt,

raux, incontestablement la plus haute autorité qui existe dans l'Église chrétienne, peuvent errer, à plus forte raison chaque individu : autrement, il faudroit dire que l'Église entière, ou les conciles qui la représentent, n'étant pas infaillible, chaque Protestant l'est; et s'il n'est point infaillible, il n'a pas une certitude absolue de sa foi.

De plus comment accorder aux Protestans, en général, cette certitude infaillible ou le privilége de ne pouvoir errer, lorsqu'*avec leur règle unique de foi* ils se divisent en tant de sectes qui interprètent l'Écriture d'une manière opposée ? Suffit-il d'être Protestant pour que le oui et le non soient vrais en même temps? Et si chacun d'eux prétend que c'est son interprétation qui est la véritable, sa certitude qui est infaillible, comment le prouvera-t-il? Tous les autres n'en diront-ils pas autant? Et où sera la règle pour les accorder? Que si l'on ose soutenir qu'ils ne diffèrent pas entre eux sur des points essentiels, je demanderai d'après quels principes ils distinguent ce qui est ou non essentiel; je demanderai si la présence réelle, la divinité de Jésus-Christ, la Trinité, ne sont pas des points essentiels; je demanderai enfin ce qu'on entend par Christianisme, et si ce n'est plus qu'un vain nom?

Ainsi, loin de faire violence au texte de Tillotson, je lui ai attribué le seul sens raisonnable qu'il puisse offrir, le même sens que lui attribuoit le docteur Serjeant, sans que Tillotson ait réclamé; et je ne crains

---

etiam in his quæ ad Deum pertinent. Art. 21, *Concilia Magnæ Britanniæ et Hiberniæ;* vol. IV.

pas de dire que, s'il falloit en revenir à discuter ces questions, il n'est pas un Protestant qui ne fût contraint de répéter l'aveu de Tillotson, ou de tomber dans des contradictions plus embarrassantes encore. Au reste, qu'on ne s'y trompe pas : je suis loin de triompher en disant ceci ; je plains les Protestans de bonne foi, que le malheur de leur naissance et les préjugés d'éducation retiennent dans une secte, qui, par cela même qu'elle exige des hommes un examen évidemment impossible au grand nombre, ne sauroit elle-même soutenir le plus léger examen ; et quand j'insiste sur cette vérité, ce n'est pas, certes, dans le dessein d'affliger nos frères séparés, mais pour hâter de tout mon pouvoir le moment désiré, où, unis avec nous dans la même Église visible, *il n'y aura plus qu'un seul troupeau et un seul pasteur.*

Le danger de mettre la Bible entre les mains du peuple, me paroît assez prouvé par l'impossibilité où le peuple est de l'entendre ; car dès lors il en abusera inévitablement. On m'oppose une lettre de Pie VI, dans laquelle ce souverain pontife loue Antoine Martini, de Turin, d'avoir facilité aux fidèles l'accès des saintes Écritures, en les publiant dans la langue vulgaire de son pays ; mais on oublie que le Pape ajoute : « En joignant à votre traduction des notes explica- » tives tirées des saints Pères, vous avez écarté tout » danger possible d'abus, et vous vous êtes ainsi con- » formé aux lois de la congrégation de l'Index, et » à la constitution de Benoît XIV sur ce sujet. » Or un des principes des sociétés bibliques, est de ne

joindre au texte sacré ni explications, ni commentaires, ni notes d'aucune espèce, afin que chacun soit plus libre de l'interpréter selon son propre jugement.

Qui ne voit d'ailleurs l'extrême différence qui existe à cet égard entre les Catholiques et les Protestans? Les Catholiques reconnoissent une autorité visible, infaillible, à laquelle ils sont toujours prêts à se soumettre. S'il arrive qu'ils se trompent en interprétant l'Écriture, l'Église aussitôt les en avertit; elle condamne l'erreur, et l'obéissance à ses décisions conserve l'unité de la foi.

Le Protestant, au contraire, n'admet point d'autorité vivante au-dessus de son propre jugement. S'il s'égare, nul ne peut le redresser; et, au lieu que le Catholique, avant d'ouvrir les livres saints, sait avec certitude tout ce qu'il doit croire et pratiquer, le Protestant est obligé de le chercher dans ces mêmes livres, sans autre guide que sa raison. Il est aisé de prévoir à quels excès cette liberté, ou plutôt cette nécessité de se faire à soi-même sa religion, peut conduire une multitude ignorante et passionnée; et, en annonçant ce qu'on en devoit craindre, je crois avoir donné d'assez graves motifs de mon sentiment pour qu'il fût possible de se l'expliquer, sans recourir *à la force des liens de parti et à l'aveuglement de l'esprit systématique*.

Je ne sais qu'un moyen de repousser ces vagues imputations, c'est de montrer que l'opinion qui me les attire a trouvé, parmi les ministres protestans mêmes, de nombreux et habiles défenseurs. L'un

d'eux s'exprime ainsi à propos des sociétés bibliques :

« L'assertion commune, que la Bible est appro-
» priée à tous les âges, à tous les degrés d'intelli-
» gence et à toutes les conditions, n'est pas vraie ou
» n'est vraie que dans un sens très restreint. La Bible
» est de tous les livres peut-être le plus difficile. L'ex-
» périence et l'observation du genre humain con-
» duisent à cette conclusion, que l'Écriture sainte
» est par elle-même trop obscure pour la généralité
» des hommes. L'histoire de l'Église dans tous les
» siècles en fournit d'abondantes preuves.

» En opposition à l'Église romaine, les premiers
» réformateurs réclamèrent à grands cris le droit
» d'interpréter les Écritures d'après le jugement par-
» ticulier..... Mais pressés d'émanciper le peuple de
» l'autorité du Pontife romain, ils proclamèrent ce
» droit sans explication ni restriction, et les consé-
» quences furent terribles. Impatiens de miner la
» base de la juridiction papale, ils maintinrent, sans
» aucune limitation, que chaque individu a le droit
» indubitable d'interpréter l'Écriture pour lui-même.
» Étendu jusque-là, le principe n'étoit pas soutenable :
» ainsi il devint nécessaire, pour l'affermir, d'y join-
» dre un second principe ; savoir, que la Bible est
» un livre aisé, à la portée de tous les esprits, et
» que la plus grande clarté est le caractère insépa-
» rable d'une révélation divine. Mais, soit isolés, soit
» unis, ces deux principes ne sauroient soutenir une
» attaque sérieuse.

» Le jugement privé de Muncer découvrit dans

» l'Écriture que les titres de noblesse et les grandes
» propriétés sont une usurpation impie sur l'égalité
» naturelle des fidèles, et il invita ses sectateurs à exa-
» miner, par les Écritures, *si les choses n'étoient pas*
» *ainsi*. Ils examinèrent, louèrent Dieu, et procédè-
» rent par le fer et le feu à l'extirpation des impies
» et à la saisie de leurs propriétés. Le jugement privé
» pensa aussi avoir découvert dans la Bible que les
» lois établies n'étoient qu'une restriction permanente
» à la liberté chrétienne, et que les élus étoient inca-
» pables de pécher. Jean de Leyde, quittant les in-
» strumens de son état, et prenant en main la Bible,
» surprit la ville de Munster, à la tête d'une populace
» fanatique, se proclama lui-même roi de Sion, prit
» quatorze femmes à la fois, assurant que la polyga-
» mie étoit une des libertés chrétiennes, et le privi-
» lége des saints. Mais si la criminelle folie des
» paysans étrangers, qui interprétoient la Bible pour
» eux-mêmes, afflige les amis de l'humanité et d'une
» piété raisonnable, l'histoire d'Angleterre, pendant
» une partie considérable du dix-septième siècle,
» n'est guère propre à les consoler. Durant ce pé-
» riode, une multitude innombrable de fanatiques
» s'élevèrent, soit ensemble, soit successivement,
» enivrés de doctrines extravagantes et de passions
» nuisibles, depuis le farouche délire de Fox, jusqu'à
» la folie méthodique de Barclay, et depuis le fana-
» tisme formidable de Cromwel, jusqu'à la niaise
» impiété de *Praise-God-Barebones*. La piété, la
» raison et le sens commun sembloient avoir été ban-

» nis du monde pour faire place à un jargon bizarre,
» à une frénésie religieuse, et à un zèle emporté.
» Tous citoient l'Écriture; tous prétendoient avoir
» des inspirations, des visions, des révélations, des
» ravissemens d'esprit; et les prétentions de tous
» étoient également fondées. On soutenoit fortement
» qu'il convenoit d'abolir le sacerdoce et la royauté,
» parce que les prêtres étoient les serviteurs de Sa-
» tan, les rois des délégués de la prostituée de Baby-
» lone, et que l'existence des uns et des autres étoit
» incompatible avec le règne du Rédempteur. Ces
» *zélés* dénonçoient la science comme une invention
» païenne, et les universités comme des séminaires
» de l'impiété antichrétienne. La sainteté de ses fonc-
» tions ne protégeoit point le Pontife, la majesté du
» trône ne défendoit pas le Roi : l'un et l'autre, de-
» venus un objet de mépris et de haine, étoient enfin
» égorgés par d'impitoyables fanatiques, dont le seul
» livre étoit la Bible, sans notes ni commentaire.
» L'enthousiasme pour la prière, la prédication, la
» lecture des livres saints, étoit alors au comble.
» Tout le monde prioit, tout le monde prêchoit, tout
» le monde lisoit, et personne n'écoutoit. Point d'a-
» trocité qu'on n'essayât de justifier par l'autorité de
» l'Écriture. On en employoit le langage dans les
» transactions les plus ordinaires de la vie. C'étoit
» avec des phrases tirées de l'Écriture, qu'on traitoit
» de l'état intérieur de la nation, et de ses rapports
» extérieurs : avec l'Écriture, on tramoit des conspi-
» rations, des trahisons, des proscriptions; et elles

» n'étoient pas seulement justifiées, mais consacrées » par des citations de l'Écriture. Ces faits historiques » ont souvent étonné les gens de bien, et consterné » les âmes pieuses. Mais, tout entier à ses sentimens, » le lecteur oublie trop la leçon que renferme cette » terrible expérience ; savoir, que la Bible, sans ex- » plication ni commentaire, n'est pas faite pour être » lue par des hommes grossiers et ignorans....

» La masse du genre humain doit se contenter de » recueillir son instruction d'autrui ; elle ne sauroit » approcher des sources de la science. Il faut qu'elle » reçoive les vérités les plus importantes en médecine, » en jurisprudence, en physique, en mathématiques, » sur l'autorité de ceux qui les puisent à la source pre- » mière. Et quant au Christianisme, on a, en général, » constamment suivi la même méthode ; et toutes les » fois qu'on s'en est écarté à un certain point, la » société a été ébranlée jusqu'à son centre (1). »

Parmi les ministres de l'Église anglicane, qui partagent ces sentimens, je pourrois citer M. Phelan, et l'archidiacre de Huntingdon, qui a essayé de prouver que les crimes augmentent en Angleterre proportionnellement au nombre d'exemplaires de la Bible qu'on distribue. M. Wix a aussi attaqué les sociétés bibliques dans un ouvrage très remarquable, publié récemment à Londres. « La société biblique nationale » et étrangère, dit-il, agissant de concert avec des » personnes de toutes sectes, tend certainement à

(1) Thoughts on the tendency of Bible Societies, by the Rev. O'Callaghan.

» propager un vaste système d'indifférence, fatal » aux véritables intérêts de l'Évangile (1). » Après avoir peint les tristes effets du zèle inconsidéré des distributeurs de la Bible : « Tels ont été, ajoute-t-il, » les progrès du schisme, sous l'influence de cette » société funeste, organisée sur un plan incompa- » tible avec la pureté du Christianisme, et dangereux » pour l'unité de la foi, si instamment recommandée » par Jésus-Christ et ses apôtres (2). »

On vient d'entendre parler des écrivains protestans, et leur langage paroîtra peut-être moins modéré que le mien. Voilà ma réponse à ceux qui m'accusent d'esprit de parti. Decidé, pour ce qui me concerne, à terminer ici une discussion déjà trop longue, je finirai par ces paroles de M. Wix : « On trouvera » dans cet écrit quelques réflexions sur les sociétés » bibliques, que l'on considère comme *une grande* » *source d'insubordination et de schismes religieux.* » On s'offensera sans doute de ces réflexions. L'au- » teur en sera très affligé ; mais il a trop à cœur la » pureté du Christianisme et l'union de tous les » Chrétiens, pour que la crainte de blesser l'em-

---

(1) The British and Foreign Bible Society, acting in concert with persons of all professions of religion, superinduces, indeed, a grand system of indifference, fatal to the genuine interests of the Gospel. *Reflections concerning the expediency of a council of the Church of England and the Church of Rome,* etc., p. 86. London, 1819.

(2) Such has been the progress of schism under this *delusive and mischievous* society, organized on a wild plan of comprehension, regardless of the purity of Christianity, and injurious to the unity of faith, so earnestly desired by Jesus Christ and his apostles. *Ibid.*, pag. 88.

» pèche d'exprimer son sentiment, et de pousser un cri
» d'alarme, qui peut, avec l'aide de Dieu, arrêter les
» progrès du schisme et des fausses doctrines (1). »

---

(1) Some of the opinions, which will be found towards the close of these Reflections concerning the British and Foreign Bible Society, which is considered to be the grand modern engine of religious schism and insubordination, will doubtless give offence. This will occasion much sorrow to the writer; but he is too deeply interested for the purity of Christianity, and too anxious for the harmony of the Gospel, to be deterred from the expression of his sentiments, and from the sounding an alarm, which, by the blessing of God, may yet check the career of schism, and restrain the progress of false doctrine. *Reflections*, etc., *Pref.* p. xxviij.

XV.

SUR LES *VIES DES JUSTES*

Par M. l'abbé Carron.

(1818.)

De même qu'il existe un certain ordre de vertus qui n'appartiennent qu'aux peuples chrétiens, il y a, dans l'exercice de ces vertus, un certain degré de perfection exclusivement propre aux nations catholiques ; et l'on pourroit tirer de ce fait remarquable une preuve singulièrement forte de la vérité de notre religion, contre toutes les sectes séparées : car il est beaucoup plus évident que la véritable religion doit perfectionner l'homme moral, qu'il ne l'est, par exemple, que Jésus-Christ n'ait institué que trois sacremens.

Les novateurs du seizième siècle ont fait deux choses : ils ont détruit le principe de foi en renversant l'autorité, et le principe d'action en niant les mystères d'amour ; ce qui les a conduits, d'une part, à toutes les erreurs, et, de l'autre, à une indifférence profonde sur les devoirs, et à un froid égoïsme, qui semble être aujourd'hui le trait le plus marqué du caractère des nations protestantes.

La Réforme, en tant que secte, ne se soutient que par la haine. Sans persuasion comme sans affection, elle n'a

pas même, à proprement parler, de doctrine; puisque ses symboles, perpétuellement variables, se multiplient à l'infini. Tous les dogmes lui sont bons, hors les dogmes catholiques : elle vit en paix avec toutes les opinions, même les plus contradictoires, même les plus funestes : intolérante pour la vérité seule, elle la hait par principe autant que par instinct; et si cette haine venoit à s'éteindre demain, demain la Réforme cesseroit d'exister : elle ne l'ignore pas; et voilà pourquoi, en certains pays, elle prend tant de peine pour entretenir dans le cœur des peuples ce sentiment odieux, par mille absurdes calomnies contre l'Église romaine.

Mais la haine, non plus que l'incroyance, n'enfante rien de noble, rien de généreux : il faut croire à la vérité pour lui sacrifier tout, fortune, plaisirs, et la vie même; il faut aimer Dieu pour servir les hommes. Aussi les beaux dévouemens de la charité, en quelque genre que ce soit, sont-ils le caractère distinctif et, si je l'ose dire, l'attribut incommunicable de la religion d'amour.

Comparez les missions protestantes à nos missions : quelle inexprimable différence, et dans l'esprit qui les forma, et dans le succès, et dans les moyens! Où sont les ministres protestans qui sachent mourir pour annoncer à l'Américain sauvage ou au Chinois lettré la *bonne nouvelle* du salut? L'Angleterre peut, tant qu'elle voudra, nous vanter ses apôtres à la *Lancaster*, et ses sociétés bibliques; elle peut, dans de fastueux rapports, nous peindre les progrès de l'agriculture

chez les Nègres, et des sciences élémentaires chez les Indous : toutes ces pitoyables missions de comptoir, dont la politique est l'unique moteur, comme l'or en est l'unique agent, ne prouveront jamais autre chose que l'incurable apathie religieuse des sociétés protestantes, que l'intérêt seul remue ; et quiconque sait distinguer une grande action inspirée par un sublime motif, d'une démarche dictée par un vil calcul, reconnoîtra, s'il est de bonne foi, qu'il y a l'infini entre cet évêque de Tabraca, qui vient de périr sous le glaive de la persécution, dans le Sutchuen, au milieu du troupeau que son courage et ses sueurs avoient conquis au Christianisme, et le missionnaire méthodiste, que son zèle prudent ne conduit que dans les lieux où la vie ne court aucun danger, et qui, d'après un marché conclu d'avance, se fait payer tant par tête ses convertis.

La stérilité de la Réforme en œuvres de charité est surtout frappante, lorsqu'on la compare à la pieuse munificence, j'ai presque dit à la sainte profusion de la religion catholique. Là, presque tout est ostentation, même la pitié, même l'aumône ; et loin que *la main gauche ignore ce que fait la droite*, la renommée n'a pas assez de trompettes pour le publier. Je conçois que ces dons orgueilleux, dont le secret est soigneusement confié à tous les échos, aient créé à certains peuples habiles à se faire valoir, une réputation éclatante de générosité ; et, quel qu'en soit le fondement, je ne la leur contesterai point : car, au fond, j'attache trop peu de prix à cette facile

vertu, qui ne consiste qu'à répandre l'argent, pour la revendiquer comme l'apanage exclusif des nations catholiques. Ce qui leur appartient en propre, ce n'est pas la fastueuse philanthropie, non, certes; mais la véritable charité, qui a fondé dans leur sein tant d'institutions touchantes, où l'homme ne sert pas ses semblables de ses biens seulement, mais de sa personne, et dans les fonctions les plus pénibles comme les plus obscures, avec une constance que rien n'épuise et un amour que rien ne rebute, ni l'aspect le plus repoussant de la misère, ni les plus dégoûtantes infirmités, ni les soins les plus humbles et les plus assidus, prodigués à tous les genres de malheureux, dans les réduits de l'indigence, dans les hôpitaux, dans les prisons : voilà ce qui coûte à la nature, voilà ce qu'on ne peut voir ni même entendre raconter sans admiration, sans être ému jusqu'au fond de l'âme ; mais aussi voilà ce que la religion catholique seule obtient de l'homme : et ce prodige, plus étonnant, aux yeux de qui sait penser, que la résurrection d'un mort, suffiroit pour démontrer au cœur la divinité de cette religion sainte, quand la raison n'en auroit pas d'incontestables preuves.

Il seroit facile d'étendre aux autres vertus ce parallèle, et de montrer qu'elles ne s'élèvent à une certaine hauteur que sous l'influence immédiate de la doctrine qui les fit naître. Mais on vérifiera aisément soi-même cette observation, en parcourant le recueil des Vies que nous annonçons au public. Chacun, dans son état, y trouvera des modèles de la perfection

où il doit tendre : car le Christianisme, qui seul a bien fait connoître à l'homme sa foiblesse et sa corruption, a ceci de merveilleux, qu'il n'exige de l'homme rien moins que la perfection de Dieu même : *Soyez parfaits comme notre Père céleste est parfait.* Il n'appartenoit de guérir la plaie hideuse de notre nature qu'à la religion qui en a sondé la profondeur. Et voyez en effet à quel degré de perfection peut atteindre cette nature infirme et débile, quand la religion l'anime et la soutient : quelle humilité sublime, et à la place de quel orgueil ! Quel inépuisable amour des hommes, et à la place de quelle dure indifférence, et souvent même de quelle haine ! Quelles hautes vertus enfin, et à la place de quels vices, de quelles passions, de quels forfaits !

Telles sont les réflexions qui se présentent en lisant la pieuse biographie dont nous sommes redevables à M. l'abbé Carron. Dans un siècle d'impiété et de dépravation, lorsque les controverses sont épuisées, et que le raisonnement ne peut plus guère que tourner dans le même cercle, il est temps de recourir aux puissantes leçons de l'exemple, dernier moyen de persuasion, et peut-être le plus sûr de tous. Les fruits heureux qu'ont déjà produits les *Vies des Justes dans la profession des armes, et dans les conditions les plus humbles de la société*, en sont une preuve sans réplique, comme ils sont encore pour l'auteur le plus doux prix de son travail, et le plus précieux encouragement pour le poursuivre avec constance.

Sur le même sujet.

Plutarque et quelques autres biographes anciens nous ont donné les Vies des hommes illustres de la Grèce et de Rome. Tout l'art des rhéteurs et toute la puissance du talent ont été mis en œuvre pour faire ressortir les qualités brillantes et les vertus, quelquefois étrangement suspectes, des héros et des sages de l'antiquité; et en effet, ces noms fameux, à qui l'on nous habitua dès l'enfance à payer le tribut d'une admiration héréditaire, triomphant de la résistance d'une raison plus mûre, subjuguent encore notre imagination, entraînée par les acclamations des siècles. Nous avons beau nous représenter ce que c'étoit au fond qu'un Brutus, un César, un Caton, un Thémistocle, un Aristide même, nous oublions, comme malgré nous, en leur faveur, les règles ordinaires qui déterminent nos jugemens dans l'appréciation des hommes et de la véritable grandeur; et il y a peu d'âmes assez fortes pour ne se pas prosterner devant ces simulacres gigantesques de la gloire humaine, qui nous apparoissent, dans le lointain des âges, au milieu des prestiges d'une fastueuse renommée.

Si vous exceptez quelques poètes et un petit nombre d'autres écrivains, les personnages dont s'enorgueillit l'antiquité païenne, se divisent en deux classes, les guerriers et les philosophes; et, sous ce dernier titre, je comprends les législateurs, qui, pour la plupart, n'étoient en effet que des philosophes, à qui, sur le

bruit de leur sagesse, on confioit le soin de l'État : et c'est peut-être pour cette raison que nos philosophes modernes, qui sûrement ne se croyoient pas moins sages que les anciens, voulurent, sans qu'on les en priât, devenir des législateurs aussi bien qu'eux. Or il suffit de savoir ce qu'étoit, avant l'établissement du Christianisme, le droit de la guerre, pour juger de ce qu'a coûté à la race humaine la gloire de quelques hommes illustrés par les armes; comme il suffit aussi de connoître l'état des mœurs chez les anciens, et l'effroyable corruption introduite ou tolérée par leurs lois, pour juger des obligations que ces peuples eurent à leurs philosophes, inventeurs d'une morale qui permettoit les plus infâmes vices, et d'une législation qui justifioit et quelquefois même commandoit les crimes les plus atroces. Ce n'est pas qu'il ne se soit rencontré parmi eux des parleurs de vertus, et que leurs livres, comme ceux de nos sages, n'abondent en belles maximes; mais, suivant l'observation de Montaigne, « en toutes les chambrées de la philosophie ancienne, » cecy se trouvera, qu'un mesme ouvrier y publie » des reisgles de tempérance, et publie ensemble des » escrits d'amour et de desbauche. » Ce contraste est un des caractères de la philosophie à toutes les époques.

Voici maintenant un autre spectacle : la religion nous offre à son tour ses *Hommes illustres*. Ils ne s'annoncent point avec éclat; ils n'ont rien de ce qui attire les regards et produit la célébrité. Que d'autres ravagent les empires, règnent, le glaive à la main, sur les nations consternées; pour eux, ils ont appris

de leur céleste instituteur *à ne pas rompre le roseau déjà brisé, à ne pas éteindre la mèche qui fume encore.* Aussi leur nom n'a point retenti dans le monde; mais il étoit bien connu de l'indigent qu'ils soulageoient, de la veuve dont ils étoient l'appui, de l'orphelin qui retrouvoit en eux un père, du malade qu'ils visitoient sur son grabat, de l'affligé dont ils essuyoient les larmes, et qui, près de ces anges consolateurs, s'étonnoit de sentir renaître un peu de joie au fond de son cœur flétri. Pouvoir admirable du Christianisme! il n'est point de si profonde douleur, d'angoisse si amère, que n'adoucissent quelques paroles simples mais prononcées avec l'accent de la foi et l'onction de l'amour. Si la philosophie, dans ses rêves de bienfaisance, imagina (1) d'établir des *bureaux de consolation*, qui encore n'existèrent jamais que dans ses livres; en cela même on reconnoît la triste impuissance où est l'homme de guérir les plaies qu'il a faites. Importunée des malheureux dont elle ne sauroit éviter l'aspect, la pitié philosophique essaie en vain de tarir leurs pleurs avec de froids raisonnemens ou des phrases *sentimentales;* tandis que la religion, parcourant la terre, recueille des millions d'infortunés, les amène au pied de la croix, leur montre en silence ce signe sacré, mystérieux symbole de douleur et d'espérance, et ils s'en retournent consolés.

Les sophistes de notre siècle ont sans cesse à la bouche le mot d'humanité : qu'ont-ils fait pour soula-

---

(1) Voyez les *Études de la nature*, par Bernardin de Saint-Pierre.

ger les misères humaines? Où sont les établissemens qu'ils ont fondés? En quel lieu inconnu leur nom est-il prononcé avec reconnoissance par le pauvre? Je vois partout les monumens de la charité chrétienne; qu'on me dise où j'apercevrai ceux de la bienfaisance philosophique? Les disciples de Jésus-Christ ont passé comme leur maître, en faisant le bien; et les disciples de la gloire et de la sagesse, en dévastant la terre par leurs armes et par leurs doctrines.

En lisant les Vies des premiers on éprouve un pieux attendrissement, une sorte de joie indéfinissable. Il semble que la sérénité d'âme, le contentement intérieur que procure l'exercice habituel des vertus, et qui fut sans doute le partage de ces hommes de charité et de paix, se communique à vous, et vous devienne propre en quelque manière. Il n'est pas jusqu'à ces simples appellations, *le bon Robert*, *le bon Henri*, qui n'offrent je ne sais quoi de touchant et de doux. On aime à voir agir ces vrais amis de l'humanité, sévères pour eux seuls, indulgens pour leurs frères; on aime à les entendre. Il y a plus de vraie philosophie dans leurs discours sans prétention, et surtout dans leurs œuvres, que dans tous les écrits des philosophes anciens et modernes. De plus, et c'est la principale utilité de l'ouvrage que nous annonçons, il est impossible qu'en contemplant ces admirables exemples, on ne se sente pas porté plus ou moins à les imiter. M. l'abbé Carron a donc rendu un véritable service à la religion, en publiant les *Vies des Justes*. Elles sont toutes éminemment propres à édifier, à instruire, à faire aimer et

bénir la religion. Il en est une qui, si jamais elle est écrite, ne produira pas moins sûrement les mêmes effets, et c'est celle de l'auteur.

XVI.

DE L'UNIVERSITÉ IMPÉRIALE.

Parcere personis, dicere de vitiis.

(1814.)

De toutes les conceptions de Bonaparte, la plus effrayante pour l'homme qui réfléchit, la plus profondément antisociale, en un mot la plus digne de lui, je n'hésite point à le dire, c'est l'Université. Lorsque le tyran crut avoir assuré par tant d'horribles lois le malheur de la génération présente, il éleva ce monstrueux édifice comme un monument de sa haine pour les générations futures, et sembla vouloir ravir au genre humain l'espérance même.

Chaque année on décimoit le peuple français par la conscription; des impôts excessifs, levés arbitrairement, épuisoient les dernières ressources du riche comme du pauvre; mais ces maux avoient un terme nécessaire dans leur excès même, tandis qu'au contraire ceux qui résultoient des lois impériales sur l'éducation, ne pouvoient que s'accroître sans mesure. Qu'on se représente, s'il est possible, ce que devoit devenir une nation que son gouvernement plaçoit entre une ignorance absolue et la plus hideuse dépravation; où l'on épioit la naissance de l'enfant pour se

hâter de le corrompre ; pour étouffer dans son cœur le germe de la conscience ; pour lui apprendre, dès le berceau, à bégayer le blasphème, et à abjurer le Dieu que son intelligence ne concevoit pas encore.

A l'aspect d'un tableau qui n'est si révoltant que parce qu'il est fidèle, deux espèces d'hommes crieront à l'exagération, ceux qui n'ont aucun intérêt à connoître les nouvelles écoles, et ceux que leur position met à portée de les connoître le mieux. Je dirai aux uns : Lisez, informez-vous, voyez. Il n'y a rien à dire aux autres.

Pour bien juger l'institution dont nous allons signaler les abus, il faut considérer le but que Bonaparte se proposoit en la créant ; car elle n'étoit qu'une branche d'un système plus étendu, et devoit concourir, comme auxiliaire, au succès du plan de campagne formé par le moderne Attila contre la société.

Ennemi, par instinct, de la civilisation, il sentoit qu'un peuple éclairé, et chez qui le ressort moral subsistoit encore, ne se plieroit jamais complètement au despotisme militaire, parce qu'une force aveugle ne sauroit régir long-temps que des êtres aveugles.

Voulant donc transformer la France en un vaste camp toujours prêt à s'ébranler au premier signal, et faire de tous les Français comme un seul corps passivement soumis à ses caprices, et, pour ainsi dire, animé de son funeste génie, il résolut de livrer la masse de la nation à un abrutissement sauvage, en permettant à quelques individus de s'élever jusqu'à la barbarie savante. De cette sorte, il s'assuroit,

pour l'accomplissement de ses projets de conquête, un fonds presque inépuisable de *matière première*, et des hommes en état de mettre cette matière en œuvre.

Plusieurs choses cependant étoient encore indispensables. Il falloit dans les instrumens de son ambition un dévouement absolu à ses volontés, quelles qu'elles fussent, et, par conséquent, à des volontés immorales un dévouement immoral; il falloit à la place de la religion qui avertit l'homme de ses devoirs, un culte politique qui les lui fît oublier; à la place de l'honneur, le fanatisme de la fortune, et cette muette obéissance qui présente ou reçoit le cordon sans hésiter et sans murmurer. L'Université suffit à tout.

Je me hâte de le déclarer, ce ne sont point les hommes que j'accuse, mais les institutions. Parmi les membres de l'Université, il en est, et en grand nombre, qui ont droit à l'estime et à la reconnoissance publique, pour le courage avec lequel ils se sont constamment efforcés d'arrêter le torrent des mauvaises mœurs et des doctrines perverses; mais que pouvoient-ils contre les intentions bien prononcées de celui qui gouvernoit? *Souvenez-vous*, répondoit un inspecteur plein de zèle à quelqu'un qui lui adressoit de fortes représentations, *souvenez-vous que le grand-maître est ministre.* Ce mot peint à la fois et la tyrannie de Bonaparte, qui ne vouloit, même dans les plus hautes places, que de simples exécuteurs de ses ordres, et le honteux asservissement des Français, à qui on avoit tout ôté, jusqu'à la faculté de se plaindre.

Dans un siècle qui vante sa philosophie, et chez un peuple qui s'honore de ses lumières, on vit ce qu'on n'avoit jamais vu chez aucun peuple ni dans aucun siècle, l'ignorance ordonnée, sous peine d'amende et de prison, à quiconque ne voudroit pas recevoir ou ne pourroit pas payer l'enseignement prescrit par le prince. L'instruction fut rigoureusement interdite à tout enfant qui n'appartenoit pas à des parens riches; et à quelle époque encore? après une révolution qui venoit de dépouiller de leur fortune la plupart des familles naguère les plus distinguées et les plus opulentes. Pour les consoler de leur indigence, un gouvernement paternel leur défendoit d'en sortir; et parce qu'elles étoient malheureuses, les dégradoit du rang qu'elles occupoient dans la société.

La charité même n'eut pas la liberté d'ouvrir des écoles gratuites, à moins de payer un impôt sur ses propres aumônes; encore se lassa-t-on bien vite de cette condescendance. L'éducation eut son tarif, ses douanes, et ses objets prohibés. Tel maître, même en acquittant le tribut, ne pouvoit enseigner que telle chose et jusqu'à tel degré. L'un ne pouvoit faire voir que Tite-Live à ses écoliers; un autre plus en faveur, étoit autorisé à leur expliquer Tacite. Des préposés veilloient à empêcher la fraude et à faire rentrer les droits. Tant pour apprendre à connoître ses lettres, tant pour s'exercer à les former, tant pour décliner *musa*. Chaque établissement avoit sa *comptabilité*, qui n'étoit pas ce qu'on examinoit avec le moins de rigueur dans les redoutables descentes appelées inspec-

tions. Des tableaux à plusieurs colonnes devoient contenir, avec le nombre et le nom des pensionnaires et des externes, la date précise de l'entrée et de la sortie de chacun. Celui qui venoit à la fin du mois, devoit la rétribution pour le mois entier; et les encouragemens de même nature étoient multipliés presque à l'infini. Qu'arrivoit-il de là? Que dans l'impossibilité où se trouvoient une foule de familles honnêtes d'acquitter ces iniques impôts, on employoit tous les moyens de les y soustraire, on présentoit des listes inexactes, on composoit avec sa propre délicatesse, pour ne pas manquer aux saints devoirs de l'humanité. Heureux quand une visite imprévue, en trahissant le nombre réel des élèves, ne vous exposoit pas à des amendes énormes ou à une suppression ruineuse! J'ai vu, dans une occasion semblable, les inspecteurs entrer par une porte, tandis que les écoliers sortoient par la fenêtre opposée. Ces innocentes créatures, long-temps après trembloient encore de frayeur d'avoir été surprises un *Rudiment* à la main.

Et pourquoi tant de vexations? Pour payer ceux qu'on forçoit de les exercer. On a calculé qu'en supposant le modique superflu des parens absorbé par les frais ordinaires de l'école, et c'est assurément le cas le plus commun, il falloit, pour fournir aux seuls appointemens du grand-maître, que chaque jour cinq mille enfans se retranchassent une partie de leur chétif morceau de pain. M. de Fontanes, dont l'âme est si sensible et si belle, a dû quelquefois trouver le sien bien amer!

Que seroit-ce, si l'on supputoit toutes les sommes dévorées par une administration non moins dispendieuse qu'inutile! chancelier, trésorier, conseillers, secrétaires, inspecteurs généraux et particuliers, recteurs, commis, frais de bureau de toute espèce, proviseurs des lycées, censeurs, économes, professeurs en titre et agrégés; enfin que sais-je? Il existe tel État dont les revenus ne suffiroient pas pour solder cette armée immense de douaniers de l'enseignement; et Rome gouverne à moins de frais toute la chrétienté.

Si un pareil ordre de choses se perpétuoit, ce qu'à Dieu ne plaise, il en résulteroit infailliblement la renaissance de la barbarie; car on se lasse de lutter contre l'oppression; les moyens d'acquérir des connoissances furtives deviennent de plus en plus rares; on se résigne à l'ignorance comme à une maladie incurable, et l'on finit même par s'y enfoncer avec une brutale complaisance.

Chose étrange! l'homme qui a élevé au plus haut degré de splendeur l'ancienne Université, il ne lui eût pas même été permis d'étudier dans la nouvelle. Rollin, hors d'état d'acquitter les rétributions *universitaires*, comme on les appelle, auroit toute sa vie tourné la meule et poli l'acier dans la boutique de son père. La France, sous un pareil régime, n'auroit eu ni Massillon, ni Jean-Baptiste Rousseau, ni Fléchier : et que de noms fameux dans les sciences et dans les arts eussent été également perdus pour elle! Avec ces réglemens dignes des Vandales et des Huns, on auroit mutilé toutes les branches de sa gloire.

Au reste, que l'Université ferme ses écoles aux enfans du pauvre, ce n'est pas ce que je lui reproche; elle les sauve de sa corruption : mais empêcher qu'on ne forme pour eux d'autres établissemens, voilà l'injustice qui révolte. Dans l'état actuel des mœurs, si vous refusez aux hommes une bonne instruction, ils en recevront, malgré vous, une mauvaise, de tout ce qui les environne. Trop souvent aujourd'hui les familles sont les plus dangereuses écoles pour les enfans : ouvrez-leur-en, hâtez-vous de leur en ouvrir d'autres, où, attirés par l'espoir d'acquérir des connoissances utiles, peut-être par le désir permis de s'élever au-dessus de la condition où le sort les fit naître, ils puisent les principes qui garantissent la sûreté et le bonheur de toutes les conditions. Sans doute il importe peu qu'ils étudient avec plus ou moins de fruit une langue morte, qu'ils sachent lire, écrire, calculer; mais il importe qu'ils sachent leur cathéchisme, qu'ils connoissent leurs devoirs, et, autant qu'il se peut, les motifs de leurs devoirs; qu'ils soient pliés, pour ainsi dire, dès le berceau, par une discipline sévère, à l'habitude de l'obéissance : voilà ce qui intéresse la société. Ah! que la religion, qu'on accuse d'étouffer les lumières, étoit sage; qu'elle se montroit prévoyante dans cette foule d'établissemens qu'elle avoit fondés en faveur de l'enfance, dévouée par la philosophie de notre siècle à une ignorance absolue! Un jour viendra où ce grand bienfait étant enfin dignement apprécié, nous nous étonnerons de notre longue et stupide ingratitude.

Après avoir contemplé ce qui étoit, on éprouve un sentiment pénible en reportant ses regards sur ce qui est. Étudier le génie de Bonaparte dans les institutions qu'il forma, c'est sonder les noires profondeurs du crime, et chercher la mesure de l'humaine perversité. Les entraves qu'il mit à l'éducation servoient ses desseins sous un rapport auquel peut-être on n'a point fait encore assez attention. Elles tendoient à avilir le caractère national en propageant le culte de l'or. Les richesses devenant l'unique moyen de distinction, on prenoit rang selon ses revenus, dans la hiérarchie sociale : échelle honteuse, où la considération étoit évaluée par sous et deniers; système funeste, qui seul eût suffi pour renverser la société.

Étiez-vous ruiné par une de ces rapides variations dans la politique, qui désoloient et écrasoient le commerce; le tyran avoit-il fait brûler votre fortune sur la place publique; dès lors vos enfans, condamnés sans retour à végéter comme des plantes ou à se mouvoir comme des automates, n'avoient d'autre ressource que de manier le hoyau ou de porter le mousquet. De là cette fureur de s'enrichir, à quelque prix que ce fût, pour échapper à l'abjection; de là cette basse idolâtrie, qui prosternoit l'honneur, la naissance, la vertu même, aux pieds de quelques ignobles parvenus.

Mais enfin qu'étoit-elle en soi, cette fastueuse éducation si chèrement vendue aux Français; et qu'on les forçoit de recevoir, sous peine de n'en avoir aucune? D'abord, son principal but, ce n'est pas

assez dire, son but unique, étoit d'inspirer aux enfans les goûts et l'esprit militaire. Conduits au son du tambour, divisés par compagnies, par escouades, avec des officiers, des sergens, des caporaux, astreints rigoureusement à l'exercice ; tout, jusqu'à l'habit uniforme, et au genre même des punitions, ne leur rappeloit que des idées de guerre. Chaque lycée offroit l'image d'une caserne : c'étoit la même discipline, et à peu près le même appareil. Le bruit des armes retentissoit sans cesse à l'oreille des élèves; on imprégnoit, pour ainsi dire, de sang leurs jeunes âmes. Les ordres les plus stricts prescrivoient de donner pour sujet presque exclusif de thèmes et de versions, les batailles de Bonaparte; lui-même il disoit : *Tout Français est soldat;* et en conséquence on lui fabriquoit des soldats dans ses écoles, comme des canons dans ses fonderies.

Avant qu'un Corse eût daigné nous dévoiler ses hautes pensées, on avoit toujours cru que les établissemens publics, où les générations successives viennent recueillir le bienfait d'une institution commune, ayant pour but de former des sujets pour tous les états, ne doivent diriger l'enfance vers aucun en particulier, mais la préparer à bien remplir celui auquel les circonstances ou son propre choix l'appelleront dans l'avenir. Un décret de Bonaparte nous détrompa de cette vieille erreur. Il nous apprit que pour être un jour bon magistrat, administrateur intègre, médecin, commerçant, homme de lettres, il falloit, de nécessité première, s'être exercé à marcher en ligne, à

tourner à droite et à gauche; et que les mains du prêtre, destinées à offrir sur un autel pacifique la victime céleste immolée pour le salut des hommes, devoient, avant tout, savoir manier les armes qui servent à les égorger.

Ce monstrueux renversement de toutes les idées reçues, cette extravagante violation de toutes les convenances sociales, n'étoit que le moindre vice de l'éducation des lycées. Nous devons encore la considérer sous le triple rapport de la religion, des mœurs et de l'instruction.

Nous ne parlerons point du mode d'organisation des Facultés de théologie, qui, en mettant l'enseignement entre les mains de professeurs nommés par le prince, dépouille les évêques d'un droit sacré qu'ils tiennent de Dieu même, et livre la doctrine et la foi à la discrétion du Gouvernement. L'objet manifeste de cette mesure, imaginée pour la première fois par Joseph II, étoit de s'emparer de l'éducation ecclésiastique, de corrompre le ministère dans sa source, et de faciliter le schisme, en chargeant quelques hommes dévoués d'en propager les principes, et, si l'on ose s'exprimer de la sorte, d'en déposer le germe dans un sol où l'on se promettoit de le faire prospérer.

D'après les lois de l'Université, les *préceptes* de la religion catholique doivent être la base de l'éducation. Mais qu'est-ce que les préceptes de la religion catholique; sinon la morale de l'Évangile, qui appartient également à toutes les sectes chrétiennes? On exclut

donc le dogme par ce seul mot, et l'on proclame l'indifférence des religions, ou le déisme, *qui n'est*, dit Bossuet, *qu'un athéisme déguisé*.

Le zèle du clergé avoit établi un grand nombre d'écoles, où les enfans étoient élevés réellement dans la religion catholique, sans distinction de préceptes et de dogmes. Ces écoles, soutenues par la confiance publique, ne tardèrent pas à inspirer de l'ombrage. On commença par ordonner que les écoliers assisteroient aux leçons des lycées et des colléges, pour participer aux avantages d'une instruction moins superstitieuse. A ce moyen, on enlevoit aux établissemens proscrits tous les externes, et on doubloit pour les pensionnaires les frais de l'enseignement. Telle étoit néanmoins la terreur qu'inspiroient les lycées et certains colléges, que la plupart des écoles ecclésiastiques résistèrent au choc qui devoit infailliblement les abattre. A peine s'aperçut-on qu'on avoit manqué son but, que des commissaires partent en hâte, et, le marteau de Couthon à la main, parcourent les provinces en frappant, au nom de la loi, les institutions qui devoient tomber. Le fruit de plusieurs années de travaux et de dévouement fut anéanti en quelques jours ; et l'on crut voir la religion s'écrouler sous le sceptre du despote qui affectoit de s'en déclarer le protecteur.

Chaque lycée a son aumônier, je le sais ; mais je sais aussi que les hommes respectables qui se dévouent à cette pénible fonction, gémissent de l'inutilité de leurs soins mal secondés, quelquefois même ouverte-

ment contrariés, et qui trop souvent ne leur procurent que des dégoûts et des outrages. Il y en a, et j'en connois, qui ont été contraints de renoncer à leur place, parce qu'insultés grièvement, ils n'avoient pu obtenir une légère réparation.

Presque partout les exercices religieux n'étoient qu'un scandale de plus. Dans une école spéciale, pour concilier les bienséances publiques avec la commodité particulière, on avoit imaginé l'expédient de faire assister les élèves à la messe par députation.

Ailleurs on a vu, avec une sorte d'épouvante, presque tout un lycée, les chefs à la tête, approcher, à jour fixe, de la sainte table, et recevoir le corps d'un Dieu sur cette même langue qui, la veille, prêchoit l'athéisme. C'est ainsi qu'on prétendoit répondre au reproche d'irréligion.

Un élève, un jour, disoit à un autre élève : Tu as été à confesse, as-tu tout dit? — Crois-tu donc, répondit le premier, que j'aie perdu la tête? on dit ce qu'on veut et rien davantage. — Mais as-tu communié? — Sans doute : pourquoi pas? Ce dialogue, dont je garantis l'exactitude, est plus fort que tout ce qu'on pourroit ajouter. On frémit, et l'on se tait.

Si je voulois peindre les mœurs des lycées, je dirois des choses horribles. Un enfant de quinze ans écrivoit à son frère : *Je ne connois point d'autre divinité que Vénus et Bacchus*. Tel est le symbole et le culte des écoles impériales. Jamais dépravation précoce n'offrit de spectacle plus hideux. L'Université

elle-même l'avoue, et me dispense de révéler ces infamies.

Un seul trait entre mille autres. Pendant long-temps une classe entière se formoit régulièrement deux fois par jour, après la leçon, en comité de débauche. Je tiens ce fait d'un des complices, qui, revenu à lui-même, ne savoit comment exprimer l'horreur que lui inspiroient ces scènes abominables. Dans une autre maison, le désordre en vint au point que le médecin déclara qu'il ne pouvoit plus répondre de la vie des élèves. Plusieurs, en effet, périrent victimes de leur philosophie pratique. Hâtons-nous de détourner la vue de ce tableau révoltant.

Une observation frappante, c'est que les plus intrépides panégyristes d'un gouvernement aussi insensé qu'atroce, dans les accès calculés de leur admiration vénale, n'ont jamais, que je sache, osé vanter de l'Université que son enseignement ; à tout autre égard, un reste de conscience les retint constamment sur le bord de la louange, et du moins une fois ils montrèrent la pudeur de l'adulation.

Disons ce qui est vrai, sans flatterie comme sans dénigrement. Les objets enseignés sont, comme autrefois, les langues latine et grecque, et les mathématiques : on commence plus tôt et l'on suit avec plus d'application l'étude des mathématiques, parce qu'il falloit à Bonaparte des ingénieurs et des officiers d'artillerie en grand nombre. Cette partie de l'enseignement a été perfectionnée, je le crois, mais aux dépens des autres parties plus essentielles. Le goût de

la géométrie est généralement incompatible avec le goût des lettres. C'est une vérité d'expérience, don il seroit aisé de trouver la raison dans la nature. Occuper simultanément l'enfance de ces deux genres d'étude, c'est donc l'attirer à la fois vers deux point opposés, c'est l'obliger de faire un choix, ou l'empêcher d'avancer dans aucune des routes qu'on lui ouvre. Si quelques individus privilégiés parviennent à les parcourir ensemble, on ne doit pas juger la méthode par des exceptions fort rares. Aussi la plupart des élèves, déterminés soit par la volonté de leurs parens, soit par les penchans qu'on leur inspiroit, soit par les avantages qu'offroit la carrière militaire, regardoient comme un temps perdu celui qu'on les forçoit de consacrer aux humanités, et n'y faisoient communément que de médiocres progrès.

De plus, et ceci est un inconvénient auquel on ne remédiera jamais dans le système actuel d'éducation, des maîtres salariés, dont l'argent est l'unique mobile, ne sauroient porter dans l'exercice de leurs fonctions cette constance de soins, cette opiniâtreté de zèle qui seule triomphe de l'indolence et de la légèreté des enfans : il n'y a que la religion, que la conscience, qui puissent obtenir de l'homme ce dévouement absolu à des devoirs bien plus pénibles qu'on ne le pense. La loi aura beau commander un célibat provisoire, elle n'apprendra pas à le garder ; elle n'ôtera ni le désir ni la volonté d'avoir un jour une famille, ni par conséquent l'esprit d'intérêt qui étouffe tout autre esprit ; et son unique effet sera de provoquer des dés-

ordres secrets, qu'il n'est pas en son pouvoir de réprimer. Elle n'empêchera pas qu'un professeur gagé, fatigué d'avance d'un travail fastidieux, ne fasse sa classe comme on paie une dette dont on aspire à être délivré. Indifférent aux progrès des élèves, il viendra débiter dédaigneusement ses leçons du haut de sa chaire magistrale, véritable siége d'ennui, calculant avec impatience, la montre à la main, l'instant où il en pourra descendre. Certes ce n'est pas ainsi qu'on parvient à remplir la juste attente des parens, et qu'on forme pour l'État des sujets capables de le servir.

Mais ce qui tue les études dans l'Université, c'est surtout l'indiscipline, fruit de l'irréligion et de l'immoralité. Comment maintenir l'ordre parmi des jeunes gens volages, ardens, emportés, lorsqu'on a brisé le seul frein qui pouvoit les contenir? Comment obtenir d'eux, contre tous leurs goûts, une application laborieuse, patiente, persévérante, lorsqu'on a commencé par mettre leurs passions à l'aise, et que, renonçant au doux empire de la persuasion, on ne s'est réservé que celui de la force, qui irrite les caractères violens et affoiblit les âmes foibles? Comment enfin parler de devoirs à cette jeunesse turbulente, après l'avoir instruite à se rire des devoirs les plus sacrés? L'Université, avec ses punitions militaires, avec ses prisons et ses cachots, en est encore à chercher les moyens de réprimer l'insubordination toujours croissante; et l'autorité de ce corps si puissant a souvent échoué contre l'obstination de quelques enfans mutins. L'histoire des insurrections des lycées seroit tout

à la fois effrayante et risible. On a vu les futurs soldats qu'on y formoit, saisis soudain de cet esprit qui fait les révolutions, s'armer contre leurs chefs, les outrager, les chasser, et avec une atroce dérision leur infliger ce châtiment flétrissant qu'aujourd'hui on épargne à l'enfance même.

Une école militaire offrit un spectacle encore plus affreux. La fureur des duels y ayant pénétré, c'étoit chaque jour des scènes sanglantes. On ôte aux élèves leurs sabres, ils s'égorgent avec des baïonnettes : on leur enlève leurs baïonnettes, ils se percent avec des compas et se déchirent avec des canifs. Telle étoit la génération qu'on préparoit pour la société.

Il n'est personne qui ne citât plusieurs faits semblables. Une révolte éclate dans un lycée du midi de la France : professeurs, censeur, proviseur, tous les chefs réunis ne peuvent parvenir à l'apaiser : on espère que le préfet aura plus d'empire sur cette jeunesse furieuse; il accourt, et s'efforce de la calmer, mais en vain; elle ne s'étoit pas soustraite à une autorité pour se soumettre à une autre. Ailleurs, dans une pareille circonstance, les élèves s'emparent des greniers de la maison, s'y barricadent, y soutiennent pendant plusieurs jours un siége en règle, percent les planchers, descendent une corde, reçoivent des vivres par la brèche; et après une défense courageuse, obtiennent enfin une capitulation honorable.

Non, ces énormes excès ne doivent pas demeurer inconnus; il faut qu'on les sache, pour qu'on y mette un terme; il faut qu'on soit instruit de la grandeur du

mal, pour que la main paternelle du Gouvernement y apporte le remède convenable. Ce ne sont pas seulement des abus partiels que nous signalons, c'est un désordre universel, un vice radical; une plaie horrible, dégoûtante, qui couvre et dévore le corps entier de l'Université. Elle-même elle appelle une réforme : mais une réforme est-elle possible ? C'est ce qui nous reste à examiner.

Premièrement, il est manifeste que l'Université ne sauroit subsister si elle ne conserve ses revenus, c'est-à-dire, si on ne maintient le plus inique et le plus vexatoire des impôts, et si l'on n'attente à tous les droits des citoyens, au droit naturel même, en garantissant à un corps privilégié le monopole de l'enseignement. Qu'on réduise le nombre des employés, qu'on diminue leur salaire, on diminuera proportionnellement les vexations; mais pourquoi se borner à diminuer ce qu'on peut, ce qu'on doit détruire? Donc, par cela seul qu'elle est oppressive pour les familles, et pour les peuples une charge inutile, l'arrêt de l'Université sous un roi bon, sous un roi juste, est prononcé.

De toutes parts l'opinion publique repousse cette institution condamnée par l'expérience, et condamnée encore plus fortement par la raison, puisque la raison voit clairement l'impossibilité qu'elle s'améliore jamais au point de devenir tolérable. En effet, l'Université gardera-t-elle tous les professeurs actuels, malgré le danger reconnu, ou renverra-t-elle ceux qui inspirent une défiance fondée? Dans le premier cas, elle se décide à perpétuer le désordre; et dans le second, il

faudra donc qu'elle ferme la plupart de ses écoles : car qui remplacera les maîtres expulsés? ce ne seront point des ecclésiastiques, qui déjà manquent pour les fonctions propres du ministère, et qui répugnent d'ailleurs presque tous à s'agréger à un corps, dont la constitution comme l'organisation leur semble essentiellement vicieuse. Qui sera-ce donc? Des hommes nouveaux, qui n'ont point encore été éprouvés; des hommes dont on ne connoîtra certainement ni les mœurs ni les principes, des hommes qui n'offriront aucune garantie, et qu'on essaiera aux dépens de l'enfance, comme il y a vingt ans on essayoit des législateurs aux dépens de l'État. Nous avons, dira-t-on, l'École normale, spécialement destinée à remplir les vides qui vous embarrassent. Eh! c'est cela même qui m'effraie plus que tout le reste! Qu'est-ce que cette École normale, au su de tout le monde, qu'une école d'impiété, de libertinage et d'indépendance, un foyer de corruption? et c'est à l'aide de cette corruption qu'on se flatte d'arrêter celle des lycées et des colléges! Voilà pourtant la seule ressource de l'Université, les seules espérances qu'elle puisse offrir. Donc il lui est impossible d'opérer une réforme salutaire dans son sein; donc l'unique moyen qu'elle cesse d'être nuisible, est qu'elle cesse d'être.

Il est facile, sans doute, de changer quelques-uns de ses réglemens; mais tant qu'on ne changera point les hommes qui les exécutent, et la nature même de l'institution, on palliera le mal sans le guérir, et il n'en sera que plus dangereux.

On fait sonner bien haut le grand mot d'unité; car nous sommes dans le siècle des mots, qui ne l'emportent que trop souvent sur les choses. Je conviens des avantages d'un plan uniforme d'éducation, quoique assurément la diversité des méthodes, d'où naît l'émulation, ait aussi les siens. Mais, cette unité, où se trouve-t-elle moins que dans l'Université, assemblage incohérent d'hommes différens de mœurs, d'habitudes et de principes, de chrétiens et de philosophes, de célibataires et de pères de famille; sans liens d'aucune espèce, sans discipline commune, moins séparés encore par la distance des lieux que par la contrariété des idées et des opinions? A qui persuadera-t-on qu'il suffise d'enseigner les mêmes objets, de faire voir les mêmes auteurs dans les mêmes classes, pour qu'il y ait unité d'enseignement? Les explications du maître, les développemens qui lui appartiennent, ne forment-ils pas, pour la plus grande partie, le fond de l'instruction? et ces développemens, ces explications, qui ne se ressemblent pas plus que les diverses manières de penser de chacun, ne sont-ils pas ce qui a le plus d'influence sur les élèves? Y avoit-il unité d'esprit et de but entre le professeur-poète (1), pensionné par Bonaparte, qui interprétoit à ses écoliers, non pas en classe à la vérité, mais dans une réunion particulière, l'ode qui ferma à Piron l'entrée de l'Académie, et l'aumônier qui cherchoit à

(1) Un autre traduisoit ces mots de Virgile : *Auri sacra fames*, par ceux-ci : *La soif sacerdotale de l'or*. Notez que le proviseur du lycée étoit un prêtre.

leur inculquer les maximes de la morale chrétienne? On fera, certes, bien des phrases avant de nous en convaincre.

Il n'y a donc aucun motif pour conserver l'Université, et il y en a mille qui exigent impérieusement sa suppression. Mais que mettre à la place? Voilà ce qu'on se demande, et ce à quoi beaucoup de gens paroissent embarrassés de répondre. J'avoue que je ne saurois concevoir leur embarras. Quand on supposeroit que toute éducation dût tomber avec l'Université, il n'y auroit pas encore à hésiter un moment; car, après tout, l'ignorance vaut mieux que la corruption. Mais en étoit-on réduit à cette alternative? Non sans doute: le temps viendra bientôt, où, prenant pour exemple ce qui existoit à l'époque de la plus grande splendeur de la France, on aura réellement une éducation publique, propre, sous tous les rapports, à inspirer la confiance, sans charger l'État ou les familles d'une dépense énorme; on aura un véritable corps enseignant, corps religieux, parce qu'il n'y a point d'unité ni de stabilité sans religion; corps enfin qu'appellent, depuis bien des années, tous les vœux des hommes impartiaux, et que ses anciens services, si mal récompensés, désignent d'avance au choix du roi.

En attendant, il n'est, ce me semble, qu'un seul parti à prendre. Qu'on supprime toute entrave, qu'on laisse une liberté entière, et l'on verra se former des établissemens nombreux, dont l'émulation garantira la bonté. Si l'on ne veut pas, comme en effet il seroit

peut-être imprudent, les abandonner absolument à eux-mêmes, qu'on les place sous la surveillance des évêques, juges naturels, non pas de la perfection des études, qui seront toujours suffisamment bonnes lorsque les maîtres auront intérêt qu'elles le soient, mais des mœurs et de la doctrine, dont leur devoir est de conserver la pureté. Quand à cet égard il y aura des abus graves, fréquens, avérés, s'ils ne peuvent parvenir à les réprimer eux-mêmes, ils en avertiront le Gouvernement, qui apportera au mal les remèdes convenables. De cette sorte, plus d'exactions, plus d'odieuse contrainte, plus de mesures tyranniques. Les parens, redevenus maîtres de leurs enfans, qu'on les forçoit de sacrifier (1) au Moloch de la France, cesseront d'être dans la cruelle nécessité de les abandonner à l'ignorance ou de consentir à leur perversion. Ce sont là des biens présens, certains, inappréciables : le temps fera le reste.

---

1) On représentoit à un homme revêtu d'une haute place dans l'Université, que les parens, témoins de tous les désordres des lycées, ne se résoudroient jamais à y envoyer leurs enfans : *Oh!* répondit-il froidement, *les parens se lasseront.* Ce mot, où respire le génie de Bonaparte, n'appartient qu'à un individu, qui certes, en ce moment, n'étoit pas l'organe des sentimens des chefs de l'Université ; mais il parloit comme la loi, et en dévoiloit le secret.

XVII.

DE L'ÉDUCATION DU PEUPLE.

(1818.)

Une des plus dangereuses erreurs de notre siècle, est de ne considérer l'homme que dans ses rapports avec l'homme, et de séparer entièrement la société présente de la société future, à laquelle tout se rapporte dans les desseins de Dieu et dans l'ordre qu'il a établi. Dès lors, cette société passagère ne se fonde sur rien, ne se lie à rien, non plus que l'homme même. Obligée de se créer, hors de sa nature, un nouveau mode d'existence, elle marche au hasard, d'essai en essai, de révolution en révolution; et on la voit avec effroi traverser rapidement des espaces inconnus, comme si elle se sentoit poursuivie par un funeste génie. Sous l'empire exclusif des constitutions humaines, point de pouvoir; car l'homme n'a pas droit de commander à l'homme : point de devoirs, car pourquoi l'homme devroit-il quelque chose à l'homme? Donc le désordre absolu, donc la mort. Tel est le terme fatal vers lequel s'avancent les nations assez insensées pour isoler Dieu de leurs lois et de leurs institutions politiques.

Et ne seroit-ce point la cause secrète des agitations

qui fatiguent l'Europe depuis trente ans? Il me semble difficile de ne pas remarquer dans la plupart des peuples, je ne sais quelle vague inquiétude qui les pousse au changement, un malaise général, et comme une pénible difficulté d'être. Les sources de la vie ont été fermées, on en cherche de nouvelles. C'est ce qu'on nomme le mouvement du siècle, le progrès des lumières et de la civilisation; mots pompeux dont nous recouvrons notre irréparable misère: mais il n'en faut pas davantage à notre orgueil dégradé; sur un squelette hideux il jette un manteau de pourpre, et le voilà content.

Cependant, malgré ces lumières, le peuple, en beaucoup de lieux, plongé dans une ignorance sauvage, privé de sa religion, qu'on lui a ravie et qu'on paroît craindre de lui rendre; sans foi, sans frein, ardent de passions décidées à s'assouvir à tout prix, désole le présent et menace l'avenir. Les journaux ne nous entretiennent que de crimes inouïs, de forfaits tels que la loi n'eût jamais osé les prévoir. La curiosité publique, corrompue elle-même, se repaît froidement de ces récits épouvantables. Tuer, pour elle, ce n'est plus rien, s'il ne se mêle au meurtre d'exécrables raffinemens de barbarie. Le suicide, autrefois si rare, et contre lequel la société sévissoit avec tant de rigueur et de raison; le suicide, qui partout où règne le Christianisme inspire une consternation profonde, n'excite pas même aujourd'hui de surprise, et, chose prodigieuse! est protégé par l'autorité civile contre la sainte vindicte de la religion. Je ne parlerai

point des nombreuses violations des propriétés, du mépris du serment, de la cupidité, de l'égoïsme, et de tous ces vices qu'on appelle nos mœurs; on avoue tout, on convient de la dépravation du peuple, et l'on dit : « C'est qu'il est aveugle ; il faut l'éclairer. » L'éclairer! et comment? En propageant les lumières du siècle par un enseignement rapide des premiers élémens de nos connoissances. Apparemment on a observé que la vertu se proportionne toujours au degré d'instruction. J'oserois en douter un peu, quoiqu'on pût citer entre autres preuves les lycées de Bonaparte.

Depuis qu'on a perdu la vérité, on veut que la science la supplée; on veut qu'elle soit tout dans la société, religion, morale, bonheur; on veut enfin que les enfans d'Adam vivent du fruit qui a tué leur père. J'ai bien peur que cet aliment ne soit pas, à vieillir, devenu plus sain à la race humaine. Voyons cependant quels sont les avantages qu'on s'en promet.

« Plus les hommes seront instruits, mieux ils con» noîtront leurs intérêts. » — Tant pis; car, à ne considérer que ce monde, leur intérêt n'est certainement pas d'obéir aux lois de l'ordre, de vivre dans l'indigence à côté du riche, dans l'abaissement à côté des grands, dans le travail à côté de ceux qui se reposent. Si la religion leur en fait un devoir, si elle obtient d'eux ce grand, ce merveilleux sacrifice, certes ce n'est pas au nom de leur intérêt présent; et il est aussi trop absurde, trop ridicule, trop odieux,

de venir dogmatiquement dire aux trois quarts des hommes : « Souffrez, c'est votre intérêt. »

L'instruction, ajoute-t-on, leur procurera le moyen de parvenir à un meilleur sort. Dites qu'elle leur en donnera un inutile désir, qui sera leur tourment ; elle les dégoûtera de leur état, et c'est le seul fruit qu'ils en retireront. Il y a eu, il y aura toujours à peu près la même proportion entre le nombre de ceux qui possèdent et le nombre de ceux qui ne subsistent que de leur travail. Est-ce à troubler cette proportion que vous tendez ? Alors, en parlant du bonheur des hommes, vous rêvez la destruction de la société.

On dit encore : « Lorsqu'ils seront instruits, la » crainte les contiendra ; ils sauront quelles peines les » attendent s'ils osent violer les lois. » Je n'avois pas ouï dire qu'ils l'eussent ignoré jusqu'à ce jour. Mais enfin, j'entends : vous voulez qu'ils aient au moins, dans leur misère, la douce satisfaction de pouvoir lire la loi qui les condamne, s'ils en sortent, à vieillir dans un bagne ou à périr sur un échafaud. L'attention est touchante, et bien digne de la philanthropie de notre siècle. Il n'y a point de luxe assurément ; c'est le pur nécessaire en fait de consolation.

Il est triste d'être réduit à réfuter ces puérils motifs, qu'on ne rougit pas d'alléguer pour défendre un système antisocial : je dis antisocial, et je le dis d'autant plus hardiment, qu'avec l'autorité de l'expérience j'ai pour moi celle d'un homme d'État, dont la profonde sagesse a fait époque dans nos annales. Qu'on écoute Richelieu.

« Comme la connoissance des lettres est tout-à-
» fait nécessaire en une république, il est certain
» qu'elles ne doivent pas être indifféremment ensei-
» gnées à tout le monde. Ainsi qu'un corps qui au-
» roit des yeux en toutes ses parties, seroit mon-
» strueux; de même un État le seroit-il, si tous ses
» sujets étoient savans : on y verroit aussi peu d'o-
» béissance, que l'orgueil et la présomption y se-
» roient ordinaires.

» Le commerce des lettres banniroit absolument
» celui de la marchandise, qui comble les États de
» richesses ; il ruineroit l'agriculture, vraie mère-
» nourrice des peuples; et il déserteroit en peu de
» temps la pépinière des soldats, qui s'élèvent plutôt
» dans la rudesse de l'ignorance que dans la politesse
» des sciences; enfin il rempliroit la France de chi-
» caneurs, plus propres à ruiner les familles parti-
» ticulières, et à troubler le repos public, qu'à pro-
» curer aucun bien aux États. Si les lettres étoient
» profanées à toutes sortes d'esprits, on verroit plus
» de gens capables de former des doutes, que de les
» résoudre, et beaucoup seroient plus propres à s'op-
» poser aux vérités qu'à les défendre (1). »

Est-ce une prophétie qu'on vient de lire? On pourroit presque le penser, si l'on ne savoit que le bon sens, ce *maître de la vie humaine*, est lui-même comme une sorte d'inspiration donnée à ceux qui gouvernent, quand Dieu veut le salut des empires.

---

(1) *Testament politique du cardinal de Richelieu*, chap. II, sect. x, p. 168, 169, édit. de 1764.

Cependant, dira-t-on, que concluez-vous? faut-il laisser le peuple sans éducation? Qui prétendit jamais rien de semblable? Non, certes : il faut que le peuple reçoive une éducation; c'est son premier besoin. Mais qu'on ne s'y trompe pas : j'entends une éducation véritable, une éducation qui embrasse tout l'homme, et le forme à l'état social; car pour une futile instruction, qui devient, selon les circonstances, un bien ou un mal, ce n'est pas plus l'éducation qu'une académie n'est une société.

Définissons les mots, nous éclaircirons les idées. Éducation signifie développement. Ainsi l'objet de l'éducation est de développer les facultés de l'homme, et par-là même d'en régler l'emploi, puisque les directions vicieuses qu'il leur donne, l'abus qu'il en fait, en contrarient, en arrêtent le développement. On conçoit donc déjà que de l'éducation dépend le bonheur des individus et l'ordre de la société.

L'homme naît bien pauvre; il n'apporte pas même avec lui une première pensée, un premier sentiment. Incapable d'agir, car des mouvemens ne sont pas des actions, il mourroit sans avoir vécu, si ceux qui l'entourent ne lui rendoient les soins qu'ils reçurent eux-mêmes à leur entrée dans la vie. Mais cet être si indigent et si foible, cet être qui ne connoît rien, possède une intelligence qui pourra connoître Dieu même; cet être qui n'aime rien, possède un cœur qui pourra aimer le bien infini; cet être qui ne sait pas user de ses organes pour la conservation du corps, pourra leur commander les plus sublimes ac-

tions, et ordonner, si la vertu l'exige, au corps même de mourir.

Et voyez comme les facultés de l'enfant se développent toujours dans la société et par la société : la parole éveille son intelligence; l'intelligence à son tour éveille les affections, et la vie morale commence par un acte de foi et d'amour. L'enfant, ne connoissant rien, ne peut rien juger ; son esprit reçoit la vérité, comme sa bouche reçoit le lait maternel; il pense parce qu'il croit, il se conserve parce qu'il obéit.

Plus tard il en sera de même encore, car les voies de la nature, ou plutôt les lois établies par la sagesse de Dieu, sont uniformes. L'enfant croîtra en intelligence, à mesure qu'il participera aux vérités sociales, et ces vérités, règlant tout en lui, jusqu'à ses désirs, perfectionneront son cœur, ses sens même, en le préservant des vices qui les altèrent.

Remarquez cependant que les vérités nécessaires à l'homme, bien différentes des opinions qu'il peut ignorer sans inconvénient, et qu'il est même souvent utile qu'il ignore, ne sont point soumises par la société à son jugement, non plus que les préceptes qui en dérivent. Elle dit : « Il est ainsi, croyez. » Elle les présente comme la règle immuable de ses pensées et de ses volontés, comme les conditions de la vie intellectuelle et morale.

Et ceci nous conduit à une conséquence importante : c'est que l'éducation sociale, grande et simple comme la société elle-même, consiste à donner à chacun de

ses membres, non pas un vain superflu de science, luxe dangereux de l'esprit, mais ce qui est nécessaire à l'homme pour vivre en qualité d'être intelligent, la connoissance des lois de la vérité et de l'ordre.

Le corps, dans le premier âge, réclame presque tous les soins; il les usurpe ensuite, lorsque la vérité ne vient pas développer l'intelligence, ou que des vérités imparfaites ne la développent qu'imparfaitement. Voilà pourquoi les peuples païens, que la philosophie nous cite pour modèles, attachoient tant d'importance à l'éducation du corps. Même quand elle fut le plus policée, la société, chez ces peuples, étoit encore près de l'état d'enfance ou de l'état sauvage; et lorsque nous nous sommes naguère rapprochés de cet état, on a vu renaître aussi les soins excessifs pour l'éducation du corps, les exercices gymnastiques, la danse, la natation. L'intelligence étoit partie, on cultivoit ce qui restoit.

Ce n'est pas que les arts de l'esprit et les arts d'imitation ne puissent briller d'un grand éclat dans ces sociétés imparfaites, ceux-ci, parce qu'ils relèvent immédiatement des sens, ceux-là, parce que, nés des passions, ils les excitent et les flattent. *L'affinement des esprits*, dit Montaigne, *n'en est pas l'assagissement*. Les lettres n'ont pas introduit dans le monde une seule vérité utile; leur progrès n'annonce donc pas un vrai développement de l'intelligence, et c'est ce qui fait qu'elles peuvent s'allier avec une profonde corruption. A Rome, du temps des Fabius, des Scipion, des Paul-Émile, on croyoit à la divinité, aux

devoirs, aux lois de la patrie; sous Auguste, on se moquoit de tout cela. Quel étoit le siècle des lumières? Vous hésitez: eh bien, quel étoit le siècle de la vertu?

Ne consentira-t-on jamais à comprendre qu'être éclairé, c'est connoître l'ordre dans ses rapports avec nous, c'est posséder les vérités nécessaires pour parvenir à notre fin; et qu'il y a infiniment plus de vraie lumière dans la raison du pauvre laboureur instruit par la religion des lois de son être, de ses devoirs, de ses destinées, qu'il n'y en avoit dans la tête d'Aristote et de Platon?

Les lettres et les sciences, consolation de notre ennui, ne sont qu'un amusement un peu plus noble, si l'on veut, que la chasse, mais non moins futile. Elles impriment aux esprits un mouvement qui n'a point de direction essentielle; de sorte que chez les peuples dont l'intelligence est obscurcie ou peu développée, elles ne sont presque jamais qu'un instrument des passions qui les corrompent, et qu'elles corrompent à leur tour. C'est ce que Rousseau a fort bien vu; mais il s'est trompé en croyant que les lettres dépravent les nations par leur effet propre. Le siècle de Louis XIV, où elles reçurent des doctrines régnantes une si belle et si haute direction, auroit dû le désabuser de cette erreur. La gloire, dans ce siècle immortel, sembloit n'être que le rayonnement de la vertu.

Il est très remarquable qu'avant le Christianisme on ne songea point à s'occuper de l'éducation du

peuple. Quelle instruction, en effet, l'État auroit-il pu lui donner? La science des devoirs ne se conservoit que par une tradition domestique; et, certes, les anciens n'étoient pas assez fous pour essayer de faire un peuple de lettrés et de savans.

Il y avoit des écoles ouvertes aux oisifs, où les grands, les riches, venoient acheter tantôt des préceptes de rhétorique, tantôt des principes d'impiété et des leçons de débauche. Mais, grâce à l'avarice des maîtres, le peuple étoit à l'abri de leurs enseignemens.

Jésus-Christ est le premier, le seul qui ait dit : *Laissez les petits venir à moi.* C'est qu'il avoit à leur apprendre une science que les rhéteurs ni les philosophes n'ont point connue, la science de l'homme et de la société. Ils sont venus, ces petits, ces pauvres, écouter le maître qui les appeloit; ils l'ont entendu, ils ont cru, et le monde a été renouvelé.

Sous le Christianisme, qui s'efforce d'arracher l'homme à l'empire des sens; qui, en lui révélant toutes les vérités réellement utiles, établit dans son cœur le règne de la vertu, et dans la société le règne de l'ordre; l'éducation se spiritualisa, et tous les hommes, sans exception, purent participer à ses bienfaits, et y participer également, parce qu'ils peuvent tous également croire les vérités nécessaires, aimer l'ordre, et y obéir.

Telle est l'éducation chrétienne : qu'elle est grande! à quelle hauteur elle élève l'enfant! Elle dépose dans son intelligence toutes les vérités qui fécondèrent le génie de Bossuet, animèrent l'âme de Fénelon, et

produisirent, qu'on ne l'oublie jamais, les vertus de Vincent de Paul. Que dis-je? elle lui communique l'esprit, la force, la vie de la société qui forma ces hommes merveilleux, en même temps qu'elle le prépare pour une société plus parfaite encore.

Mais je m'aperçois que je n'ai point parlé de lecture, d'écriture, d'arithmétique : mon siècle me le pardonnera-t-il? C'est ce qu'il appelle des *lumières ;* à la bonne heure, quoique en vérité l'on pût plaindre un peuple qui ne marcheroit qu'à la lumière de l'alphabet. La religion, qui ne méprise rien, qui ne néglige rien, mais qui met chaque chose à sa place, parce qu'elle est la loi de l'ordre, voit dans ces connoissances, aujourd'hui si vantées, un instrument utile quand on en dirige bien l'usage, dangereux quand on l'abandonne aux passions. Cependant la fin que se propose le Christianisme est si élevée, elle agrandit tellement, par son importance, celle des moyens dont on peut s'aider pour y parvenir, que les lettres n'eurent jamais de protecteur plus fidèle et plus puissant que la religion. Quand les arts désolés fuyoient devant les Barbares, l'Église leur ouvrit son sein; ils se réfugièrent dans les cloîtres, dans les demeures des évêques, et c'est de là qu'ils sont sortis pour embellir de nouveau l'Europe.

Imitons nos pères, n'excluons rien; tout est bon, pourvu qu'il soit en son rang. La science a ses avantages; qui le conteste? mais la vertu vaut encore mieux. Un État peut se passser aisément d'académies, d'universités; il ne se passe point de mœurs, de religion,

ou du moins il ne s'en passe pas long-temps. La société ne vit que de devoirs : l'enseignement des devoirs forme donc toute l'éducation sociale. Or, par une de ces belles harmonies qu'à chaque instant on découvre dans le plan du Créateur, il se trouve que cette éducation n'est pas moins nécessaire à l'homme qu'à la société, qu'elle est la seule qui développe et perfectionne toutes ses facultés; et je vois ici la raison de cet étonnant précepte du Christianisme : *Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait.* C'est un devoir pour l'homme de tendre à la perfection, parce que la perfection n'est elle-même que l'accomplissement de tous les devoirs.

Ainsi, le devoir de connoître et de croire la vérité développe et perfectionne l'intelligence ; le devoir d'aimer l'ordre développe et perfectionne le cœur ou l'amour; le devoir d'obéir à cet ordre immuable développe et perfectionne les organes mêmes, et les peuples qui ont de bonnes mœurs sont remarquables par la force et la beauté du corps.

Essayons d'étendre ces considérations et de les appliquer aux deux méthodes, ou plutôt aux deux systèmes d'éducation attaqués aujourd'hui et défendus avec tant de chaleur. Peut-être en rejaillira-t-il quelque lumière sur une question qui se lie aux plus grands intérêts de notre avenir.

L'homme appartient à deux sociétés, la société religieuse et la société civile. Le principe de celle-ci se trouve dans celle-là, parce qu'il faut remonter plus haut que l'homme pour découvrir la raison du pouvoir

et des devoirs. Il faut donc que l'homme soit formé à la fois par ces deux sociétés et pour ces deux sociétés, tel est le but de l'éducation. Et comme la vie de l'homme n'est qu'un composé d'habitudes, il est nécessaire de lui donner des habitudes d'esprit, c'est-à-dire, des croyances sociales; des habitudes de cœur, c'est-à-dire, des sentimens sociaux ; des habitudes d'actions sociales ou de devoirs, c'est-à-dire, des vertus. Voilà tout l'homme, parce que voilà toute la societé.

Toute autre instruction, fût-elle la plus étendue et la plus parfaite dans son genre, n'est pas une instruction sociale ; car il n'y a de société qu'entre les êtres intelligens, et tous les liens sociaux sont relatifs à l'intelligence. Les besoins du corps rapprochent quelquefois, divisent le plus souvent, mais n'unissent jamais ; et c'est ce qui fait qu'il n'y a point de vraie société entre les animaux. Or apprendre aux enfans à lire, écrire, chiffrer, pour qu'ils pourvoient plus aisément, à l'aide de ces connoissances, aux besoins du corps, et exclure tout autre enseignement, ce n'est pas donner à l'enfant une éducation sociale, c'est le considérer comme un simple animal, d'une espèce supérieure, si l'on veut ; mais enfin on a tout fait pour lui, comme pour la brute, quand on lui a donné le moyen de satisfaire aux besoins du corps, de le nourrir, de le vêtir, en un mot de le conserver : système contre nature, et qui, par cela même qu'il ne considère que le corps, tend à la destruction de la société et à la destruction de l'homme ; car *l'homme ne vit pas seulement de pain*, dit l'auteur

de l'homme et le suprême législateur de la société.

Je viens de peindre les anciennes et les nouvelles écoles, les écoles chrétiennes et les écoles d'enseignement mutuel. Que-ce, en effet, qu'une école chrétienne ? Une petite société organisée sur le modèle de la grande, une société de préparation. L'intelligence, le cœur, le corps même, y sont formés aux habitudes sociales, et à la première de toutes, l'obéissance : obéissance à Dieu et à ses ministres dans l'ordre spirituel ; obéissance au pouvoir de cette petite société, à ses lois, à sa police, à cause de Dieu ; obéissance à la destinée même de l'homme, par la nécessité du travail. En sortant de cette école, l'enfant ne trouve pas dans le monde d'autres devoirs. Sa vie entière est déterminée par ses premières habitudes ; et je m'étonne qu'on reproche aux Frères leur méthode *lente et laborieuse*, c'est-à-dire précisément ce qui en fait l'excellence : car toutes les habitudes, et surtout celle de l'ordre, se forment *lentement;* et l'habitude du travail, qu'on ne peut guère acquérir, ce me semble, que par des méthodes *laborieuses*, est un des plus grands dons que la société puisse faire à l'homme.

L'enfant ainsi élevé a des lumières, puisqu'il connoît toutes les vérités nécessaires. Il sait d'où il vient, où il doit tendre, et comment il peut y arriver ; ce que le savant ne sait pas toujours. Que lui faut-il de plus? du bonheur? Mais le bonheur n'est que la constante habitude de l'ordre ; et cette habitude, on a pris soin de la lui faire contracter. On n'est pas heureux par les désirs, mais par les devoirs qui apprennent à en

triompher, et finissent par les empêcher même de naître.

Dans le cours de cette éducation, l'enfant, outre le nécessaire, a reçu encore l'utile; il a acquis des connoissances élémentaires; on lui a mis entre les mains un instrument dont il usera pour son bien-être et l'avantage de la société, parce qu'on a d'abord réglé les passions qui seules en abusent. Et néanmoins, dans la crainte qu'elles ne se laissent égarer, une sage politique conseille de ne distribuer qu'avec réserve cet instrument dangereux, ces armes terribles de l'esprit, quelquefois si fatales aux peuples.

A cette éducation vraiment sociale on a tenté récemment de substituer une éducation bien différente, et contre laquelle le bon sens public s'est aussitôt soulevé. Ce n'étoit pas sans motif, car la méthode de Lancaster n'est qu'une application de l'avilissante définition de l'homme par Saint-Lambert : *L'homme est une masse organisée, qui reçoit l'esprit de tout ce qui l'environne et de ses besoins.* On y soumet le corps et l'esprit même à une sorte de mécanisme uniforme, dont quelques bonnes gens sont émerveillés, parce qu'enfin cela se voit, et qu'il ne faut pour cela que des yeux. Il en résulte peut-être une circulation plus rapide des signes, mais nul exercice de la pensée. Même sous ce rapport très secondaire, l'enseignement mutuel n'offre donc aucun avantage réel. Il n'est qu'une conséquence d'instinct du matérialisme qui se remarque aujourd'hui partout, dans l'éducation comme dans la philosophie, dans les lois comme

dans les mœurs. On se hâte, parce que tout va finir. L'homme s'arrange pour un provisoire de quelques années, la société pour un provisoire quelquefois plus court encore.

Un des principes du système nouveau est de ne prescrire à l'enfant aucune croyance. Par respect pour sa raison, on s'abstient de s'occuper d'elle : on lui abandonne le soin de se former elle-même, à l'aide des instrumens qu'on fournit à l'enfant. Au lieu de déposer la vérité dans son intelligence, de lui donner l'habitude de croire, on lui procure les moyens de chercher, où? dans les livres. Mais qui déterminera le choix qu'il en doit faire? souvent le hasard, plus souvent encore les passions. On se figure aisément ce qui peut résulter de là, dans un temps surtout où les livres séditieux, impies, obscènes, colportés à dessein jusque dans les chaumières, y sont donnés plutôt que vendus. Et qu'est-ce d'ailleurs que lire un livre? c'est ou obéir à la raison de celui qui l'a écrit, ou combattre contre elle. Or, dans ce combat, qui sera vainqueur ordinairement? C'est ainsi que les peuples perdent leur liberté, et même leur existence, en se laissant asservir par la raison de quelques hommes égarés ou pervertis.

Obéir au pouvoir légitime, voilà tout l'ordre religieux, social, domestique. Prend-on dans les nouvelles écoles l'habitude de cette obéissance? Loin de là, on y dénature complètement la notion même du pouvoir, en remettant à l'enfance le commandement, et en rendant l'autorité aussi mobile que les vanités

de trois cents marmots, qui, du régime auquel on les soumet, doivent conclure que le pouvoir n'est qu'une supériorité d'esprit, et qu'il appartient de droit au plus habile.

On veut les élever pour la société, on le dit du moins; et on prétend qu'il faut faire de l'éducation un amusement. Quelle pitié! Je voudrois bien qu'on m'apprît ce qu'il y a de si amusant dans la vie humaine, toute composée de devoirs pénibles auxquels on doit se plier malgré les passions; et ce qu'il y a de si sage à accoutumer l'enfance à s'amuser, ou plutôt à se jouer de tout, de l'autorité comme de l'obéissance, et de l'étude comme des devoirs.

Mais comme on n'a pu ou osé faire de la religion un amusement, on l'a bannie de cette éducation (1); d'ail-

(1) On ne l'avoue pas encore hautement en France; mais en Angleterre on est plus franc. Voici les propres paroles du rapport fait en 1817 à la société établie à Londres pour la propagation des écoles d'enseignement mutuel. « Les nations étrangères préfèrent » notre méthode, non seulement parce qu'elle est plus efficace et » plus économique qu'aucune autre, mais encore parce qu'en in» culquant les principes de la plus pure morale, tirés de la source » sacrée des Écritures, on ne prescrit aucune croyance, on ne » tente de faire aucun prosélyte, et on laisse les consciences libres » de toutes chaînes. *Foreign nations prefer your plan, not only » because it is more efficient and œconomical than any other, but » because, while it inculcates the purest morality, from the sacred » source of the Scriptures, it prescribes on creed, it makes no at» tempt to proselyte, it leaves the consciences of all unshackled.* » Report of the Bristish and Foreign school society to the general meeting, may 1817, with an appendix, p. 19. London, 1817. L'auteur d'un rapport semblable, inséré dans le Moniteur, déclare qu'une des maximes adoptées pour les nouvelles écoles, est que les enfans n'y soient élevés dans aucune religion particulière. C'est dire bien nettement qu'on les élève dans l'oubli de toute religion, ou dans une indifférence pire encore.

leurs comment la conserver sans détruire le principe, que la raison doit être libre ?

Et cependant on nous parle de morale, d'une morale indépendante de la foi! qui s'attendoit à voir renouveler cette niaise absurdité? On aura de la morale, parce qu'on saura lire, écrire et chiffrer! on aura de la morale, parce qu'on aura tracé sur le sable avec le doigt quelques sentences des livres saints! Qu'on n'en doute pas, les passions passeront bientôt le rouleau sur ce sable, moins mobile que les sentimens de notre cœur, quand il est destitué de la règle à laquelle la religion seule le soumet.

Le lecteur maintenant peut prononcer entre l'institution de l'abbé de La Salle et celle de Lancaster. La question est bien simple : il s'agit de choisir entre la société et l'anarchie.

XVIII.

SUR LES ATTAQUES DIRIGÉES CONTRE LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES.

(1818.)

En France, aujourd'hui, les lois tendent à la démocratie, et l'administration tend au despotisme. On ne parle que de liberté, et l'on ne vous laisse pas même celle d'enseigner gratuitement à lire aux enfans du pauvre. Voulez-vous ouvrir une école? prenez-un diplôme. Ce diplôme obtenu, au moins pourrez-vous choisir la méthode d'enseignement que vous jugerez préférable? nullement. L'Université choisira pour vous. S'il vous plaît de faire tracer à vos élèves des lettres sur le papier, le ministère interviendra pour réprimer cet énorme abus; les procureurs du Roi recevront l'ordre de venger de votre dédain l'ardoise lancastrienne (1), et le Code criminel se grossira d'un nouveau genre de délits *contre le progrès des lumières*.

Cette oppression ne seroit que ridicule, si, en s'appesantissant avec complaisance sur les Frères des

(1) Les personnes qui, par le zèle le plus pur, se sont montrées favorables aux nouvelles écoles, verroient avec beaucoup de peine qu'elles servissent de prétexte à des persécutions contre les Frères.

écoles chrétiennes, elle n'annonçoit pas un dessein formé de priver le peuple de toute éducation religieuse. Sous ce rapport, elle doit exciter les plus justes alarmes; et c'est ce qui nous engage à discuter les prétextes dont on s'autorise pour tourmenter une congrégation plus que jamais nécessaire, si l'on attache quelque importance à la réformation des mœurs dans les basses classes de la société. Exposons d'abord les faits.

Bonaparte ayant rétabli les Frères de Saint-Yon, ordonna, par un décret du 17 mars 1808, qu'ils seroient *brevetés et encouragés par le grand-maître*, lequel *viseroit leurs statuts intérieurs, et feroit surveiller leurs écoles.*

Conformément à ce décret, M. de Fontanes délivra, le 4 août 1810, au supérieur-général des Frères un diplôme en vertu duquel les Frères ont rempli paisiblement leurs utiles fonctions pendant six années.

Aujourd'hui l'Université veut les contraindre à recevoir individuellement des brevets, après avoir subi un examen préalable. Les Frères s'y refusent, et, pour les forcer d'obéir, on menace d'employer tous les moyens de rigueur qui sont à la disposition de l'autorité.

Ici se présentent deux questions : Les Frères peuvent-ils, doivent-ils se soumettre à ce que l'Université exige d'eux? L'Université a-t-elle le droit de les y obliger?

La première question a été résolue négativement par le supérieur des Frères. On devoit s'y attendre,

et peut-être en effet s'y attendoit-on ; car il est évident que le Frère-général, dans la position où on le mettoit, n'avoit à délibérer que sur un seul point, sur l'existence de l'institut, et apparemment on ne se flattoit pas qu'il consentiroit à sa destruction.

Et comment subsisteroit-il, si ses membres cessoient de dépendre uniquement de leur supérieur, eux qui, d'après leurs statuts, doivent *tout quitter à son premier signe, n'entrer dans aucune place, et n'en pas sortir sans permission, et ne faire également aucune chose sans permission, quelque petite et de quelque peu de conséquence qu'elle paroisse ?* On annonce l'intention de les contraindre à changer leur méthode d'enseignement : or leur règle les oblige rigoureusement de s'y conformer ; et dès lors, par cela seul qu'ils seroient fidèles à leurs vœux, ils pourroient tous, au même moment, être privés de brevets, et l'institut seroit anéanti. Cela n'arrivera pas, dira-t-on : qui le sait? Et qu'a-t-on besoin de ce pouvoir, si l'on est résolu à n'en point user ?

Au fond, l'Université ne demande qu'une chose aux Frères ; c'est de dissoudre leur congrégation, pour devenir de simples instituteurs primaires dont elle disposera souverainement. Examinons sur quoi se fonde cette modeste prétention.

On s'est d'abord appuyé du décret du 17 mars. Mais ce décret ne dit nulle part que les Frères seront brevetés individuellement ; mais le grand-maître, chargé de son exécution, n'a exigé d'eux rien de semblable. En autorisant la congrégation par un diplôme général, il a fixé le sens de l'article 109; lui en donner

un autre, ce n'est pas expliquer le décret, c'est le changer, c'est en faire un nouveau. Apparemment on avouera que Bonaparte savoit ce qu'il vouloit. Or les Frères ont subsisté six ans sous Bonaparte sans qu'il leur ait imposé l'obligation à laquelle on prétend les astreindre aujourd'hui. Quelqu'un est-il descendu dans le cœur du tyran, et y a-t-il découvert une arrière-pensée, une volonté secrète, qui dût faire loi en France, en 1818, sous le Roi très-chrétien ?

Mgr le cardinal de La Luzerne a développé ces raisons décisives dans un écrit plein de logique ; personne, que je sache, n'a encore jugé à propos de les réfuter : je me trompe. On a dit que l'Université *répondroit mal à la confiance du Roi*, si elle n'exécutoit pas à la rigueur les décrets de Bonaparte, c'est-à-dire, si elle ne les interprétoit pas dans un sens nouveau, absurde, odieux, pour les tourner contre les Frères, et s'accommoder ainsi au goût d'*un siècle plus avide d'instruction que de morale, et de parens qui préfèrent moins de mœurs et plus de savoir*. Je n'invente rien, je cite. Mais, s'il est vrai que le journal d'où ces paroles sont extraites soit sous l'influence des ministres, comment souffrent-ils qu'on y compromette à ce point le nom sacré du Roi ?

On en abuse d'une autre manière, en s'efforçant de faire servir ses propres ordonnances à la destruction des Frères de Saint-Yon. Dans un second écrit, remarquable par la solidité du raisonnement, Mgr de La Luzerne a réfuté ce dernier prétexte,

qu'avec le plus léger sentiment de décence on ne se seroit jamais permis d'alléguer.

N'ayant rien à répondre, l'Université agit; elle met en mouvement les préfets, les procureurs royaux; elle cherche à diviser les Frères, à les effrayer. Une loi les exempte de la conscription; n'importe, ils marcheront, s'ils ne consentent à recevoir des diplômes individuels. On va même plus loin, s'il est vrai, comme on l'assure, qu'on ait formé le noviciat établi à Fontainebleau.

Ainsi nous sommes menacés de voir disparoître de notre France une des plus belles institutions que nous ait léguées le grand siècle, une institution dont Bonaparte avoit reconnu la nécessité, qu'il protégea constamment, et à l'époque même où, déjà saisi d'un esprit de vertige, il brisoit autour de lui tout ce qui portoit l'empreinte de la religion. Bientôt le peuple cherchera vainement au milieu de nous ces hommes, objet de son respect par l'austère gravité de leurs mœurs, et de son amour par leur bonté, par leur humble dévouement à l'une des œuvres les plus touchantes de miséricorde. L'influence de leurs leçons et de leurs exemples cessera de se faire sentir dans les familles. Les enfans n'y rapporteront plus des habitudes d'obéissance, de modestie, de travail. Pauvres enfans, vous aurez d'autres maîtres, vous écouterez d'autres enseignemens, et, grâce aux lumières d'*un siècle plus avide d'instruction que de morale*, l'Université s'occupera de vous fournir de *savoir*, et les tribunaux s'occuperont de vos mœurs !

Rassurons-nous cependant; il reste encore des ressources. Une destruction si funeste ne se consommera pas sous le règne d'un descendant de saint Louis; et ce ne sera pas en vain que les Frères auront entendu cette parole royale : *Soyez assurés de ma protection.*

Au fond, qui les attaque? quel ennemi du bonheur et du repos public s'oppose à ce qu'ils continuent de répandre sur les enfans du peuple le bienfait d'une éducation éminemment sociale, parce qu'elle est éminemment chrétienne? Qui prétend imposer à une congrégation autorisée depuis dix ans des lois incompatibles avec son existence? L'Université. Et de quel droit? qui lui a permis d'étendre sa main sur des écoles qui certes ne sont pas les siennes, car la religion et les mœurs y fleurissent? Est-elle le législateur, est-elle l'État même, pour restreindre arbitrairement la liberté légale des citoyens? Puisqu'elle nous y force, discutons ses titres, il en est temps.

La loi du 10 mai 1806 porte, art. 1er, qu'*il sera créé un corps enseignant, sous le nom d'Université impériale;* l'article 3 ajoute que *l'organisation du corps enseignant sera présentée en forme de loi au corps législatif, à la session de* 1810.

Ainsi Bonaparte avoit reconnu qu'une loi seule pouvoit créer les priviléges dont il se proposoit d'investir le corps enseignant. Qu'on nous montre cette loi : elle n'existe pas. L'Université fut organisée, elle reçut sa forme, ses prérogatives par un simple décret du 17 mars 1808. Donc, sous Bonaparte même, l'Université n'avoit aucun droit *légal* de s'emparer ex-

clusivement de l'éducation, de soumettre à ses réglemens les autres écoles, de s'ingérer dans leur régime intérieur, et bien moins encore de les supprimer. Elle régnoit, comme son fondateur, uniquement par la force.

Au retour du Roi, on parut vouloir réformer le système d'éducation que la France entière réprouvoit, et soustraire les familles à l'oppression du corps enseignant. On proclama de nouveau l'indispensable nécessité d'une loi pour déterminer et légitimer les priviléges qu'on jugeroit devoir lui accorder. « Nous » avons reconnu, est-il dit dans l'ordonnance du 17 » février 1815, que l'Université reposoit sur des in- » stitutions destinées à servir les vues du Gouverne- » ment dont elles furent l'ouvrage, plutôt qu'à ré- » pandre sur nos sujets les bienfaits d'une éducation » morale..... Voulant nous mettre en état de pro- » poser le plus tôt possible aux deux Chambres les lois » qui doivent *fonder* le système de l'instruction pu- » blique, » etc.

Donc, à cette époque, l'Université n'avoit pas, de l'aveu même du Gouvernement, de *fondement* légal. Elle n'en a pas davantage aujourd'hui. L'ordonnance du 15 août 1815, qui établit *provisoirement* la commission d'instruction publique, n'est point une loi, ne peut pas suppléer la loi. Une *commission provisoire*, instituée par une simple ordonnance, ne possède aucun droit de coaction, aucun titre pour intervenir dans l'administration des écoles élevées à côté des siennes; toute tentative de ce genre est, de sa part, un abus

d'autorité, une véritable usurpation; et s'il a fallu nécessairement le concours des deux Chambres, s'il a fallu une loi pour établir le monopole du tabac, à plus forte raison en faut-il une pour établir le monopole de l'enseignement, qui touche à des intérêts bien plus graves, et froisse des droits bien plus sacrés.

Nous sommes donc encore, à cet égard, uniquement sous le régime de la Charte. En vertu de l'article 1er, tous les Français sont égaux devant la loi. Or où est la loi qui défend d'enseigner à lire, à écrire; d'enseigner le latin, le grec, l'arithmétique, la géométrie? Jusqu'à ce que cette loi existe, les efforts de l'Université pour envahir toutes les écoles sont des entreprises illégales, une violation manifeste de la Charte. Loin que les procureurs du Roi et les tribunaux puissent favoriser ses prétentions, leur devoir est de s'y opposer, leur devoir est de protéger les citoyens qu'elle essaieroit de priver de leurs droits constitutionnels. Les magistrats ne connoissent que la loi, ne doivent juger que d'après la loi : à l'instant où ils s'en écartent, ils commencent à prévariquer.

Maîtresse de ses propres établissemens, l'Université ne peut rien exiger des autres, que la rétribution fixée par la *loi* du budget. Cette rétribution est un impôt légalement consenti, on doit le payer. Là s'arrêtent les droits de l'Université. Et si elle a cru elle-même, avec raison, ne pouvoir disposer de la plus petite partie de la fortune des citoyens qu'en vertu d'une loi, comment croiroit-elle avoir droit de mettre

des entraves à leur industrie, et des bornes à leur liberté, sans y être également autorisée par une loi?

Il faut donc qu'on le sache; non seulement les Frères, mais tout Français peut, dans l'état actuel de notre législation, et en acquittant l'impôt légal, ouvrir autant d'écoles qu'il voudra, les régler comme il voudra, y enseigner ce qu'il voudra, par la méthode qu'il voudra, sans que personne ait le droit d'y apporter obstacle (1). La loi le protége ; elle lui assure la propriété de son industrie comme la propriété de sa maison; elle l'autorise à traduire devant les tribunaux quiconque le troubleroit dans l'exercice de cette industrie, comme quiconque l'empêcheroit de labourer son champ.

A la vérité, il est possible qu'un ordre différent soit établi plus tard par une loi; mais cette loi n'existe pas en ce moment. J'examinerai, dans un autre article, s'il est convenable qu'elle existe jamais, si elle seroit compatible avec le droit naturel et les principes d'une juste liberté.

(1) Je n'entends pas contester au Gouvernement un droit de surveillance, que, dans un autre écrit, j'ai reconnu formellement lui appartenir.

XIX.

DU DROIT DU GOUVERNEMENT

SUR L'ÉDUCATION.

(1817.)

Lorsque les peuples ont perdu le sens, en perdant leurs traditions; lorsque, dans leur orgueil stupide, ils ne tiennent plus aucun compte de l'expérience, de l'autorité des ancêtres, et que, rompant avec le passé, ils s'en vont cherchant au hasard leurs croyances, leurs lois, leurs institutions, hors de tout ce qui fut, la société devient un problème chaque jour plus obscur.

Chez de tels peuples, on parlera beaucoup de raison, parce qu'il y aura beaucoup de folie; on parlera beaucoup de stabilité, de perfectionnement, parce qu'il n'existera rien de stable, et qu'on sentira vivement le vice de ce qui est. Du reste, jamais la raison n'aura eu moins d'empire réel. La conviction même sera sans pouvoir. Tout se décidera par les intérêts et les passions du moment.

Outre les principes variables, il y aura quelques principes fixes : ce seront ceux qui servent à entretenir, sous une apparence de régularité, un certain désordre élémentaire, si favorable aux calculs personnels. On pourra permettre d'attaquer tout, hors

ces principes. Si l'on ose seulement les effleurer, la foule innombrable de ceux qui désirent, se levera soudain pour les défendre, comme la grande charte de toutes les espérances ambitieuses.

On ne sauroit douter qu'un pareil état ne dût produire à la longue, d'abord le découragement, puis une foiblesse d'âme épidémique, et enfin une indifférence générale sur ce qui est bon, juste, vrai. Toutefois, il faudroit encore sauver l'ordre et la vérité d'un complet abandon et de l'ignominie du silence; il faudroit, au moins de temps à autre, réclamer en leur faveur, ne fût-ce que pour empêcher qu'on n'en oubliât jusqu'au nom : ce ne sera, si vous voulez, que des mots, pourroit-on dire alors aux contemporains; mais ces mots, peut-être convient-il de les conserver dans la langue.

Je ne décide pas à quel point ces réflexions nous sont applicables. Chacun en jugera selon ses lumières, et d'après ses observations. Quoi qu'il en soit, j'ai cru devoir appeler d'abord l'attention du lecteur sur les premières pensées qui se sont offertes à moi, quand je me suis résolu à traiter du droit du Gouvernement sur l'éducation.

Cette question, d'un ordre à part, ne dépend en aucune manière de celles qu'on peut former sur la nécessité ou les inconvéniens de l'éducation publique. Il ne s'agit pas de savoir s'il est à propos qu'il y ait une éducation publique, mais s'il est désirable, s'il est juste qu'elle soit exclusive.

En maxime générale, il faut une éducation pu-

blique ; cela n'est pas douteux. Dans l'application, cette maxime se modifie d'après la nature de l'éducation donnée, d'après les systèmes suivis, les résultats obtenus, et, sous ce rapport, tout se réduit à une question de fait. Si l'éducation publique est bonne, si elle prépare à l'État des citoyens intègres, nourris dans la pratique et l'amour des devoirs, des sujets religieusement soumis, des pères de famille vertueux, il faut une éducation publique. Si elle ne fait rien de cela, et ne peut le faire dans le système adopté, il ne faut pas d'éducation publique, ou il faut changer de système, à moins qu'on ne dise que les mauvaises doctrines et les mauvaises mœurs sont utiles à l'État, utiles à ses membres ; et dans ce cas encore, il faudroit examiner si l'on ne pourroit pas se procurer ces avantages à moins de frais. Mais cette question, je le répète, est indépendante de celle que je vais discuter.

Commençons par jeter un coup d'œil sur les faits. Jamais, si l'on excepte quelques petites républiques grecques, fameuses par leurs institutions immorales, jamais, chez aucun peuple, le Gouvernement ne s'arrogea le privilége exclusif de l'éducation. Cette prétention cependant auroit trouvé, sous le paganisme, moins d'obstacles dans les mœurs et dans la religion : elle auroit eu aussi moins de danger. Toutefois, ni les Romains, ni les nations qu'ils conquirent, ni celles dont ils devinrent à leur tour la conquête, n'imaginèrent rien de semblable. L'enseignement, qui n'est au fond que la communication des pensées, resta toujours aussi libre que la pensée même.

Après l'établissement du Christianisme, l'éducation passa naturellement entre les mains de la religion, parce que la religion, dont l'objet est de protéger tous les genres de foiblesse, dut venir au secours de la foiblesse de l'esprit qui est l'ignorance, et de la foiblesse du cœur qui est les passions. L'éducation dès lors prit un caractère plus moral, plus noble, plus touchant. Mais il faut voir comment on la concevoit, et suivant quels principes elle fut dirigée.

On semble aujourd'hui regarder l'instruction purement littéraire comme un bien absolu : idée fausse, et qui vient de ce qu'on place le bonheur, non dans la conformité à l'ordre, mais dans les jouissances de l'orgueil. L'instruction est un bien ou un mal, selon l'usage qu'on en fait, les fruits qu'on en tire ; ou plutôt, elle n'est qu'un moyen pour arriver à une fin, laquelle est la connoissance et la pratique des devoirs. C'est là que doit tendre tout enseignement véritablement social : celui qui n'a pas ce but principal n'est qu'un amusement dangereux ; presque toujours son unique effet est d'exalter l'amour-propre, et de fournir des armes aux passions.

La religion chrétienne, dès son origine, envisagea l'instruction sous un point de vue qu'on gagneroit beaucoup à se rappeler maintenant davantage. Si elle enseigna aux enfans les élémens des lettres, ce fut pour faire servir cette première instruction d'instrument à une instruction plus utile et plus relevée. Elle cultiva l'esprit pour qu'il connût mieux la loi sublime qui devoit régler tout ensemble et l'esprit, et le cœur, et les sens.

Cela eut deux effets admirables. Premièrement, l'importance d'une pareille instruction fit qu'on en mit beaucoup à la répandre. Pendant plus de douze siècles, il n'exista pas en Europe une seule école qu'on ne dût au zèle du clergé. Les papes, les conciles, les évêques, perpétuellement occupés d'en augmenter le nombre, plaçoient ce soin au rang de leurs premiers devoirs. On peut lire dans les Canons les pressantes exhortations, les injonctions sévères qui attestent la sollicitude des pasteurs sur ce point. La conservation des lettres est manifestement un de leurs bienfaits.

Secondement, l'objet de l'Église n'étant point de flatter l'orgueil, mais de perfectionner l'homme moral, l'enseignement se rangea de lui-même parmi les œuvres de miséricorde, les institutions charitables qu'enfante l'esprit religieux. Dès lors il s'étendoit à tous les états, à tous les membres de la société, sans distinction; et la religion ouvrant avec plus de tendresse encore ses yeux de mère sur le pauvre, l'éducation devint essentiellement gratuite.

Mais on profitoit sans contrainte de cet avantage offert à tous. Les lois n'établirent point de système prohibitif. Ni Charlemagne, qui contribua si puissamment à la restauration des études, ni ses successeurs ne songèrent à s'attribuer le privilége exclusif de l'enseignement. En Allemagne, en Angleterre, en Turquie, dans toute l'Europe, dans le monde entier, aucun Gouvernement n'éleva jamais cette monstrueuse prétention.

Le principe qui en fut le fondement, fut, pour ainsi

dire, semé au milieu des ruines de l'ordre social en France, à l'épouvantable époque de 1793, et l'on peut en considérer Danton comme l'inventeur. « Il » est temps, disoit-il à cette même tribune où furent » proclamés tant de décrets de mort, il est temps de » rétablir ce grand principe qu'on semble mécon- » noître, que les enfans appartiennent à la République » avant d'appartenir à leurs parens. »

Robespierre goûta cette idée, c'étoit naturel; mais ni lui, ni la Convention, ni le Directoire, ni les Consuls, n'osèrent la réaliser, malgré le désir qu'ils en manifestèrent plusieurs fois. On étoit encore trop près du passé, trop près de l'ordre.

Bonaparte le tenta plus tard, et avec succès; mais c'étoit Bonaparte, c'est-à-dire, l'homme qui a le plus méprisé les hommes, et qui s'est joué avec le plus d'audace de la société, et des maximes qui en assurent l'existence. On s'indigna, on murmura, et puis l'on se tut. Après avoir senti leur servitude, les âmes s'y accoutumèrent. On donna ses enfans au tyran, comme les Carthaginois donnoient les leurs à Saturne.

Il est inouï à quel point Bonaparte nous a familiarisés avec le désordre, à quel point il a corrompu la raison, la conscience publique. C'est la plus grande calamité de son règne, et le plus grand crime de cet homme si étrangement supérieur dans le crime. Il a appris aux peuples à regarder le mal sans frayeur et sans étonnement.

Or je ne sais s'il existe un mal plus grave, et qui

renferme en soi un plus grand nombre d'autres maux, que l'abus qui rend le Gouvernement maître absolu de l'éducation. J'ai prouvé que c'étoit une prétention nouvelle, je prouverai que c'est en outre une prétention absurde, et si dangereuse qu'on ne sauroit s'en effrayer assez.

L'éducation de l'enfant, de droit naturel, appartient au père ; parce que l'enfant, durant le premier âge, n'appartient qu'à la famille. Le père doit pourvoir à l'éducation de son fils, comme il doit pourvoir à ses autres besoins, selon le genre de vie auquel sa naissance le destine, selon la condition, les vues, l'intérêt de la famille. Ce devoir du père, devoir sacré, imprescriptible, est le fondement de la puissance paternelle, qui a précédé toute autre puissance, hors celle de Dieu, d'où elle dérive. Les législations humaines peuvent la violer ; car l'homme, être libre, a le triste pouvoir de troubler l'ordre ; mais elles n'en sauroient anéantir l'essence, elles ne sauroient affranchir le père d'un devoir que la nature lui impose, elles ne sauroient légitimement renverser la base de toute société.

Or, si c'est un devoir de père de pourvoir à l'éducation de son fils, de la manière qu'il juge la plus avantageuse à ce fils et à la famille, il a droit à tous les moyens d'éducation qu'offre la société dont il est membre, et nul n'est autorisé à lui en interdire aucun, ou à le contraindre sur le choix : autrement on opprime le père, on opprime l'enfant, on opprime la famille ; et en laissant les corps libres, on établit une

servitude plus avilissante et plus funeste, une servitude morale, qui s'étend des sciences jusqu'à la religion et aux mœurs mêmes.

En effet, l'éducation embrasse tous ces objets. Elle doit déterminer les croyances, régler les mœurs, et former l'esprit.

Il importe assez peu au bonheur de l'homme, et moins encore au bonheur de la société, que son intelligence se développe au-delà de certaines bornes; et la nature, plus sage que nos désirs, et même que nos institutions, ne permet, quoi qu'on fasse, qu'à très peu d'hommes de dépasser ces étroites limites. Ceux-ci savent bien se procurer, sans que l'État s'en mêle, les secours dont ils ont besoin; et leur nombre est toujours comparativement si foible, que l'État ne peut même et ne doit jamais s'occuper d'eux. Cela est si vrai, qu'en toute école, les écoles spéciales exceptées, l'enseignement se borne à ce que tout homme, à moins d'être entièrement stupide, est capable d'apprendre, c'est-à-dire, à presque rien. Les premiers élémens des connoissances composent toute l'instruction publique, parce que la plupart des hommes n'ont reçu, pour ainsi parler, que les élémens de l'intelligence. Si tous étoient doués d'une égale pénétration et d'une égale activité d'esprit, la société ne subsisteroit pas un siècle, et la science tueroit le genre humain.

C'est donc une bien niaise raison à donner en faveur de l'éducation exclusive, que la supériorité de l'enseignement. De plus, on se trompe beaucoup si l'on

croit que cette supériorité dépende du degré d'instruction des maîtres : il n'en est rien. Le meilleur maître n'est pas celui qui sait davantage, mais celui qui sait forcer ses disciples à apprendre d'eux-mêmes ce que la nature leur permet de savoir : et certes il est étrange que, *dans le siècle des lumières*, dans le siècle où il y a le plus de gens armés contre la société et contre eux-mêmes, de demi-connoissances et de demi-talens, on s'imagine qu'il faille toute la puissance du Gouvernement pour trouver quelques hommes en état d'enseigner à des enfans les élémens des mathématiques, et de leur apprendre à décliner *musa*.

Dans tous les cas, la supériorité relative de l'enseignement ne crée pas un droit exclusif en faveur de ceux qui enseignent, ou de ceux au nom de qui ils enseignent; et moins encore, lorsque cet enseignement est payé, et payé fort cher. Le père est seul juge de l'instruction qui convient ou qui suffit à son fils, seul juge des sacrifices qu'il peut faire pour lui procurer cette instruction. Que l'éducation soit libre, nul ne sera exclus de ces avantages; il y aura des écoles pour toutes les fortunes, et des écoles gratuites pour le pauvre, à moins que la religion ne s'éteigne totalement parmi nous. Mais s'obstiner à mettre l'éducation en régie, et en fixer le prix par un tarif; dire aux familles : Vos enfants viendront dans nos écoles, ou toute école leur sera fermée ; c'est désespérer les familles, c'est frapper au cœur la liberté, l'équité naturelle, et violer, si on peut le dire, les âmes mêmes.

Encore n'ai-je parlé jusqu'ici que de la simple instruction. Que sera-ce si l'on vient à considérer que les plus hauts intérêts de l'homme, la religion, les mœurs dépendent entièrement de l'éducation? Or le Gouvernement a-t-il droit de se mettre, sous ce rapport, à la place du père? A-t-il droit de donner à l'enfant la religion qu'il veut, la morale qu'il veut? a-t-il droit de l'exposer à n'en avoir aucune? A-t-il droit de décider ces grandes questions pour chaque famille? Oui sans doute, s'il a droit de se réserver le privilége exclusif de l'éducation; car c'en est une suite nécessaire. Mais alors il faut dire que la religion, les mœurs, que la croyance de Dieu même est soumise à la volonté du Gouvernement. Le bon sens frémit, mais la consience frémit bien davantage.

Observez en outre que le Gouvernement ne peut se substituer au père, envahir ses droits, sans être chargé de ses devoirs. Dès lors, toutes les familles étant égales à ses yeux, il doit également l'éducation à tous les enfans, et à tous une égale éducation : autrement il est injuste envers ceux qu'il prive de ce bienfait; il ne fonde pas une institution, il fait une spéculation; il vend aux riches, avec privilége, les connoissances, la morale, la religion; il établit la noblesse monstrueuse de l'or.

Je cherche des raisons pour les peser, je ne trouve pas même de prétextes. A quel titre le Gouvernement seroit-il maître absolu de l'éducation? Seroit-ce comme législateur? Mais qui jamais imagina de régler par des lois ce qu'on doit croire et ce qu'on doit savoir?

Seroit-ce comme administrateur? Mais entendit-on jamais parler d'administrer les croyances et la morale, d'administrer l'étude du grec et du latin, d'administrer l'éloquence et même l'alphabet? Le ridicule saute aux yeux. Les croyances et la morale sont du domaine de la religion ; le reste est du domaine individuel. Le droit du Gouvernement se borne à conseiller, à diriger, à offrir à tous sans contrainte les moyens d'instruction, à surveiller les établissemens libres, à les supprimer même, s'ils sont dangereux pour l'État, pour les bonnes mœurs, ou s'ils servent à propager des doctrines funestes à la société. Tous les droits qu'il s'arroge de plus, sont une usurpation de la puissance paternelle.

L'éducation est un des premiers besoins des peuples, et c'est à cause de cela même qu'elle doit être libre comme les subsistances. Si l'on vouloit nourrir administrativement une nation, en dépit des plus belles théories elle mourroit de faim. Que le Gouvernement empêche qu'on vende des poisons au lieu d'alimens, qu'il surveille les marchés, qu'il y maintienne une bonne police, qu'il établisse même, si cela se peut, des greniers d'abondance ; tout cela est de son ressort, et même de son devoir. Mais s'il va plus loin, s'il entreprend de fournir seul de pain un peuple entier ; au lieu de montrer sa sollicitude, il ne prouvera que sa rapacité ou son ineptie.

Considérons maintenant les conséquences du regime prohibitif appliqué à l'éducation. Il met entre les mains du Gouvernement, ou de quelques agens secon-

daires, les doctrines, les mœurs, tous les appuis de l'ordre social. Quelques hommes, que dis-je ? un seul homme, selon les circonstances, pourra faire partager à une génération entière ses préjugés, ses erreurs, ses opinions, ses passions ! On en a eu, sous Bonaparte, un exemple assez frappant ; et ce n'est certainement pas calomnier ses écoles, que de dire qu'il y régnoit, avec je ne sais quelle fureur militaire, un effrayant esprit d'impiété, et une immoralité profonde. Rien de tout cela n'existe plus, je le veux ; mais l'éducation restant exclusive, tout cela pourroit de nouveau exister demain, si demain il se trouvoit à la tête de l'éducation publique, ou à la tête de l'État, un homme de même caractère : l'enfance et la jeunesse seroient, une seconde fois, complètement asservies à ses vues et à ses caprices. Or, à moins qu'on ne regarde la société elle-même comme un caprice du moment, il y a plus que de l'imprévoyance, plus que de la folie à faire dépendre tout l'ordre social de la volonté d'un homme, ou de quelques hommes.

J'ajoute que rien n'est plus opposé aux vrais intérêts du Gouvernement : car l'intérêt du Gouvernement n'est jamais d'opprimer ; son intérêt n'est jamais de blesser la puissance paternelle, dont la sienne n'est qu'une extension ; son intérêt n'est jamais d'aigrir, de tourmenter les familles, d'inquiéter leur tendresse, d'alarmer leur conscience, par une gêne de tous les instans ; son intérêt n'est jamais d'instituer, au milieu de l'État, un vaste moyen de révolution.

On a cru bien défendre l'Université impériale, en disant qu'elle a contribué à renverser Bonaparte. Mais si elle a pu avoir une si énorme influence, si elle a pu détruire celui qui l'avoit fondée, si elle a pu tromper son active surveillance, si même elle a pu rompre tous les liens qui devoient naturellement l'attacher à l'homme par qui seul elle existoit, quel Gouvernement ne tremblera devant une pareille institution ?

Que si l'on m'objecte que la plupart des inconvéniens dont je parle sont nuls de fait aujourd'hui, je répondrai que c'est pour cela même qu'il faut les prévoir, afin de les prévenir. Si ces inconvéniens existoient, qui oseroit, qui pourroit les signaler ? Nous savons assez, je pense, qu'il y a des Gouvernemens sous lesquels on ne peut que se taire et souffrir ; et c'est pour cela, je le répète, qu'il faut dire la vérité, lorsqu'on a le bonheur de vivre sous un prince digne de l'entendre.

XX.

DE L'ÉDUCATION

CONSIDÉRÉE DANS SES RAPPORTS AVEC LA LIBERTÉ.

(1818.)

Dedimus profectò grande patientiæ documentum ; et sicut vetus ætas vidit quid ultimum in libertate esset, ità nos quid in servitute.

TACIT. Vit. Agric.

Ce que Tacite disoit des Romains de son temps n'est que trop applicable à notre siècle. Et nous aussi, nous avons donné un grand exemple de patience. La philosophie, dont nous subissons depuis trente ans les bienfaits, a dévoré l'une après l'autre toutes nos antiques libertés, et nous a conduits, par divers chemins, aux dernières limites de la servitude. Esclaves tour-à-tour de l'anarchie et du despotisme, nous avons montré qu'un peuple déchu de ses croyances et de ses mœurs peut tout supporter, excepté l'ordre. Jamais, dans les âges précédens, on ne vit un pareil mélange d'orgueil et d'abjection ; d'esprit d'indépendance et de penchans serviles ; de prétentions hautaines et de doctrines dégradantes. De quelque côté qu'on tourne ses regards, on est frappé de ce contraste. Ainsi, l'on ne parle que de philanthrophie : et

la bienfaisance a ses prisons, non moins redoutées du pauvre que celles destinées à renfermer le crime. Sans cesse on entretient le peuple de sa souveraineté : et ce même peuple, le moment d'après, devient, pour ses propres représentans, de la *matière conscriptive, éligible, électorale ;* et comme la philosophie a eu sa matière pensante, la politique a sa matière souveraine. On veut que la raison individuelle soit indépendante de toute loi, indépendante de Dieu même ; et on attribue au Gouvernement le droit d'asservir la raison de la société entière, en s'emparant de l'instruction. On réclame avec emportement les libertés matérielles et les libertés des passions, dont les animaux peuvent jouir aussi bien que l'homme, et peut-être verroit-on sans surprise et sans regret consacrer la servitude de l'intelligence.

Pour réaliser ce scandale inouï, pour fonder le plus avilissant des despotismes, puisqu'il s'exerceroit sur ce qu'il y a de plus noble en nous, la pensée, il suffiroit d'établir légalement l'Université, ou de mettre toute l'éducation entre les mains du Gouvernement. Par ce seul acte, on détruiroit, avec les libertés naturelles de l'homme, la puissance paternelle, la famille, et on feroit de la société elle-même une espèce d'automate, *une masse organisée qui recevroit l'esprit,* non *de ce qui l'environne et de ses besoins*, mais du Gouvernement reconnu dès lors pour unique propriétaire des connoissances et des vérités qui constituent la vie morale des peuples.

C'est en effet par l'éducation que se propagent les

vérités nécessaires et les connoissances utiles ; c'est l'éducation qui développe l'intelligence, règle les mœurs, et forme l'esprit : et comme la culture de l'esprit est maintenant la partie de l'éducation à laquelle on attache le plus d'importance, parce qu'on y voit à la fois un moyen de fortune et des jouissances pour la vanité, je parlerai d'abord de ce genre d'instruction, qui comprend tout, hors les devoirs ; instruction avantageuse ou funeste aux individus et à l'État, selon les principes qui s'y joignent, et qu'on appelle *publique*, faute de pouvoir l'appeler *sociale*.

Mais avant de combattre les prétentions de l'autorité à l'égard de l'enseignement, je dois reconnoître ses droits réels ; ou plutôt rappeler ses devoirs, qu'elle n'oublie jamais davantage que lorsqu'elle exagère ses droits. Je l'ai dit ailleurs : « Les croyances et la morale sont » du domaine de la religion ; le reste est du domaine » individuel. Le droit du Gouvernement se borne » à conseiller, à diriger, à offrir à tous, sans con- » trainte, les moyens d'instruction ; à surveiller les » établissemens libres, à les supprimer même, s'ils » sont dangereux pour l'État, pour les bonnes » mœurs, ou s'ils servent à propager des doctrines » funestes à la société. Tous les droits qu'il s'arroge » de plus sont une usurpation de la puissance pa- » ternelle (1) ; » j'ajoute, et un envahissement des libertés morales, fondement de toutes les autres libertés.

En se réservant l'empire des vérités essentielles,

(1) *Du droit du Gouvernement sur l'éducation.*

des vérités qui sont moins des connoissances que des lois, Dieu a livré les autres à notre raison pour exercer son activité, et servir de pâture à cette vaine curiosité qui nous tourmente. Propriété commune des esprits, et fruit souvent amer de leur labeur, la science, sous aucun rapport, n'est du domaine de l'autorité. Elle appartient également à tous, en ce sens que tous y ont un droit égal, selon le prix qu'ils y attachent, l'application dont ils sont capables, et la situation plus ou moins heureuse où ils se trouvent placés. A force de *lumières*, nous avons cessé de comprendre cela. Les anciens adoroient les Muses, et nous les enchaînons. Ce sont deux excès; mais le premier offre au moins quelque chose de noble. Diviniser l'intelligence, c'est, à certains égards, la rappeler à son origine; et il y a dans cette idée comme un souvenir obscur de notre grandeur morale, de cette grandeur à laquelle nous ne voulons ou n'osons plus croire. Pour peu que nous eussions le sentiment de notre dignité naturelle, on ne mettroit pas en question si le Gouvernement peut, avec justice, établir à son profit le monopole des connoissances. Connoître, c'est penser: et quoi de plus libre que la pensée? quoi de plus indépendant de tout pouvoir humain? En vertu de quel titre un homme diroit-il à un autre homme: Tu ne sauras rien, ou tu ne sauras que ce qu'il me plaira que tu saches? et conçoit-on une oppression plus révoltante que cette inique oppression de l'esprit? Mais si l'homme a droit de savoir tout ce que ses facultés et sa position sociale

lui permettent d'apprendre, il a le droit de jouir de ce qu'il sait, de ce qu'il a acquis par son travail. Or jouir des connoissances, c'est les communiquer : ainsi, l'enseignement des connoissances humaines est, par sa nature, essentiellement libre ; et les règles auxquelles il peut convenir de le soumettre ne sont équitables qu'autant qu'elles respectent cette liberté.

Ceci est vrai, surtout de l'instruction élémentaire, considérée seulement comme culture de l'esprit. Cette instruction n'est pas la science, mais un instrument nécessaire pour l'acquérir, le complément des moyens naturels que Dieu a donnés à l'homme pour développer ses facultés et s'établir en société avec les autres hommes. L'écriture, en effet, n'est-elle pas, comme la parole, un moyen général de communiquer la pensée? ou plutôt elle est la parole figurée ; et si le Gouvernement seul a le droit d'enseigner à lire et à écrire, lui seul aussi a le droit d'enseigner à parler. Le principe va jusque-là : aussi ne serois-je point surpris qu'un jour on créât dans l'Université, un corps de nourrices, pour compléter le système des institutions primaires.

Étudier une langue, ce n'est de même qu'apprendre à parler, lire et écrire, dans un autre idiome, pour étendre la communication des pensées. Quand je lis Cicéron, Tacite, Homère, je m'entretiens avec ces grands hommes; ils me parlent, je les écoute ; et qui a le droit de m'en empêcher? Leur langue, leurs ouvrages sont-ils la propriété du Gouvernement? ne verra-t-on dans les mots et dans les idées qu'un objet

de commerce, dont il pourra se réserver le privilége exclusif? Et si cette gabelle des connoissances n'est pas un commerce, qu'est-ce donc? Une administration? une police? l'administration de la grammaire, de la parole, de la pensée! la police de l'esprit humain! En vérité la tête tourne quand on vient à regarder dans cet abîme d'absurdités.

L'abus que les hommes font des connoissances, n'est pas une raison pour les leur interdire, ou pour qu'ils ne les reçoivent que du Gouvernement : car, par le même principe, on leur interdiroit jusqu'aux alimens, ou l'État se chargeroit de les nourrir, ce qui, sans empêcher la plupart des abus, produiroit de nouveaux inconvéniens; entre autres, le risque qu'ils mourussent de faim.

Que diroit-on d'un peuple à qui l'on interdiroit la parole, à cause du danger des mauvais discours? Au fond, cependant, ce peuple muet seroit moins avili que si, lui laissant la parole, on lui dictoit toutes ses pensées. Le monopole de l'enseignement nous placeroit dans cet état honteux; et ce n'est pas, certes, une des bizarreries les moins remarquables de notre siècle, qu'on ait essayé de siffler une nation comme un perroquet.

Si j'ai besoin, pour user de mes facultés intellectuelles, de la permission d'autrui; si l'autorité dispose seule des moyens de les développer; s'il dépend d'elle de me *faire vieillir dans une éternelle enfance*, que devient la liberté morale? En s'emparant de l'instruction, le Gouvernement établiroit donc une intolérable

servitude. L'enseignement ne peut être esclave que l'esprit ne le soit aussi.

Mais, au-dessous de cet esclavage, il en existe un plus funeste encore et plus abject, l'esclavage des croyances et des mœurs. Qui est maître de l'éducation est maître de tout l'homme, parce que l'homme reçoit tout de l'éducation, religion, morale, sentimens, habitudes; et c'est même la raison des différences qu'on observe entre les divers peuples.

Or d'où le gouvernement tireroit-il le droit de s'approprier toutes les vérités nécessaires et tous les principes de l'ordre, en sorte que la société fût complètement à sa discrétion? Un moment d'erreur ou de négligence, et la transmission de la vie morale s'arrête, et il faut qu'une génération entière attende, pour y participer, que l'autorité se réveille ou se détrompe. Quel peuple assez dégradé pourroit volontairement se soumettre à de pareilles chances?

Qu'on ne s'abuse pas, il s'agit ici des plus hauts intérêts de la famille et de la société. Savez-vous ce qu'on vous demande quand on revendique le privilége exclusif de l'éducation? On vous demande que vos enfans ne connoissent, ne croient et n'aiment que ce que voudra le Gouvernement; on vous demande de consentir à l'asservissement de leur esprit et de leur conscience; et puis l'on vous dit: Soyez tranquilles, nous les régirons de manière que vous serez satisfaits. Mais qui garantit cette promesse? Ni le passé, ni le présent; et de plus, est-ce un motif pour livrer l'intelligence au pouvoir?

L'intelligence est libre, lorsqu'elle obéit à l'autorité légitime, ou à Dieu, qui seul a droit de commander des croyances. Le cœur est libre, lorsqu'il obéit aux lois de l'ordre, ou à Dieu, qui seul a droit de prescrire des devoirs. L'intelligence et le cœur sont esclaves, lorsqu'ils obéissent à l'homme; et un gouvernement qui s'attribue le pouvoir de donner à l'enfant la religion qu'il veut, la morale qu'il veut, viole des libertés qu'avant Bonaparte on ne tenta jamais de ravir à aucune nation.

Julien l'apostat interdit aux chrétiens les écoles publiques, mais il leur laissa leurs propres écoles; il ne dit point à tous ses sujets: Ou vos enfans ne recevront aucune éducation, ou ils en recevront une qui blesse votre conscience: ils ne sauront ni lire ni écrire, ou ils viendront dans des écoles que vous croyez dangereuses pour leurs mœurs et pour leur foi.

Si le Gouvernement est autorisé à tenir ce langage à un seul homme, il faut dire qu'il n'y a de morale et de religion que ses volontés. Et quand on supposeroit ses volontés toujours droites, sa religion toujours vraie, sa morale toujours pure, la vérité est-elle à lui pour qu'il ait le droit d'en disposer souverainement? J'aimerois autant qu'il déclarât que le soleil lui appartient, et qu'il mît sa lumière en régie.

Dénués, dans le premier âge, d'expérience et de raison, l'autorité, l'enseignement, les exemples nous font ce que nous sommes, et déterminent souvent pour toujours nos opinions et nos affections. Con-

centrer l'éducation entre les mains du Gouvernement, c'est donc lui accorder un pouvoir absolu sur l'intelligence et le cœur de l'enfant, c'est établir la servitude dans le fond même des âmes.

Et que seroit une nation qui n'auroit de religion, de morale, de connoissances, qu'autant que le voudroit son Gouvernement, au prix qu'il y mettroit; une nation dont les croyances, les sentimens, les mœurs dépendroient du caprice d'un ou de quelques hommes, des calculs même de la cupidité; une nation à qui on pourroit vendre Dieu?

Encore si l'on consentoit toujours à le lui vendre: si on ne la forçoit pas sous peine d'ignorance, d'acheter l'athéisme, le mépris des devoirs, le crime même! et ceci n'est pas une crainte vaine, une chimérique supposition. La France ne le sait que trop, il y a eu de telles écoles, et l'on y a vu des forfaits inconnus jusqu'à nos jours, le suicide de l'enfance; on a vu des Catons de quinze ans briser la vie comme un mauvais jouet, après avoir, par testament, *légué leur âme aux mânes de Voltaire et de J.-J. Rousseau* (1).

---

(1) Il a paru, sous le titre de *Génie de la Révolution considéré dans l'Éducation*, une excellente histoire de l'instruction publique en France, depuis 1789. C'est le tableau complet de notre législation révolutionnaire sur l'éducation. On y voit combien, à toutes les époques de nos malheurs, les ennemis de la religion et de la royauté attachèrent d'importance à s'emparer de la génération naissante, pour la pénétrer de leurs doctrines et l'associer à leurs passions. Toujours menacés par l'ordre qu'ils avoient détruit, ils sentoient la nécessité de le poursuivre jusque dans l'avenir. De là ces institutions monstrueuses ébauchées par la Convention, et adoptées ensuite par Bonaparte, qui essaya de les tourner à son profit, et les porta rapidement au dernier degré de perfection en créant l'Université,

Or que la plupart des pères éprouvent quelque répugnance à consentir que leurs fils se pendent, à les envoyer dans des écoles où les élèves ont, de fois à autre, de pareilles fantaisies, cela se conçoit, et cette *foiblesse* semble excusable à un certain point.

Mais, sans recourir aux argumens de fait, la simple possibilité que l'éducation donnée par le Gouvernement soit mauvaise, suffit pour faire sentir à quel point le monopole de l'enseignement est injuste et odieux. Il ne blesse pas seulement la liberté, il renverse encore les principes constitutifs de la famille. Que devient en effet la puissance paternelle, si un père peut être placé dans l'alternative ou de laisser son fils croupir dans une ignorance qui le dégradera de sa condition sociale; ou de l'exposer à une dégradation plus funeste, celle du vice et de l'erreur? Toute autorité repose sur des devoirs : ôtez ceux-ci, la raison de l'autorité disparoît. Ainsi le père, roi dans sa famille comme le roi est père dans l'État, est lié par des devoirs imprescriptibles, fondement de son pouvoir et de ses droits. On avoue qu'il doit nourrir ses enfans, qu'il doit veiller à

---

vaste tombeau où s'engloutirent, à la voix du despote, les dernières libertés de notre patrie. Avant l'usurpateur, on n'avoit pas osé attenter directement aux droits des familles, en forçant de recevoir l'instruction du Gouvernement. Ce fut Bonaparte qui le premier établit le régime coactif. L'ouvrage que nous venons d'indiquer renferme une multitude de détails extrêmement curieux sur les écoles républicaines et impériales. L'auteur, en outre, y discute, avec beaucoup de logique et de talent, toutes les questions relatives à l'Université. Elle n'a pas répondu, par la raison fort simple qu'elle n'avoit rien à répondre. Son silence n'est pas seulement un aveu, il est encore une preuve de jugement.

leur conservation physique : mais ne doit-il pas veiller aussi à leur conservation morale? ne doit-il pas préserver leur cœur, leur intelligence, de la corruption? Vous le punissez s'il prostitue le corps, et vous le forcez de prostituer l'âme; que dis-je? vous le contraignez peut-être de la sacrifier pour jamais : car, quoi que prétendent quelques sophistes que l'espérance inquiète et fatigue, cette vie rapide a de longues suites; toutes nos destinées ne s'accomplissent point entre le berceau et la tombe; et l'homme, en passant sur cette terre si souvent arrosée de ses larmes, ne recueille pas les hautes idées de Dieu, d'ordre, de justice, de vertu, d'immortalité, comme un tribut qu'il doive bientôt aller porter au néant.

J'en appelle à la raison, à la conscience : qu'elles prononcent sur le système dont je viens de montrer le vice et le danger. Il attaque les droits, les intérêts de tous : que tous s'unissent pour le repousser. Au reste, si jamais la loi consacroit une institution destructive des libertés naturelles et de la famille, cette loi tyrannique et insensée ne régneroit que par la force; elle seroit, à sa naissance même, frappée de nullité, parce qu'elle violeroit manifestement *ces lois premières et fondamentales, contre lesquelles*, dit Bossuet, *tout ce qui se fait est nul de soi.*

Ici je dois répondre à une objection. On a comparé sérieusement l'éducation à la justice ; on a dit : Le Gouvernement rend seul la justice, donc le Gouvernement peut se rendre seul maître de l'éducation; et si l'on croit avoir droit de se plaindre du monopole

de l'éducation, que l'on se plaigne donc aussi du monopole de la justice.

Ce raisonnement curieux montre au moins quels progrès les esprits *spéciaux* ont fait faire à la logique. Oserai-je y opposer quelques réflexions simples et telles que le bon sens les suggère, quand on est assez peu avancé en idéologie pour le consulter encore?

La justice appartient à tous, et, en tant qu'elle est la loi immuable de l'ordre, tous peuvent et doivent la connoître, et tous la connoissent en effet; il n'est point d'esprit si pauvre qui ne la possède, et ne la défende en lui-même contre les erreurs ou les passions de l'autorité. Mais lorsqu'il s'agit d'appliquer publiquement cette loi aux actions des hommes, lorsqu'il s'agit de juger et de punir, rendre la justice devient alors une fonction du pouvoir : fonction nécessaire, et sans laquelle on ne le concevroit même pas; car le pouvoir, moyen général de l'ordre dans la société, n'est que la justice vivante, et, soit qu'il combatte les principes de désordre par de bonnes lois, soit qu'il assure la tranquillité commune en châtiant le crime, il juge, et la guerre même n'est qu'un jugement exécuté par la force de la société entière, une justice rendue par un peuple à un autre peuple, une punition infligée pour un délit social : toute autre guerre est un brigandage. Mais enseigner à lire et à écrire, enseigner le grec et le latin, n'est pas, que je sache, une fonction du pouvoir; et je ne comprends même pas comment ceux qui attribuent au Gouvernement le droit de s'emparer de l'éducation, n'ont pas été

avertis de leur erreur par l'extrême ridicule de transformer le souverain en un maître d'école. Observez, de plus, que les tribunaux ne sont pas établis pour enseigner la justice; mais que leur devoir est de réprimer les crimes qui attaquent la société. De même le Gouvernement n'est pas établi pour enseigner la vérité; mais son devoir est de réprimer les erreurs qui menacent l'ordre social. S'il consentoit à se renfermer dans les bornes de son autorité, une loi sur l'éducation seroit inutile. Il est maître d'ouvrir autant d'écoles qu'il voudra, et de les régler comme il le jugera convenable : mais il n'est pas maître de priver les citoyens de leurs droits, de leur ravir des libertés garanties par la Charte. C'est pour cela, et pour cela seulement, qu'une loi est nécessaire. Ainsi chaque fois qu'on entendra parler d'une loi sur l'éducation, d'avance on doit tenir pour certain que cette loi ne peut être qu'une loi d'exception.

Désespérant de nous convaincre, les défenseurs du régime prohibitif se flattent de surmonter la répugnance qu'il nous inspire, par la touchante énumération des avantages qui doivent en résulter. L'uniformité d'enseignement, disent-ils, abolira les différences d'opinions. Il faut donc qu'on nous prépare une servitude bien complète, puisqu'elle atteindra ce qu'il y a de plus divers et de plus indépendant par sa nature. Autant vaudroit dire que l'éducation exclusive dont nous jouissons abolira peu à peu la faculté de penser.— Il y aura plus d'instruction quand le Gouvernement seul la donnera. Soit : mais s'il l'a vend, et

la vend fort cher? — Maître de l'enseignement, il détruira les préjugés, il fera régner la raison. D'autres l'ont fait adorer : en étions-nous plus heureux?

Enfin voilà ce qu'on nous offre en échange de nos libertés morales, et de tout ce qui console et élève l'homme pendant son court passage ici-bas. Mais, acceptât-il cet échange, il resteroit encore une difficulté : je vois bien qui le priveroit de ses droits; je ne vois pas également qui le dispenseroit de ses devoirs.

Je n'ajouterai qu'un mot. Si l'on veut de la société, il faut la vouloir avec ses conditions nécessaires; donc avec les lois constitutives de la famille, avec l'autorité paternelle et les priviléges qui en dérivent.

Si l'on ne veut pas de la famille, si l'on ne veut pas de la société, qu'on laisse aller les choses comme elles vont; tout est parfait.

XXI.

LA MANIFESTATION DE L'ESPRIT DE VÉRITÉ.

(1818.)

Tel est le titre d'un écrit publié récemment, sans nom de lieu ni d'imprimeur. Il se compose de différentes parties intitulées : *l'Esprit de vérité: le vrai Disciple; le vrai Disciple à ses amis; les Écritures; le vrai Disciple aux nations chrétiennes; l'accomplissement de l'Évangile; l'Esprit de vérité aux hommes frères; l'Esprit de vérité aux politiques; la Communauté; l'Esprit enseigne un nouveau temps.* Chacun de ces discours est signé *Alexis Dumesnil.*

M. Dumesnil enseigne une doctrine si étrange, qu'à moins d'une mission particulière, il seroit difficile d'excuser le zèle qu'il met à la répandre; aussi se déclare-t-il inspiré. « Après m'avoir ôté du monde, » dit-il, l'esprit m'a conduit dans toute la vérité, afin » que je puisse ensuite appeler les hommes à leur en- » seigner ce que j'ai appris moi-même. Je dis ce que » l'esprit me révèle, et je ne puis dire autre chose. »

Or l'esprit lui a révélé « que les riches et les grands » sont en abomination devant Dieu; que le Christ » étoit pénétré d'une profonde horreur pour les ri- » ches et les prêtres; que la parole de Dieu, en abo-

» lissant l'esclavage, a anéanti le principe même de
» la propriété. Là où l'on peut dire : Ce champ est à
» moi, la terre m'appartient, l'homme n'est-il pas l'en-
» nemi de l'homme, son maître et son tyran ? L'in-
» dépendance et l'égalité en sont bannies, et par
» conséquent la justice. Il n'y a ni maître, ni pon-
» tife, ni ordonnances humaines, ni cérémonies,
» pour le disciple de la vérité. Ne vous étonnez donc
» point de la haine que manifestent actuellement les
» peuples contre les mœurs et les institutions an-
» ciennes, puisque c'est l'effet même de la parole de
» vérité et l'accomplissement de l'Évangile. Peuples !
» ne craignez point d'entendre toute la vérité ; la vé-
» rité, n'est-ce pas Dieu même ? Ah ! redoutez plu-
» tôt cet esprit d'erreur qui a fait les riches, et les
» puissans, et les prêtres, et qui mène à sa suite le
» fanatisme et la servitude. Que sert d'attaquer un
» mensonge, quand tout est mensonge ; un vice,
» quand tout est vice et corruption ? Ce sont les ri-
» ches et les superbes, c'est le sacerdoce, c'est la jus-
» tice du monde, c'est le monde tout entier que l'é-
» ternelle vérité promet d'anéantir. Dieu a con-
» damné le monde ; et moi je vous le montre où il
» est : dans vos lois, dans vos institutions. Toute ri-
» chesse, toute puissance individuelle est contraire à
» la loi de Dieu. Gouverner aujourd'hui, c'est dé-
» truire. Si vous demandez que les riches et les
» grands soient détruits, ils le seront. »

Je me lasse de transcrire ces abominables folies. Il est bon cependant de montrer jusqu'où les esprits

s'emportent, quand ils ont brisé leur frein, et qu'ils ne connoissent plus de règle hors d'eux-mêmes. Renversez l'autorité, aussitôt la raison s'éteint; il ne reste qu'un aveugle et sombre fanatisme. Les uns, en rejetant l'autorité divine, détruisent la société et l'homme même : les autres, sous prétexte de rejeter l'autorité humaine, anéantissent la religion, et finissent par nier tout, même Dieu. Les doctrines les plus opposées en apparence, se confondent dans leurs effets; elles s'allient pour dévaster, et marchent ensemble contre la vérité qui les repousse également. Ainsi la communauté des biens, ou l'abolition de la propriété, que Diderot et Babeuf prêchoient au nom de l'athéisme, M. Dumesnil les réclame au nom de l'Évangile et de Jésus-Christ.

Et parce que cet homme est un insensé, il ne faut pas croire que ses maximes soient sans conséquence. D'autres insensés les répandent en Angleterre, où elles font des progrès parmi le peuple. Madame Krudener les sème en Allemagne; elles y germeront, qu'on n'en doute pas, et porteront un jour des fruits sanglans. Jamais on ne provoqua vainement les passions de la multitude.

Des fanatiques d'un autre genre se nourrissent d'idées semblables; elles influent sur les gouvernemens mêmes, elles deviennent une partie de leur politique. L'indifférence absolue des religions établie par les lois tend à détruire tout culte. Les principes démocratiques, introduits dans ces mêmes lois, tendent à détruire toute grandeur sociale. D'immenses confisca-

tions ont ébranlé le droit de propriété, et, en favorisant à l'excès la division des terres, on prépare le moment où, appartenant à tout le monde, elles n'appartiendront à personne. Plus les propriétés sont divisées, plus elles changent de mains, et peut-être ne faudroit-il pas morceler le sol beaucoup davantage, pour que, les droits de mutation et l'impôt foncier absorbant tous les revenus, l'État fût, par le fait, seul propriétaire.

Les passions les plus exaltées se joignant à tant de causes de désordre, personne ne peut dire quels destins Dieu réserve à la société. Les doctrines religieuses, morales et politiques, les lois et les institutions qu'elles avoient consacrées, formoient comme un vaste édifice, demeure commune de la grande famille européenne. On a mis le feu à cet édifice. Les peuples s'entre-regardent à la lueur de l'incendie, et, agités d'un sentiment inconnu, attendent avec anxiété un avenir plus inconnu encore.

XXII.

SUR UN OUVRAGE INTITULÉ

Réponse aux Quatre Concordats *de M. de Pradt, ancien archevêque de Malines, par M. l'abbé Clausel de Montals, prédicateur ordinaire du Roi.*

(1819.)

Il plut à M. de Pradt de publier, il y a quelques mois, trois gros volumes de déclamations contre le Saint-Siége, le Pape, les cardinaux, le clergé de France, les concordats, et de mêler à ces homélies libérales l'apologie de la conduite de Bonaparte envers Pie VII, la satire de l'ordre politique et ecclésiastique ancien, l'éloge du protestantisme, de la philosophie et de la révolution, et, ce qui est très édifiant dans un archevêque, l'apothéose de J.-J. Rousseau. Rien de tout cela n'étonna de la part de M. de Pradt. Il n'atteignit même pas la renommée à laquelle il aspiroit : le scandale ne fut que médiocre.

Toutefois, un ouvrage tel que le sien ne devoit pas rester sans réponse. Le rang que M. de Pradt occupe dans l'Église, et même sa réputation d'homme d'esprit, exigeoient que le clergé combattît ses erreurs : il falloit, en un mot, défendre la raison contre le philo-

sophe, et la religion contre l'archevêque. M. l'abbé Clausel s'est chargé de cette tâche, et l'a remplie avec tout le talent qu'on lui connoît. Nous n'entreprendrons pas d'analyser sa *Réponse*, elle y perdroit trop. Il a surmonté très heureusement la plus grande difficulté de son sujet : ce n'étoit pas d'y répandre de l'intérêt, chose facile à M. l'abbé Clausel, mais de réduire la discussion à quelques points précis et de mettre de l'ordre dans la réfutation d'un ouvrage où il règne, d'un bout à l'autre, une extrême confusion d'idées. « M. de Pradt, aigri, ce semble, par des oublis dont » il croit avoir à se plaindre, a laissé courir sa plume » au gré d'une imagination très vive, et que cet ai- » guillon secret de mécontentement et d'animosité » rendoit encore moins capable de frein et de mé- » thode. Les accusations indirectes, les questions » incidentes, les attaques personnelles multipliées à » l'infini, se croisent, se pressent, se heurtent, dans » ses trois gros volumes. Il en faudroit quarante pour » le suivre pied à pied, et le réfuter d'une manière » détaillée et régulière. Il faut remarquer de plus que » l'auteur épiant, vraisemblablement depuis long- » temps, l'occasion de mettre en lumière divers petits » écrits qui languissoient dans son portefeuille, les » a enchâssés comme il a pu dans ses *Quatre Con-* » *cordats*, bien qu'ils vinssent là absolument hors » d'œuvre... Cet entassement de tout ce qui est venu » dans l'esprit de M. de Pradt, de tout ce que son hu- » meur lui a suggéré, de tout ce que ses économies » littéraires ont mis à sa disposition, éblouit d'abord

» tout homme qui veut le réfuter, partage, confond
» ses idées, et le met dans un véritable embarras.
» Mais, en y réfléchissant, on a vu qu'il étoit aisé de
» détacher deux ou trois principes, qui sont au fond
» tout ce qu'il y a de sérieux dans son livre, d'en
» montrer le foible évident, et, quant au reste, d'em-
» ployer quelque méthode expéditive et générale,
» propre à réduire à leur juste valeur cette foule de
» récits aventurés, de contre-vérités choquantes, de
» jugemens risibles, de paradoxes, de sarcasmes qui
» débordent de toutes parts dans l'ouvrage du prélat.
» C'est le parti auquel nous nous sommes arrê-
» tés (1). »

M. de Pradt remue des sujets sans nombre ; je dis qu'il les remue, et non qu'il les traite : il décide, tranche avec une confiance hautaine, et accablant de son mépris les *petits bons hommes* qui demandent de l'exactitude dans les faits, de la logique dans les raisonnemens, il semble persuadé que la suffisance peut tenir lieu, non seulement de ces légers avantages, mais de gravité, de goût, de politesse et de décence ; et il faut avouer qu'en admettant ce genre de compensation, M. de Pradt ne laisse rien à désirer aux plus exigeans.

Entre autres questions importantes, il examine ce que doit être la religion dans l'État, et son opinion est qu'il convient de l'en séparer entièrement. Il voudroit que la société, divorçant avec tous les cultes, bannît Dieu de ses lois et de ses institutions, et mît

(1) *Réponse aux Quatre Concordats*, p. 1.

l'ordre tout entier sous la protection de l'athéisme. Il ne voit pas que pour affranchir les opinions particulières, il propose d'abolir les croyances universelles ; que l'irréligion descendroit bientôt du Gouvernement dans la famille, et qu'il y a contradiction à adorer Dieu comme simple individu, et à le nier comme membre de l'État. Il ne voit pas que le changement qu'il appelle de ses vœux, seroit la destruction légale du fondement des droits et des devoirs. Il ne voit pas enfin qu'il conseille de dissoudre la société : car la société civile ne subsiste que parce qu'elle est, avant tout, société religieuse ; et voilà pourquoi nous retrouvons, depuis l'origine du monde, une religion publique chez tous les peuples. La religion n'est pas seulement nécessaire à la société, elle est la société même, et jamais on ne parviendra à rassembler en corps de nation des hommes qui n'aient pas des croyances communes, d'où dérivent des devoirs communs. Ils pourront bien sans doute occuper le même territoire, comme des armées ennemies le même champ de bataille; ils pourront bien être rapprochés, mais ils ne seront point unis : car il n'y a de véritable union ou de société qu'entre les intelligences. Un évêque devroit savoir cela, surtout s'il se pique de philosophie : il devroit savoir que les intérêts et les opinions, qui ne sont que les intérêts particuliers de l'esprit, divisent ; que la force contraint et provoque la résistance, et que voilà pourtant tout ce qui reste, quand on a ôté la religion ; que dès lors la société périt nécessairement, parce qu'elle manque de la première

condition de son existence ; parce que la famille, en supposant une religion domestique, ne peut longtemps communiquer sa vie propre au gouvernement établi pour la conserver, et qu'un gouvernement athée, d'ailleurs, ne tardera pas à former un peuple qui lui ressemble. Étrange contraste ! Lorsque de grandes calamités forçoient les païens d'abandonner la terre natale pour aller au loin chercher une autre patrie et fonder une nouvelle société, ils emportoient avec eux leurs dieux, et ne s'arrêtoient que là où ils pouvoient élever un autel. Et nous aussi, nous avons éprouvé de mémorables désastres : exilés de l'ordre, seule patrie des êtres intelligens, nous le cherchons au hasard ; et on ose nous dire, à nous, peuple chrétien, que nous ne le retrouverons qu'en chassant Dieu de l'État et en brisant ses autels !

M. de Pradt s'autorise de l'exemple des États-Unis. L'auteur de la *Réponse*, dans un chapitre extrêmement curieux, prouve que M. de Pradt se trompe sur les faits, selon sa coutume ; « que ce qu'il avance par » rapport à l'état des choses dans cette contrée, est » faux en grande partie, et que ce qu'il y a de vrai » est tout en faveur des principes opposés à ceux qu'il » soutient (1). » Cela ne pouvoit être autrement. S'il existoit un pays où il n'y eût pas de religion publique, c'est que les hommes, y vivant sous le gouvernement de la famille, ne seroient pas encore parvenus à l'état public de société ; et l'on peut assurer qu'ils n'y parviendroient jamais, tant que la religion demeureroit

(1) *Réponse*, etc., p. 51.

purement domestique. Ils auroient des foyers, mais point de patrie : c'est le temple qui constitue la cité.

M. l'archevêque de Malines est ennemi juré des concordats : on le conçoit : ils lui ont porté malheur. Mais que lui a fait le clergé pour mériter ses sarcasmes? Que lui ont fait ces missionnaires, qui, sans pouvoir espérer en ce monde d'autre récompense que la persécution, se dévouent à tant de fatigues et de travaux pour annoncer la paix aux hommes? Trouve-t-il qu'il y ait en France trop de foi? Craint-il que l'impiété ne conserve point assez de disciples? Est-ce de ses intérêts qu'il s'inquiète? Il ne veut pas qu'on s'alarme, quand les prêtres manquent partout, quand il n'existe pas la moitié des écoles nécessaires pour en former de nouveaux, quand à peine reste-t-il une trentaine d'évêques, et qu'au mépris d'un traité solennellement conclu, on prolonge avec art la vacance des siéges et l'anxiété des catholiques. Ce sont là des faits publics : M. de Pradt ne le niera pas. A l'entendre, cependant, on se plaint sans motifs : l'Église est plus florissante qu'on n'affecte de le dire. Il contemple froidement les ruines de cet édifice sacré, et juge qu'on pourroit encore en ôter quelques pierres.

Avec lui, c'est toujours la religion catholique qui a tort; elle eut tort contre Luther; elle eut tort contre Jansénius; elle eut tort contre Rousseau, Voltaire, Helvétius et leurs sectateurs; et plus tard enfin contre la Constituante, et je crois aussi contre la Convention. Il est vrai que, selon lui, la royauté, la noblesse et la

monarchie tout entière ont eu tort également contre la révolution, comme Pie VII a eu tort contre Bonaparte. M. de Pradt ne pardonne à aucune victime.

Il ne pardonne pas davantage aux talens dont l'éclat rejaillit sur la religion. M. de Châteaubriand a peint, dans un style plein de charme, les beautés et les bienfaits de cette religion tant calomniée : son ouvrage, qui n'avoit point de modèle, et qui n'a pas à redouter les imitateurs, réprime les sarcasmes de l'impiété, la désarme du mépris, et ne lui laisse que sa haine. Ceux qui ne connoissoient le Christianisme que par les facéties de Voltaire et les déclamations de Diderot, s'étonnent en le voyant paroître sous des traits si différens, et admirent du moins, s'ils ne croient pas encore. C'en est trop, il faut que M. de Pradt poursuive de ses outrages l'écrivain dont le génie a opéré ce prodige; mais ils ne sauroient l'atteindre, il est déjà trop loin dans la gloire.

Après la persécution révolutionnaire, un orateur éminent attaque, sur les débris de la société, les doctrines qui la renversèrent, et sa courageuse éloquence contribue au retour de l'ordre : ni les suffrages de la France entière, ni le caractère épiscopal même ne peuvent le garantir des insultes de M. de Pradt.

Un autre orateur enfin semble être suscité par la Providence pour confondre l'incrédulité, en lui ôtant tout moyen de se refuser à l'évidence des preuves de la religion : grave, précis, nerveux, il excelle dans le genre qu'il a créé; l'erreur se débat vai-

nement dans les liens dont l'enchaîne sa puissante logique. On peut, après l'avoir entendu, n'être pas persuadé, il est presque impossible qu'on ne soit pas convaincu; et à l'impression qu'il produit, on diroit qu'il montre à ses auditeurs la vérité toute vivante. Avec tant de droits à l'estime publique, il étoit bien difficile que M. l'abbé Frayssinous échappât aux injures de M. de Pradt. Nous le félicitons d'avoir obtenu les dédains de cet archevêque; c'est tout ce qui manquoit à sa haute réputation.

M. l'abbé Clausel ajoute encore à la sienne par l'écrit, plein de force et de recherches importantes, qu'il vient de publier en réponse aux *Quatre Concordats*. Le livre de M. de Pradt passera, s'il n'est déjà passé; et peut-être viendra-t-il un temps, où l'auteur lui-même, désabusé des illusions qui l'égarent, bénira l'heureux oubli où s'ensevelissent ses productions. On finit tôt ou tard par se lasser du scandale, quand on le donne sans fruit pour soi-même, et avec beaucoup d'ennui pour les autres. Que M. l'abbé Clausel nous donne souvent des ouvrages tels que sa *Réponse*, jamais nous ne nous lasserons de les lire.

XXIII.

SUR UN OUVRAGE INTITULÉ

Exposition de la doctrine de Leibnitz sur la religion, suivie de Pensées extraites des ouvrages du même auteur; par M. Émery, *ancien supérieur-général de Saint-Sulpice.*

(1819.)

Il y a encore des protestans qui, par habitude ou par suite de vieux préjugés contre l'Église catholique, conservent quelque attachement pour la secte où ils sont nés : mais la Réforme, en elle-même, n'a presque plus aujourd'hui de défenseurs que parmi les ennemis du Christianisme; aussi ne la défendent-ils pas comme religion, mais comme une charte d'indépendance. Ils y ont trouvé écrit le droit de résistance à l'autorité, ou *le saint devoir de l'insurrection;* et dès lors, ils ont compris, qu'en combattant pour la Réforme, ils combattoient à la fois et pour la philosophie, qui n'est qu'une grande insurrection contre Dieu, ou le pouvoir spirituel; et pour la démocratie, qui n'est non plus qu'une insurrection générale contre le pouvoir politique émané de Dieu.

Cette tendance du Protestantisme à détruire toute

croyance et tout ordre, en détruisant toute obéissance, fut aperçue, dès l'origine, par quelques bons esprits. Le père de Montaigne, homme sans lettres, mais plein de sens, « prévoyoit, par discours de rai-
» son, » dit l'auteur des *Essais*, « que ce commen-
» cement de maladie déclineroit aysément en un
» exécrable athéisme : car le vulgaire, n'ayant pas
» la faculté de juger des choses par elles-mesmes, se
» laissant emporter à la fortune et aux apparences,
» après qu'on lui a meis en main la hardiesse de mé-
» priser et contrerooller les opinions qu'il avoit eues
» en extresme révérence, comme sont celles où il va
» de son salut, et qu'on a meis aulcuns articles de sa
» religion en doubte et à la balance; il jette tantost
» après aysément, en pareille incertitude, toutes les
» autres pièces de sa créance, qui n'avoyent pas chez
» lui plus d'aucthorité ny de fondement que celles
» qu'on lui a esbranlées, et secoue comme un joug
» tyrannique toutes les impressions qu'il avoit re-
» çües par l'aucthorité des loix, ou révérence de
» l'ancien usage : entreprenant dès lors en avant de
» ne recepvoir rien, à quoi il n'ayt interposé son
» décret, et presté particulier consentement (1). »

Le temps a justifié ces sinistres prévoyances; les Protestans eux-mêmes ne le nient pas. Ils déplorent, comme nous, les effets de la Réforme qui « influa sur
» les mœurs, non pour les corriger ou pour les rendre
» meilleures, mais pour polir et raffiner la corrup-
» tion.... Elle ne fit que soulever les Chrétiens les

(1) *Essais* de Montaigne, liv. II, ch. XII.

» uns contre les autres, diviser les esprits unis au-
» paravant.... La Réforme a fait périr dans les com-
» bats, dans les supplices, plusieurs millions d'hom-
» mes. Elle n'a été qu'un redoublement de calamités
» pour l'espèce humaine (1). » Cela ne souffre pas de doute pour quiconque connoît l'histoire des trois derniers siècles.

Le nôtre devoit être témoin des dernières détresses de la Réforme réduite à abandonner toute doctrine, pour conserver une apparence de concorde extérieure. Nous ne parlerons point de l'étrange réunion des Calvinistes et des Luthériens, sans qu'il ait été même question de s'entendre sur les croyances. Nulle explication ; on s'est embrassé, on a réglé ce qui concernoit les propriétés respectives des Églises, et tout a été fini. Autrefois on se seroit d'abord occupé de la vérité, qui a bien aussi quelque importance ; car la vérité, c'est Dieu : mais maintenant on ne veut voir que l'homme, même dans la religion. Dailleurs, de quelle vérité auroit-on pu convenir ? M. le baron de Starck ne nous a-t-il pas révélé qu'en Allemagne il n'est pas un seul point de la foi chrétienne qui ne soit ouvertement attaqué, même par des ministres (2)? Le clergé anglican ne cesse de se plaindre des progrès de l'indifférence. A Genève on défend de parler de la divinité de Jésus-Christ, de la Trinité, du péché originel : c'est-à-dire qu'on défend la profession pu-

(1) *De l'Égalité*, par M. Descharni.

(2) *Entretiens philosophiques sur la réunion des différentes communions chrétiennes*, par feu M. le baron de Starck, ministre protestant, et premier prédicateur de la cour de Hesse-Darmstadt.

blique du Christianisme tel qu'on l'avoit conçu jusqu'ici, puisque, si Jésus-Christ n'est pas Dieu, et si l'homme ne naît pas en état de péché, il n'y a plus d'incarnation, plus de rédemption, plus de sacrifice ; et commander le silence sur ces hautes vérités, c'est mettre en doute la religion entière : ou plutôt, c'est l'anéantir. Dès lors aucune folie, aucun excès ne sauroient surprendre. Un pasteur, frappé des inconvéniens attachés à l'adoption d'un symbole, a proposé de les rejeter tous (1), pour arriver, je pense, plus aisément à l'unité de foi recommandée par l'apôtre (2). Enfin il en falloit venir à ce point de simplicité, que toute instruction dogmatique se bornât à ce seul précepte : Croyez ce que vous voudrez. Cela ne gêne pas extrêmement l'esprit ; et si cette foi est *la foi qui sauve*, je ne sais comment, avec la détermination absolue de ne se pas sauver, on pourroit réussir à se perdre. Qu'est-ce donc que le Protestantisme ? L'évêque de Saint-David s'est chargé de nous l'apprendre. Selon lui, « le Protestantisme est l'abjuration du Papisme, » et l'exclusion des Papistes de tout pouvoir ecclé» siastique et civil (3). » D'où il suit que les Mahométans, les Chinois, les Tibétains, les Japonois, ne sont ni plus ni moins que de bons Protestans. Cela s'étend loin ; mais aussi, où et comment s'arrêter ?

---

(1) *Coup d'œil sur les Confessions de foi*, par J. Heyer, pasteur à Genève, 1818.

(2) Unus Dominus, una fides, unum baptisma. *Ep. ad Ephes.* IV, 5.

(3) *Question.* What is Protestantism ? *Answer.* The abjuration of Popery, and the exclusion of Papists from all power ecclesiastical and civil. *The Protestant's Catechism*, p. 12.

En religion, comme en politique, les révolutions finissent, et ne rétrogradent jamais. On va jusqu'au bout, puis on rentre dans l'ordre, ou l'on tombe dans la mort.

Les controverses théologiques ont atteint leur terme; elles ne sauroient renaître : car il faudroit pour cela que la Réforme remontât, chose impossible, à un dogme quelconque. De quoi peut-on disputer, quand on ne nie rien, qu'on n'affirme rien, quand on ne reconnoît plus ni vérité ni erreur certaine? Le Protestantisme fatigué, s'est endormi sur des ruines. Quelques efforts que fassent certains hommes pour le réveiller, il *dormira son sommeil;* et les sectes qu'on verra s'élever, de plus en plus étrangères au Christianisme, ne seront qu'un mélange bizarre, et quelquefois terrible, des superstitions de la philosophie et du fanatisme politique.

Chose remarquable : on ne citeroit pas un seul homme de génie parmi les Catholiques, qui ait incliné vers les opinions de la Réforme; et la plupart des hommes supérieurs nés dans le sein du Protestantisme, ont montré un extrême penchant pour la religion catholique. Grotius, en Hollande; Haller, en Suisse; Johnson et Burcke, en Angleterre; Leibnitz, en Allemagne, n'étoient guère protestans que de nom. Leibnitz, surtout, l'esprit le plus vaste qui peut-être ait jamais paru; Leibnitz qui, suivant l'expression de Fontenelle, *menoit de front toutes les sciences*, ne tarda pas à découvrir le vice intérieur de la Réforme, et fut conduit successivement à embrasser et à justifier tous

les points de la foi catholique. L'ouvrage que nous annonçons en est la preuve. Publié aujourd'hui pour la première fois, peut être par un secret dessein de la Providence qui le réservoit aux temps où il devoit produire le plus de fruit, on peut le considérer comme une sorte de testament religieux. Le début en est grave et simple : « Après une étude longue et ap-
» profondie des controverses en matière de religion,
» et après avoir imploré l'assistance divine, et dé-
» posé, du moins autant qu'il est possible à l'homme,
» tout esprit de parti, je me suis considéré comme un
» néophyte venu du Nouveau-Monde, et qui n'auroit
» encore embrassé aucune opinion ; et voici ce à quoi
» je me suis enfin arrêté, et ce qui m'a paru, entre
» tous les sentimens divers que j'ai examinés, devoir
» être reconnu par tout homme exempt de préjugés,
» comme le plus conforme à l'Écriture sainte et à la
» respectable antiquité, et même à la droite raison et
» aux faits historiques les plus certains. »

Leibnitz établit ensuite l'existence de Dieu, la Trinité, l'incarnation, et les autres dogmes du Christianisme, dont il essaie quelquefois de rendre raison par les principes d'une philosophie très élevée. Il adopte avec candeur, et défend avec une science rare, la doctrine de l'Église catholique sur la tradition, les sacremens, le sacrifice de la messe, le culte des reliques et des saintes images, la hiérarchie ecclésiastique et la primauté du Pontife romain. « On doit
» admettre, dit-il, que dans toutes les choses qui ne
» permettent pas les retards de la convocation d'un

» concile général, ou qui ne méritent pas d'être » traitées en concile général, le premier des évêques » ou le souverain pontife a le même pouvoir que l'É- » glise tout entière (1). » Ce grand homme fut toujours si éloigné des préjugés contraires à la puissance pontificale, dont quelques catholiques mêmes ne sont pas exempts, qu'en plusieurs endroits de ses écrits il témoigne le désir que le chef de l'Église, investi d'une haute magistrature politique, devienne comme le centre et le modérateur de toute la chrétienté : idée qu'assurément on est bien libre de rejeter, mais qui, surtout à l'époque où Leibnitz écrivoit, n'a pu naître que dans un esprit très pénétrant, et suppose une observation profonde de la société.

La partie la plus foible du *Système théologique* (2), est celle où l'auteur traite du mariage. Sa doctrine sur cette matière est aussi peu exacte que son érudition est peu sûre. C'est, je crois, le seul point sur lequel il ait paru céder aux opinions de la Réforme, généralement relâchées en ce qui concerne les mœurs et le mariage qui en est le fondement. Du reste, il justifie complètement la foi, la discipline, les institutions et les pratiques de l'Église catholique. Il avoit particulièrement conçu une haute admiration pour les missionnaires et les ordres religieux, même contemplatifs. On aimera sans doute à rapprocher les sentimens de ce philosophe célèbre, des déclamations

(1) *Exposition*, etc., *p*. 305.

(2) C'est le titre que porte l'ouvrage de Leibnitz dans le manuscrit original.

dont nous étourdissent chaque jour quelques philosophes d'un autre genre.

« Comme on peut procurer la gloire de Dieu et
» rendre service au prochain de différentes manières,
» selon sa condition et son caractère, soit par l'auto-
» rité, soit par les exemples, il n'est assurément pas
» moins utile qu'outre ceux qui sont dans les affaires
» et la vie commune il y ait dans l'Église des hommes
» occupés à la vie ascétique et contemplative, les-
» quels, délivrés des soins terrestres, et foulant aux
» pieds les plaisirs, se donnent tout entiers à la con-
» templation de la Divinité et à l'admiration de ses
» œuvres, ou même qui, dégagés de toute affaire
» personnelle, n'aient d'autre occupation que de sub-
» venir aux besoins du prochain, soit par l'instruc-
» tion des hommes ignorans ou égarés, soit par le
» secours des malheureux et des affligés : et ce n'est
» pas une des moindres prérogatives de cette Église
» qui seule a retenu le nom et le caractère de catho-
» lique, et qui seule offre et propage les exemples
» éminens de toutes les excellentes vertus de la vie
» ascétique.

» Aussi j'avoue que j'ai toujours singulièrement
» approuvé les ordres religieux, les pieuses associa-
» tions, et toutes les institutions louables en ce genre,
» qui sont une sorte de milice céleste sur la terre;
» pourvu qu'éloignant les abus et la corruption, on
» les dirige selon les règles de leurs fondateurs, et que
» le souverain pontife les applique aux besoins de
» l'Église universelle. Que peut-il en effet y avoir de

» plus excellent, que de porter la lumière de la vérité » aux nations éloignées, à travers les mers, les feux » et les glaives; de n'être occupé que du salut des » âmes; de s'interdire tous les plaisirs, et jusqu'aux » douceurs de la conversation et de la société, pour » vaquer à la contemplation des vérités surnaturelles, » et aux méditations divines; de se dévouer à l'édu- » cation de la jeunesse, pour lui donner le goût de la » science et de la vertu; d'aller porter des secours aux » malheureux, à des hommes perdus, désespérés, aux » prisonniers, à ceux qui sont condamnés, aux mala- » des, à tous ceux qui sont dénués de tout, ou dans les » fers, ou dans des régions lointaines; et dans ces ser- » vices de la charité la plus tendre, de n'être pas même » effrayé par la crainte de la peste? Quiconque ignore » ou méprise ces choses, n'a de la vertu qu'une idée » rétrécie et vulgaire, et croit sottement avoir rempli » ses obligations envers Dieu, lorsqu'il s'est acquitté » à l'extérieur de quelques pratiques usitées, avec » cette froide habitude qui ordinairement n'est ac- » compagnée d'aucun zèle, d'aucun sentiment (1). »

Il y a une simplicité de cœur et une force de génie, qui conduisent également à la religion catholique. Quelques-uns s'en éloignent, emportés par les passions, ou égarés par des demi-lueurs. Ce sont ces *gens d'entre deux, qui font*, dit Pascal, *les entendus. Ceux-là troublent le monde, et jugent plus mal que tous les autres.*

La publication d'un ouvrage tel que le *Système théo-*

(1) *Exposition*, etc. p. 88-90.

logique eût autrefois été regardée comme un événement mémorable dans le monde littéraire. On attachoit alors une extrême importance à ces hautes questions, devenues, de nos jours, un objet de mépris ou d'indifférence. L'homme sentoit sa grandeur, tandis qu'il semble aujourd'hui ne sentir que sa bassesse. Depuis qu'il s'est séparé de Dieu, il n'ose plus croire en lui-même. Il cherche sa place parmi les êtres privés d'intelligence, et, ne l'y trouvant pas, il descend au-dessous de l'animal, au-dessous de la plante, pour essayer de découvrir dans un vil limon, ou, comme parlent certains savans, dans l'*écume de la terre,* des traces de son origine, et les titres de son néant. Les philosophes de l'âge antérieur s'occupoient, eux, d'étudier les lois de sa nature immortelle : mais aussi, qu'étoit-ce que ces philosophes comparés aux nôtres? Un Bossuet, un Fénelon, un Malebranche, un Pascal, un Leibnitz, inventeur du calcul différentiel; un Newton, qui, à vingt ans, devina le système du monde : nous nous abstiendrons d'en nommer d'autres, pour ne pas trop humilier le siècle qui les a produits.

XXIV.

PHYSCON (1).

C'est bien le meilleur des hommes que Physcon ; il n'a rien à lui, pas même sa conscience : tout est à ses amis, et il a constamment eu le bonheur de compter parmi eux tous les gens en pouvoir. On le trouve dans leur cabinet, à leur table, d'où il sort le dernier, plein d'admiration pour ce qu'ils ont dit et pour ce qu'ils diront. Ce n'est pas qu'il soit flatteur, Dieu l'en garde! il hasardera même quelquefois de montrer une opinion, ne fût-ce que pour l'abandonner ensuite à propos. Un *Je me trompois* a souvent tant de grâce, et peut conduire un homme si loin! Ne croyez pas cependant que Physcon désire les emplois; seulement il les accepte, car enfin l'on doit se rendre utile. Qui en est plus persuadé que lui, et qui le dissimule moins? Membre d'un corps de l'État, il y parle peu, mais il vote ; et avec quelle défiance de son esprit! Il sait que les apparences trompent, qu'il n'est rien de stable sous le soleil; au lieu donc de s'aventurer à penser encore ce qu'il avoit toujours pensé jusque-là, ce qui étoit certain pour lui comme pour tout le monde, il s'ap-

(1) Il y a eu un roi d'Égypte de ce nom, Ptolémée Physcon ou *le Ventru*. Il est probable que ce n'est pas de lui qu'on a voulu tracer le portrait.

proche modestement du régulateur de sa raison législative, se penche à son oreille, puis dresse les siennes pour recueillir, sans en rien perdre, la réponse à cette question profonde et délicate : *Monseigneur, qu'est-ce qui est vrai aujourd'hui?* Monseigneur le lui dit, le voilà tranquille; qu'on parle maintenant, qu'on discute, sa conviction est formée, on ne l'ébranlera pas : s'il en change jamais, ce ne sera du moins qu'après que certain hôtel aura changé de maître; alors il écoutera, il verra. Il est bon d'être ferme, il le sait; mais il sait aussi qu'on ne doit pas être sottement opiniâtre : tout en ce monde a sa mesure, ses bornes; et encore faut-il dîner.

XXV.

PENSÉES DIVERSES.

—

On ne lit plus : on n'en a plus le temps. L'esprit est appelé à la fois de trop de côtés; il faut lui parler vite, ou il passe. Mais il y a des choses qui ne peuvent être dites ni comprises si vite, et ce sont les plus importantes pour l'homme. Cette accélération de mouvement qui ne permet de rien enchaîner, de rien méditer, suffiroit seule pour affoiblir et, à la longue, pour détruire entièrement la raison humaine.

—

Ceci est un caractère exclusivement propre au Christianisme, qu'il n'a été modifié par aucune autre doctrine. Toutes les philosophies et toutes les religions ont reçu de lui, et il n'a rien reçu d'aucune d'elles.

—

Qui ne tiendroit compte que des conversions en calculant les effets des missions chrétiennes, n'auroit qu'une idée bien incomplète de leur influence. Semblables aux navigateurs qui confient aux terres où ils abordent des graines de plantes utiles; partout où pénètrent les missionnaires, ils y sèment des vérités : elles croissent, elles se répandent, et chacun en profite plus ou moins. Il y a peut-être à la Chine et dans l'Inde beaucoup d'hommes qui ne connoissent point

le nom de *Jésus-Christ;* mais je ne crois pas qu'il y en ait un seul dont le Christianisme n'ait modifié les idées. Je ne sais, sans lui, s'il resteroit sur la terre le moindre vestige des traditions primitives.

—

Qui se connoît se méprise nécessairement. Ainsi l'orgueil, qui a des racines si vives dans le cœur humain, est contre nature, et prouve la chute originelle dont notre ignorance est le châtiment. Un bouleversement si étrange dans notre raison indique quelque ancienne et grande catastrophe.

—

Demandez à ce pauvre paysan, né au fond d'une province dont il ne sortit jamais, s'il y a un roi? Il répondra qu'oui. Insistez, et demandez-lui comment il sait avec certitude qu'il y a un roi? Sa réponse sera bien simple : Parce que tout le monde le dit. Il croit invinciblement à l'existence du roi sur un témoignage unanime, et sa foi est éminemment raisonnable; car il est très certain que ce témoignage ne le peut tromper. Que si vous exigez de lui d'autres motifs de sa croyance, il pourra, s'il est capable de quelque réflexion, alléguer l'ordre établi, qui suppose une autorité souveraine; mais on contestera sur cela, et aussitôt voilà le doute et l'incertitude qui naissent. On conteste aussi sur le témoignage, mais sans succès. L'autorité du témoignage, indépendante du raisonnement, a son principe dans le fond le plus intime de notre nature, et n'est pas moins irrésistible que l'évidence. De toutes les choses que nous savons, ou

croyons savoir, aucunes ne nous sont connues avec une pleine certitude, que celles qui reposent ou sur l'évidence, ou sur le témoignage ; et l'évidence même emprunte sa force du témoignage, par lequel nous nous assurons que l'évidence affecte les autres hommes de la même manière que nous, et à l'égard des mêmes objets.

—

Voulez-vous savoir la différence qui existe entre une opinion et une religion, entre la conviction de l'esprit et la foi ; voyez cet homme qui s'est convaincu après un mûr examen, de la vérité du Christianisme, qui en connoît toutes les preuves, et les oppose avec tant de force aux incrédules. Il croit à la religion comme à la géométrie, et l'une n'influe pas plus que l'autre sur sa conduite. Le Christianime lui est démontré, et sa vie n'est qu'une continuelle violation des préceptes du Christianisme. Il s'en ira, ce Chrétien spéculatif, louant la beauté de la loi évangélique, à peu près comme un Français loueroit la législation des Chinois. C'est son opinion ; il la défendra : pour la pratique, c'est autre chose ; il a dans le cœur une autre loi que sa raison méprise, et qui n'en est pas moins la seule règle de ses désirs et de ses actions. Il est étrange qu'il y ait de tels hommes ; et pourtant qui n'en a pas rencontré un grand nombre?

—

Rien ne dépend de nous que notre volonté ; les circonstances disposent du reste. On n'est maître ni de sa condition, ni de sa fortune, ni de sa santé, ni de

son organisation, ni de ses goûts, ni de ses passions, tant qu'elles ne sont pas réduites en actes; ni de la force ou de la foiblesse de son esprit; ni de ses idées : parce qu'on ne les crée pas, on les reçoit; ni de sa raison, que tout ce qui nous environne modifie. Notre âme, ainsi que notre corps, tient à tout et dépend de tout : du soleil qui luit, du nuage qui passe, du léger souffle qui agite à peine le roseau. Il n'en faut pas davantage pour troubler ses pensées et pour altérer ses affections; et c'est même là-dessus qu'est fondé l'art de persuader les hommes et de les entraîner.

—

Il faut beaucoup de philosophie pour sentir la beauté de l'ordre, et beaucoup de religion pour goûter le bonheur de la paix.

—

On ne prouve point les premiers principes. Il faut que la raison les reçoive aveuglément de la nature, tels qu'il plaît à celle-ci de les lui donner. Les conséquences qu'elle en déduit tirent toute leur certitude de leur liaison ou de leur conformité avec ces principes; et ainsi la certitude ne vient point de la raison, mais de la nature. Qu'est-ce, en fait d'idées, que le vrai et le faux, sinon ce qui nous paroît tel, indépendamment du raisonnement? Le raisonnement, loin d'être un instrument de vérité, défigure souvent celles qu'on lui soumet, au point de les rendre méconnoissables; il ébranle la nature même, et la fait douter des principes.

—

La religion s'adresse d'abord à nos affections, parce que ce sont elles qui disposent à croire. Cependant, quand la raison s'est pleinement soumise, elle daigne aussi la satisfaire, et c'est ce qui lui coûte le moins de peine.

—

Chose singulière, plus l'homme cultive son esprit indépendamment de la religion, plus il va s'enfonçant dans la matière, jusqu'à ce qu'à force de raisonnemens il arrive à nier toute substance spirituelle. Voilà sans doute un des plus étranges effets de la raison, autant qu'une preuve de sa foiblesse; car naturellement l'homme croit à des substances spirituelles. Avant d'avoir la moindre idée de métaphysique et de philosophie, je ne sais quel puissant instinct le porte à peupler l'univers d'êtres invisibles qu'il se représente comme supérieurs aux êtres corporels. Il cherche à remplir l'espace entre lui et Dieu.

—

Il faut que la vérité se donne elle-même à l'homme; elle n'est pas en lui, car il ne la pourroit perdre : il n'a sur elle aucun empire; elle étoit avant lui, elle sera après lui, toujours la même, toujours indépendante de ses conceptions. Quand elle se donne, il la reçoit; voilà tout ce qu'il peut : encore faut-il qu'il la reçoive de confiance, et sans exiger qu'elle montre ses titres; car il n'est pas même en état de les vérifier.

—

Plus on généralise l'erreur, plus elle est vague, insaisissable, incompréhensible, parce que ce n'est qu'étendre la destruction du vrai. Plus on généralise la vérité, plus elle est précise, rigoureuse et claire, parce que c'est étendre le vrai, et le séparer de tout mélange; il en devient plus visible, car on ne voit réellement que ce qui est.

—

La science ne sert guère qu'à nous donner une idée de l'étendue de notre ignorance.

—

Celui qui à trente ans ne s'est pas désabusé d'apprendre, ne se doutera jamais de ce que c'est que savoir.

—

Lorsqu'à force de raisonner sur les croyances on a obscurci toutes les idées; s'il passe un caprice dans la tête d'un homme en pouvoir, ce caprice s'appelle une loi. Il est bon de savoir cela aujourd'hui, afin de s'entendre et d'entendre quelque chose à la société.

—

Attendez, disent-ils, pour parler des vérités de la religion aux enfans, que leur raison soit en état de les entendre. J'aimerois autant dire : Attendez, pour leur donner des mots, qu'ils aient des idées. Comment ne voient-ils pas que les idées ne naissent qu'à l'aide des mots, et que la raison ne se développe qu'à l'aide de la vérité?

—

Tous les hommes feignent d'aimer la vérité, et c'est une des plus grandes preuves de l'obligation où ils sont de l'aimer véritablement.

—

Homme si fier de ta raison, dis-moi, que t'a-t-elle appris? Montre-moi ce qu'elle t'a donné, et je te montrerai ce qu'elle t'a ravi : *citerne rompue, qui ne sait pas même garder les eaux qu'on y verse* (1).

—

S'affranchir des préjugés, c'est-à-dire, s'affranchir de l'ordre, s'affranchir du bonheur, de l'espérance, de la vertu et de l'immortalité.

—

Rien au monde de plus confus en apparence que l'Évangile. Les dogmes y sont mêlés, sans aucun ordre, aux préceptes, et l'histoire est jetée au milieu de tout cela. Néanmoins, il est impossible d'imaginer un corps de doctrine plus complet et mieux lié. On ne peut rien ajouter au Christianisme, ni en rien retrancher, sans le détruire. Sont-ce là les caractères d'une invention humaine?

—

La religion la moins chargée de mystères, la plus simple dans ses dogmes, celle qui fatigue le moins la foi, c'est, sans contredit, le Mahométisme. Aux rites près, un Musulman n'est guère qu'un déiste. Com-

(1) *Foderunt sibi cisternas, cisternas dissipatas, quæ continere non valent aquas.* Jerem. II, 13.

ment se fait-il donc que ces peuples, sous l'influence d'une religion qu'on nous vante comme la seule raisonnable, soient restés dans un état d'enfance voisin de la stupidité, et que la raison n'ait atteint son plus grand développement que chez les nations asservies à des croyances qu'on nous représente comme un prodige de déraison ?

—

L'imagination, qu'on décrie tant comme incompatible avec la raison, n'est pourtant qu'une raison plus féconde et plus forte. Les esprits secs et stériles, qui forment le grand nombre, ne pouvant y atteindre, *s'en vengent par en médire.*

—

Il faut s'endurcir par raison aux absurdités. Il y auroit trop à souffrir dans le monde, si l'on y portoit la douloureuse susceptibilité du bon sens.

—

Y a-t-il quelque chose? Toute raison humaine est impuissante à résoudre cette question.

—

L'esprit le plus fort est celui qui connoît le mieux sa foiblesse.

—

Un des effets des révolutions est d'attrister le caractère des peuples; cela se voit en France, et cela s'étoit vu en Angleterre. Ces grandes commotions ouvrant violemment le cœur de l'homme, on en découvre le fond, qu'on n'aperçoit jamais sans effroi et sans douleur.

—

L'amour des peuples pour le souverain diminue en même proportion que leur amour pour Dieu. Voilà pourquoi il y a plus d'amour du Roi dans les pays catholiques que dans les pays protestans. Sous l'influence de la philosophie, les nations passent nécessairement de la révolte contre Dieu à la révolte contre le pouvoir. On n'a pas l'air encore de comprendre cette vérité. Je pardonne qu'on méconnoisse la voix de la raison qui la proclame, mais il y a de plus la *voix du sang*. Les rois au moins devroient entendre celle-ci.

—

Quand, pour rendre la vérité sensible, nous essayons de la comprimer dans notre esprit, elle échappe, ou le vase éclate, et ses débris se dispersent au loin.

—

Nous recevons la vérité comme les champs reçoivent la rosée du ciel. *Desursùm sapientia.*

—

Il y a peu d'âmes assez fortes pour s'élever jusqu'à l'orgueil; presque toutes croupissent dans la vanité.

—

Depuis qu'on ne sait plus à quoi s'en tenir sur rien, on ne parle que du progrès des lumières; encore un peu de temps, et l'on saura tout. Parmi tant de découvertes, les plus utiles, celles qui marqueroient le mieux un véritable progrès du genre hu-

main vers la perfection ou le bonheur, seroient des découvertes morales. Or quelle vertu a-t-on inventée depuis Jésus-Christ.

—

Pourquoi nous parle-t-on sans cesse du progrès des lumières, et jamais du progrès du bonheur? C'est qu'il est aisé de persuader à un sot qu'il a de l'esprit, et d'autant plus aisé qu'il est plus sot : mais on ne persuade pas de même au misérable qu'il est heureux.

—

Qui se connoît se méprise; et qui se méprise est libre, car il est affranchi de l'opinion. Le plus pesant joug est celui que l'orgueil nous impose.

—

L'on n'estime guère dans les autres que les qualités que l'on croit posséder soi-même. C'est une manière de se louer.

—

C'est un des caractères de notre siècle de corrompre le bien, au point de le rendre pire que le simple mal.

—

Même lorsqu'elles raisonnent, les passions ne prévoient jamais.

—

On peut et l'on doit avancer sans cesse dans les sciences naturelles ou d'observation; mais leur objet étant infini, il n'y a point de vrai progrès. En marchant toujours, on est toujours à la même distance

du but. Cependant, trompé par ce mouvement continu, on se persuade qu'on arrivera. C'est un leurre donné aux esprits foibles pour amuser leur curiosité et consoler leur orgueil.

—

Certaines gens rient devant la vérité, comme quelques autres rient devant la mort : rire effrayant de stupidité ou de désespoir.

—

Au moment où la foi sort du cœur, la crédulité entre dans l'esprit.

—

Si l'effet de l'orgueil n'étoit point d'aveugler, on ne concevroit pas qu'avec de l'orgueil on pût être incrédule. Pour les abaisser à leurs propres yeux, au-dessous de tout ce qu'ils méprisent davantage, il suffiroit qu'ils aperçussent, d'une vue claire, la moitié des extravagances qu'ils croient au moins implicitement. Mais ce seroit déjà un grand pas vers la raison, que d'être capable de voir cela; on ferme les yeux, et puis on se dit qu'on est une tête forte : cela est plus aisé.

—

Ce qu'il y a de plus noble dans l'homme, c'est sa raison; et le pouvoir le plus noble est aussi celui qui s'exerce sur la raison. Ce pouvoir est celui des écrivains, quand la faculté d'écrire est *indépendante*, c'est-à-dire, véritablement *pouvoir*. Or qui est maître de la raison, est maître de tout l'homme; et le *pouvoir* qui écrit est nécessairement maître, non de la

raison de chaque homme, qui peut échapper à son action comme les individus échappent à l'action du pouvoir politique, mais de la raison de tous les hommes, ou de la raison de la société. Dès lors il est maître de la société, et dispose comme il veut du pouvoir politique. La liberté absolue de la presse constitue le pouvoir écrivant, et renverse par conséquent son antagoniste : il suffit d'attendre. Qu'on ne dise point : Les écrits en sens divers se neutralisent mutuellement. Il n'en va pas ainsi dans ce monde. Quand plusieurs pouvoirs sont en présence, il y a d'abord combat, et même anarchie, si ces pouvoirs sont trop nombreux; mais il faut enfin qu'un triomphe : et le plus opposé au pouvoir politique sera toujours à la longue celui qui triomphera; les raisons en sont trop évidentes pour les déduire ici.

—

Il suffit d'avoir des yeux et de les ouvrir, pour reconnoître qu'une grande justice s'exerce dès ici-bas; seulement on voit que certaines causes sont appointées à une autre session. Celui-là est encore bien foible qui s'inquiète ou s'étonne de ce délai.

—

Deux puissances se partagent le monde : l'une n'a de rapport qu'au temps et aux intérêts du temps; et ces intérêts variant, souvent même étant opposés de peuple à peuple, il a été nécessaire d'établir plusieurs puissances temporelles investies des mêmes droits, afin que chaque peuple pût se conserver.

Mais, outre ces intérêts matériels et divers, tous les

hommes ont encore des intérêts communs, permanens, relatifs à leur nature immortelle, et qui supposent des droits et des devoirs communs. Ils ont tous un droit égal à la possession de la vérité, le bien par excellence ; ils ont tous le même devoir, qui est d'obéir à l'ordre immuable.

Séparés par les intérêts du corps, relatifs au temps, ils peuvent donc et doivent être unis par les intérêts de l'âme ou de la raison, relatifs à l'éternité ; et comme il n'existe point d'union sans société, il y a donc une société spirituelle dont tous les hommes peuvent et doivent être membres.

Cette société, c'est l'Église, lien universel des peuples, qui, lors même que leurs intérêts temporels les divisent le plus, viennent encore se confondre et s'embrasser dans son sein.

—

Comment s'y prend-on pour donner aux enfans la première idée de Dieu? En le leur nommant, et le leur faisant prier. On dira : Ils ne le comprennent point. Mais, vous qui parlez, le comprenez-vous autrement qu'eux? La première notion que vous vous en formâtes, a-t-elle changé avec le temps? elle a cru peut-être, elle s'est développée, mais si naturellement, et d'une manière si insensible, qu'on voit bien que c'est la même au fond : il en a été comme de votre corps; en avez-vous changé? Que l'homme donc apprenne à respecter dans l'enfant l'intelligence de l'homme, et qu'il sache que Dieu a, pour se faire connoître de toutes ses créatures pensantes, des voies

dont il retient le secret, que notre curiosité ni notre orgueil ne lui arracheront jamais.

—

Les hommes changent peu d'opinion à un certain âge, comme ils changent peu d'habitudes. On fait honneur de cette constance tardive à la maturité de leur esprit, et l'esprit au fond n'y est pour rien : ils n'aiment pas à déranger leurs idées, voilà tout. C'est une inertie d'âme produite par l'inertie des organes.

—

La prière est le langage de l'espérance, et la plus tendre expression de l'amour; elle est si naturelle à l'homme, qu'il n'en vient pas aisément à ne plus prier : c'est comme le dernier effort d'un être que l'orgueil concentre en lui-même, et qui rompt avec tout ce qui est. Le désespoir ne prie point : aussi l'orgueil, porté à son comble, est-il une sorte de désespoir affreux de l'intelligence, qui aime mieux régner sur le néant, sa possession propre, que de recevoir de Dieu l'être ou la vérité.

—

S'il n'y a pas, hors de la raison humaine, un pouvoir à qui elle doive obéissance, l'homme est libre de penser, de croire ce qu'il veut, et, par une conséquence nécessaire, d'agir comme il veut. S'il existe une loi pour les actions, il en existe une pour les pensées. Les déistes ne savent ce qu'ils disent, quand ils nous parlent de crime et de vertu; ou ils ne s'entendent pas, ou ils craignent qu'on les entende : pau-

vres gens, qui sont obligés de voiler leur doctrine, pour ne pas trembler en sa présence !

—

L'homme physique est soumis à des lois, et il meurt s'il les viole ; l'homme social est soumis à des lois, partout les mêmes, quant au fond, et il meurt s'il les viole. Ses actions, ses penchans, ses désirs, sont astreints à certaines règles émanées d'un pouvoir. La raison seule seroit-elle indépendante ? et si elle ne l'est pas, de qui dépend-elle ? Renoncez à répondre, ou soyez chrétien.

—

Les hommes sont en garde contre la persuasion ; on n'avance point avec eux par cette voie : observez au contraire comme ils cèdent aisément à l'autorité. Cela est surtout visible dans les enfans. Voilà la nature. Les assemblées délibérantes mêmes ne sont que des écoles, où différens maîtres viennent successivement enseigner des doctrines diverses. La preuve que ce n'est pas la raison, mais l'autorité qui prévaut, c'est que les voix se comptent par doctrines, et peuvent être supputées d'avance. Où est l'homme que le raisonnement ait fait passer du côté gauche au côté droit, et réciproquement ? C'est une grande preuve de Dieu, que la société marche, malgré la raison.

—

Il n'y a point de crime qui n'ait été une pensée, ou une erreur, avant d'être une action. Il n'y a donc point de morale possible, si l'on ne donne une règle

à la pensée. La Religion seule le fait. Et comme le fondement de l'ordre est dans l'intelligence, parce que l'ordre est la réalisation extérieure de la vérité, la Religion se montre pleine d'indulgence pour les fautes qui ne sont qu'une violation, pour ainsi dire, accidentelle de l'ordre, mais qui n'en attaquent pas le fondement. Les plus grands crimes à ses yeux sont les crimes de l'intelligence, ou les crimes contre la vérité. Cela est admirable, et prouveroit seul la divinité de la Religion.

—

C'est grande pitié quand un siècle vient à s'admirer lui-même, et à se mettre naïvement au-dessus de tout ce qui fut; et l'orgueil des peuples a un caractère de folie singulièrement effrayant, parce que la folie des hommes en masse, toujours voisine de la fureur, présage un vaste désordre et de pesantes calamités.

—

Comme un fleuve qui descend d'une haute montagne, les peuples élevés par le Christianisme, si on peut le dire, au sommet de la civilisation, se précipitent plus rapidement et plus avant dans le désordre; ils y tombent et s'y enfoncent de tout le poids de leur perfection : et plus ils étoient parfaits, plus il leur est difficile de remonter à la source de l'ordre, et à ce noble état d'où ils sont déchus. Je tiens même ce retour pour impossible ; il semble répugner à la raison, et l'on n'en voit aucun exemple. Le mouvement des sociétés les porte sans cesse en avant, soit vers le bien, soit vers le mal, vers la vie ou vers la mort; et les

peuples ne recommencent pas plus que l'homme. Mais la mort de l'homme est dans sa nature, et, sa condition présente étant donnée, n'est pas un châtiment personnel, parce qu'une autre vie l'attend, plus heureuse, s'il l'a méritée : que celle qu'il quitte. Il n'en est pas ainsi de la société : la mort n'étant pas une suite nécessaire de sa nature, est toujours pour elle une punition ; et soit qu'elle ait volontairement altéré sa constitution, soit qu'elle ait blessé de toute autre manière les lois fondamentales de son existence, elle ne périt que par sa faute, et le plus souvent que par ses propres mains.

—

Au moral comme au physique, on n'est muet que parce qu'on est sourd; et quiconque est sourd est forcé d'être muet.

—

Le passé est comme une lampe placée à l'entrée de l'avenir, pour dissiper une partie des ténèbres qui le couvrent.

—

Quiconque aujourd'hui traite de la société, ressemble aux voyageurs qui s'en vont dans ces déserts de l'Orient, qui ne sont plus peuplés que de souvenirs, recueillir des débris et mesurer des ruines.

—

La foiblesse de caractère, qui est aujourd'hui la maladie des honnêtes gens, tient à l'affoiblissement de la foi. On tremble devant la force de l'homme, et l'on n'ose croire ni à la force de la vérité, ni à la force

de Dieu même soutenant son Église. De là tant de déplorables concessions, dont le seul effet est d'accroître l'audace des ennemis qu'on veut adoucir. Qui capitule est bien près de se rendre. Le Christianisme ne capitule jamais.

Vous parlez des ménagemens qu'il convient d'avoir pour les hommes, et vous oubliez ceux qu'on doit à la vérité. Eh ! laissez-nous la défendre, la défendre tout entière ; nous n'en voulons rien céder. Hommes pusillanimes, qui n'osez *combattre les combats du Seigneur*, sortez de nos rangs. Allez, s'il vous plaît ainsi, négocier dans l'ombre avec les passions ; portez-leur en secret les dépouilles de l'Église, enlevées furtivement à cette épouse du Roi des rois ; traitez avec le siècle, faites votre paix. La nôtre est cette paix *que le monde ne donne pas*, mais que donne celui qui a dit : *Vous serez opprimés dans le monde ; mais prenez courage, j'ai vaincu le monde.*

—

Au lieu de faire parler l'Église en souveraine qui réclame ses droits, on la défend en coupable ; on provoque sur elle la pitié, satisfait, ce semble, d'obtenir une commutation de peine.

—

Cet homme croit à la religion, il la pratique peut-être en secret. Savez-vous ce qui l'empêche de se montrer ouvertement chrétien ? une pudeur bien naturelle : Dieu est mal vu de certaines gens.

Malheureux ! cesse de te cacher derrière la Croix ; viens, et regarde en face celui qui y est cloué, qui

meurt pour toi ; et puis, par égard pour ses bourreaux, rougis de lui !

—

Avec ses dogmes absurdes et désolans, son Dieu toujours armé pour punir des crimes inévitables, le Jansénisme est l'enfer de la raison.

L'athéisme est la mort de l'intelligence, l'extinction de toute lumière et de toute vérité ; et la séparation de Dieu est aussi, dans le langage même de la Religion, la mort éternelle de l'âme, l'exclusion du royaume de la vérité et de la lumière. Ainsi la plus haute philosophie conduit aux dogmes du Christianisme, et justifie jusqu'aux expressions sous lesquelles ils nous sont proposés. Les esprits surperficiels y voient des figures nobles et justes ; ceux qui méditent profondément y reconnoissent, comme le simple peuple, des définitions rigoureuses. Le plus grand effort du génie est de s'élever jusqu'à la foi.

—

La connoissance de Dieu est le caractère propre de l'intelligence. Il n'y a de langage possible qu'au moyen de cette idée-mère ; et si les animaux connoissoient Dieu, ils parleroient.

—

Une des causes de l'ascendant des prêtres sur les autres hommes, c'est l'ascendant qu'il leur faut obtenir sur eux-mêmes. Ils sont habitués à vaincre l'homme.

—

Dieu et l'homme étant donnés, tout le Christianisme

s'en déduit : car le Christianisme n'est que l'ensemble des lois ou des conditions nécessaires de la vie intellectuelle, de la vie morale, et de la vie même physique de l'homme; lois qui dérivent de la nature de l'homme et de la nature de Dieu.

—

Le remords est une douleur qui nous avertit qu'il y a en nous quelque désordre ; il sert, comme la douleur physique, à la conservation de la vie.

—

Une des raisons pourquoi les livres écrits pour défendre la religion produisent si peu d'effet sur la plupart de ceux qui les lisent, c'est que l'incrédulité de presque tous les hommes repose sur un très petit nombre d'objections qu'ils conçoivent à leur manière, ou qu'ils ne conçoivent pas du tout; objections si extravagantes, qu'il étoit impossible de les prévoir, et que, quand on les auroit prévues, jamais on n'eût osé y répondre sérieusement, ni même les proposer.

—

La curiosité, si naturelle à l'homme, a des racines dans sa grandeur ; mais il faut de l'application pour les y découvrir : elle en a de moins cachées dans sa misère.

—

La vie est comme une nuit d'hiver, triste et longue; la philosophie la fait haïr, la religion la fait supporter : ce n'est pas son moins beau triomphe.

—

La preuve que nul esprit n'est juste de tout point, c'est l'estime que chacun fait de soi-même.

—

On se récrie sur ce que certains hommes ont plus de facilités que d'autres pour connoître et pratiquer la vraie religion ; mais n'en est-il pas de même de la morale ? Et si on ne nie pas la morale à cause de cela, pourquoi nieroit-on la religion ?

—

Chose remarquable : toutes les connoissances nécessaires se transmettent dans la société par la parole seule, sans le secours de l'écriture. Plus des trois quarts du genre humain ne sait pas lire, et il vit.

—

Il ne faut pas fouler d'impôts les pays stériles, ni demander aux hommes trop de délicatesse.

—

La plupart des erreurs sont des vérités égarées. On attribue aux individus ce qui n'appartient qu'à la société, et à l'homme ce qui n'appartient qu'à Dieu. Par exemple, on dit : Il faut que la raison règne ; cela n'est pas vrai de la raison de l'homme : il faut, au contraire, qu'elle obéisse ; il le faut pour qu'elle vive : mais cela est vrai de la raison de Dieu, et le règne de Jésus-Christ n'est que le règne de la raison divine. Il y a une vérité première qui changeroit le monde, si les hommes vouloient la comprendre ; et la société périra par l'erreur opposée.

—

La tendance d'un certain parti est de transporter tous les pouvoirs aux individus ; à la place du pouvoir spirituel, on établit le pouvoir de la raison par-

ticulière : ainsi chacun est maître de ses croyances, et peut, s'il est le plus fort, les *imposer* à la raison d'autrui, et même à la raison de tous, c'est-à-dire, changer l'anarchie spirituelle en despotisme. De même, dans l'ordre politique, on appelle le plus grand nombre d'individus possible à la participation du pouvoir législatif, et, jusque dans l'ordre judiciaire, on investit un nombre indéfini de citoyens du pouvoir de juger. Or, ces pouvoirs particuliers bornant sur tous les points le pouvoir général, il n'en existera bientôt plus que le nom, et l'on verra, chose étrange, un État où le souverain sera seul sujet. Si le monde, comme il est certain, doit finir, il finira de la sorte. La société périt par l'asservissement du pouvoir. Le genre humain périra, si je l'ose dire, par l'asservissement de Dieu. Quand la raison humaine croira avoir vaincu la raison divine, Dieu, par pitié, brisera cette terre d'anarchie, et ressaisira son sceptre éternel.

—

Tout va se dégradant de telle sorte qu'il n'y aura bientôt plus rien de volontaire dans le service de la société. On est soldat par force, juge ou juré par force. Otez la contrainte et l'argent, il n'est presque pas de fonction publique qui ne fût abandonnée.

—

L'expérience est le passé qui parle au présent : discours de vieillard qu'on n'écoute point, ou qu'on écoute sans y croire et pour s'en moquer.

Dans la société, la foi supplée à la foiblesse de chaque raison particulière ; en sorte que chacun participe à la raison de tous. Dans la religion, la foi supplée à la foiblesse de la raison de tous, ou de la raison humaine en général, en sorte que l'homme participe à la raison divine ou infinie.

—

Les jours passent, qu'emportent-ils avec eux? des vœux inutiles, des espérances trompées. Le présent s'enfuit chargé de douleurs, de larmes et de regrets qui s'abîment avec lui dans le gouffre sans fond du passé, où ils vont incessamment augmenter cet immense trésor de misères, possession commune du genre humain, et son inaliénable héritage.

—

La vie est une sorte de mystère triste, dont la foi seule a le secret.

—

On a tort de crier contre le siècle; il fait ce qu'il peut. Né pauvre, il travaille à acquérir le nécessaire : religion, gouvernement, lois, mœurs. Cela est honorable ; seulement il ne faudroit peut-être pas être si fier.

—

Une société est bien malade, lorsqu'au lieu de voir dans l'avenir la succession du présent, on n'y voit que sa destruction.

—

Si l'on peut en finir du passé avec l'oubli, on n'en finit pas de l'avenir avec l'imprévoyance.

On a fait du gouvernement une machine si compliquée, que pour qu'elle aille, ce n'est pas trop de tous les soins de ceux qui gouvernent. Ils ont rempli leur tâche, quand, à force d'habileté, ils sont parvenus à empêcher qu'elle s'arrête ou qu'elle se brise. Gouverner aujourd'hui n'est autre chose que conserver le gouvernement.

—

Nous ne sommes pas maîtres de croire, disent-ils; dès lors ils peuvent et doivent dire de même : Nous ne sommes pas maîtres d'aimer. Mais l'on n'agit jamais qu'en vertu d'une croyance qui détermine l'amour. Ils ne sont donc pas non plus maîtres d'agir, et la morale disparoît avec la religion. Tous les êtres ont leurs lois, ou sont soumis à une autorité; sans quoi l'on ne pourroit pas même concevoir l'ordre. L'univers matériel obéit aveuglément aux lois physiques; l'homme doit obéir librement aux lois de l'intelligence, qui embrassent toutes ses facultés. La foi est l'obéissance de la raison, l'amour l'obéissance du cœur, la vertu l'obéissance des sens; et le mal est entré dans le monde par l'orgueil, qui n'est qu'une haute désobéissance, ou la révolte impie du sujet contre le pouvoir.

—

Les incrédules sont plaisans : croient-ils que nous ignorions les objections qu'on propose contre la foi, nous qui sommes occupés uniquement de l'étude de la religion? Croient-ils que si ces objections nous paroissoient fondées, nous fussions bien disposés à le

nier, pour le plaisir de renoncer à tous les plaisirs, avec la certitude de passer pour des sots? La preuve de notre sincérité, ce sont les mauvais prêtres.

—

Les hommes sont aussi avares de louanges que prodigues de flatteries.

—

Certains hommes craignent la vérité comme un criminel redoute sa sentence.

—

Une attention trop scrupuleuse aux mots énerve le style, dessèche et rétrécit l'esprit, refroidit l'âme, et tarit toutes les sources d'une mâle et franche éloquence. C'est cet esprit de critique minutieuse, qui a donné naissance au style académique, si éloigné du style des Bossuet, des Pascal, etc. etc. Nourrissez long-temps votre esprit de l'étude des grands modèles; pensez, méditez long-temps; amassez dans le silence comme un trésor de faits, de connoissances, de réflexions; puis, si votre génie vous sollicite d'écrire, livrez-vous tout entier et sans contrainte à ses inspirations; c'est ainsi qu'on est éloquent. Il faut que l'écrivain domine ses pensées, et soit dominé par ses sentimens.

—

Si le mot propre est rare, l'idée et le sentiment convenable ne le sont pas moins.

—

Les passions du cœur sont plus vives mais moins constantes que celles de l'esprit

—

Tel est l'effet et l'enchaînement des erreurs, qu'après avoir voulu fonder une morale sans religion, on a ensuite voulu fonder une société sans morale; et nous le savons.

—

La morale est une plante dont la racine est dans le ciel, et dont les fleurs et les fruits parfument et embellissent la terre.

—

Le désir de l'immortalité est si avant dans l'homme, que lors même qu'il refuse celle que la foi lui promet, il s'en forge une imaginaire, et il met l'illusion à la place de l'espérance. C'est peut-être en partie à l'incrédulité que l'on doit ce déluge d'écrivains dont la France a été comme inondée dans ces derniers temps. Ceux qui ne croient pas à une autre vie, aspirent à vivre éternellement dans celle-ci. Ils veulent s'endormir dans des songes de gloire, pour que la mort ne soit pas tout-à-fait le néant.

—

Quel changement dans le monde, si l'homme n'avoit pas besoin d'alimens pour subsister! Cette masse énorme de mouvement et de travaux qui ont la vie pour objet, tournant au profit des passions, nulle société, nul ordre ne seroit possible. Otez la peine, la misère, la faim, la soif, les durs labeurs, je ne vois que des crimes sur la terre.

—

Il y a un libertinage d'esprit qui use l'âme, comme la débauche use les sens.

—

Les circonstances ne forment pas les hommes, elles les montrent; elles dévoilent, pour ainsi dire, la royauté du génie, dernière ressource des peuples éteints. Ces rois qui n'en ont pas le nom, mais qui règnent véritablement par la force du caractère et la grandeur des pensées, sont élus par les événemens auxquels ils doivent commander. Sans ancêtres et sans postérité, seuls de leur race, leur mission remplie, ils disparoissent, en laissant à l'avenir des ordres qu'il exécutera fidèlement.

—

Le mouvement n'est plus seulement à la surface de la société, il s'est étendu jusqu'au centre; c'est de la vie qu'il s'agit. Les droits et les devoirs sont confondus; on ignore même s'il en existe : les uns le nient, les autres l'affirment. Qui décidera? qui tiendra la balance entre les peuples et les rois? Trouvez un juge. Transigeront-ils pour en finir? On l'essaie en effet. Des deux côtés on abandonne et on retient une portion du pouvoir qu'on a mis en litige. La sagesse du siècle a jugé comme Salomon; mais ce qu'il ne fit point, on le fait, et le jugement est exécuté. L'avenir dira le reste.

—

Gouverner, c'est vouloir; on ne gouverne pas avec des désirs, mais avec des volontés fermes et constantes.

—

Le crédit public est une fort belle chose, quand

on aime la dépense, et qu'on ne peut dépenser qu'en empruntant; mais je ne vois pas clairement ce que la société y gagne, si la religion, l'ordre, la justice sont les vrais principes de sa vie. Ces grands biens, ces biens nécessaires ne s'acquièrent pas à crédit; et je ne sache pas qu'après avoir dissipé notre antique héritage de vérité et de vertu, on ait trouvé le secret de réparer nos pertes par des emprunts, quoique nous ayons, dans la philosophie, une vaste caisse d'amortissement. Dailleurs, où seroient les capitalistes? En ce genre, il n'y a que Dieu qui puisse prêter à la société.

—

Je ne sais ce qu'on espère conserver en abandonnant la religion. Jusqu'à présent on ne nous a offert que la doctrine des intérêts pour la remplacer. On veut que ce soit désormais notre morale; mais cette morale ne me paroît pas applicable à tous et toujours. Qu'un homme ait commis un crime, quelle sera sa morale ou son intérêt? Celui de la société est que cet homme soit pendu, je le comprends; mais ou il y a deux morales contraires, ou il faut dire que l'intérêt de cet homme est aussi qu'on le pende. Cette difficulté ne laisse pas d'être embarrassante, et peut-être est-ce pour cela qu'on a chargé le bourreau de la résoudre. En tout ce qui intéresse l'ordre public, il est la dernière raison de la philosophie, et la meilleure.

—

Quand les doctrines se perdent, on les remplace par des mots; et c'est le signe le plus certain de l'af-

foiblissement de la raison dans un peuple, car la raison se manifeste par une croyance forte en des vérités rigoureuses : et la raison de Dieu n'est qu'une croyance infinie en la souveraine vérité, qui est lui-même. Les nations formées par le Christianisme, les nations, si je puis le dire, intelligentes, ont peu d'opinions ; elles ont des principes fixes et un symbole invariable. Mais la société vient-elle à se corrompre, on essaie de créer une raison nouvelle, pour établir un ordre nouveau. Aux traditions antiques, on substitue de vagues théories ; on oppose aux maximes consacrées des phrases dénuées de sens, ou qui n'ont d'autre sens que celui que leur prêtent les passions. L'esprit, inhabile à conserver, mais puissant pour détruire, dévaste le présent, et transporte les hommes dans un avenir d'illusions. On méprise, on rebute le bon sens, parce que, fils de l'expérience, il parle sans cesse du passé, où réside le fondement de l'ordre qu'on hait et des vérités quon repousse. Certes, il n'estpas aisé de dire quelle profonde pitié inspire aux hommes qui réfléchissent cet étonnant délire de l'orgueil. Ils se demandent si un génie funeste est une seconde fois venu tenter l'homme, en lui répétant ces paroles : *Vous serez comme des dieux*. Ils se demandent si les nations doivent avoir aussi leur jour d'épreuve ; si, pour justifier les conseils du Très-Haut, le genre humain tout entier doit, au moment marqué pour sa fin, provoquer, comme son premier père, et par un crime semblable, l'irrévocable sentence de mort. Ils se demandent si nous n'approchons point de ce moment ;

si les commotions qui ébranlent le monde, cette nuit effrayante où il s'enfonce, ce désordre, cette agitation, cette tempête d'erreurs, cette violence et cette foiblesse, ces emportemens et cette apathie, cette espèce d'impuissance d'être qui tourmente la race humaine, ne sont point les avant-coureurs d'un événement prédit, et que les chrétiens verront arriver sans étonnement. Mais ne cherchons point à sonder les impénétrables conseils de Dieu. Lui seul connoît ses desseins, et jusqu'à ce qu'ils s'exécutent, s'il ne nous défend pas de prévoir, il nous commande d'espérer.

Semblables à un vaisseau que le pilote voudroit diriger sans le secours des astres, les peuples ont perdu leur route; ils ne la retrouveront qu'en regardant le ciel.

—

Plier sous la force, c'est l'esclavage; obéir à des lois, c'est la société. Mais quelqu'un a-t-il droit d'imposer des lois à l'homme? ou, en d'autres termes, existe-t-il une société légitime? Voilà, en politique, la première et la plus importante question; car que resteroit-il à discuter, si on la décidoit négativement? Et toutefois la philosophie est impuissante à la décider d'une autre manière.

—

État social parfait : parfaite soumission au pouvoir réglé par la raison de la société, ou par des lois parfaites.

État intellectuel parfait : parfaite soumission au pouvoir ou à l'autorité, qui n'est que la raison géné-

rale, et primitivement la raison divine, manifestée par le témoignage.

État imparfait : soumission imparfaite, ou pouvoir particulier qui cherche à s'établir, commencement de révolte et de désordre.

État sauvage : ni pouvoirs ni lois, ou un pouvoir vague et des lois vagues; ce pouvoir, reconnu seulement en temps de guerre : c'est-à-dire pour détruire et pour ravager. Chacun maître chez-soi, maître de ses croyances, de ses devoirs, de ses actions. C'est le déisme.

État de *nature* : indépendance absolue, ou absence de toute société. Plus d'autorité, plus de lois, plus de devoirs, plus de raison, plus de langage. La nuit dans l'entendement, l'apathie dans le cœur qui ne bat plus, le silence sur les lèvres. C'est l'athéisme, c'est la mort. Et aussi l'homme n'a jamais vécu dans l'état de nature, et l'esprit ne s'est jamais arrêté dans l'athéisme. Ce qu'on prend pour lui, c'est le doute, ou un état de recherche inquiète.

L'homme qui est seul cherche la société, la parole, la lumière, la vie ; l'esprit qui est seul cherche Dieu, voilà tout.

—

Les chartes sont pour les peuples ce qu'est l'Écriture pour les réformés : c'est le protestantisme transporté dans la politique. En croyant obvier aux difficultés, on les multiplie. Chacun interprète à sa façon le texte sacré, y trouve ce qui lui plaît; et déjà n'avons-nous pas vu dans les Chambres des disputes

grammaticales? Je ne sais même si l'on n'y a point cité le *Dictionnaire de l'Académie*. Il est plus désirable qu'on ne le pense qu'il y ait quelque chose d'indéfini dans les attributions du pouvoir, que l'on n'en connoisse pas bien exactement les limites; car il arrive des circonstances où il est contraint, pour le salut de tous, de se déployer avec plus d'étendue que dans les temps ordinaires. Cela est sans inconvénient sous l'empire des constitutions traditionnelles, mais cela n'est jamais possible sans blesser les chartes écrites, et alors tout est perdu, parce que, la charte violée, il ne reste plus rien, et les révolutionnaires ont beau jeu; les apparences sont de leur côté.

Ces réflexions peuvent s'appliquer au gouvernement de l'Église : cela est clair pour ceux qui le connoissent. Les théologiens d'une certaine école sont des amateurs de chartes ecclésiastiques; ils n'y entendent rien, même à ne parler qu'humainement.

—

On s'est imaginé de nos jours qu'une feuille de papier, qu'on appelle constitution, devoit tenir lieu de tout aux peuples, de mœurs, de religion, et même de gouvernement.

—

On ne conçoit pas bien ce qu'on peut entendre par gouvernement représentatif. Que représente-t-il? Le pouvoir? Mais le gouvernement qui est le pouvoir, ne sauroit le représenter. Le peuple? Mais le peuple n'est et ne peut être que sujet, et il n'est pas aisé de comprendre comment le pouvoir représente le sujet.

et comment le droit de commander représente le devoir d'obéir. Si on prétend que le peuple est pouvoir à certains égards, cela devient un peu moins obscur. Ne voudroit-on pas alors dire que le gouvernement représentatif est comme la représentation d'un gouvernement ?

—

Quand un malade est sans ressource, on fait une assemblée de médecins. Il est juste qu'on ait le même égard pour la société.

—

Messieurs les libéraux ne se lassent point d'opposer ce qu'ils appellent le *régime du privilége* à l'*ordre constitutionnel*, qui est pour eux le beau idéal de la société. Ce doit être en effet quelque chose de bien admirable et de bien doux ; sans cela se mettroit-on en si grands frais de révolte pour se procurer une de ces heureuses constitutions qui, à la vérité, entraînent bien d'abord de légers inconvéniens, la guerre civile, les proscriptions, les confiscations, le régicide même quelquefois ; mais qui finissent toujours, comme chacun sait, par assurer aux peuples assez sages pour ne pas se laisser prévenir contre elles sur les premières apparences, une gloire impérissable et une félicité sans exemple. Très permis donc aux libéraux de vanter et d'aimer les mille et une constitutions qui ont fait le bonheur de l'Europe depuis trente ans. Mais, à cause de cela même, ce que nous ne concevons pas c'est leur aversion pour le *privilége;* car le privilége est partout dans ces constitutions, à commencer par celle

de l'empire, et sans cela il seroit impossible d'organiser une forme quelconque de société. Prenons la Charte pour exemple. Ne déclare-t-elle pas que la personne du Roi est inviolable? et l'inviolabilité n'est-elle pas un privilége? Les pairs ne jouissent-ils pas d'une foule de priviléges qui leur sont accordés par la loi : l'hérédité, les majorats, les titres transmissibles, l'exemption de la prise de corps à raison de leurs dettes? Les députés des départemens n'ont-ils pas aussi des priviléges qui leur sont propres? Et quel privilége plus grand que la participation au droit de faire la loi, droit qui constitue la souveraineté? Les électeurs nomment le souverain en vertu d'un autre privilége, fondé, non sur les lumières, sur l'instruction, sur l'estime publique, mais sur l'argent; et ce privilége est ou plus étendu ou plus restreint, suivant la richesse du privilégié. Ainsi l'*égalité des droits*, entendue dans le sens révolutionnaire, ne signifie rien, ne conduit à rien, si l'on n'établit de plus l'*égalité des fortunes*. Il y auroit en ce genre de beaux exemples à donner par les libéraux.

Au-dessous des grands priviléges dont nous venons de parler, il en existe une foule d'autres moins brillans, mais non moins réels. Combien de charges ne sont-elles pas des propriétés de famille! Celles de notaire, de greffier, etc., se vendent légalement et avec justice, non seulement par le titulaire, mais encore par ses héritiers. Les courtiers, les agens de change jouissent du privilége, qui a bien son prix, de gagner chaque année cinq ou six cent mille francs, sans

craindre aucune concurrence. Quand on en est là, nous ne pensons pas qu'on dût tant crier contre le *régime du privilége*, ni le présenter comme l'opposé du régime constitutionnel. Il ne faut abuser de rien, pas même du privilége de déraisonner.

—

C'est prendre trop de peine pour séduire et remuer les hommes, que de chercher des erreurs nouvelles; on les trompe à moins de frais : il suffit de changer les mots. Un peuple est-il las de la servitude que les factieux appellent liberté, parlez-lui d'indépendance, d'idées libérales, constitutionnelles, de tout ce que vous voudrez; il n'en demande pas davantage, et le progrès des lumières n'est que cela.

—

On demandoit au brahme Poulahvi ce qui monte le plus haut. Il répondit : L'orgueil d'un esprit médiocre qui détourne ses regards de Dieu. Ce qu'il y a de plus vaste. Il répondit : Les prétentions d'un homme ambitieux qui n'aime que soi. Ce qu'il y a de plus profond. Il répondit : Le sommeil d'un prince que sa conscience ne réveille plus. Ce qu'il y a de plus petit. Il répondit : Les pensées d'un visir qui ne voit que le présent. Ce qu'il y a de plus malheureux. Il répondit : Le sort du peuple abandonné à ce visir.

—

On remarque quelquefois dans la société un certain repos de lassitude dont les gouvernemens voudroient se faire honneur. Ils disent du peuple : Voyez comme il dort! Et les voilà eux-mêmes qui s'endor-

ment satisfaits du succès de leurs soins. Mais le sommeil du peuple est court, et malheur à ceux qui le gouvernent, lorsqu'il se réveille le premier!

—

La force n'est pas l'effort, au contraire ; et voilà pourquoi on ne l'acquiert jamais.

—

Il y a une sorte de clémence sanglante, et c'est celle qui ne prend point conseil de la justice. Le pardon qui ne tombe que sur le crime est un nouveau crime : Dieu lui-même ne pardonne qu'au repentir.

—

Il faut que les peuples sentent le poids du sceptre, et qu'ils le portent avec orgueil.

—

L'influence du Christianisme sur l'esprit humain se montre d'une manière bien frappante dans les troubles mêmes qui agitent maintenant la société. Ils ont pour cause, en grande partie, un vif sentiment de la perfection morale que les anciens ne connoissoient pas et que la religion chrétienne a développé. Les bons, comme les méchans, ne peuvent plus supporter les imperfections du pouvoir. Pour gouverner les hommes, il faudroit des êtres supérieurs à l'humanité, et c'est ce qui rend peut-être la société impossible désormais ; car le mélange du bien et du mal, des vices et des vertus, des inconvéniens et des avantages, est ici-bas inséparable de toute association humaine. L'ordre plus parfait auquel tous aspirent, quoiqu'ils ne s'en forment pas tous la même idée, et qu'ils s'ef-

forcent d'y arriver par des voies entièrement diverses, cet ordre n'est pas de ce monde. Il y a aussi quelques esprits profondément pervers, à qui le mal connu ne suffit plus, et qui cherchent la perfection du désordre, qui n'est pas non plus de ce monde. Que résultera-t-il de ce mouvement universel? Dieu le sait, mais il est clair que le genre humain aspire à un état nouveau. Les bons appellent le ciel, les méchants évoquent l'enfer.

—

De tous les sentimens que peut inspirer l'autorité publique, le mépris est le plus funeste; la haine a moins de danger. Les peuples ressemblent à la plupart des hommes, qui tremblent devant le lion, et qui écrasent sans pitié les reptiles.

—

Le moindre inconvénient des discussions publiques sur les matières de gouvernement est qu'elles répandent plus de doutes que de lumières. Elles échauffent les passions, excitent les murmures, dégoûtent de ce qui est, précipitent dans les expériences, soumettent le souverain au jugement du peuple, préparent dès lors sa condamnation, et la tribune, qu'on ne l'oublie jamais, est l'échafaud de la royauté.

—

Il y a des peuples morts, et dont les *ombres reviennent*. Toute leur vie est dans le passé : aussi n'ont-ils que des souvenirs. Tels sont les sauvages, tant exaltés par une philosophie qui s'efforçoit de nous conduire au même état. Ils ne s'occupent point de leurs fils; mais leur âme s'émeut en pensant aux *os-*

semens de leurs pères. Leur patrie, ce sont des tombeaux ; leurs lois, leurs mœurs, un fantôme de tradition. Entre eux et les peuples vivans, les peuples qui ont un avenir, se trouvent ceux qui n'ont ni avenir ni passé. Ils cherchent hors d'eux-mêmes, dans un présent qui fuit, non des souvenirs, non des espérances : quoi donc? l'image trompeuse et les dernières illusions d'une vie qui s'éteint.

—

Les hommes s'imaginent d'ordinaire que rien ne se fait avec sagesse que ce qui se fait avec lenteur, et pour ainsi dire à force de temps. Ils ont raison en un sens, et à un certain degré, mais ils n'ont pas raison toujours et en tout. Les génies dominateurs qui ont exercé une puissante influence sur leur siècle, et traîné le monde à leur suite, ont été redevables de cet ascendant, moins encore à des vues plus étendues, plus pénétrantes, qu'à une volonté plus active, plus prompte. Ils ont fait bien, parce qu'ils ont fait ce que la société auroit fait à la longue, si les circonstances n'avoient pas dérangé son action ; et ils ont fait beaucoup, et plus que nul autre, plus que la société abandonnée à elle-même n'eût pu faire, parce qu'ils ont fait vite, et qu'ils se sont affranchis du temps. Pour conduire les peuples, il faut marcher devant eux.

—

Les lois civiles ne peuvent établir entre les hommes, et encore très imparfaitement, que les seuls rapports qui dépendent d'une justice rigoureuse; elles sont tout-à-fait insuffisantes pour le maintien de la société, car

nulle société ne subsisteroit si chacun n'avoit pour règle de sa conduite envers les autres que le droit strict. Otez l'équité qui l'adoucit, qui pèse les circonstances, qui atténue les torts en tenant compte de la foiblesse, et se relâche, et compatit, la dure rectitude de la loi romproit, à force de les tendre, tous les liens qui unissent les membres du corps social. Qui prétend tout ce qui lui est dû ne sauroit rendre ce qu'il doit lui-même. Il y a des devoirs d'humanité dont la justice légale ne peut ni imposer l'obligation, ni punir l'infraction ; comme il y a aussi des droits qu'elle protége, et qu'on ne pourroit quelquefois sans crime exercer dans toute leur rigueur. L'équité vient alors au secours de la justice pour la sauver d'elle-même. Il suit de là, que chez les peuples où les fonctions du magistrat, lorsqu'il s'agit de punir les délits, se réduisent à appliquer matériellement une loi abstraite et morte, la justice, distribuée sans égard à tout ce qui devroit équitablement modifier les sentences, n'est plus guère qu'une loterie de supplices. Les inconvéniens qu'il peut y avoir à laisser au juge une liberté plus grande sont et bien moins fréquens et d'une nature beaucoup moins grave. Quelque déplorables qu'elles puissent être, ses erreurs n'ont pas l'effet d'altérer, comme la disproportion habituelle entre le châtiment et la faute, le sentiment de l'équité dans une nation. Il y a peu de maux au-dessus de celui-ci, et c'est un exemple de plus de l'influence trop méconnue, ou trop oubliée, des lois sur les mœurs.

—

Toute législation légitime émane de Dieu, il en est le père; et votre code de vingt-cinq mille lois qui ne remontent pas plus haut que l'homme, ressemble à un vaste hôpital d'enfans trouvés.

—

Dans son *Essai sur l'histoire, les mœurs et l'esprit des nations*, qui n'est d'un bout à l'autre qu'une satire du genre humain, Voltaire a dit, et l'on a depuis répété mille fois, que *la vraie liberté consiste à n'obéir qu'aux lois* (chap. XVII). Rien ne montre mieux que cette espèce d'apophthegme philosophique avec quelle facilité les hommes se contentent d'une apparence de sens. Les lois ne commandent point; elles sont la chose commandée. Ainsi, premièrement, si l'on veut s'entendre, ce n'est pas aux lois mais à celui qui a fait les lois que l'on obéit: d'où il suit, en second lieu, que le Turc à Constantinople, et l'Anglois à Londres, obéissent également aux lois et n'obéissent qu'aux lois; car la volonté du sultan est la loi à Constantinople, comme la volonté du Parlement est la loi à Londres. Or M. Voltaire, ni aucun de ceux qui ont répété sa phrase, n'ont voulu dire qu'un Turc étoit aussi libre qu'un Anglois.

Leur pensée est-elle que la vraie liberté consiste à n'obéir qu'au pouvoir dont les volontés sont invariables? Cela seroit encore très faux; car, supposez de mauvaises lois, des lois oppressives, comment sera-t-on libre précisément parce qu'on vivra sous une immuable oppression? Et de plus, dans cette hypothèse, la liberté seroit une chimère, puisqu'il n'y a rien sur

la terre de plus chimérique que des lois ou des volontés qui ne changent point ; et les lois d'ailleurs, pour être toujours bonnes, doivent changer quelquefois, suivant l'état de la société. Toutes les lois d'un peuple naissant ne conviennent pas au même peuple plus avancé dans la civilisation.

Veulent-ils dire qu'être libre, c'est n'obéir qu'à un pouvoir légitime dont les volontés sont justes? Tout le monde en conviendra; c'est comme s'ils disoient : La liberté consiste à n'obéir qu'au pouvoir établi de Dieu, et qui gouverne selon la loi de Dieu; loi parfaite, et hors de laquelle il ne peut exister rien de juste. La vraie politique, aussi bien que la vraie philosophie, commence et finit dans le Catéchisme. Un pauvre prêtre de village enseigne l'une et l'autre, au pied de l'autel, à de petits enfans qui comprennent cette simple et sublime doctrine. Une autre doctrine a été, de nos jours, enseignée aux hommes au pied de l'échafaud; je ne sais s'ils l'ont comprise, mais elle a dû au moins fixer leur attention.

—

Il y a des gouvernemens qui peuvent amener les hommes à un tel degré de corruption et de bassesse d'âme, que, dans l'inexprimable dégoût qu'ils inspirent, le spectacle du crime même audacieux et passionné seroit presque un soulagement. Il est dur pour les peuples de mourir dans la fange. Ce ne devroit être le destin que de ceux qui les perdent.

—

On se plaint, et avec raison, de la multitude des

sociétés secrètes qui s'organisent de toutes parts. Voulez-vous détruire leur influence, faites-en une publique.

—

Après la sécurité de la conscience, je ne vois guère d'autre moyen de s'élever à un état tranquille, à cet imperturbable repos de l'âme, sans lequel la vie est un long tourment, qu'une mâle indépendance et des hommes et des choses.

> Nil admirari, prope, res est una, Numici,
> Solaque, quæ possit facere, et servare beatum.

Quiconque ne sait pas se mettre au-dessus de tout est le jouet de tout. Il ne peut se répondre d'un moment de paix ; nageant et flottant sans appui au milieu de cet orageux océan de la vie humaine, entraîné par ses courans et roulé au hasard par ses vagues, à travers les écueils et les rochers, sur des rivages inconnus. Pourquoi tant d'inquiétudes sur ce qui sera? Il est rare que ce qui est ne soit pas supportable. Même quand il l'éprouve, même quand il le châtie, Dieu est plus doux à l'homme que l'homme ne l'est à lui-même. Presque tous les maux n'ont de fondement que dans notre imagination : ce sont nos prévoyances et nos craintes qui leur prêtent leurs plus vives pointes. Nous les aggravons avec art en les prolongeant dans l'avenir ; la souffrance présente ne nous suffit pas : nous voulons souffrir en outre et dans le temps qui n'est plus, et dans celui qui n'est pas encore. Nous tirons notre être et l'étendons à la mesure des plus

vastes douleurs imaginables. Notre misère a sa racine dans notre vaine sagesse.

—

Des idées habituellement basses produisent un langage ignoble : cela se remarque dans les gens les plus au-dessus du peuple autant que dans le peuple ; car la grossièreté du peuple n'est pas toujours bassesse, il s'en faut beaucoup. Les sots s'y trompent, mais ce sont des sots. Ils jugent des sentimens par la correction du langage, et de l'homme sur l'habit. Le sage regarde plus avant, et le chrétien encore davantage.

—

Il est de foi que le démon nous tente, que les bons anges au contraire nous inspirent des pensées, des sentimens salutaires. Pouvons-nous discerner ces pensées, ces sentimens, de ceux dont la cause est en nous-mêmes? Nullement. L'action de ces êtres spirituels sur notre cerveau, ou immédiatement sur notre âme, se confond totalement avec les opérations de notre âme même. Le sens intime ne nous apprend donc rien de certain sur la cause réelle de nos sentimens et de nos pensées ; et l'existence des anges, quoiqu'ils agissent sur nous à tous les instans, nous seroit à jamais inconnue, si elle ne nous étoit révélée par la parole ou attestée par un témoignage. Ainsi de l'âme des autres hommes, ainsi de Dieu même.

—

L'homme sent tellement qu'il est né pour le travail, que le peuple attribue au travail tous les genres

de supériorité, même le génie. Plus près de l'état natif, il voit très bien que nous n'avons que des connoissances acquises, des talens acquis; et s'il se trompe, c'est seulement en s'imaginant que les facultés elles-mêmes peuvent s'acquérir : erreur moins grande et moins dangereuse que celle du philosophe qui croit tout tirer de lui-même, et se créer ce qu'il est. L'erreur populaire tend à affermir l'autorité, et en cela elle est favorable à la raison; l'erreur philosophique tend au contraire à détruire la raison en détruisant l'autorité.

—

Le consentement commun dans la conduite, par exemple, l'existence des mêmes désordres dans tous les pays et dans tous les temps, prouve que partout l'homme a les mêmes passions, et par conséquent le même intérêt à nier la loi qui les condamne, ou à nier les devoirs opposés à ces passions. Cette loi subsiste cependant; elle est non seulement connue mais avouée de tous les peuples. Pour qui sait l'entendre, cela prouve invinciblement et que cette loi n'est pas de l'homme, et que la raison universelle est inaltérable ou infaillible.

—

La plus grande misère de l'homme n'est pas l'incertitude de ses jugemens, mais l'inconstance de sa volonté.

—

La raison n'ordonne jamais, elle conseille tout au plus : la parole qui commande vient de plus haut.

—

Descartes conseille à l'homme de mettre d'abord sa raison au secret, et de lui donner ensuite la question pour lui faire dire ce qu'elle ne sait pas. N'y a-t-il pas quelque dureté dans cette jurisprudence philosophique ?

—

Un homme obscur, sans pouvoir, sans crédit, sans richesses, qu'est-il ; que peut-il ? Il jette une idée dans le monde, une seule ; elle pénètre, elle soulève la masse immense des pensées humaines, elle leur imprime une même direction ; le mouvement passe dans la société, et les empires tombent ou se relèvent, selon la nature de cette idée qui domine toutes les autres, et subjugue les esprits.

—

Il y a des choses qu'on dit pour les faire d'abord croire aux autres, et tirer ensuite de là un motif pour les croire soi-même. Voilà pourquoi les vieillards aiment à se louer de leur santé, de leur mémoire, de leur esprit qui n'a pas baissé, disent-ils. Ils cherchent un témoignage pour affermir leur foi.

—

On aime généralement à montrer ce qu'on sait. Il y a cependant une chose dont on est encore plus pressé de parler ; c'est ce qu'on ne sait pas.

—

Les Français passent pour frivoles, parce qu'ils rient de tout, des vices, des crimes même ; et cependant il n'y a point en France plus de criminels

et de gens vicieux qu'ailleurs, au contraire : ce n'est donc pas par corruption que le Français rit. Qu'on y regarde de près, on verra que le rire en général est déterminé par le contraste vivement senti entre ce qui devroit être raisonnablement et ce qui est. Or rien de plus opposé à la raison que le vice et le crime; et tout vice, comme tout crime, est une sottise. Ceux qui n'y voient qu'un désordre gémissent ou frémissent; ceux qui voient davantage aperçoivent encore le contraste d'où naît le ridicule. Ils n'ont pas moins d'horreur pour le désordre, mais ils ont plus de mépris pour la sottise; et ce qu'on taxe de frivolité n'est souvent qu'une raison plus fine, plus étendue et plus pénétrante.

—

Quand on ne porte pas l'amour de soi jusqu'à la haine des autres, on est tranquille, on se croit en règle.

—

Le sentiment que nous avons des choses varie selon notre état intérieur, et notre état intérieur varie lui même suivant les impressions que nous recevons du dehors; de sorte que notre âme agitée perpétuellement, ne peut se reposer ni dans la joie ni dans la douleur.

—

Le temps est un fleuve rapide, mais qui tarira. Chargé de tous les êtres vivans, il les emporte pêle-mêle à travers des régions inconnues, et les jette çà et là sur ses bords.

—

Avez-vous vu sur un cercueil ce long drap noir semé de larmes? C'est l'emblème de la vie.

—

Toutes nos joies sont soudaines; jamais elles ne naissent de la réflexion: on diroit qu'elles ne peuvent entrer dans l'âme que par surprise.

—

Nous avons peu de sentimens purs; presque toujours ils sont mélangés. Les larmes ont leur joie secrète, et il ne faut pas creuser bien avant dans la joie pour y découvrir quelque tristesse cachée.

—

L'homme, aveugle dans ses pensées, l'est encore plus dans ses désirs. Ce qu'il demande au ciel, quelquefois l'enfer le lui donne.

—

Dans le jeune âge on aime beaucoup, parcequ'on croit beaucoup; on n'a l'expérience ni des hommes, ni des choses, ni du temps. Plus tard le cœur se resserre, parce que la foi diminue; quand elle s'éteint tout-à-fait, il se ferme.

—

On se lasse bientôt d'aimer seul; et si l'on ne *témoigne* qu'on vous aime, comment saurez-vous que vous êtes aimé? Otez le *témoignage*, vous détruisez l'amour. Chose admirable, que ce qu'il y a de plus doux dans la vie soit nécessairement un objet de pure foi!

—

Il y a des esprits qui ne sont jamais sortis du même

lieu, qui n'en connoissent point d'autre, qui ne soupçonnent pas qu'il y ait quelque chose au-delà de leur petit empire. Ces esprits s'inquiètent quand on les quitte. Si vous dépassez leur frontière, ils vous croient perdu.

—

Combien y a-t-il de siècles entre deux siècles dont l'un a produit Malebranche, et l'autre Condillac, celui-là l'ange, celui-ci la brute de la métaphysique?

—

Quand la foi meurt, la raison s'imagine qu'elle héritera : mais son fils aîné, le doute, lui dispute la succession; il fait plus, il s'en empare, et l'on ne sache pas que sa mère l'ait jamais dépossédé.

—

Croire sincèrement être ce qu'on est, voilà toute l'humilité, cette vertu si rare et si pénible à l'homme.

L'homme humble ne juge pas les autres; l'homme modeste n'exige pas qu'ils se jugent inférieurs à lui. L'orgueil sauvage et dominateur veut s'élever au-dessus de tout. La modestie, contente d'elle-même, ne cherche ni esclaves ni sujets. Elle aime la paix et l'offre à tous les amours-propres; c'est la civilisation de la vanité.

—

La flatterie est la politesse du mépris.

—

Plaisante chose que la justice des hommes! voyez la forme de leurs jugemens : Il y a, disent-ils, tant de

voix pour et tant de voix contre : ils ont réduit la raison aux règles de l'arithmétique, et la vie et la mort dépendent d'une soustraction. Peser, ce seroit une affaire ; il est bien plus court de compter. C'est comme si l'on disoit : Toutes les intelligences sont également éclairées, également fortes, toutes les consciences également droites. On le sait; mais enfin cela a semblé plus commode. Calculez donc, et jugez, et vivez, et mourez au gré de ceux dont vous ne voudriez pas recevoir un conseil sur la moins importante de vos affaires.

Voilà ce que peut dire et ce que dit la raison philosophique. Partant de là, détruisez ce que l'expérience et le sens commun ont établi partout, abolissez la forme des jugemens, les règles des tribunaux, déclarez qu'à l'avenir la conduite des affaires humaines, le droit de vie et de mort, appartiendront exclusivement à la supériorité d'esprit, et vous verrez en peu de temps ce que deviendra la société.

—

Cet homme me méprise. Qu'est-ce que cela vous fait? L'estimez-vous, l'aimez-vous tant que vous ne puissiez ou revenir de votre surprise, ou vous consoler de ce qu'une fois il a porté un jugement faux? Mais il parle de moi en toute occasion d'une manière désavantageuse. Qu'importe encore? Aviez-vous confié à sa langue la garde de votre repos? Si cela est, ne vous plaignez point; car, ce qui vous arrive, vous l'avez dû prévoir, et dès lors vous l'avez voulu. Si cela n'est pas, de quoi vous plaignez-vous?

—

Les anciens enfermoient des trésors dans les tombeaux ; mais le plus grand trésor qu'ils recélent, pour un être aussi calamiteux que l'homme, c'est la mort.

—

Pourquoi les hommes pardonnent-ils plus aisément la haine que le mépris? Ne seroit-ce pas parce que la haine s'attache toujours à quelque chose par où l'homme qui est haï s'élève au-dessus de celui qui hait, et le mépris au contraire? La haine monte vers son objet; le mépris descend, mais pas assez pour qu'on ne puisse quelquefois lui échapper à force de bassesse. C'est un des secrets de notre siècle; qu'il en use donc : mais il ne faudroit pas, comme plusieurs, en abuser.

—

De même que l'Église ou la société des chrétiens est une, universelle, perpétuelle, sainte, ainsi la société de toutes les raisons ou la raison humaine est une, universelle, perpétuelle, sainte, puisqu'elle ne peut tomber dans l'erreur, ni approuver le mal. Fondée par la parole divine, principe de toute raison, elle se conserve également par la parole ou la tradition qui perpétue la pensée et la vérité, et par la foi en cette parole, foi nécessaire au *salut* ou à la vie de chaque raison particulière, puisqu'elle n'est qu'une participation de la vie commune, de la vie universelle et perpétuelle. Et l'Église aussi, fondée par la parole divine ou le Verbe divin, raison infinie, se conserve par la tradition qui perpétue la vérité, et par la foi qui nous fait participer à cette vérité.

—

Il y a deux ordres entièrement distincts, l'ordre de l'intelligence et l'ordre de la volonté. Ceux qui veulent que la raison n'admette rien que ce qu'elle conçoit, qui placent en elle la règle des croyances, détruisent la religion et la morale même en détruisant la foi, et sont forcés de nier ou que l'homme soit libre, ou qu'il existe une loi de son intelligence. En effet, qu'une idée se manifeste à son esprit, ou cette idée ne le frappera pas comme vraie, de telle manière qu'il ne puisse y refuser son acquiescement, et alors il n'est point tenu de croire, et en ne croyant pas il use légitimement du droit qu'on lui attribue d'être à lui-même sa règle; ou il sera hors de son pouvoir de résister à la conviction que cette idée fait naître en lui, et alors si cette conviction invincible est ce qu'on appelle loi, cette loi est nécessitante, et l'homme n'est plus libre.

On voit qu'à moins de changer totalement le sens des mots, toute religion et toute morale sont renversées, dans ces deux cas, par leur base même, ainsi que toute notion de loi.

Il n'y a de loi possible pour l'intelligence, et par conséquent de morale et de religion, qu'en admettant que l'homme, quelle que soit sa conviction, peut et doit croire qu'il se trompe, lorsque sa raison se trouve sur quelque point en opposition avec une raison plus haute, la raison infinie de qui émane la loi. Il n'est pas maître sans doute de voir ce qu'il ne voit pas, ou de se donner une conviction différente de celle qu'il

a ; mais il est maître de la faire céder à un jugement supérieur au sien, et d'agir en conséquence. Cet acte de la volonté qui contraint l'intelligence à obéir est ce qu'on nomme la foi.

—

Doutez-vous de la dégradation originelle de l'homme, voyez avec combien de peine cet être fait pour l'éternité supporte une vie d'un moment.

—

Un sophiste a dit : *L'homme naît bon.* Et qu'est-ce donc qui le déprave ? La société, répond le sophiste. De qui se compose la société ? D'hommes apparemment. Voilà donc toujours le mal qui sort de la volonté de cet être bon. Pauvres gens ! ils veulent à toute force que la religion mente ; et, pour prouver qu'elle ment, ils répètent, en d'autres termes, ce qu'enseigne la religion.

—

Qu'y a-t-il donc dans l'homme qui le porte si souvent à dire à sa conscience : Tais-toi !

—

Quand la passion presse l'homme, presque toujours avant qu'il y cède, il y a un moment d'hésitation. Il interroge sa conscience : Porteras-tu bien ce crime ? et avant qu'elle réponde le crime est déjà commis.

—

Pour la philosophie le crime est une erreur ; pour la religion l'erreur est un crime.

—

Le plus haut degré de crédulité est la foi en soi-même.

—

Il y a des esprits qui se sentent mourir, et qui regrettent la vie; ce sont ceux où l'on voit encore quelques désirs de foi.

—

Où se précipite cette foule? Jeunes et vieux, riches et pauvres, se pressent, se mêlent, se confondent. Une invisible main les pousse, à travers un étroit passage, vers une porte qu'ils se hâtent de franchir. Au-delà que se trouve-t-il ? Ils le sauront tout-à-l'heure ; à présent ils n'ont pas le temps d'y songer.

—

Qu'est-ce que la mort? Le lendemain des grandeurs, des richesses, des plaisirs. On se couche dans les pompes et dans les voluptés, on se réveille dans le sépulcre, sous un froid linceul, entre l'oubli de la terre et l'éternité de l'enfer ou du ciel.

—

La prière est le dernier lien qui nous attache au ciel : quand il se rompt, l'enfer s'ouvre et reçoit son nouveau sujet.

—

Pleins de cet ardent amour qu'on leur connoît pour les hommes, les philosophes n'ont cessé de s'élever, avec une constance infatigable, contre les religions *positives;* cause immédiate, comme chacun sait, de presque tous les maux qui ont accablé le genre humain. Il n'est, dans nos colléges où les lumières ont

fait tant de progrès, si petit écolier qui, sur ce point, ne fortifie de tout le poids de *son opinion* l'autorité des profonds penseurs à qui le monde doit cette précieuse découverte. Enfin c'est un concert général de plaintes sur les calamités qu'entraînent à leur suite les religions *positives*. Et remarquez qu'en même temps on ne reconnoît pour vraies que les choses *positives*, comme on les appelle ; de sorte que la vérité dans la religion seroit précisément ce qui la rend funeste, et qu'on n'auroit rien à lui reprocher si, par bonheur, elle n'étoit pas vraie. On ne la craint, on ne la rejette qu'autant qu'elle n'a pas l'avantage d'être fausse : car, en ce cas, elle ne présenteroit ni danger ni inconvénient; au contraire peut-être.

Tout cela est singulièrement lumineux et philosophique. Mais, dans un autre sens plus conforme au langage ordinaire des hommes, n'est-ce pas quelque chose d'étrangement bizarre, pour employer une expression douce, que ces déclamations de nos *sages* contre les religions *positives?* Qu'y a-t-il en toute religion? Des dogmes, des préceptes, un culte. Or conçoit-on des dogmes, des préceptes, un culte, qui ne soient pas nécessairement *positifs?* Conçoit-on une religion où l'on ne sauroit *positivement* ni ce qu'on doit croire, ni ce qu'on doit pratiquer? une religion qui n'auroit ni symbole, ni commandemens? une religion qui, pour toute règle de conduite et de foi, diroit aux hommes : « Je ne sais pas *positivement* s'il » existe un Dieu, si on lui doit un culte, ni quel » culte on lui doit. Je ne sais pas *positivement* si l'âme

» est immortelle, si la justice divine lui réserve dans » une autre vie des peines et des récompenses, ni » quelle sera la durée de ces récompenses et de ces » peines dont la nature m'est totalement inconnue. » Je ne sais pas *positivement* si le créateur de l'homme, » quel qu'il soit, lui a imposé des devoirs, ou l'a » laissé entièrement maître de ses croyances et de » ses actions. Je ne sais pas *positivement* s'il y a » quelque chose de réel dans ce qu'on nomme *crime*, » et quelque chose de réel dans ce qu'on nomme » *vertu ?* »

Toute religion qui ne tient pas ce langage, toute religion qui décide quelqu'une de ces importantes questions, est, au plus haut degré, une religion *positive*. Proscrire les religions *positives*, c'est donc proscrire toute religion. Il en faut bien venir là, dès que l'on s'entend, et c'est bien là aussi qu'on en veut venir. Mais pourquoi ne le pas dire franchement ? On se déguise, on s'enveloppe, on prend des détours, pour ne pas heurter de front la conscience universelle. Il y a des doctrines si hideuses qu'elles effraient quiconque les regarde en face. On est contraint de les voiler pour affoiblir l'horreur et tromper les remords.

—

Il y a d'étranges opinions dans le monde, et ce ne sont pas les moins fortement établies. Quelle est la sottise criminelle dont on n'ait pas fait une maxime, une sorte de loi, en ce siècle de lumières? Écoutez nos sages : *Un enfant doit toujours*, disent-ils, *suivre*

la religion de son père. Ils n'en exceptent que les filles; celles-là s'en rapporteront à leur mère ou à leur mari. C'est la loi salique en fait de religion; on succède de mâle en mâle par ordre de primogéniture. *Un honnête homme*, disent-ils encore, *ne change pas de religion* : c'est-à-dire un honnête homme qui s'est abusé sur son devoir le plus essentiel doit persister invariablement dans son erreur jusqu'à la fin; un honnête homme ne renonce jamais à des opinions fausses reçues dès l'enfance, quand son sort éternel dépend de l'abandon qu'il lui est ordonné de faire; un honnête homme ne tient aucun compte de la vérité, lorsqu'elle intéresse son salut; un honnête homme qui a eu quelque temps le malheur d'ignorer un commandement que Dieu lui a fait, et à tous les hommes, sous peine de mort, n'obéit point à ce commandement, lorsqu'il le connoît, et, plutôt que d'avouer son ignorance première, il se résigne à subir toutes les suites de cette coupable désobéissance; un honnête homme qui, par une fatale méprise, a mal vécu pendant des années, n'hésite point de continuer à mal vivre; un honnête homme, éloigné de Dieu, ferme obstinément l'oreille à la voix de ce Dieu qui le rappelle à lui; un honnête homme qui a fait un pas sur le chemin de l'enfer ne s'en détourne jamais.

Il est vrai néanmoins, en un certain sens, qu'*un honnête homme ne change pas de religion*, par la raison toute simple qu'il n'y en a pas deux, qu'il n'en existe et qu'il ne peut en exister qu'une seule. On l'embrasse quand on n'en a point; quand on la quitte, on n'en

adopte pas une autre : car une *opinion*, quelque vive qu'elle soit, n'est pas plus une religion qu'une secte n'est une société. C'est le pouvoir, et un pouvoir souverain, qui fait la société; c'est la loi, et une loi certaine, absolue, qui fait la religion. Ainsi jamais il ne peut y avoir de changement, de passage, d'une religion à une autre, pas plus qu'on ne peut passer de la croyance d'un Dieu à la croyance d'un autre Dieu. On est théiste, ou l'on est athée; on est membre de l'Église, ou l'on n'est d'aucune Église; on est de la seule religion divine, ou l'on n'est d'aucune religion. Tout se réduit là, et c'est là-dessus que chacun doit prendre son parti.

—

L'homme croit nécessairement; il faut donc que la religion l'empêche de croire ce qui seroit funeste à lui-même et à ses semblables.

L'homme corrompu hait naturellement la vérité; il faut donc que la religion le force à croire cette vérité, qu'il hait parce qu'elle le contraint à la perfection.

Or on ne trouve ces deux choses que dans l'Église catholique.

—

L'Église anglicane parle aux protestans le langage des catholiques, et aux catholiques le langage des protestans; elle attaque avec l'erreur, et se défend avec la vérité.

—

Il n'y a pas en Europe un seul homme instruit qui

ne sache que le protestantisme est une monstrueuse absurdité. Mais on le méprise comme une sottise, et on le soutient comme une révolte.

—

On ne sait pas assez à quelle perfection de vertu certains hommes ont dû s'élever, pour que les autres hommes eussent des vertus ordinaires. Ce que la société doit, sous ce rapport, aux ordres religieux est inappréciable. Plus qu'aucune autre institution, ils ont contribué à introduire le christianisme dans les mœurs.

—

Tous les monstres de cruauté ont été des monstres de débauche : s'il est des exceptions, il y en a bien peu. Le moyen de donner au peuple le goût du sang et de corrompre ses mœurs, comme on l'a bien vu pendant notre hideuse révolution : toujours on y prépara les massacres dans les orgies. Aux voluptueux Romains il falloit des spectacles atroces, le Cirque, les gladiateurs. Parmi nous, le *parti qui tue* se compose d'hommes horribles par leur dépravation. Chose merveilleuse, la chasteté rend les hommes doux, humains, compatissans; et c'est, je crois, tout ensemble, et l'une des causes de ce sublime esprit de miséricorde et de charité qui distingue le clergé catholique, et un puissant motif en faveur du célibat religieux.

—

Il y a deux sociétés, comme il y a deux hommes; et la société n'est que le développement extérieur ou la manifestation permanente de l'homme, de même

que l'homme est le type et, dans sa rapide existence, l'image fugitive de la société.

Il y a un homme qui reconnoît Dieu, ou le pouvoir général qui régit les êtres intelligens; un homme dont la raison et le cœur se soumettent aux lois émanées de ce pouvoir; un homme qui croit et qui obéit: et toutes les pensées de cet homme sont vraies, et toutes ses volontés sont droites; la vérité est dans son intelligence, l'ordre dans ses affections et dans ses actions; il vit de lumière et d'amour, et la paix est en lui.

Il y a une société qui reconnoît Dieu et le pouvoir général établi de Dieu, et qui se soumet aux commandemens émanés de ce pouvoir; une société qui croit et qui obéit: et toutes les doctrines de cette société sont vraies, et toutes ses lois sont justes; la vérité est dans sa raison, l'ordre dans ses sentimens et dans sa police; elle vit de lumière et d'amour, et la paix est en elle.

Il y a un homme qui se fait Dieu, ou qui refuse de reconnoître un pouvoir général au-dessus de lui; un homme dont la raison et le cœur ne se soumettent à aucune autorité, à aucune loi, qu'autant qu'il leur plaît; un homme qui ne croit ni n'obéit: et toutes les pensées de cet homme sont fausses et incertaines, toutes ses volontés déréglées; l'erreur est dans son intelligence, le désordre dans ses affections et dans ses actions; il essaie de se nourrir de ténèbres et de haine, et le trouble est en lui.

Il y a une société qui refuse de reconnoître Deu, et le pouvoir général émané de Dieu; qui ne se sou-

met à aucune autorité, à aucune loi qu'autant qu'il lui plaît ; une société qui ne croit ni n'obéit : et toutes les doctrines de cette société sont fausses et incertaines, toutes ses lois injustes ou absurdes ; l'erreur est dans sa raison, le désordre dans ses sentimens et dans sa police ; elle essaie de se nourrir de ténèbres et de haine, et le trouble est en elle. *Conturbatæ sunt gentes et inclinata sunt regna.*

Quand l'homme ne compte que sur lui-même pour son salut, la société ne compte non plus que sur les hommes pour se sauver. Elle attend tout de la raison particulière; elle lui demande la vérité, l'ordre, la vie ; on en a fait un Dieu, elle l'invoque.

Que dire d'un peuple qui, donné en spectacle d'épouvante aux autres peuples, subissant pour un crime sans exemple un châtiment sans exemple, se croit l'objet privilégié de l'amour du Dieu qui exerce sur lui ses vengeances, et s'enorgueillit en lui-même d'un supplice de dix-huit siècles ?

Il a voulu être sauvé seul, et seul il semble exclu du salut, tant il le repousse obstinément. Il a voulu dominer sur toutes les nations, et toutes les nations dominent sur lui. Il a refusé constamment d'élever ses grossières espérances au-dessus de la terre, et tout ce qui est de la terre lui a été enlevé sans retour. Seulement un peu d'or, amassé péniblement par un vil trafic, sert de pâture à son avidité abjecte, jus-

qu'à ce qu'il devienne une dépouille qui tente ses oppresseurs.

Dans le mouvement des choses humaines, nulle révolution n'a pu le détruire, ni le faire remonter au rang de peuple ; rien ne descend jusqu'à lui ; son état est si bas, qu'il ne peut rendre à aucun homme le mépris qu'il inspire à tous. La justice qui le poursuit l'a privé même de ce soulagement, et ne lui a laissé la haine que parce qu'elle est une souffrance de plus.

Juifs ! dites-nous donc qui vous êtes ; révélez-nous le secret de votre inconcevable existence et de votre prodigieuse misère. Qui vous agite, qui vous tourmente, qui vous force à errer sans cesse, comme l'auteur du premier meurtre ?

L'univers le sait, eux seuls l'ignorent ; le mystère de leurs destinées leur est impénétrable. Il y a eu une parole prononcée sur eux ; ils ne savent pas quelle est cette parole, mais ils croient l'entendre partout, et ils fuient.

Ils ont mouillé de leurs larmes toutes les contrées du monde, et pas une de ces larmes n'est tombée sur un coin de terre qui fût à eux. Partout où il y a quelque opprobre à subir, ils y sont ; ils n'ont point d'autre patrie.

Sans magistrats, sans gouvernement, sans aucune forme de société, ils ne vivent que de souvenirs et d'une grande illusion dont ils tâchent vainement de faire une espérance. Le temps est fini pour eux ; on diroit qu'ils ont devancé le reste du genre humain, et qu'ils l'attendent pour entrer dans l'éternité.

Il fut dit à la femme : *Tu enfanteras avec douleur ;* et à l'homme : *La terre a été maudite à cause de toi; tu mangeras de ses fruits dans le travail, et tu te nourriras de pain à la sueur de ton front.*

Travail et douleur, voilà donc ce qui est promis à la race humaine, voilà l'héritage des enfans d'Adam; maudits, ils sont jetés sur une terre maudite, pour y remplir leur destinée, jusqu'au jour où s'accomplit cette autre parole : *Vous êtes poussière, et vous retournerez en poussière.*

A quoi revient-il de se faire illusion, d'ajouter la vanité de nos pensées à la vanité de notre vie. Nous aurons beau fouiller en nous-mêmes, nous n'y trouverons que cela : c'est tout ce que notre père a pu nous donner.

Qui ne seroit, en se regardant, effrayé de sa misère? Perdu dans l'espace comme dans la durée, cet être, au fond duquel l'orgueil se remue, ignore tout et s'ignore lui-même. Sa nature, sa vie, lui sont incompréhensibles. Naître, mourir, qu'est-ce? Le sait-on? On a cru voir passer une ombre et entendre une plainte; c'étoit ce qu'on appelle l'homme.

O qu'elle est belle la foi qui dans cette ombre insaisissable, nous montre l'image immortelle de Dieu; la foi qui s'élevant au-dessus de la terre, au-dessus du temps, réalise ce qui n'est pas encore, et transforme cette plainte fugitive en un chant éternel de joie et d'amour!

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

